



HAL
open science

Une anthropologie politique de la fange.

Jacky Bouju, Fatoumata Ouattara

► **To cite this version:**

Jacky Bouju, Fatoumata Ouattara. Une anthropologie politique de la fange. : Conceptions culturelles, pratiques sociales et enjeux institutionnels de la propreté urbaine à Ouagadougou et Bobo-Dioulasso (Burkina Faso). 2002. hal-00687649v2

HAL Id: hal-00687649

<https://hal.science/hal-00687649v2>

Submitted on 7 May 2012

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



**Programme gestion durable des déchets
et de l'assainissement urbain**



Assainissement A04

Une anthropologie politique de la fange

***Conceptions culturelles, pratiques sociales
et enjeux institutionnels de la propreté urbaine
à Ouagadougou et Bobo-Dioulasso
(Burkina Faso)***

Rapport final – septembre 2002



MINISTÈRE DES AFFAIRES
ÉTRANGÈRES

SHADYC-Marseille / GRIL-Ouagadougou

Table des matières

I.	Introduction : de l'assainissement à la propreté	6
I.A.	<i>Problématique de recherche & modèle d'analyse</i>	7
I.A.1	Objet de recherche 1 : les notions de « saleté », « d'hygiène » et de « pollution »	8
I.A.2	Objet de recherche 2 : Les notions d'espace public, de besoin commun & d'action collective : la Commune et les citoyens face à la gestion de l'assainissement	9
I.A.3	Objet de recherche 3 : Les acteurs stratégiques de l'assainissement, leurs rôles, leurs attentes et leurs logiques	10
I.A.4	Objet de recherche 4 : La fonction municipale de régulation de l'activité d'assainissement	10
I.B.	<i>Méthode anthropologique & méthodologie d'enquête</i>	11
I.B.1	Équipe SHADYC (Bobo-Dioulasso)	11
I.B.2	Équipe GRIL (Ouagadougou)	13
I.C.	<i>Présentation des résultats</i>	15
I.C.1	Le rapport	15
I.C.2	Les annexes	17
II.	Conceptions culturelles et pratiques sociales des déchets, des eaux usées et des excréments à Ouagadougou et Bobo-Dioulasso	18
II.A.	<i>Conceptions culturelles, pratiques sociales et enjeux institutionnels des eaux usées et des excréments dans le quartier Tanghin de Ouagadougou</i>	18
II.A.1	Introduction : la construction sociologique de l'objet « déchet »	18
II.A.2	Système d'habitation et production domestique de déchets	19
II.A.3	Déclaration de la déchéance et statuts des substances déchues	24
II.A.4	Assignation statutaire des objets et substances déchues	26
II.A.5	Constructions des coordonnées de l'espace public et gestion collective des déchets	28
II.A.6	Conclusion de ce chapitre	32
II.B.	<i>Propreté, saleté, souillure et hygiène : conceptions & pratiques bobolaises</i>	33
	Carte 1: croquis urbain de la ville de Bobo-Dioulasso (SASU-Service de l'urbanisme)	
II.B.1	La « propreté » <i>saniya</i> comme ordre symbolique et la « saleté » <i>nogo</i> comme désordre	33
II.B.2	La saleté-souillure : c'est « voir » les excréments corporels, « sentir » la pestilence de leur décomposition et risquer d'en être souillé	37
II.B.3	La saleté-souillure qui se propage, dissémine et contamine	41
II.B.4	La « propreté-purification »	43
II.B.5	L'hygiène ou la « propreté simple »	45
II.B.6	Propreté, hygiène & maladie	47
II.B.7	La « propreté-sociale »	53
II.B.8	Conclusion de ce chapitre	58

III.	La propreté comme rapport social à l'espace : les lieux privés et publics de la fange	59
III.A.	<i>L'espace privé de la « cour » d'habitation</i>	59
III.A.1	La « cour » <i>lu</i>	60
III.A.3	L'assainissement domestique	70
III.B.	<i>L'espace public comme ordre symbolique : conceptions, représentations et usages de la ville à Bobo-Dioulasso</i>	74
III.B.1	L'espace limitrophe de la cour : <i>lu-da</i>	74
III.B.2	La sociabilité vicinale : entre ostentation et discrétion	75
III.B.3	Les communautés dans la ville : les quartiers « autochtones » bobo	78
III.B.4	Déchets « traditionnels » et nouveaux déchets	85
III.B.5	L'archétype de l'évacuation de l'ordure : la voie de l'eau	88
III.B.6	Les usages sociaux de l'espace public urbain	92
III.C.	<i>Une conception populaire originale de l'espace public : l'habitat, la propriété et le droit</i>	96
III.C.1	Une conception topocentrique de l'espace habité	97
III.C.2	Une conception prédatrice de la propriété	98
III.C.3	Une certaine conception du droit : Code civil versus Code d'honneur ?	100
III.D.	<i>Assainissement et hygiène hospitalière. Deux études de cas : l'hôpital Souro Sanou (Bobo-Dioulasso) et l'hôpital Yalgado Ouédraogo (Ouagadougou)</i>	103
III.D.1	L'hôpital Souro Sanou (Bobo-Dioulasso)	103
III.E.	<i>L'hôpital Yalgado Ouédraogo (Ouagadougou)</i>	107
III.E.1	Prescription protocolaire des codes de l'hygiène et actualisation des sociabilités à l'hôpital	107
III.E.2	Les conditions techniques et sociales de la surveillance médicale	109
III.E.3	Les règles de l'art médical	110
III.E.4	La déchéance hospitalière des substances et leurs prises en charge	111
IV.	L'assainissement comme enjeu de pouvoir & comme problème politique	118
IV.A.	<i>La dimension collective de la propreté : la délimitation du voisinage</i>	118
IV.A.1	: La saleté comme marquage du territoire personnel	119
IV.A.2	Des eaux usées très spéciales : les eaux troubles de la jalousie	121
IV.A.3	Cette saleté qui fait honte !	124
IV.B.	<i>Les « offenses territoriales » : la saleté comme agent de violation du territoire de l'Autre</i>	128
IV.B.1	Les querelles de voisinage : « L'enfer, c'est le déchet de l'Autre »	128
IV.B.2	Se plaindre ou ne pas se plaindre, telle est la question !	131
IV.B.3	Les significations plurielles du sale	134

<i>IV.C. Citadins-citoyens / autorités communales : une relation caractérisée par des manquements réciproques</i>	135
IV.C.1 La saleté de la ville : une souillure consciente ?	135
IV.C.2 L'assainissement comme symbole de l'autorité publique	136
IV.C.3 La saleté comme symbole de l'impuissance et / ou de la démission de l'autorité publique	139
IV.C.4 Une saleté protestataire et provocatrice : « puisque le résidu salit, on peut s'en servir pour salir »	141
IV.C.5 L'enjeu : marquer le contrôle, ou la perte de contrôle, de l'espace public par les pouvoirs publics	143
<i>IV.D. La crise de confiance politique : méfiance & défiance</i>	145
IV.D.1 Les raisons profondes de la crise de confiance populaire	145
IV.D.2 Le discrédit des élus locaux : un déficit de légitimité	146
IV.D.3 Le jeu de la dénonciation réciproque	149
<i>IV.E. Les dysfonctionnements de la régulation de contrôle</i>	155
IV.E.1 La régulation de contrôle : manque de moyens et discours incantatoires	155
IV.E.2 La régulation effective : un ajustement réciproque dominé par l'incapacité des dispositifs de répression	157
<i>IV.F. L'enjeu politique pour la commune : se réapproprier l'espace urbain</i>	162
IV.F.1 Le discours communal : une volonté d'agir!	163
IV.F.2 Comment pérenniser la propreté retrouvée ?	164
V. Coopération institutionnelle & stratégies d'acteurs à Ouagadougou et Bobo-Dioulasso	166
<i>V.A. Coopération institutionnelle & stratégies d'acteurs à Ouagadougou</i>	166
V.A.1 Méthodologie	167
V.A.2 Historique de la gestion des déchets et de l'assainissement	167
V.A.3 L'assainissement comme enjeu politique, économique et de développement	169
V.A.4 Les relations entre les acteurs stratégiques : complémentarité ou coopération conflictuelle	171
V.A.5 Les contraintes liées à la multiplicité des intervenants	174
V.A.6 En conclusion	175
<i>V.B. L'assainissement comme problème de participation Communautaire dans les quartiers Baskuy et Nongremassom</i>	176
V.B.1 Les problèmes de la participation populaire	176
V.B.2 Une conception autoritaire de la participation	176
V.B.3 Le secteur de l'assainissement n'apparaît pas comme une priorité municipale	179
V.B.4 Une excessive politisation de la gestion urbaine qui paralyse la participation citoyenne	180
V.B.5 Recommandations pour une meilleure participation de la population à l'assainissement	181

*Conceptions culturelles, pratiques sociales et enjeux institutionnels de l'assainissement à
Ouagadougou et à Bobo-Dioulasso (Burkina Faso)*

<i>V.C.</i>	<i>En guise de bilan pour la situation à Ouagadougou</i>	<i>181</i>
<i>V.D.</i>	<i>Coopération institutionnelle & stratégies d'acteurs à Bobo-Dioulasso</i>	<i>186</i>
<i>V.D.1</i>	Les enjeux de la coopération institutionnelle	186
<i>V.D.2</i>	Un constat d'échec à Bobo-Dioulasso: le transfert des compétences du niveau national de l'État au niveau local de la commune	191
<i>V.E.</i>	<i>Les enjeux de la coopération avec la société civile</i>	<i>193</i>
<i>V.E.1</i>	Qu'est-ce que la société civile burkinabè ?	193
<i>V.E.2</i>	Le mouvement associatif	197
<i>V.E.3</i>	Les associations & la Commune	202
Conclusion		206
VI.	Bibliographie	211
<i>VI.A.</i>	<i>Bibliographie des auteurs cités dans le texte</i>	<i>211</i>
<i>VI.B.</i>	<i>Références thématiques sur l'assainissement</i>	<i>214</i>
<i>VI.C.</i>	<i>Quelques références thématiques en anthropologie politique de la ville</i>	<i>223</i>

I. Introduction : de l'assainissement à la propreté

« L'assainissement ? on entend par là arranger un lieu et arranger soi-même, sa vie et sa santé ; c'est ça l'assainissement. Je prie Dieu pour qu'il assainisse toute la ville et nous-même ! » Ali : 25 ans vendeur d'eau, fils du propriétaire d'une cour comprenant 20 personnes (Niénéta) Bobo-Dioulasso (enquête 2002)

La propreté, individuelle ou collective, est un phénomène social multidimensionnel. Se proposer d'étudier, comme nous l'avons fait, les différentes manières dont les gens conçoivent et évacuent leurs déchets, leurs eaux usées et leurs excréta, revenait donc à étudier une des dimensions essentielles de la propreté domestique en milieu urbain. Elle a affaire aux rapports complexes que chacun entretient avec son corps, son environnement matériel, spatial et social et enfin son environnement politique.

Un ouvrage récent (Beaune Jean-Claude, 1999) qui traite des approches et des enjeux autour de la notion de déchet et de rebut, nous rappelle que, d'un point de vue strictement scientifique, le déchet n'existe pas : tout est déchet et l'homme lui-même n'est guère que de la poussière d'étoile ; c'est-à-dire un « résidu¹ » !

Lié, dès l'origine, à la vie biologique et à l'activité de l'homme, le déchet n'a d'importance que relative à un état contextuellement inutile de la matière dans le cadre d'une activité de production naturelle ou artificielle : le déchet est simplement une matière qui a perdu sa valeur d'usage, le résidu d'une activité humaine (biologique, sociale, économique, politique, technique ou accidentelle) localisée.

Il en va ainsi des eaux usées et des excréta qui représentent le résidu du fonctionnement d'une communauté ou d'une collectivité humaine. Ce sont des produits liquides ou facilement liquéfiables, telles que les matières fécales, les urines, les eaux de toilette, de cuisine, de lavage du linge, de vaisselle, du nettoyage des sols, etc. Ces sous-produits de la vie se caractérisent par leur volume et surtout leur nocivité, car ils contiennent de nombreuses espèces microbiennes responsables de diverses affections endémiques ou épidémiques (choléra, diarrhée, paludisme, dysenterie, etc.).

La surexploitation du milieu naturel et les concentrations urbaines conduisent, en Afrique comme ailleurs, à d'inévitables accumulations de déchets, là où l'auto-épuration des systèmes naturels n'est plus à même de gérer ces perturbations. À ce phénomène « d'overdose », caractérisé par une irruption des plastiques synthétiques dans l'ordre naturel, s'est ajouté un processus de lente intoxication des systèmes naturels y compris, bien sûr, jusqu'aux végétaux, aux animaux et aux êtres humains. En ce début de XXI^{ème} siècle, les déchets de l'activité humaine sont devenus un problème qui se trouve au cœur de toute problématique sociétale et environnementale. C'est un vrai problème politique.

En ce qui concerne l'Afrique, les solutions techniques à l'assainissement des déjections domestiques et industrielles sont connues et si leur mise en œuvre pose peut-être un problème économique, elles posent plus sûrement encore un problème sociétal. Pourtant, le problème n'est pas posé en ces termes et les pouvoirs politiques, les puissances économiques et les autorités locales concernées par les projets d'assainissement continuent de l'appréhender du seul point de vue technico-économique.

Pourtant, toutes les études sur la question reconnaissent que la principale difficulté à laquelle se heurte la mise en place d'une politique de propreté de la ville et de gestion des eaux usées et des excréta tient aux comportements des populations. Les responsables techniques et politiques, en Afrique comme en Europe, en sont bien conscients, mais, assez curieusement, ils refusent souvent d'y regarder

¹ Si l'on accepte le paradigme actuel de la cosmologie qui fait du "big-bang" la source de l'univers observable, tout ce qui résulte de l'explosion initiale est un résidu ; et nous sommes nous-mêmes, bien entendu, de la poussière d'étoiles. La notion, fondamentale, de déchet renvoie donc au moment d'un processus de transformation de la matière.

de plus près et se contentent, généralement, de reproduire des stéréotypes pseudo-explicatifs : « ce serait un problème d'éducation » ou bien « les gens sont sales » :

« Il est trop facile et surtout inefficace de parler de conduites irrationnelles en refusant de faire l'hypothèse qu'il s'agit plutôt d'attitudes qui renvoient à des rationalités différentes, et mal connues, et donc aux façons de voir de chacun concernant les déchets liquides. » (Tauveron Albert, 1999)

I.A. Problématique de recherche & modèle d'analyse

Toute culture a ses propres normes de propreté. Les notions de « propreté² », de « saleté » et de « santé³ » mettent en œuvre des conceptions populaires⁴ qui expriment une adaptation historique aux conditions prévalentes de l'environnement local. Le rapport au propre et au sale est complexe et constitue une dimension essentielle de l'urbanité et de la civilité. Il est banal d'associer propreté et qualité de la vie et celle-ci apparaît comme indispensable au développement de toute forme de civilité ou de convivialité. Les normes locales de propreté s'inscrivent dans des codes partagés du savoir-vivre et de la bienséance qui régulent les interactions sociales. Or, les transgressions mettent en cause le *modus vivendi* et risquent, à terme, d'engendrer une dégradation du lien social et de la solidarité. Pour cette raison, les transgressions des normes d'hygiène et de propreté sont socialement, et souvent même juridiquement, condamnables (Ségaud Marion, 1992) : 13). À cet égard, il ne faut pas confondre la notion de « propreté » avec celle d'« hygiène ». En effet, on a pu montrer que l'hygiène était une notion propre à la culture et à la société occidentales dont les règles ont été élaborées tout au long du XIX^{ème} siècle (Poloni Arlette, 1990) : 273-287). En revanche, la notion de « propreté » est présente dans toutes les sociétés ; et son contenu peut varier d'un contexte social à un autre.

On doit donc considérer que l'implication des populations locales et des autorités dans le secteur de l'assainissement est fonction d'une part, de la conception et des représentations symboliques qu'elles se font de la pollution et de la saleté charriées par les ordures, les eaux usées et les excréta ; et d'autre part, de la conscience qu'elles ont de l'impact de ces nuisances sur leur santé.

Or au Burkina Faso, nous trouvons une population urbaine composée d'une forte proportion de gens pauvres ; souvent analphabètes, disposant de très faibles revenus et adoptant des conduites obéissant à des traditions d'origine rurale. Cette situation particulière pose un problème de comportements par rapport à l'usage et au partage de l'espace public car ces citoyens continuent à gérer la relation entre l'espace domestique de la cour et l'extérieur (la rue, le chemin ou le mur mitoyen) en fonction d'un habitus rural et d'une culture paysanne. Or, pour les paysans, au village, l'absence de latrines domestiques est compensée par la spécialisation en aire de défécation d'une zone située à bonne distance des habitations aux abords du village, mais à la frontière entre la zone d'habitation et les premiers champs⁵. Dans ces circonstances, c'est la nature qui, par l'intermédiaire de la dessiccation solaire et de l'écosystème, pourvoit seule à l'entretien de cet espace de défécation.

² La notion de propreté met en œuvre des conceptions historiquement et socialement relatives et ne saurait être l'objet d'une définition universelle *a priori* (cf les observations d'Arlette Poloni effectuées à Ouagadougou).

³ santé est à entendre ici au sens de « lutte contre la dysharmonie corporelle ou sociale » (Poloni, 1990: 280).

⁴ Les contraintes n'étant pas les mêmes pour tous, les variations importantes de point de vue que les pratiques consignent, témoignent des options des acteurs en fonction des jeux de normes qui se trouvent à leur disposition et des écarts qu'ils peuvent s'autoriser. On constate cependant, que les marges de manœuvre des acteurs locaux ne sont pas très grandes.

⁵ Ce mode ancien de fonctionnement est structurant d'une conception qui oppose radicalement l'espace « intérieur » (maison, village) à l'espace « extérieur » (la brousse). L'espace « extérieur » est ainsi conçu comme un endroit non approprié (par les hommes) en libre accès, où l'on peut tout prendre et tout laisser.

Tout le problème est qu'en ville, les contraintes spatiales qu'imposent l'habitat urbain et les densités de population ne permettent plus de recourir à cette solution rurale habituelle. Et, en particulier, pour ce qui concerne l'évacuation des eaux usées des vaisselles, des douchières et des latrines, la perpétuation de ces pratiques néo-rurales sans réaction majeure des services d'hygiène et des autorités urbaines apparaît comme irresponsable face au milieu de vie urbain et aux maigres services que la ville apporte.

À Bobo-Dioulasso, comme à Ouagadougou, nous avons été frappé par le contraste très marqué entre une indifférence généralisée à la dégradation de la propreté de l'espace public d'un côté, et le respect sourcilieux accordé à la propreté du corps, des habits et de l'espace domestique, de l'autre. Ce constat contradictoire disqualifiait d'emblée toute explication univoque en termes de relativisme culturel : l'explication en termes de représentations culturelles de la propreté, de la souillure ou de la contamination ne pouvait suffire à rendre compte des phénomènes observés !

Le modèle d'analyse a donc été construit autour de trois grands objets de recherche et, comme il est normal, ceux-ci ont évolué différemment en fonction de leur productivité au cours de l'enquête.

I.A.1 Objet de recherche 1 : les notions de « saleté », « d'hygiène » et de « pollution »

Nous l'avons défini comme une étude des notions de « saleté », « d'hygiène » et de « pollution » conduite à partir d'une description des pratiques individuelles d'assainissement autonome et des pollutions observables consécutives à la gestion des déjections, à la stagnation des eaux usées et des excréta dans le cadre des usages domestiques et industriels à Ouagadougou et Bobo-dioulasso. L'hypothèse en était que l'implication des populations locales et des autorités dans le secteur de l'assainissement était fonction, d'une part, de la conception et des représentations symboliques qu'elles avaient de la pollution et de la saleté charriées par les eaux usées et les excréta et d'autre part, de la conception qu'elles avaient de l'impact de ces nuisances sur leur santé.

Pour comprendre les raisons des conduites et des comportements des citoyens vis-à-vis de leurs propres déjections et déchets, il fallait remonter vers les représentations qu'ils en ont et les justifications qu'ils en donnent. Ici comme partout ailleurs, la diversité des pratiques de propreté tient à l'habitus de chacun. Mais il s'agit plus d'un habitus urbain fortement individualisé⁶ que d'un habitus culturel ou ethnique. Une partie de la recherche a donc été axée sur les conceptions populaires de la propreté-saleté de l'espace de vie et sur les répertoires normatifs que celles-ci structurent. L'étude des notions de saleté, d'hygiène, de pollution et de souillure a été conduite à partir des discours enregistrés lors d'entretiens sur la gestion domestique ou municipale des déchets, des eaux usées et des excréta :

- Indicateur 1: Les conceptions populaires de la propreté, de la saleté, de la pollution, de la contamination, de la souillure, du déchet, de l'ordure et des miasmes qui ressortent dans les entretiens.

L'entretien est un dispositif d'enquête nécessaire, mais, à lui seul, il est insuffisant pour rendre compte des faits. Il ne prend toute sa valeur heuristique que confronté aux résultats d'observations conduites *in situ*. Dans cette phase de l'enquête, la dimension territoriale des pratiques de propreté s'est imposée avec toute la force de son évidence. L'équipe a donc procédé à l'observation des activités quotidiennes de balayage de la cour, de nettoyage, de vaisselle, de lessive, d'évacuation des eaux usées et des excréta hors des cours d'habitation. Par ailleurs, on a prêté systématiquement attention aux pratiques de propreté-saleté qui étaient quotidiennement observables dans l'espace public.

- Indicateur 2 : Les pratiques des citoyens directement concernés par la production, la manipulation, l'usage, la proximité ou le contact avec les déchets, les eaux usées et les excréta.

⁶ Cet habitus populaire est tributaire de nombreux facteurs parmi lesquels on peut mentionner le type et le niveau d'éducation reçu, l'intériorisation individuelle des valeurs d'hygiène ou des conceptions religieuses associées à la souillure, la qualité de l'insertion dans le réseau social de proximité et les moyens financiers dont on dispose effectivement. Bref ! tout un ensemble de déterminants qui constitue le cadre de référence de chacun.

La première de nos hypothèses de recherche supposait que les conceptions sur la propreté, la saleté, l'hygiène et la pollution qui caractérisent l'habitus populaire citadin permettaient de comprendre les pratiques de propreté domestique et les comportements vis-à-vis de la saleté des autres.

Mais, à notre grande surprise, l'enquête a révélé que c'était moins les conceptions culturelles particulières de la saleté et de la propreté, que l'appropriation sociale de l'espace habité et l'insertion dans les relations de proximité et la sociabilité locales qui structuraient les pratiques des habitants en matière d'assainissement domestique et de propreté urbaine. L'hypothèse initiale d'une explication possible de la saleté urbaine par les conceptions culturelles des habitants sur la propreté et l'hygiène était donc en partie infirmée. En effet, en la matière, on n'observe pas de différence majeure entre les comportements des ouagalais et des bobolais. Pour les uns et pour les autres, selon les circonstances micro-locales qui affectent l'espace limitrophe de l'habitation, le miasme et les eaux usées peuvent aussi bien servir de marqueur du territoire personnel que de signe de violation du territoire de l'autre, le voisin qu'on ne considère pas ou les pouvoirs publics dont on nie la légitimité. Nous avons donc assez rapidement redéployé le dispositif d'enquête sur les objets de recherche 2 et 3.

I.A.2 Objet de recherche 2 : Les notions d'espace public, de besoin commun & d'action collective : la Commune et les citoyens face à la gestion de l'assainissement

L'évacuation des matières déchues (ordures, eaux usées et excréta) hors de l'espace de vie partagé et des activités quotidiennes est une pratique universelle qui entraîne une confrontation de logiques différentes de gestion de l'espace. Cette confrontation est multidimensionnelle (sociale, idéologique, économique et politique) et son résultat, toujours temporaire, participe à la définition des limites et des propriétés de l'espace public. Les pratiques des uns et des autres se stabilisent dans l'action quotidienne, en fonction des réactions que l'on peut attendre du voisinage immédiat ou des pouvoirs publics. C'est le cas à Ouagadougou où tout le monde s'accorde à dire que le centre-ville s'est métamorphosé depuis que la mairie exprime une volonté politique forte d'intervenir dans le domaine de la propreté et de l'assainissement urbains. Mais il n'en va pas de même à Bobo-Dioulasso où il n'y a guère de réaction effective à attendre des pouvoirs publics⁷ contre la saleté du centre ville.

Dans ce programme, nous cherchions à savoir ce que les pratiques d'assainissement et de propreté de la ville nous apprennent de l'« espace public », du « bien commun » et de « l'intérêt général » à Ouagadougou et à Bobo-Dioulasso. L'enquête a donc été progressivement recentrée sur l'aspect politique de l'assainissement et, à la suite de Michèle Jolé (1991), nous considérons que le rapport à la propreté de la ville présuppose des liens spécifiques qu'il fallait investiguer

- Des liens entre les habitants et leur espace d'habitation qui manifestent l'opposition espace public, espace privé ;
- Des liens entre les habitants eux-mêmes ensuite, où l'assainissement apparaît comme indicateur de la cohésion sociale ;
- Des liens entre les usagers et les services municipaux de propreté urbaine qui signalent la politisation de la question de l'assainissement.

I.A.2.1 Axe 1 : Espace public / espace privé

On a ainsi systématiquement étudié

⁷ Au Service d'Hygiène de la Ville, il y n'a en effet qu'un seul agent municipal responsable pour la réception des plaintes et le contrôle des délits et il ne dispose d'aucun véhicule en état de marche pour accomplir sa mission ! Par ailleurs le budget Municipal a été drastiquement réduit et le budget pour l'assainissement ne permet pas de développer une politique municipale.

- La gestion de l'espace privé de la cour d'habitation. Premier lieu de vie sociale et de production des eaux usées et des excréta. De même on a débordé sur l'espace limitrophe de la rue pour comprendre la logique du marquage de l'espace par l'ordure.
- La conception d'espace public (entendu comme espace d'adaptation aux « besoins collectifs », mais aussi comme lieu de valorisation du « bien commun » dans un cadre de vie producteur d'identité urbaine) à travers ses différents usages populaires;

I.A.2.2 Axe 2 : La dimension politique de l'assainissement

- Les notions de « bien commun » et d'« intérêt général » ont été étudiées à partir des phénomènes de clientélisme et de corruption. Cette approche a révélé les tensions permanentes et quotidiennes entre la « logique sociale » (qui se traduit par des services privés rendus au nom d'intérêts clientélistes) et la « logique civique » (qui devrait se traduire par des services publics rendus au nom de « l'intérêt général » et du « bien commun »). Elle a mis en évidence la privatisation du bien public communal (foncier urbain) du fait du clientélisme politique et de la corruption ;
- Afin de comprendre les rapports entre les élus locaux et les habitants, nous avons procédé à des entretiens sur les représentations des élus locaux politiques et la conception populaire du pouvoir communal.

I.A.3 Objet de recherche 3 : Les acteurs stratégiques de l'assainissement, leurs rôles, leurs attentes et leurs logiques

Les activités d'assainissement engendrent un rapport social qui constitue les parties prenantes en acteurs stratégiques qu'il convenait d'identifier. Cette identification effectuée, il s'agissait d'interroger leurs logiques d'action et les rationalités sociales et politiques à l'œuvre dans les processus en cours. La première hypothèse était que la place de ces acteurs stratégiques dans l'arène locale dépendait de la nature de la place qu'ils occupaient dans les activités de pollution / assainissement de la ville. La seconde hypothèse était que l'assainissement et la pollution urbaine par les eaux usées et les excréta constituaient un enjeu spécifique autour duquel les acteurs locaux devaient s'affronter et négocier. La participation à la propreté de la ville devait donc être appréhendée comme un rapport de coopération très conflictuel.

En fait, nous allions découvrir que les acteurs stratégiques de l'assainissement étaient beaucoup moins nombreux que les acteurs institutionnels potentiels. Les autorités communales, l'ONEA, les industriels, les associations de la société civile et les citoyens sont, pour l'instant, les seuls acteurs engagés dans ce rapport de coopération conflictuel. Évidemment, leurs logiques d'action constituent une dimension transversale aux autres objets de recherche (cf infra).

Nous avons plus particulièrement étudié les logiques d'action des différents acteurs directement impliqués dans ces phénomènes (qui renvoient au thème spécifique « Eaux usées & excréta 9 » : Rationalité des acteurs & régulation du service d'assainissement). Les logiques d'action des habitants, des associations, de la commune et des industriels ont fait l'objet d'une investigation systématique.

I.A.4 Objet de recherche 4 : La fonction municipale de régulation de l'activité d'assainissement

A.4.1.1 La régulation de contrôle municipal

En ce qui concerne la régulation de contrôle, l'hypothèse initiale était que les discours tenus officiellement, les textes réglementaires et statutaires ainsi que les normes étaient sans rapport avec ce

qui se passe réellement sur le terrain. Ainsi, les nouvelles dispositions légales et réglementaires qui ont été récemment adoptées ne sont pas encore appliquées et demeurent méconnues du grand public. À cet égard, il était important de comprendre comment fonctionnent, et dysfonctionnent, les diverses formes de régulation de contrôle communal de la propreté urbaine.

A.4.1.2 Axe 2 : la coopération institutionnelle

Dans l'optique d'un renforcement des capacités de maîtrise d'ouvrage des collectivités locales, on a prêté attention aux modalités actuelles de concertation, de coopération, de négociation, de contractualisation⁸ entre les collectivités locales et les autres acteurs de l'assainissement. Ces modalités constituant un bon indicateur de la capacité de la collectivité locale à exercer une tutelle sur les intervenants de la filière déchet⁹. Nous avons plus particulièrement investigué les problèmes de coordination et de coopération des grands acteurs institutionnels de l'assainissement¹⁰ pour en comprendre la logique dominante.

I.B. Méthode anthropologique & méthodologie d'enquête

I.B.1 Équipe SHADYC (Bobo-Dioulasso)

I.B.1.1 Méthodologie

Pour l'enquête, l'équipe du SHADYC, composée de Jacky Bouju et Fatoumata Ouattara, a engagé une procédure d'Enquête Anthropologique Rapide (EAR, cf (Bouju Jacky, 1995) de type *field research* qui consiste d'une part, à observer sur le terrain les pratiques sociales effectives et d'autre part, à analyser les justifications et les conceptions développées afin d'être en mesure de reconstruire ex-post les logiques sociales choisies par les acteurs locaux (ou dans lesquelles ils sont enserrés).

Plutôt que d'appliquer *a priori* un cadre conceptuel déductif sur une réalité sociale que nous ne connaissions pas scientifiquement, nous nous sommes proposé d'« apprendre » les catégories des groupes sociaux étudiés. Plutôt que d'aborder le groupe étudié à partir de nos variables sur l'assainissement et de nos hypothèses sur les relations entre ses variables, nous avons commencé par « apprendre » ce que les groupes sociaux eux-mêmes définissaient comme leurs « variables » et les relations qu'ils posaient entre elles.

La méthode de recherche que nous avons mise en œuvre consistait à confronter « ce qui est » (par une description et une analyse des situations observées et des pratiques effectives), à « ce qui devrait être » (la norme établie soit dans les textes correspondant à ces situations, soit dans le discours des acteurs concernés), afin d'être en mesure d'imaginer « ce qui serait souhaitable ». Enfin, cette approche qualitative a cherché à intégrer, tout à la fois, les continuités et les ruptures ; le poids des

⁸ Celle-ci porte sur la concession de zones de pré-collecte, la gestion des points de transit, le transport et la gestion des décharges.

¹⁰ Des entretiens ont été menés avec des représentants des différents acteurs institutionnels [L'Office national de l'eau et de l'assainissement (ONEA/MEE), la Commune de Bobo, la Direction régionale de l'environnement et des eaux et forêts (DREEF/MEE), la direction Régionale de l'Hydraulique (DRH/MEE), La Direction régionale des routes, de l'habitat et de l'urbanisme (DRRHU), Le Groupement professionnel des industriels (GPI) et la chambre de commerce, d'industrie et d'artisanat (CCIA/BF), La direction provinciale de l'Action sociale et de la famille (DASF)].

appartenances sociales, culturelles et ethniques et le jeu des négociations et des stratégies contemporaines ; les écarts entre les normes et les pratiques ; le poids des incertitudes économiques et de l'insécurité sociale avec la force des habitus. On a ainsi procédé au recueil :

- D'études de cas : celui du problème des parcelles d'habitation au secteur 17 (Sarfalao) ou encore, celui de l'hôpital Souro Sanou de Bobo-Dioulasso ;
- D'entretiens individuels avec les divers acteurs locaux dans leur langue. L'enquête empirique reconstitue ce que les gens font d'après ce qu'ils disent, en repérant la façon dont ils se différencient comme acteurs sociaux ;
- Des *focus group*, des entretiens conduits en petits groupes de discussion sur différents thèmes ;
- D'observations directes des pratiques effectives des usagers (descriptions *in situ*) ;
- D'observation indirecte des acteurs stratégiques locaux (articles de presse, narrations, examen des traces) ;
- De descripteurs et d'analyseurs (saleté, souillure, ...) qui sont des médiateurs entre les concepts interprétatifs et le corpus empirique des données.

Enfin pour vérifier et valider les données recueillies, nous avons utilisé diverses procédures classiques de la méthode ethnographique :

- La validation par triangulation simple : procédure de recoupage des informations par croisement des informateurs ;
- La validation par triangulation complexe : procédure de diversification des informateurs en fonction de leur rôle dans la mise en œuvre et la gestion de l'assainissement et de leur position par rapport au problème de la propreté urbaine, afin de recueillir des discours contrastés sur le thème investigué ;
- L'application du principe de saturation des données qui permet de décider de mettre un terme à l'enquête sur un thème donné à partir du contrôle de la décroissance continue de la productivité des observations et des entretiens.
- Ces observations des pratiques et des discours des acteurs sur la gestion, par eux-mêmes et par la commune, de la propreté urbaine à Ouagadougou et Bobo-Dioulasso ont été éclairées par les perceptions et les aspirations des usagers enregistrées dans leur contexte et chargées de toutes leurs significations.

Enfin, cette méthode n'est pas quantitative, elle ne cherche pas à recenser les croyances ou les comportements les plus représentatifs statistiquement. Elle permet seulement d'épuiser la diversité des conceptions et des pratiques de propreté en cours, quelles que soient par ailleurs leur fréquence, et de jeter une lumière sur les relations qu'elles entretiennent avec d'autres processus sociaux.

1.B.1.2 Deux directions de mémoires en recherche-action

Par ailleurs, Jacky Bouju eu l'opportunité d'orienter et diriger les mémoires de recherche de deux travailleurs sociaux burkinabè, madame (Millogo Malimata, 2002), *Analyse des pratiques de pollution de l'environnement urbain à Bobo-Dioulasso (Burkina Faso)* et monsieur (Ouédraogo Jean-François, 2002), *Participation Communautaire au Développement Social local : la question de l'assainissement à Baskuy et à Nongremassom dans la ville de Ouagadougou*, réalisés dans le cadre de leur formation pour le diplôme en travail social international.

Ces travaux de recherche connexes, dont de larges extraits sont utilisés dans ce rapport, ont fourni des données originales et des vérifications fort précieuses, tant sur la situation de la participation populaire à l'assainissement à Ouagadougou que sur celle des pratiques d'hygiène et de propreté à Bobo-Dioulasso.

I.B.2 Équipe GRIL (Ouagadougou)

Dans le cadre du projet de SHADYC-GRIL, intitulé « conceptions culturelles, pratiques sociales et enjeux institutionnels de l'assainissement des eaux usées et des excréta à Ouagadougou et à Bobo-Dioulasso (Burkina Faso) », le GRIL fut chargé de l'application de la problématique de recherche à Ouagadougou. Un quartier de la ville de Ouagadougou, celui de « Tanghin » et le Centre Hospitalier National Yalgado Ouédraogo (CHNYO) ont été les terrains choisis par l'équipe du GRIL pour la mise en œuvre de cette problématique générale de la gestion des déchets solides et liquides.

I.B.2.1 Méthodologie

Les enquêtes de terrain se sont effectuées par l'application de trois principaux outils:

- L'observation ethnographique ;
- L'entretien ;
- La revue documentaire ;

Pour observation, deux grilles d'observation ont été élaborées. Elles visaient la description de l'espace physique en rapport avec les modalités de gestion des déchets.

En ce qui concerne le premier terrain (le quartier Tanghin), il s'agissait de réaliser une monographie descriptive de l'espace qui s'appesantirait sur les points suivant :

- Description de L'organisation spatiale du quartier (repérage et localisation des différentes infrastructures d'assainissement, traçage des rues, caractéristiques matérielles et dispositions topologiques des concessions) appuyée par un plan du quartier et de la ville.
- Les habitations: nature de la propriété (location/privée, cours unique/ cours commune, matériau de construction et standing des concessions(nombre et fonctions des pièces, superficie, types d'aménagement interne et externe de la concession.
- Les caractéristiques des commodités (localisations types des salles d'eau et WC, localisation et types de cuisine, présence ou absence d'eau courante, et d'électricité).
- Les dispositifs d'évacuation des déchets solides et liquides (infrastructures de collecte et d'évacuation des eaux usées, de recueil et de stockage des déchets solides lieux d'évacuation).

Pour le second terrain (l'hôpital Yalgado Ouédraogo), deux grands axes d'observation s'imposaient:

- La structuration interne de l'hôpital: nombre et localisation spatiale des services (proximités et distances spatiales médicalement construites, organisation spatiale interne des services), caractéristiques du dispositif de recueil des déchets liquides et solides (types et emplacement des moyens utilisés), lieux de stockage des déchets, dispositif et lieux d'évacuation des déchets.
- Le mode d'expansion de l'hôpital hors de l'enceinte matériellement définie (lieux annexés par l'hôpital dans l'évacuation des déchets, activités se déroulant à proximité de l'hôpital).

Pour l'entretien, deux guides ont été élaborés.

1. Le premier guide d'entretien appliqué à Tanghin prenait pour unité le groupe domestique dont l'un des membres servait d'informateur. Il s'articulait autour des points suivants :

- Le talon sociologique de l'interviewé (âge, sexe, lien social avec les autres membres du groupe domestique, profession, temps passé quotidiennement dans l'espace domestique, itinéraire géographique).
- La circulation domestique des objets jusqu'à leurs déclarations de déchéance.
- Le sort réservé aux objets déchus.

- La perception et le jugement sur l'état d'assainissement du quartier et le mode de gestion des déchets par les habitants du quartier / la perception des actions institutionnelles d'assainissement des pouvoirs publics.

À ce guide, fut annexée une grille descriptive de la composition du groupe domestique, identifiant chaque membre, dont les items étaient : l'âge, le sexe, le lien social, la profession, les activités secondaires, la date d'arrivée dans le quartier, les affiliations politiques et associatives, les personnes fréquentées.

2. Le second guide d'entretien, élaboré pour le centre hospitalier, dans le souci de suivre de façon efficace le processus de la prestation qui devient, dans notre perspective, le « procès de production des déchets », fut scindé en trois parties ciblées en fonction des répondants :

- La première s'adressait au personnel médical (médecins et personnel soignant) et prenait en compte les dimensions suivantes: le talon sociologique de l'interviewé, les caractéristiques de sa pratique, la source des déchets liquides dans le service, la perception et la qualification des différents déchets issus de sa pratique, la prise en charge des déchets et les difficultés y afférentes, les solutions personnelles adoptées et les mesures générales préconisées.
- La seconde, adressée au personnel d'entretien et de nettoyage (garçons et filles de salles, personnel des services extérieurs d'assainissement de l'hôpital) dont les dimensions étaient: le talon sociologique, la description détaillée de la tâche, la qualification des déchets, le processus de négociation pour la définition, la prise en charge et l'évacuation des déchets liquides.
- La troisième partie enfin était adressée aux patients, accompagnants, visiteurs et riverains avec les dimensions suivantes: le talon sociologique, l'expérience de la vie hospitalière (en termes de promiscuité, de gêne etc.), la perception et la caractérisation des déchets liquides de l'hôpital, la prise en charge et l'évacuation des déchets provenant des patients.

La recherche documentaire a concerné trois principales sources :

- a) Les ouvrages traitant de la question du déchet ;
- b) Les rapports d'étude et documents institutionnels sur l'assainissement dont une partie appréciable était déjà sélectionnée dans la bibliographie du projet de recherche ;
- c) Enfin un recueil d'articles de journaux portant sur l'assainissement au Burkina Faso. Effectué sur une période de dix ans, cette revue d'article a été vue comme un moyen privilégié d'observation de la construction sociale progressive du problème de l'assainissement au Burkina et a concerné cinq journaux: Sidwaya, L'Observateur paalga, Le Pays, Le Journal du jeudi, L'Indépendant.

1.B.2.2 Déroutement des enquêtes

Sur les deux terrains de recherche (Le quartier de Tanghin et le centre hospitalier Yalgado Ouédraogo), l'observation, les entretiens et la recherche documentaire ont été constamment combinés depuis la phase exploratoire jusqu'à l'engagement des enquêtes proprement dites, avec, selon les étapes, une sollicitation alternée ou simultanée des outils. Deux équipes de quatre enquêteurs, ont été chargées de la collecte des données de terrain sous la direction d'un superviseur général.

À Tanghin, les données préliminaires de la phase exploratoire sur l'organisation spatiale du quartier ont permis de faire un repérage des concessions à enquêter et de faire un échantillonnage provisoire et indicatif. En effet, il fallait à la fois compter avec l'accord ou le refus des chefs de ménages et les disponibilités individuelles en leurs seins. La démarche fut donc d'adopter une procédure flexible permettant un contrôle progressif de l'échantillon qui devait équilibrer les catégories sociales, les sexes, les âges, les standings des habitations, les professions. L'interview s'est ainsi déroulée avec un membre du groupe domestique dans chaque concession avec une durée moyenne de 45 mn.

À l'hôpital, la procédure initiale consistait à sélectionner les différentes catégories ci-dessus mentionnées dans chacun des services pour les entretiens. En raison cependant de la disponibilité du personnel de l'hôpital dû au procès de travail, nous avons été dans l'obligation de nous conformer au

calendrier imposé par les responsables des services. L'incidence en a été d'une part la prolongation du temps passé à l'hôpital, et un léger déséquilibre de l'échantillon, les services étant inégalement représentés suite à leur inégale disponibilité pour l'enquête. Toutefois, il était assez aisé de combler ces lacunes vue le caractère qualitatif de la technique de l'entretien le but étant, non de construire des statistiques, mais de repérer des propriétés qualitatives relativement stables de l'institution hospitalière, explicatives des logiques de définitions et de traitement des déchets. De même, les entretiens avec les patients, les accompagnants, les visiteurs et les riverains se sont déroulés selon leurs disponibilités en veillant toujours à la représentativité des différentes catégories sociales pertinentes définies par la problématique (âge, sexe, ethnie, origine géographique: citadins et provinciaux).

Le tableau suivant donne le récapitulatif général de l'échantillon total de l'enquête et de ses caractéristiques :

Tanghin = 43	15 à 30 ans	De 30 à 50 ans	Plus de 50 ans
Hommes	6	8	6
Femmes	13	9	1
Total	19	17	7

Tableau 1. Répartition de l'échantillon par sexe et par âge

Fonctionnaires	Elèves	Commerçants et métiers	Cultivateurs	Ménagère
15	2	9	3	12

Tableau 2. Répartition de l'échantillon selon l'activité menée (Non Réponse: 2)

Marié	Célibataire	Veuf
31	7	1

Tableau 3. Répartition de l'échantillon selon le statut matrimonial (Non réponse :4)

Médecins	Infirmiers	Personnel d'entretien (garçons et filles de salle)	Personnel de services extérieur d'entretien ou de soutien	Patients et accompagnants	Riverains et visiteurs
5	16	8	7	9	9

Tableau 4. Répartition de l'échantillon selon leurs inscriptions à l'hôpital (Hôpital = 49)

I.C. Présentation des résultats

I.C.1 Le rapport

Après l'introduction qui constitue la première partie de ce rapport, la seconde partie s'ouvre sur un premier chapitre intitulé « Conceptions culturelles, pratiques sociales et enjeux institutionnels des eaux

usées et des excréments dans le quartier Tanghin de Ouagadougou ». Ce chapitre présente les résultats de l'étude conduite à Ouagadougou par le « Groupe de Recherche sur les Initiatives Locales » (GRIL) dirigé par Habibou Fofana — avec la collaboration de Salif Lingani, Hermann Zoungana, Denis Ouédraogo, Pépin ollo Hien, Emilie Kambou et Kagoné Moubassira — et sous la direction du professeur Jean-Bernard Ouédraogo. Au terme d'une enquête de terrain conduite pendant toute la durée du programme dans le quartier Tanghin de Ouagadougou, le GRIL nous propose une analyse sociologique de l'objet « déchet » à travers les processus sociaux et les trajectoires de déchéance des objets et des substances.

Un deuxième chapitre intitulé « Propreté, saleté, souillure et hygiène : conceptions & pratiques bobolaises », passe en revue l'ensemble des conceptions qui commandent les pratiques effectives de propreté domestique analysées par l'équipe du SHADYC à Bobo-Dioulasso. On a procédé à un examen minutieux des conceptions populaires du propre et du sale, telles qu'elles se sont exprimées dans les entretiens et, sans en réduire la diversité, on a essayé de les ordonner en catégories pertinentes. Enfin, la complexité des relations entre propreté, hygiène et maladie est ici soulignée par la présentation des résultats d'une étude pluridisciplinaire conduite par une équipe du Centre Muraz de Bobo-Dioulasso sur les croyances et les pratiques des mères bobolaises en relation avec les diarrhées des enfants qui sont la première cause de mortalité infantile.

La troisième partie « La propreté comme rapport social à l'espace : les lieux privés et publics de la fange » commence avec le chapitre intitulé « L'espace privé de la cour d'habitation ». L'équipe du SHADYC y décrit les pratiques sociales dans l'espace de la cour bobolaise qui est, à la fois, le lieu d'expression de la propreté individuelle et celui de la production des déchets domestiques.

Ensuite, un second chapitre « L'espace public comme ordre symbolique : conceptions, représentations et usages de la ville à Bobo-Dioulasso » examine en détail la sociabilité et l'ensemble des pratiques sociales qui se déploient dans cet espace intermédiaire entre l'espace privé et l'espace public qu'est l'espace limitrophe de la cour. On y présente aussi les conceptions qui permettent de comprendre les pratiques d'évacuation de l'ordure sur les dépotoirs des « six-mètres » et le recours systématique à l'évacuation par la voie de l'eau.

Un troisième chapitre « Une conception populaire originale de l'espace public : l'habitat, la propriété et le droit ». Dans ce chapitre important, nous proposons une analyse anthropologique des conceptions de l'espace habité, de la propriété et du droit qui prévalent en milieu populaire, qui permet, croyons nous d'expliquer nombre des pratiques de propreté présentées dans les chapitres précédents.

Enfin, le dernier chapitre de cette partie, intitulé « Assainissement et hygiène hospitalière. Deux études de cas : l'hôpital Souro Sanou (Bobo-Dioulasso) et l'hôpital Yalgado Ouédraogo (Ouagadougou) » présente deux études de cas d'établissements publics hospitaliers, l'une effectuée par le GRIL à Ouagadougou et l'autre par le SHADYC à Bobo-Dioulasso. L'intérêt de ces études de cas tient évidemment aux contradictions qu'ils révèlent en tant que lieu d'édiction des normes collective d'hygiène et de propreté.

La quatrième partie du rapport « L'assainissement comme enjeu de pouvoir & comme problème politique » examine en détail la dimension collective, sociale et politique, de la propreté telle qu'elle se manifeste dans les marquages de l'espace limitrophe (chapitre « La dimension collective de la propreté : la délimitation du voisinage » et chapitre « Les « offenses territoriales » : la saleté comme agent de violation du territoire de l'Autre »).

Mais elle se manifeste aussi dans le marquage de l'espace public (chapitres « Citadins-citoyens / autorités communales : une relation caractérisée par des manquements réciproques » et « La crise de confiance politique : méfiance & défiance ») qui souligne la dimension politique de la souillure de la ville. Cette pratique sociopolitique de la souillure met en évidence des logiques d'acteurs qui posent le problème de l'autorité de la puissance publique sur le territoire de la ville qu'on examine dans les chapitres « Les dysfonctionnements de la régulation de contrôle » et « L'enjeu politique pour la commune : se réapproprier l'espace urbain ».

La cinquième et dernière partie aborde les problèmes de « Coopération institutionnelle & stratégies d'acteurs à Ouagadougou et Bobo-Dioulasso » qui seront successivement étudiés à Ouagadougou par le GRIL (chapitre « Coopération institutionnelle & stratégies d'acteurs à Ouagadougou ») et à Bobo-Dioulasso par le SHADYC (chapitre « Coopération institutionnelle & stratégies d'acteurs à Bobo-

Dioulasso ». Dans le cadre de l'analyse des rôles et des logiques d'acteurs, deux chapitres aborderont sous un angle différent la question de la coopération avec la société civile : « Les enjeux de la coopération avec la société civile » et « L'assainissement comme problème de participation Communautaire dans les quartiers Baskuy et Nongremassom ».

I.C.2 Les annexes

Des informations sur l'histoire, le contexte de l'assainissement ou la situation de la pollution urbaine que nous avons considérées comme susceptibles d'éclairer la compréhension des faits et des analyses présentées ici ont été reportées en annexes faute de place et sont présentées dans un volume séparé de 96 pages :

Annexe 1 : Histoire de la ville de Bobo-Dioulasso

Annexe 2 : données générales sur Bobo-Dioulasso et Ouagadougou

Annexe 3 : données générales sur Ouagadougou

Annexe 4 : l'assainissement à Bobo-Dioulasso

Annexe 5 : la pollution de la ville de Bobo-Dioulasso

Annexe 6 : les acteurs institutionnels de l'assainissement à Bobo-Dioulasso Annexe 7 : le Programme Stratégique d'Assainissement & l'ONEA

II. Conceptions culturelles et pratiques sociales des déchets, des eaux usées et des excréta à Ouagadougou et Bobo-Dioulasso

II.A. Conceptions culturelles, pratiques sociales et enjeux institutionnels des eaux usées et des excréta dans le quartier Tanghin de Ouagadougou¹¹

II.A.1 Introduction : la construction sociologique de l'objet « déchet »

Si l'élimination des « déchets solides et liquides » est aujourd'hui une urgente préoccupation sociale à laquelle se confrontent les politiques d'organisation et de gestion de l'espace urbain, la question de leurs procès de production n'est pas toujours posée. Très souvent en la matière, les interventions volontaristes précèdent une intelligence adéquate et pratiquement efficace des logiques de production des déchets de mêmes que les enjeux auxquels ils sont l'objet.

La recherche d'une stratégie efficiente de gestion des déchets peut-elle cependant faire l'économie de cette interrogation préalable du processus de déchéance des objets et des substances?

Le déchet, comme résultat d'un processus au cours duquel les objets et les substances, passant par différents stades d'usage sont évacués hors d'un champ de pratiques décrit un rythme et un tempo d'existence du cadre social qui le produit. Les caractéristiques des objets ainsi que leurs cycle d'usage, lent ou rapide, court ou long, aboutissant à leur déclaration de déchéance, apparaissent ainsi comme des indicateurs sur la composition, la structuration et l'économie du cadre de vie en question ainsi que ses coordonnées dans l'espace social. Hors d'usage ou « mis au rebut », l'objet ou le liquide se charge d'une valeur sociale négative mais, aussi bien l'itinéraire que la déclaration de déchéance sont fonction des usages et des groupes sociaux auxquels ceux-ci renvoient.

Il s'agit donc de suivre dans les espaces sociaux considérés, les itinéraires de vie des objets et substances, sanctionnés dans leurs circulations par des indices classificateurs qui définissent leurs utilités ou inutilités relatives ou générales, provisoires ou définitives, de même que leurs nocivités relatives. Par ailleurs, en trahissant les rapports qu'individus et groupes sociaux entretiennent avec les objets et en révélant les frontières d'ordinaires invisibles, cette circulation des objets permet de construire une « topologie des lieux » et de comprendre par la même occasion les « seuils de sensibilité » des individus et des groupes.

¹¹ Etude de l'équipe du groupe de Recherche sur les Initiatives Locales (GRIL) à Ouagadougou, dirigée par Habibou Fofana avec la collaboration de Salif Lingani, Hermann Zoungana, Denis Ouédraogo, Pépin Ilo Hien, Emelie Kambou, Kagoné Moubassira, sous la direction du professeur Jean-Bernard Ouédraogo.

En effet, en ce qu'il laisse apparaître les limites du tolérable, de la promiscuité pour les personnes et les groupes, que définit leurs conditions sociales d'existence productrices de dispositions évaluatives, la circulation restreinte ou généralisée des objets décrit simultanément une hiérarchie sociale des individus et des groupes sociaux.

L'évacuation des objets ou des liquides déchus, hors du champ des pratiques, nécessite alors une interrogation sur les modes, les moyens et les lieux autorisés conformément aux divers conditionnements des groupes sociaux qui président par ailleurs à l'appropriation des nouvelles technologies d'assainissement. L'espace partagé entraîne de ce fait une confrontation de logiques de gestion de l'espace qui peut se comprendre comme une lutte sociale pour la définition des contours et des caractéristiques de l'espace public.

L'opposition des sens de l'esthétique spatiale, culturellement différenciés commence dans les « voisinages incompatibles » plus ou moins tolérés, se prolonge dans le quartier en tant que première unité spatiale collectivement gérée pour aboutir à l'organisation de la citée, grosse de toutes les stratégies et revendications politiques. Là, s'interprètent les cultures civiques et leurs rapports au discours institutionnel sur l'assainissement en tant que « discipline » de l'espace opérant à travers des dispositifs techniques et l'éducation sanitaire.

II.A.2 Système d'habitation et production domestique de déchets

II.A.2.1 L'appropriation sociale de l'espace

L'organisation du cadre spatial est sans nul doute le premier élément informateur des logiques de production et de gestion des déchets de façon générale. En tant que virtualité offerte aux groupes sociaux, les marquages dont l'espace physique est l'objet sont autant d'indices de compréhension des cultures portées par les occupants.

De ce point de vue, la production et la prise en charge du déchet ont une assise territoriale que révèlent les modes d'établissement des populations qui composent à la fois avec les données dites « naturelles » et celles dites « culturelles ».

A.2.1.1 Le Quartier « Tanghin »

Tanghin est l'un des « vieux » quartier de la ville de Ouagadougou. La population locale issue des villages environnants de la ville (Zorgho, Loumbila etc.) s'est progressivement diversifiée avec l'arrivée d'autres groupes sociaux qui s'établissaient selon un ordre dicté par le pouvoir traditionnel représenté par le chef coutumier en l'occurrence le Moro-Naaba, chef des Mossé de Ouagadougou, et relayé par ses représentants dans l'espace qu'il leur a accordé et dont le nom initial « tang Sèga » donnera Tanghin. L'occupation de l'espace obéissait alors à une affinité ethnique ou à une alliance sociale des arrivants.

Le traçage administratif par la procédure du lotissement qui remonte à 1985, sous la période du régime révolutionnaire burkinabé va remodeler la structure de l'espace par une perturbation des ancrages territoriales des groupes établis dont le traçage des rues et le calibrage et l'affectation « parcellisée » des concessions seront les vecteurs. La vision de l'administration moderne de l'habitat urbain introduit alors à Tanghin une réorganisation de l'espace qui, cependant, sur le plan infra structurel restera assez sommaire.

Le quartier dispose de 12 forages et de 16 fontaines publiques fournis en partie par une Organisation Non Gouvernementale, L'ONG/EAST, la fourniture individuelle en eau courante de l'Office Nationale de l'Eau et de l'Assainissement (ONEA) restant encore limitée à quelques concessions. Signe évident d'une faiblesse de la couverture en infrastructures, mais aussi et surtout du « standing » des habitants auxquels la modernité ne peut offrir que des structures collectives d'approvisionnement en eau, le quartier ne possède pratiquement pas de caniveaux d'écoulement des eaux de pluie.

Les caractéristiques architecturales du quartier dont le matériau le plus répandu est « la maison en banco » présente un ensemble assez homogène de concessions faiblement modernisées, avec ou sans portail ou clôture, parsemé de quelques bâtis en dur, annonçant un début de rupture d'avec le mode ancien d'appropriation de l'espace qui du reste se diversifie suivant les modalités d'insertion des groupes domestiques dans le quartier.

A.2.1.2 La privatisation domestique de l'espace

Le marquage de l'espace est précédé d'une construction statutaire des lieux qui détermine l'installation du groupe domestique. Ce statut, selon les modalités qu'il prend est l'indice d'un rapport spécifique à l'espace d'habitation. Les tableaux suivants, permettent ainsi de lire les statuts de résidences et d'habitation qui sont les premiers termes de ces modalités d'insertion dans le quartier :

Propriétaire	Non propriétaire
30	7

Tableau 5. Statut de résidence, N=43, Non Réponse :6

Cour communes (locataires)	Cour uniques
5	34

Tableau 6. Statut d'habitation, N=43, Non Réponse : 4

Simplement indicatifs, ces tableaux n'en informent cependant pas moins sur l'établissement des groupes domestiques. En effet, contrairement au mode de réorganisation administrative de certains quartiers sous la révolution, ayant occasionné le déplacement des populations locales sur d'autres sites et dont le but était d'ériger des habitations de type moderne (cas par exemple d'un autre quartier appelé « Bilbanbili »), les patrimoines fonciers ont pu être conservés dans la plupart des cas par leurs propriétaires lors du lotissement de Tanghin D'autre part, les cour communes sont des formes de mise en location d'habitations regroupées dans une même concession et constituent dans la ville l'un des aspects marquants du processus d'urbanisation. Offrant à plusieurs ménages le partage du même espace, elles peuvent être considérées comme l'entrée dans l'habitat de type moderne, intermédiaire entre les concessions en banco et la villa en dur. La faiblesse numérique de ce type d'habitation comme indice d'une faible modernité se confirme lorsqu'on examine la structure des concessions ainsi que leurs équipements.

Dans les 43 groupes domestiques (dont l'effectif total est de 243 personnes) concernés par l'enquête, le nombre des pièces de la concession évolue entre 2 et 5, tandis que 10 GD ont un effectif compris entre 0 et 5, 26 ont un effectif compris entre 5 et 10, et 6 un effectif de plus de 10 membres.

Les sources de revenu des GD présentent la structure suivante : 74 personnes ont une activité rémunératrice permanente dont 7 ont une activité secondaire, 3 ont une activité rémunératrice occasionnelle, et 135 sont sans activité rémunératrice

Ainsi donc, le modèle est celui de la famille élargie, dont la subsistance repose sur une ou deux personnes et des apports occasionnels, dépendants de divers réseaux. L'équipement domestique est en cela prévisible et s'articule aux caractéristiques économiques des GD.

Eau Courante uniquement	Electricité uniquement	Eau et Électricité	Eau, Electricité, Téléphone	Sans équipement
9	19	8	5	2

Tableau 7. Équipements des groupes domestiques, N=43

Ainsi, ni l'eau courante, ni l'électricité encore moins le téléphone ne sont devenus ici des « équipements de première nécessité » et relève encore un peu du privilège que confère le revenu économique; 26 GD ont une cuisine externe, une douche et/ou un WC externes.

La tentative administrative de modernisation spatiale du quartier à peine entamée associée à la faible capacité économique des habitants a pour conséquence un mélange d'urbanité et de ruralité de la vie qui se répercute sur l'ordre spatial et les formes de sa gestion.

II.A.2.2 Les structures domestiques de production des déchets

L'analyse du quotidien domestique fait d'activités diverses, d'échanges sociaux multiples dans lesquels les substances solides et liquides sont inscrit dans des processus d'usage différenciés et culturellement déterminés est l'axiome qui livre les itinéraires de déchéance des substances et les logiques desquelles elles procèdent. Faire la cuisine, la lessive, la vaisselle, balayer la cour, nettoyer la chambre, se regrouper sous cette pratique spécifique appelée « habiter », au cour de laquelle on acquiert des choses et on se débarrasse d'autres selon des principes qu'il faut découvrir pour chaque groupe social et qui donnent à comprendre, dans cette ordinaire banalité de l'existence sociale la logique de la déchéances des objets et substances domestiques.

A.2.2.1 La vie domestique et ses déchets

Si le fait de l'habitation implique diverses activités domestiques, celles-ci sont variables en nature et en procédure selon les bases matérielles de l'existence. Les caractéristiques sociales et économiques des groupes domestiques induisent des manières de vivre imprimant leurs marques à l'ensemble des pratiques domestiques. Ces façons d'être domestique, productrices de déchets, sont d'abord un rapport à l'espace révélant l'intervention de chaque membre et une prise de possession spécifique de l'espace d'habitation sur lequel viennent s'inscrire les actes du quotidien :

«Bon vous savez, dans une cour, on ne peut pas manquer d'ordures..., la préparation des femmes, les feuilles d'arbres et les peaux de banane qui traînent, il y a les sachets plastiques qu'on ramène du marché, bon, moi personnellement j'ai des chevaux, la paille qui est là c'est ce qui reste de ce qu'il ont broutés, vous voyez tout ça c'est plein là... » (Jean, agent du Trésor public, marié, chef d'un GD de 13 personnes);

«Les eaux sales, ce sont les nettoyages de mobylette, il y a un véhicule, quand on lave, il y a l'eau qui est là qui est sale; moi en rédigeant souvent mes rapports, si ce n'est pas bon, les papiers ou le brouillon je peux les froisser et les jeter, tout ça constitue des ordures! » (Marc, agent de la société ferroviaire, marié, chef d'un GD de 9 personnes)

«Pour les ordures, ça dépend, il y a les sachets, tu peux amener quelque chose avec un sachet, si tu viens tu vas déchirer le sachet pour enlever ta chose et jeter le sachet. Si tu pars acheter les condiments et que tu coupes pour enlever ce que tu veux, ce qui reste est aussi des ordures » (Sali, commerçante, vit chez son frère dans un GD de 8 personnes)

L'ordre spatial domestique détermine la place des choses et la relative indifférenciation perceptible dans ces discours n'est que le pendant de cette culture dite populaire où l'espace n'a pas encore subit une nette différenciation fonctionnelle. La cour est le lieu d'exercice de tous les travaux domestiques (cuisine, lessive, vaisselle etc.), où individus et animaux s'accommodent les uns des autres.

Les caractéristiques de ces ordures, largement dépendantes de la vie domestique peuvent cependant subir à certaines occasions, des transformations liées à l'exercice d'activités spécifiques dans le cadre domestique:

« Vous savez quand on est dans la santé, on ne peut s'empêcher de soigner soient les membres de la famille, soient des amis, des voisins qui viennent solliciter votre service, je

fais les soins et il y a les seringues les flacons, les emballages etc. » (Ali, infirmier spécialisé, chef d'un GD de 16 personnes)

« Chez nous ici on vend de l'eau (en sachet) et du bissa (boisson sucrée contenue dans des sachets plastiques); je peux dire que ces sachets sont fabriqués ici; quand on balaie ces mêmes ordures reviennent » (Issa, chauffeur, fils du chef d'un GD de 10 personnes)

L'activité, qu'elle soit un prolongement de la profession dans le groupe domestique ou se juxtapose aux activités purement domestiques, impose par là ses déchets propres, identiques ou différents en nature d'avec ceux de l'existence ordinaire du groupe. Mais, n'est-ce pas la fragilité matérielle même du cadre domestique qui rend toute tentative de séparation des ordres spatiaux vouée à l'échec ?

« Notre maison est sans portail, il y a des ordures du dehors qui rentrent dans notre cour, donc ça fait que si on balaie le matin, il faut encore balayer le soir; bon, en plus il y a les enfants qui rentrent dans la cour, ils peuvent amener quelque chose du dehors et le jeter dans la cour, par exemple les sachets d'eau de 10F; ou encore consommer quelque chose dans un papier et le laisser traîner dans la cour » (Sali précitée)

« Ce sont les arbres aussi...les feuilles séchées, il y a aussi les enfants qui amènent les boîtes, les petits trucs, les bidons et consorts, ils viennent jeter dans la cour; je fais de mon mieux pour me débarrasser de ça » (Mariam, ménagère, épouse d'un chef de GD de 4 personnes)

« Par exemple les ordures qui sont là, sont déposés par le vent, ça ramène ça dans notre cour » (Jane, sans profession, fille du chef d'un GD de 9 personnes).

Livré aux intempéries et réceptif aux divers objets drainés du dehors, le cadre domestique est ouvert aux formes d'interventions sans doute les moins réglementées, celles des jeux enfants.

L'entretien de l'espace domestique devient presque une gageure pour la ménagère lorsque le mode d'existence du groupe repose sur cette indifférenciation fonctionnelle de l'espace, qui est une des formes sociales de la pratique de l'habitation.

Le déchet apparaissant comme la part inactive de l'économie domestique dont on veut se séparer, c'est l'observation du mode de consommation domestique des objets qui permet de comprendre le processus de déchéance sociale des substances inscrites dans les cycles d'usage domestiques.

A.2.2.2 La circulation domestique des objets

Lorsque l'on examine la série des objets dont les enquêtés disent s'être séparés, figurent presque exclusivement des effets à usage vestimentaire tels les habits, les chaussures et un ensemble de choses non identifiables car complètement transformées par des cycles d'usage multiple. De même, la quasi-totalité des objets qui sont le plus transmis ou reçus par les enquêtés sont de type vestimentaire. Acquis la plupart du temps dans la friperie, donc plus économiquement accessibles, les transactions dont ces effets ont fait l'objet trahissent des caractéristiques économiques du groupe. En effet, les transactions domestiques consistant pour les membres à transmettre ou recevoir des objets personnels, à l'intérieur ou à l'extérieur du groupe, peuvent être tenues comme les premiers indices du procès général de la déclaration de déchéance des objets. Les caractéristiques et fréquences de ces objets qui transitent dépendent alors de la structure de l'économie domestique.

En fait ce processus de déchéance s'empare des objets et des substances utilitaires de l'économie domestique selon diverses modalités et suivent un cycle plus long ou au contraire plus court dans l'économie des échanges domestiques:

« Tu peux avoir un habit dans la maison que tu ne portes pas, tu peux prendre donner, si tu leur donnes(mendiants), il vont s'habiller avec ça; c'est pas mieux que de le laisser mourir dans la maison? » (Didier, 28ans, agent d'entretien à la Poste)

« Par exemple, si tu déposes quelque chose que tu ne veux plus et tu te rend compte que ça va se gâter, ou bien si tu n'a plus assez de place, c'est obligé que tu prenne donner à quelqu'un, parce que si tu dépose comme ça ce n'est pas bien! » (Sali, 32ans, précitée)

Les objets ont des durées de vie qu'il ne faut écarter sous prétexte d'inutilité liée à sa personne. Car jeter des effets qui peuvent toujours être utiles, ou plus exactement qui sont susceptibles de servir d'autres personnes est moralement condamnable. Ce sentiment de préservation et d'exploitation maximum des choses est le propre de la culture populaire instruite à la nécessité et à la privation. Quand quelque chose est abandonné, c'est que

« (...)la chose est vraiment usée et nous n'en voulons plus. A vrai dire, nous ne laissons rien que nous ne voulons pas parce que nous-mêmes nous n'avons rien » (Marie, 28 ans, ménagère, épouse du fils du chef de ménage).

La difficulté de jeter est autant économique que culturelle ; les objets ont toujours une utilité et c'est ce qui explique cette accumulation des choses au coin de la maison car « on peut en avoir besoin ».

Par ailleurs, lorsqu'on observe le sens de la circulation des effets personnels, ceux-ci laissent apparaître ce qu'on peut appeler une circulation restreinte, limitée au cercle domestique, et une circulation généralisée, qui s'étend aux personnes extérieures au groupe domestique. Et tout se passe comme si les objets ne quittaient le cercle domestique qu'après leurs déclarations domestiques de déchéance. Ainsi, les personnes à qui l'on donne le plus ou de qui l'on reçoit le plus sont d'abord les proches:

« Moi je donne le plus souvent à mes petits frères, à mes cousins; si ça ne leur convient pas, je donne aux mendiants aussi » (Ali, infirmier spécialisé, précité)

« Si ton habit devient...si ça ne te va plus, tu peut prendre donner à ton enfant ou à ta petite sœur » (Ema, 30ans, ménagère, épouse de chef de groupe domestique)

« J'ai un grand frère en Allemagne qui m'envoie des habits » (Alice, 29ans, restauratrice, épouse de chef de groupe domestique)

La transaction domestique interne actualise ce principe d'assistance des aînés envers les cadets, avec l'affirmation des affinités de sexe, liées aux caractéristiques des effets en transaction. Mais on remarque que celle-ci s'effectue de catégories sociales supposées moins nécessiteuses vers des catégories supposées être dans le besoin. Cette tendance trouve confirmation à l'occasion des échanges qui s'orientent vers les personnes extérieures:

« Des fois nous avons des vieux qui viennent du village, des gens qui viennent demander si vous n'avez pas une chemise pour eux, des fois on voit d'autres qui n'en ont pas, je prend ce que j'ai...pour moi ce n'ai pas bon, mais eux ils trouvent que c'est bon...je leur donne » (Moussa, 54ans, hôtelier à la retraite, chef de groupe domestique)

« Si personne ne vient, nous avons des associations par exemple, telle qu'au niveau de la paroisse qui aident souvent des nécessiteux. Parfois on demande à ceux qui ont des habits, de l'argent, d'amener pour qu'on vienne en aide à ceux qui n'en ont pas. Nous faisons souvent ça. » (Charles, 50 ans mécanicien, chef de groupe domestique).

Ici, la mise au rebus des objets dessine un ordre de circulation domestique s'étendant par la suite à la périphérie symbolisée par le village pour aboutir aux zones les plus éloignées prises en charge par la « charitas ». C'est en même temps une description de l'itinéraire de déchéance des objets domestiques qui qualifie les personnes et les lieux de leurs destinations. Mais il faut comprendre les principes qui régissent cette mise au rebus, c'est-à-dire les raisons qui fondent la séparation d'avec l'effet personnel indiquant son inscription dans les étapes du cycle de déchéance ainsi que la logique d'une déchéance brutale qui exclut décisivement l'objet des échanges préliminaires.

II.A.3 Déclaration de la déchéance et statuts des substances déchués

II.A.3.1 La formulation de la déchéance

Avant d'être frappés de la sanction d'inutilité définitive et propres à être exclus de l'économie domestique et des pratiques y afférentes, les objets qui entrent dans une logique transactionnelle annonçant leurs désuétudes sont continûment évalués. Les valeurs décroissantes affectées sont fonction d'un ensemble de facteurs à la fois économiques et culturels qui définissent, catégorisent et déterminent les destinations futures des objets. Le schéma général part de la transmission des objets aux tiers jusqu'à l'abandon direct en passant par l'appréciation des choses reçues ou données, par les bénéficiaires.

A.3.1.1 Pourquoi transmettre ?

L'effet du temps sur les choses, mesuré à leurs durée d'usage ou perceptible à travers les signes qui les marquent, constitue l'un des motifs prépondérants de la transmission des objets aux tiers:

« Plus tu dures avec une tenue...tu peux tourner dans ta cour avec...mais celui qui est nouveau dans cette tenue, je lui donne, lui il peut rentrer en ville avec(...) Quand je porte un habit et que je vois que c'est un peu fané(...) pour moi ça vieillit, c'est comme ce que je porte... si on me dit de prendre ça aller en ville je n'irai pas, pour moi je trouve que ce n'ai pas bon, étant responsable dans les services et qu'on me voit arriver comme ça! Je ne veux même pas que les autres collègues me voient comme ça! » (Moussa, hôtelier, précité)

« Bon, souvent aussi au bout d'un, deux ans ça commence à serrer (l'habit), c'est pas que c'est usé quelques fois hein! des fois ça serre donc voilà tu donnes à un petit frère. » (Jean, agent du trésor, précité)

L'habit usé perd une certaine valeur vestimentaire relativement à la personne qui le portait ou par rapport aux coordonnées d'un espace qui exige une « tenue ».

Le regard évaluatif est informé du jugement des autres et des compatibilités socialement construites entre la valeur des hommes et la qualité des choses arborées, d'où l'affectation de l'habit vers la personne adéquate, celui qui est « nouveau dans cette tenue », ou à qui ça ne « serre » pas. Mais au fond, la durée est une catégorie sociale relative et son évocation n'est en réalité que l'expression d'une modalité de déchéance des choses dont le principe, déjà perceptible dans le discours, se situe ailleurs dans les convenances sociales :

« Quand j'achète une tenue ou quand je confectionne, je porte si ça ne me convient pas bon ! je donne. Tu peux coudre une tenue aujourd'hui, tu commences à porter, on te dit que cette tenue-là ne te convient pas ou bien toi-même tu ne te sens pas à l'aise dans la tenue, bon, en ce moment là tu peux donner » (Ali, infirmier, Précité)

« ça dépend, des fois tu as ton habit comme ça...je peux dire si je porte fatigué, ça ne me plaît plus je prend ça donner à quelqu'un; des fois si le modèle ne me plaît plus et si c'est fatigué je prend et je donne à quelqu'un aussi qui n'en a pas » (Alice, 29 ans, restauratrice, précitée)

La dévalorisation singulière de l'objet appelle alors la recherche d'une voie de prolongation de son espérance de vie que commande l'ancrage culturel. Celle-ci se réalise alors, selon les occasions offertes par la bonne conscience morale ou, plus directement à travers le sentiment du « bon débarras ! »:

« Bon, il se peut que ce que tu as, quelqu'un d'autre n'en possède pas...je pense que moi aussi je peux aider une autre personne, parce qu'il y a des gens qui n'ont même pas d'habit pour aller au milieu d'une foule; et toi tu en possèdes pour poser à la maison; donc ces gens-là s'ils gagnent ils pourront porter sortir et ça va! » (Brigitte, 34ans, petit commerce, épouse d'un chef de groupe domestique)

« Pour les laveuses, ces femmes-là quand elles viennent laver les habits, elles nous disent : c'est-ce que vous n'avez pas de vieux habits que vous ne portez plus ? Bon, moi ça pourrait m'arranger, ces gens-là on leur donne » (Jean, agent du trésor, précité).

La transmission est donc consécutive à ces formes d'évaluation des choses et constitue une étape de la procédure de déchéance dont la chaîne hiérarchise les individus engagés dans la transaction. Mais la hiérarchie sociale est à la fois objective et subjective, fondée souvent sur des repères mobiles et jamais définitivement fixés. La conséquence en est souvent des erreurs d'appréciations des positions sociales circonstanciennes qui perturbent le mouvement transactionnel.

A.3.1.2 L'appréciation de la chose reçue

On le sait depuis Marcel Mauss, le don est souvent périlleux. Ayant pour principe un acompte pour la reconnaissance sociale qui peut, sous certaines conditions, prendre l'allure d'une défiance sociale dominatrice, son efficace dépend alors de l'imposition de sa valeur ajoutée. La transmission des objets personnels actualise ici cette dimension de la « dangereuse incertitude des transactions » d'autant plus que celles-ci enferment une expression euphémique de l'affirmation de sa valeur personnelle sur l'autre qui accepte alors ou refuse les termes de l'évaluation.

« (...) ils (vieux du village) n'ont jamais refusé, le plus souvent quand je donne, je reçois presque une semaine de remerciements; ils s'en vont montrer ça à d'autres proches parents qui reviennent me remercier » (Moussa, hôtelier précité)

« Si quelque chose est usé, et que la personne trouve que moi j'en ai besoin, que la chose là me convient et il me le donne, bon moi pour son respect, je vais prendre » (Zénabou, 40 ans, ménagère, épouse d'un chef de groupe domestique)

La correspondance des repères du jugement assure une heureuse destination des objets transmis réalisant du même coup la modalité positive des échanges sociaux. Et puisque « refuser de prendre » équivaut à manquer de respect au donateur (la forme latente de la déclaration de guerre maussienne) il est de bonne éducation de prendre, mais l'opposition du refus est tout de même amorcée:

« Si c'est déjà porté et que je vois que ce n'est plus bon, vraiment je ne prend pas; on m'en a déjà donné, mais quand j'ai pris je n'ai pas porté, j'ai remis ça à une autre personne...je ne suis pas riche c'est vrai mais...les haillons là je ne vais pas prendre ça » (Alima, 20 ans, sans profession, sœur d'un chef de groupe domestique)

« Par exemple vous qui êtes assis, si je vous donne un habit et que vous ne voulez pas, est-ce que vous n'allez pas dire que c'est une injure ? Si tu donnes à quelqu'un ce qu'il veut...sinon si c'est ce qu'il ne veut pas et que tu lui donnes il va penser que tu le fais parce qu'il est pauvre; comme il n'a pas demandé cela peut te causer quelques ennuis » (Charles, 50ans, mécanicien, précité)

Le rejet de l'objet donné est une affirmation de la dignité dans la pauvreté, que froissent les caractéristiques de la chose et la manière de donner jugées négatives. Mais au fond, cette attitude est le propre d'une catégorie intermédiaire dans l'espace sociale, incertaine de sa position ou la refusant, en la reportant sur une autre catégorie évaluée par elle comme étant plus basse dans l'échelle d'évaluation sociale. Par ailleurs, si les effets personnels usagés sont perçus comme dégradants pour certains, n'est-ce pas parce qu'ils ont un rapport étroit avec le corps dont ils véhiculeraient une partie, celle qui, avec l'habit est perçu comme une forme de déchet ?

« Ici, les gens n'acceptent pas porter les habits des autres, parce qu'ils disent que vous pouvez leur transmettre une maladie. » (Estelle, 21ans, ménagère, épouse d'un chef de groupe domestique, arrivée dans le quartier il y a un an)

« Au niveau des sous-vêtements, il peut y avoir des infections, on peut donc attraper beaucoup de maladie à travers les sous-vêtements, même au niveau des chaussures fermées » (André, 24ans, infirmier, frère du chef de groupe domestique).

L'appréciation négative des objets usagés, lorsqu'elle ne s'accompagne pas d'une réorientation vers une autre destination est un verdict de déchéance de la chose qui impliquerait donc la fin de son cycle d'usage. Entre la décision de transmettre et celle de jeter il y a alors un arbitrage dont il faut découvrir les règles pour comprendre comment l'exclusion fait l'ordure.

« Si vraiment je juge que ce n'est plus utilisable, c'est la poubelle; bon, avant ça, ce que moi je juge inutilisable, quelqu'un d'autre peut trouver utilisable, si je trouve quelqu'un par exemple à qui je peux en parler, si la personne est intéressée, je peux lui donner, mais si je ne trouve personne de ce genre à côté, c'est la poubelle » (Marc, agent de transport ferroviaire, précité)

Expression de la limitation de la chaîne des relations sociales comme présidant à l'abrègement de l'existence des objets qui passent d'une traite de chose utile à un magma informe qui va à la « poubelle ». Mais en fait la poubelle dans ce cas n'est qu'un nom générique car, à ce stade de leurs vies, les objets sont soit dans un état de non existence fonctionnelle, soit expulsés vers un ailleurs, déterminable aussi suivant les coefficients dont ils sont porteurs. Ceux-ci se fondent à la fois sur la nature des objets et substances et la configuration de l'espace domestique.

II.A.4 Assignation statutaire des objets et substances déchués

L'observation sociologique des modes d'organisation spatiale du cadre domestique révèle des homologues spécifiques qui gouvernent l'affectation statutaire des effets domestiques à des lieux précis jugés conforme à leurs fonctions ou à la valeur qui est leur est reconnue selon les dispositions culturelles des groupes sociaux qui informent ainsi l'espace physique. À l'instar des objets solides ou liquides qui sont toujours dans les cycles d'usage, les substances déchués sont soumises à une assignation statutaire dans l'espace qui précède leur évacuation si tant est qu'il s'agit de s'en débarrasser. À travers l'analyse de cette économie de l'espace domestique, révélatrice du découpage et de la hiérarchisation de l'espace, produit d'une construction culturelle, les déchets prennent alors leurs places, logiquement.

II.A.4.1 La prise en charge domestique des déchets

Ce qui frappe le regard de l'observateur d'une concession dans un milieu populaire, et qu'on a vite mis au compte d'un désordre indescriptible, c'est bien cet « assemblage hétéroclite » de choses posées et traînant dans la cour et les recoins de la concession.

« Chaque habit a une fonction; si ça n'a pas de fonction, ça reste là posé...ça dépend des fonctions » (Malick, 60ans, cultivateur, chef de groupe domestique)

« Il y avait (des parties d') un moteur (d'une motocyclette) posé ici (dans la cour) que j'ai voulu garder comme souvenir » (Ali, infirmier spécialisé, précité.)

« Les slips, je ne donne pas, je ne jette pas...je les conserve; je ne sais pas ce qu'il faut en faire » (Ali)

En fait, le principe en est que toute déclaration de déchéance des objets dans les milieux populaires semble être toujours provisoire. Et cela se comprend d'autant mieux que le renouvellement des choses dans l'économie domestique, en raison de la faiblesse des ressources, a un cycle plus long et le réflexe culturel est de conserver le plus longtemps possible des effets qui peuvent soudainement être rappelées à la vie. L'espace physique étant relativement peu différencié au niveau fonctionnel comme nous l'avons vu, il s'ensuit une cohabitation singulière des parts domestiques actives et circonstanciellement non actives.

Lors même que la séparation d'avec les objets et les substances est consommée, comme c'est le cas des liquides plus rapidement déchus, l'on note une sorte d'abandon utilitaire:

« Si l'eau n'est pas très sale nous la mettons aux pieds des arbres ...Nous jetons (aussi) au-dehors dans la rue pour que la poussière ne s'élève pas. »(Sylvie, 32ans, sœur d'un chef de groupe domestique)

« Quand les voitures passent (sur la route)ça nous envoie beaucoup de poussière, on jette l'eau sur la route pour que ça durcisse un peu la terre »(Moussa hotellier, précité)

« Nous avons choisi le recoin pour déposer(seau contenant des restes de nourriture destinés aux porcs) parce que comme c'est ici là(dans la cour) si les enfants veulent s'amuser avec tu peux intervenir, mais si c'est à la porte de la cour tu peux être à l'intérieur et les enfants sont au dehors entraînés de s'amuser avec »(Marie, précitée)

Progressivement, le déchet se constitue, par dévalorisation séquentielle courte ou longue des objets et des substances. Mais là encore, est-ce une sanction définitive de non utilité totale? Tout laisse croire que l'abandon utilitaire augure une nouvelle forme d'existence des substances déchues.

II.A.4.2 Le re-investissement des « déchets » dans l'économie domestique

Il apparaît comme si la consommation ordinaire des choses était inachevée; comme s'il y avait plusieurs cycles de consommation en rapport avec la transformation des propriétés des substances selon le cycle de consommation, et les déchets n'en ont pas fini d'être consommés, selon d'autres modalités inscrites dans la structure de l'économie domestique.

« Les restes de charbon, la cendre, le bois, tout ça nous les conservons (...), j'ai mis des briques, clôturé dans la cour et nous jetons ça là-bas, nous récupérons sachant que nous aurons besoin de ça un jour »(Moussa, précité)

« Les restes de nourriture, nous récupérons et nous gardons là-bas (dans un seau au coin de la concession) et les propriétaires des porcs viennent prendre »(Marie, précitée)

« Il y a des gens qui viennent ramasser les déchets produits par mes chevaux pour aller mettre dans leurs champs, de petits jardins... » (Jean, agent du trésor, précité)

D'une utilité à une autre, les procédures d'usage changent mais le principe social demeure le même, qui est une gestion économique des ressources, dictée par la disposition de classe dont par contre les ressources d'inventivité est toujours en mesure de tirer quelque chose des objets déchus.

« Les plats que nous utilisons pour laver nos habits, si ça se gâte, nous utilisons pour ramasser les ordures(...) ce sont des plats qui ne sont plus bien, dans lesquels on ne peut plus mettre une bonne chose(...) nous ne pouvons plus travailler avec pour la nourriture ou autre chose(...) par exemple le plat est percé... » (Sylvie, précitée)

« J'ai toujours utilisé mes objets; un vieux seau, un bidon cassé, j'ai toujours eu un système à l'utiliser; si le bidon est percé, je le découpe et j'y met de l'eau pour que les animaux puissent y boire(...) en le découpant, le bas est toujours bon, le haut je le jette

« dans la poubelle; les jarres si ça se casse, les morceaux nous les utilisons pour faire nos foyer que vous voyez là, ce sont des morceaux de jarre que nous avons recouvert avec de la terre » (Moussa, précité)

La récupération et le recyclage à travers le changement fonctionnel ou la modification technique, cet « art de faire » comme le dirait Michel de Certeau, est le domaine du pauvre, recherche d'une utilité marginale où l'ingéniosité se déploie et donne aux objets déchus une seconde chance de survie et de participation à l'économie domestique.

Mais de proche en proche, l'extinction fonctionnelle est annoncée et le dispositif d'évacuation s'est mis en place; il reste à savoir les destinations de ces exclus de l'économie domestique.

II.A.5 Constructions des coordonnées de l'espace public et gestion collective des déchets

II.A.5.1 L'évacuation et l'élimination du déchet

Les procédures d'évacuation et d'élimination du déchet sont fonction des propriétés socialement construites autour des parts inactives de l'économie domestique, qui définissent des lieux autorisés. L'ordre social désigne les agents en charge qui, en fonction des moyens dont ils disposent et de la technicité jugée adéquate, engagent le procès de la séparation. Celui-ci prend corps d'abord dans les limites de l'espace domestique pour s'étendre ensuite, soucieux toutefois des règles de procédure légitime, hors du champ privé, assuré de l'approbation collective.

A.5.1.1 Topologie des substances déchues

Du fait de la division sociale du travail, qui conserve encore ici un fort marquage sexuel, les questions d'entretien de la maison relèvent du domaine quasi exclusif de la femme. Elle apparaît ainsi comme le membre du groupe domestique auquel la propreté de la concession incombe :

« À 90 %, ce sont les femmes qui gèrent les déchets parce que c'est elles qui produisent ça! parce que c'est lié même à...si tu veux à leur charge au niveau de la famille; elles sont chargées de faire la propreté de la cour, gérer les enfants...je crois que l'homme quand il quitte le matin, moi singulièrement, c'est le soir que je reviens » (Ali, précité)

« Quand nous balayons, il y a un endroit où nous mettons les ordures en tas pour les brûler, (...) c'est au bord de la rue (...), quand nous balayons la cour, nous sortons jeter, s'il y a des ordures qui veulent se disperser dans le vide, nous raclons pour brûler pour que ça ne se disperse pas dans la rue » (Sylvie, précitée)

La cour est généralement le lieu où se déroule l'ensemble des activités domestiques. Même lorsqu'une pièce de la concession est désignée comme cuisine, les activités culinaires et d'entretien quotidien du groupe se déroulent dans la cour, sans véritable zonage de l'espace.

Dans un univers où l'épouse est encore « la femme au foyer », il ne surprend nullement qu'elle représente l'agent producteur et gestionnaire tout désigné des parts inactives du groupe domestique puisque c'est en cela que consisteraient ses activités, le déchet étant les restes directement issus des travaux ménagers. Le dispositif de recueil et de stockage des déchets ménagers comme précédemment observé, est le récipient récupéré et transformé en réceptacle des ordures. Phase préliminaire mais non obligatoire de l'évacuation, la collection des déchets est suivie d'une procédure d'évacuation et d'élimination où apparaît une classification des lieux en fonction des types de déchet supposés y convenir.

« Nous lavons nos assiettes à l'intérieur et nous collectons les eaux pour les jeter devant notre porte..., nous avons toujours fait ça, si tu n'as pas un lieu pour mettre et que tu n'as pas les moyens pour creuser le trou pour mettre là-bas... » (Marie, précitée)

« L'eau sale, si c'est vraiment sale..., si c'est pas sale, on jette derrière là, si on lave les plats, on verse derrière notre mur là; si c'est vraiment sale, quand on lave les marmites, c'est noir, on traverse la route, on jette là où on jette les ordures; comme il y a le sable, ça « chosine » quoi! (rire); on n'a pas quelque chose pour mettre ça pour le moment » (Sandrine, 46ans commerçante, épouse d'un chef de groupe domestique)

Les lieux sont choisis selon la qualité des déchets. Même si l'on aurait pu faire autrement selon une certaine norme qui exige de « creuser le trou pour mettre là-bas », l'on est dédouané par le manque de moyens. D'autre part, cette technologie, conçue suivant un mode d'existence particulier, peut se révéler inadaptée :

« (...) Avant on avait fait une fosse, c'est L'ONEA qui nous avait aidé à faire la fosse, mais si nous y mettons chaque fois de l'eau comme ça, ça sera plein(...), c'est pourquoi je leur ai dit(aux femmes) de verser ce qu'elles récupèrent dans les seaux sur la route » (Moussa, hôtelier, précité)

Par ailleurs cette procédure n'est pas exempte de toute normalisation:

« (...) Je n'ai jamais eu de problèmes avec mes voisins; chacun jette devant sa porte, tu ne peux pas laisser ta porte et aller jeter ailleurs, c'est une provocation! »(Moussa, précité)

Ces modes d'évacuation et d'élimination se prolongent suivant les mêmes principes collectivement partagés:

« Ici, il suffit de balayer et passer de l'autre côté de la route pour jeter dans un fossé » (Didier, infirmier stagiaire, précité)

« On jetait les ordures jusqu'au bas-fond, à côté du barrage, ou parfois au cimetière, tous les voisins dans le quartier » (Sali, commerçante, précitée)

Les lieux autorisés d'évacuation des déchets se constituent ainsi, par la force de la pratique commune qui instaure l'habitude et instruit les nouveaux habitants. Que deviennent cependant les objets abandonnés ? Les objets tombés en déchéance constituent-ils une masse indifférenciée susceptible d'un traitement également non différencié ?

A.5.1.2 Le sort des substances déchues

L'abandon signifie-il une séparation totale et définitive avec les substances déchues ? La difficulté de séparation n'est-elle pas un signe de la persistance d'un souvenir des objets ?

« Ce sont les Mossi qui disent que quand tu portes une tenue, surtout quand même ton sous-vêtement, ce n'est pas commode de brûler ça, donc comme je ne sais pas en brûlant ce qui peut m'arriver, moi aussi je me réserve de brûler » (Ali, précité)

« (...) selon notre conception...selon nos livres, une chose comme celle-là (indiquant le boubou qu'il porte) même lorsque je ne veux plus le porter, je lave ça proprement, je le plie correctement et je met ça dans un sac..., on ne peut pas brûler, on ne brûle pas; tu peux prendre ça aller trouver un lieu, par exemple un trou et tu mets ça là-bas; ça peut rester là-bas jusqu'à se décomposer(...) je ne sais pas comment expliquer mais un élément qui a fait partie de ton corps, on n'accepte pas brûler(...) »(Joseph, 57ans, gardien de nuit, chef de groupe domestique)

Les déchets sont une part des individus et certains d'entre eux sont dans une relation de continuité avec la personne et exigent un traitement particulier. C'est un ordre social spécifique dont les valeurs subsistent et dictent les modalités d'élimination des déchets qui ne peuvent s'accommoder de la nouvelle grille de classification des ordures véhiculée par la vision moderne de la gestion des déchets.

Ce hiatus naît en fait du décalage entre l'évolution des principes de gestion de l'espace liée à la modernisation et la stagnation des conditions matérielles d'existence des groupes sociaux qui continuent de reproduire les schèmes pratiques d'assainissement domestique; et les modes d'élimination des déchets conservent encore la vivacité des conceptions culturelles liées à certains déchets.

Le message moderne d'assainissement s'impose ainsi à des groupes sociaux placés dans une incapacité objective d'appliquer des normes institutionnelles dont ils n'ont pas les dispositifs technique et culturel. Cependant, il serait erroné de figer ces groupes sociaux dans la reproduction à l'identique de pratiques qui visiblement perdent de plus en plus les possibilités de leurs expressions. Progressivement, l'ordre nouveau s'insinue à travers des brèches multiples et diverses dont le moindre est sans doute cette « discipline de l'espace urbain » par le pouvoir public.

II.A.5.2 Élargissement des cercles de proximité et construction de l'espace public

La prise en charge collective de la gestion de l'espace est une dynamique qui procède par regroupements progressifs d'individus autour d'intérêts reconnus communs. L'action publique commence alors par un élargissement des cercles de proximités qui part du voisinage pour s'étendre au quartier par mécanisme de reconnaissance opérant à travers des liens construits à d'autres occasions et susceptibles d'être mis au service d'un problème spécifique. La recherche collective de solutions emprunte alors des voies diverses qui peuvent alors, à partir de l'émergence d'une identité nouvelle, se cristalliser en revendications politiques exportables dans le champ de la lutte du pouvoir.

A.5.2.1 L'esprit de voisinage

Le partage de l'espace d'habitation crée des liens qui se consolident avec le temps et constituent souvent des opérateurs privilégiés des modes d'action collective. Le voisinage est en cela une occasion de contraction de liens sociaux qui rend possible le partage de préoccupations quotidiennes dont justement les questions relatives à la vie du quartier:

« Bon, voyez ce matin, j'étais là avec un voisin, on parlait de ces ordures-là (...) voyez, si une personne jette, une deuxième personne vient jeter, ça devient la poubelle publique; ce matin j'ai été brûler quelques points là(...) j'ai dit c'était bon si par exemple chaque dimanche comme ça ou bien même si c'était une fois par mois, on se réunissait comme ça et puis on brûlait les ordures là, pour repartir à zéro quoi (...)bon, il n'y a pas d'endroit pour jeter les ordures...c'est compliqué chacun se débrouille, il jette là où il peut » (Jean, agent du trésor, précité)

L'idée, certes non étrangère à une conception moderne de la gestion du cadre de vie, la bonne volonté, lorsqu'il n'y a pas d'autre recours perceptible et qu'on ne peut compter que sur soi-même et l'entente pour une tâche qui demande une nécessaire mise en commun des forces. Voici l'action collective en gestation, qui, si elle trouve les conditions de son épanouissement étend son emprise:

« À propos des ordures, les gens du quartier avaient fait un effort, ils ont fait sortir beaucoup de femmes qui balayaient même les rues et ramassaient avec des charrettes; à la fin du mois tu pouvais leur donner ce que tu as comme somme, souvent 500f ou 300f, pour qu'on ramasse les ordures aller jeter. » (Charles, mécanicien, précité)

Procédure hésitante, non encore consolidée et pérennisée en raison des incertitudes liées aux conditions mêmes de son institutionnalisation :

« Les habitants du quartier, comme eux ils ont de l'argent, nous voyons souvent la machine (charrette tractée) passer pour ramasser les ordures parce que chez eux ils ont leur moyen... eux ils payent » (Marie, précitée)

Limites objectives de l'action collective, la participation contributive entraîne une fracture de l'espace social qui se diversifie en couches superposées définies par les capacités différentielles de prétention à la modernité. L'initiative locale reste alors fragile sans une ressource capable de suppléer les défaillances particulières :

« Pour que le quartier soit propre...à moins qu'il y ait de l'aide, c'est difficile; parce que même le balayage, quand c'est de la terre, vous ne pouvez pas rendre le quartier totalement propre; la terre même constitue déjà des saletés, c'est de la poussière, c'est toutes sortes de choses; là où nous voyons que qu'il y a totalement de la propreté, c'est là où il y a par exemple du bitume »(Charles, précité)

« Si l'État ou les arrondissements pouvaient trouver un moyen, déterminer un endroit, déposer des bacs et sensibiliser petit à petit, les gens allaient jeter les ordures là-bas, ça pouvait être bien! »(Ali, infirmier, précité)

L'ancrage infrastructurel de la propreté s'impose lorsque tout effort consenti est vain ou voué à plus ou moins long terme à l'échec. Le sentiment d'impuissance ne peut être levé que par une intervention supérieure, c'est-à-dire un niveau de concentration plus élevée de la puissance d'action donc le pouvoir public. L'appel peut être d'abord souhait, puis critique et enfin franche revendication politique reposant sur la formation d'une identité commune nouvelle.

A.5.2.2 Prolongation de l'action publique comme début de la revendication politique

Le questionnement sur les modes d'évacuation des déchets domestiques renvoient en fait au problème de la construction de l'espace public à travers les définitions concurrentes des procédures et des lieux légitimes d'élimination des parts inactives domestiques, qui rencontrent l'injonction institutionnelle de l'assainissement moderne.

La normalisation institutionnelle de l'espace se heurte d'une part à des perceptions de l'espace partagé, constituées par des relations spécifiques au cadre de vie, et d'autre part à une légitimité problématique, dont le résultat est, qu'en dehors de l'exercice de la contrainte, le pouvoir public n'arrive pas toujours à administrer la preuve de l'« intérêt général » qui serait en son principe:

« Ils (les pouvoirs publics) perçoivent les...comment on appelle ça...les taxes de résidence et dans ça je crois que le ramassage des ordures est inclus dedans...Mais en tout cas à ma connaissance au niveau du secteur 23, je ne pense pas que la mairie ait développé des initiatives pour alléger la charge des résidents(...) Je vois des camions qui passent, qui ramassent les ordures chez ceux qui sont nantis, chez ceux qu'on pense que...la pourriture, l'odeur des pourritures ne doit pas déranger...Mais les restes tant pis! Voilà je crois que c'est la raison du plus fort quoi ! on voit en ville, on dépose des bacs !... » (Ali, infirmier, précité)

Se percevant hors de la « ville », ou plus généralement exclus des investissements collectifs pour la modernisation, il naît un sentiment de marginalisation impuissant à s'exprimer chez cet habitant du quartier. Relégué à la périphérie qui n'est pas seulement géographique mais plus globalement sociale « le secteur 23 » (Tanghin) tombe dans l'inexistence, confondu avec la pourriture qui ne le dérange pas puisque, de ce point de vue, il devient une partie de ces ordures, résultat d'une déchéance dans un paradigme parallèle. La réponse en est, subséquentement, une conception et actualisation spécifique de l'identité citoyenne qui peuvent être désabusées et défiantes ou résignées quant aux bénéfices incertains attendus.

« C'est au centre ville qu'il y a des bacs, mais à Tanghin, ici il n'y a pas de bacs..., et comme il n'y a pas de bacs comment nous allons faire ? Nous aussi nous jetons là où nous voulons seulement, pourvu qu'il n'y ait pas de déchets chez nous dans notre concession. Nous pensons qu'il n'y a pas un lieu pour jeter, si on avait déposé des bacs, nous on allait jeter dans les bacs; ils déposent les bacs mais nous ils nous donnent pas de bacs, nous aussi nous allons jeter là où nous pouvons jeter seulement! » (Didier, 28 ans, agent d'entretien au Bureau de Poste, précité)

« Moi je ne les condamne pas, parce que la population est vaste donc peut-être un jour viendra, on va penser à nous aussi... » (Zénabou, 40 ans, ménagère, précitée)

La logique et la force revendicative de la participation au bien collectif dépendent à la fois des modes d'inscription sociale pendant la formation de l'identité citoyenne où l'âge et l'attribut social sont des modeleurs, et de la conception d'une justice sociale du partage. On comprend alors que les jeunes soient la frange sociale plus encline à la revendication politique du bénéfice public, étant les principaux animateurs de l'ordre naissant d'une part, et d'autre part ressentant avec plus d'acuité la différence de mondes contiguës, du fait d'une socialisation qui n'est plus celles de leurs pères et donc ne trouve pas de lieu de déploiement.

II.A.6 Conclusion de ce chapitre

L'étude de la production et de la gestion domestiques des déchets montre que les logiques de déchéance des objets et des liquides sont inscrites dans les conditions matérielles et sociales d'existence des établissements humains.

Fonctions de la structure des groupes domestiques, les cycles et les itinéraires de déchéance des objets et des liquides livrent à la fois des « rythmes de vie domestiques » et les coordonnées des groupes dans l'espace social. Une politique d'assainissement du cadre de vie ne saurait, sans dommage, ignorer l'existence de ce lien étroit.

Le décalage entre les conditions de vie et les messages de sensibilisation ou les injonctions de l'autorité publique a pour effet une relative inefficacité des politiques d'assainissement. Il en est de même lorsque les dispositifs proposés ont du mal à s'articuler à la structure des groupes domestiques, montrant par là que la gestion des déchets domestiques à une dimension culturelle que véhicule l'histoire des groupes sociaux. L'exclusion des objets et des liquides de l'économie domestique et les modalités de leurs éliminations est ainsi une occasion qui laisse apparaître les charges sociales des parts domestiques inactives, comme prolongement des individus et des groupes.

Aussi, le problème de l'assainissement urbain, inséparable du procès général de la modernité, pose-t-il incidemment comme nous avons pu l'observer, la question des modalités de transformation des modes de vie qui commence avec la discipline moderne de l'espace.

Le processus de modernisation qui touche de façon inégale et à des degrés divers les groupes sociaux, renvoie les couches économiquement faibles à la périphérie de la modernité. Cette dynamique, perceptible à travers la topologie des investissements collectifs, et constamment rappelée par les « exclus », est souvent au fondement d'un « incivisme » urbain qui n'est rien d'autre qu'une réponse à la domination sociale ressentie par ceux qui participent à l'effort collectif mais qui se voient « hors de la ville ».

Les bénéfices des investissements collectifs, au titre de l'assainissement urbain, constituent de ce fait l'un des enjeux importants dont la revendication est une formulation de l'action politique sur la base de la reconnaissance par les groupes d'une communauté de conditions d'existence.

L'intervention technique et politique pourrait trouver son ressort dans ces modes d'expression du changement social, qui donnent naissance à une identité de groupe et favorise l'action collective. Du reste, cette dynamique qui prend sa source dans un processus d'élargissement progressif des cercles de proximité, se présente comme une alternative spontanée à la défaillance du pouvoir public et peut, à

condition d'être canalisée et soutenue, porter les chances d'une transformation plus assurée des pratiques d'assainissement.

II.B. Propreté, saleté, souillure et hygiène : conceptions & pratiques bobolaises

Dans ce chapitre, nous allons examiner les conceptions qui commandent les pratiques effectives de propreté urbaine en les reliant aux perceptions populaires du propre et du sale. Les attitudes, les comportements et les pratiques des gens en matière d'évacuation des ordures et des eaux usées sont liés aux conceptions qu'ils ont de la propreté et de la saleté¹². Ils renvoient aux représentations culturelles¹³ des excréments corporelles, aux sensations et aux attitudes qu'ils suscitent ; bref, à tout un habitus acquis depuis l'enfance au cours des processus éducatifs, et incorporé comme un élément essentiel de la vision du monde.

II.B.1 La « propreté » *saniya* comme ordre symbolique et la « saleté » *nogo* comme désordre

Si toutes les sociétés opèrent un partage entre ce qui est propre et ce qui est sale¹⁴, le lieu de la ligne de partage est variable car il dépend des croyances (culturelles, scientifiques ou religieuses) partagées. Ces croyances se traduisent par des valeurs et des normes de propreté qui s'incarnent dans les codes locaux de la bienséance et du savoir-vivre. C'est en invoquant ces codes que les gens portent des jugements sur les Autres, leurs choses ou leurs espaces, qui départagent entre le souhaitable et l'insupportable.

Un homme sale n'engage que lui, mais une femme sale salit toute la communauté. Certains habits ne se lavent pas, on ne dit jamais qu'ils sont sales ! » Chef coutumier Sanou sogosira (Kibidwé, « village » de Dioulassoba) secteur 1, Bobo-Dioulasso (enquête 2001).

« La saleté et l'hygiène dépendent du milieu d'où l'on vient et du milieu dans lequel on vit. Il existe des gens sales de nature et des gens qui accordent une importance au propre et à l'hygiène en tant que vertus sociales. ». Malimata Millogo, secteur 6 (Bolomakoté) Bobo-Dioulasso (enquête 2001).

La propreté-saleté comme rapport social s'exprime donc avant tout par un jugement de valeur sur la cohérence, ou l'incohérence, dans l'arrangement adéquat des personnes et des lieux, des objets et des

¹² Ce mot désigne au sens propre une boue liquide et souillée et littérairement une abjection, une ignominie qui souille moralement (Le Petit Robert, *Grand format*).

¹³ Une représentation est une vision (image) mentale de quelque chose (objet ou notion), une conception de quelque chose par rapport à un système de référence. Les représentations d'une notion sont organisées autour d'un « noyau central » qui est le « lieu de cohérence » des conceptions. Ce noyau central organise autour de lui un ensemble de conceptions périphériques, moins abstraites, moins générales et moins stables que celles du noyau central. Cet ensemble forme une « zone tampon » qui autorise la diversité dans l'actualisation des représentations.

¹⁴ Sur la relativité culturelle et historique de la distinction du propre et du sale voir Corbin A. 1987, *Le miasme et la jonquille*, Aubier : Paris .

places (Knaebel Georges, 1991): 24). Mais les normes et les valeurs de propreté sont variables en fonction des aires culturelles, des époques et des classes sociales considérées.

« N'a t-on pas l'habitude de dire que tout ce qui ne tue pas engraisse ? L'homme plaisante, mais selon lui cela traduit bien le comportement de certaines personnes. Tout le monde n'a pas la même perception du propre et du sale : ce qui est sale chez l'autre peut être propre chez moi. Tout dépend du milieu dont on est issu. La propreté et l'hygiène sont des valeurs transmises par l'éducation. Seulement, sur ce plan, l'éducation souffre de certaines tares. L'accent est surtout mis sur l'hygiène individuelle, corporelle et vestimentaire, au détriment de l'hygiène collective. C'est pourquoi vous rencontrez les déchets et les eaux usées dans les rues et sur les espaces publics. » Millogo (enquête 2001).

II.B.1.1 La saleté-désordre : « c'est ce qui n'est pas là où ça devrait être¹⁵ ! »

Au Burkina faso, comme en Europe, rendre propre c'est laver et balayer, c'est surtout « arranger », c'est-à-dire mettre en « ordre symbolique ». *Saniya*, « la propreté », ne désigne donc pas la qualité en soi d'une personne, d'un espace ou d'une chose, mais exprime plutôt un jugement sur son état présent de proximité à, ou de pollution par, la saleté.

« Le sale « c'est ce qui n'est pas là où ça devrait être ! ». Chef coutumier Sanou sogosira (Kibidwé, « village » de Dioulassoba) secteur 1, Bobo-Dioulasso (enquête 2001).

« Nous faisons de l'élevage, les bœufs, ils chient, les moutons ils chient ; si on ne balaye pas n'est-ce pas une autre sorte de saleté ? Moi-même, je vends du bois, si je ne balaie pas tous les jours les morceaux de bois, c'est aussi une saleté. » Téné, infirmière à la retraite, 56 ans, 23 ans de résidence dans le secteur 12 (Niénéta) Bobo-Dioulasso, 12 personnes dans la cour.

Si la saleté est un désordre, alors, la saleté et la propreté se voient, mais si la saleté est cachée, on peut quand même la sentir :

« La saleté se voit à l'œil nu. Ce qui est caché on ne peut pas le voir, si quelqu'un ne s'est pas lavé et que ça ne se voit pas, on ne peut pas savoir ; si je suis rentré dans les toilettes sans emporter de l'eau, c'est une saleté cachée, je n'ai pas vu cela. La saleté, c'est le désordre d'une personne, sa manière de marcher, de s'asseoir n'importe où... La saleté, c'est quand, étant dans une cour, tu ne fais pas attention à toi-même et que tu n'entretiens pas ta cour. On entretient en balayant la cour. Et l'étranger qui entrera dans la cour trouvera que tu l'as bien arrangée. » Amadé, éleveur, cour de 15 personnes, Niénéta (secteur 12) Arrt. Dô, Bobo-Dioulasso.

La propreté se voit et se sent :

« La propreté, ça se voit, ça se sent, même quand on s'arrête à la porte, on le sait, j'en sais quelque chose car je passe ma journée à faire la bagarre aux gens pour la « devanture » de la cour. » Téné, infirmière à la retraite, épouse du propriétaire, 23 ans de résidence dans le secteur 12 (Niénéta) Bobo-Dioulasso, 12 personnes dans la cour (enquête 2002)

« Pendant la saison froide, si tu vois une personne qui est noire alors qu'elle ne s'est pas mise de pommade, c'est une personne sale. Par contre, si elle se lave et ne met pas de pommade tu verras que son corps est blanc. S'il elle se lave son corps est blanc. Une personne sale est une personne qui ne se lave pas et qui ne lave pas ses habits. » O.,

peintre à la retraite, depuis 33 ans au secteur 12 (Niénéta) Bobo-Dioulasso, propriétaire d'une cour de 21 personnes (enquête 2001).

La saleté-désordre choque la vue :

« Une personne propre, ça se reconnaît à son matériel de travail et puis ça dépend de ses propres soins. Par exemple, si tu vois quelqu'un, il est bien tenu, soigné au-dehors, mais si tu rentres dans sa maison, alors elle ne peut même pas être regardée (son désordre choque le regard) : ça c'est un manque de propreté. Si la personne était propre, l'intérieur de sa maison doit être bien arrangé et qu'elle se préserve de la saleté, c'est ça la propreté. » Mme Z. Z., secteur 2 (Farakan, Bobo-Dioulasso, enquête 2001).

« Il y a plusieurs types de saleté, si tu laisses ta tête sans la raser, sans se peigner et que la terre y entre sans que tu te laves, ne sera-t-elle pas sale ? » O. depuis 33 ans au secteur 12 (Niénéta) Bobo-Dioulasso, peintre à la retraite, propriétaire d'une cour de 21 personnes (enquête 2001).

La saleté renvoie donc aux déchets. Mais il y a déchet et déchet ! Tous les déchets n'ont pas la même signification et au moins deux ordres de représentations dominent le champ sémantique qui s'y rapporte. Le premier ordre de représentation réfère aux notions de « résidu » ou de « déchet¹⁶ ». Ces notions renvoient à une conception de la chose déchetue qui n'a plus de fonction dans le cadre d'une activité, qui a perdu sa valeur d'usage ou qui est le résidu de la production des choses utiles : copeaux, chiffons, cartons, os, épiluchures, cosses de mil, cœur du maïs, etc. Des déchets solides qui n'ont pas grande valeur symbolique. Ils sont superflus, anodins et le plus souvent inoffensifs. Ce déchet peut être réemployé comme fumier ou comme matière première dans une autre activité que celle dont il est le résidu.

« (...) La seule saleté qui ait un intérêt, c'est quand tu vas mélanger le fumier pour fertiliser les champs de maïs afin qu'il pousse bien. C'est quelque chose que tu as élevé et qui va s'arranger. Ça n'est pas une saleté dangereuse. » O. depuis 33 ans au secteur 12 (Niénéta) Bobo-Dioulasso, peintre à la retraite, propriétaire d'une cour de 21 personnes (enquête 2001).

Le déchet est une source de saleté inévitable, « normale », à laquelle répond la propreté-ordonnancement qui consiste à l'écartier par diverses activités de balayage, lavage, essuyage ou rangement. De ce point de vue, la saleté est un simple désordre, une confusion, un mélange ou une trop grande proximité à des résidus d'activité humaine qui ne sont pas, *a priori*, chargés de connotations négatives.

II.B.1.2 Dans ce cas, la propreté c'est ranger et arranger pour faire sortir la saleté

À Bobo-Dioulasso, la notion de propreté s'exprime en Dioula¹⁷ par le terme *saniya* qui connote plusieurs significations. *Saniya* signifie aussi bien l'état de « propreté » de quelqu'un ou quelque-chose, que l'action de rendre propre¹⁸, le nettoyage, qui consiste à séparer et écartier la « saleté » *nogo* en langue Dioula¹⁹ désigne aussi bien le déchet, l'ordure et la crasse que la poussière ou la souillure.

¹⁶ Le mot vient de « déchié » qui est une forme populaire (en bas-latin) du participe passé du verbe déchoir datant du XII^{ème} siècle selon Gouhier (1984: 81) ou du XIII^{ème} siècle selon Bertolini (1999: 37).

¹⁷ *kini* en langue bobo *madaré*.

¹⁸ Le travail de propreté consiste alors à éliminer, en un lieu donné, les résidus de toutes les autres activités. Il implique des dispositifs et des infrastructures pour canaliser les eaux usées, des lieux pour concentrer les déchets puis les évacuer (recoins-poubelles, tas d'ordure, caniveaux, bassins de lagunage) et des personnes chargées de les éliminer (éboueurs, vidangeurs, balayeurs, etc.).

¹⁹ *duma* en langue Bobo *madaré*.

« *La propreté c'est s'arranger, se démarquer de la saleté.* » Zarata, vendeuse de riz, fille du propriétaire de la cour au secteur 2 (Farakan) Bobo-Dioulasso (enquête 2002)

« *Que le foyer de la cuisine soit propre, que l'aliment préparé soit propre et que les aliments soient couverts, et elle-même qui prépare là soit propre, même si tu as une bonne, elle doit être propre.* » Mme Z.Z, secteur 2 (Farakan, Bobo-Dioulasso, enquête 2001).

« *Une cour propre, c'est quand les choses sont à leur place, en ordre. Il faut que la cour soit balayée. La propreté de la cour, c'est la femme. Une femme sale ne fait que de la mauvaise cuisine.* » Une vieille femme Bobo Zara à Nieneta (secteur 12)

« *Regarde cette natte, elle est propre, mais de la poussière peut se poser dessus, la poussière est sale, tu sais que si je frotte comme ça et que je te montre ce qui sort, ce n'est pas une partie de la natte mais bien de la saleté. Tu vois, c'est ça la saleté.*

Si tu te lèves avec un habit pour aller travailler, les traces que tu vois là-dessus, toi-même tu vois que ce n'est pas l'aspect de l'habit, si tu le laves, ça sort et l'habit retrouve son aspect. Ce qui sort, c'est ça la saleté. » Dougouri, secteur 12 Bobo-Dioulasso, chauffeur, enquête 2001.

« *Moi, je dis que la propreté, c'est quelqu'un qui fait un effort pour tout arranger, si tout s'arrange, la saleté suit là-bas pour sortir. Toi aussi tu peux avoir ton dépotoir pour jeter tes ordures, afin de les ramasser et les écarter.* » O., depuis 33 ans au secteur 12 (Niénéta) Bobo-Dioulasso, peintre à la retraite, propriétaire d'une cour de 21 personnes, enquête 2001.

« *Nous avons construit la latrine collée au mur de la cour et on lave l'intérieur à tout moment. On balaie l'intérieur de la cour jusqu'au dehors. On a un endroit spécial où on lave les marmites et un autre pour casser le bois, dans un autre coin, on enduit le cul des marmites avec de la terre argileuse. C'est l'argile qu'on a extrait en creusant les WC qu'on utilise pour enduire les marmites.* » Ali : 25 ans vendeur d'eau à la barrique (fils du propriétaire d'une cour comprenant 20 personnes. Ils boivent l'eau du puits) (enquête 2002)

Si la saleté est « c'est ce qui n'est pas là où ça devrait être », alors décrire les pratiques de propreté²⁰, c'est « décrire des pratiques qui consistent d'abord à déplacer des objets ou des matières d'un endroit où elles sont indésirables à un autre plus convenable. » (Knaebel, 1991: 22) :

« *Il y a des voisins, nous les voyons nettoyer, pas seulement les femmes, même les hommes. Le vieux de la cour nous savons qu'il est propre parce qu'il commence à balayer sa cour jusque dehors, autour de la porte de sa cour : à aucun moment tu ne verras de la saleté devant sa cour ; nous savons qu'il n'aime pas la saleté, ça c'est une personne propre ! Ils lavent leur douche et leur WC chaque jour, si tu utilises leurs latrines, tu es tout content. Ce sont des gens propres et nous en profitons.* » Dougouri, secteur 12 Bobo-Dioulasso, chauffeur, enquête 2001.

« *On reconnaît la saleté au fait que quelqu'un n'a pas balayé l'endroit où tu es ; que quelqu'un ne se lave pas les mains avant de manger ; que le plat ne soit pas bien lavé avant de mettre la nourriture ; que l'eau à boire ne soit pas bien protégée.* » O., depuis 33 ans au secteur 12 (Niénéta) Bobo-Dioulasso, peintre à la retraite, propriétaire d'une cour de 21 personnes (enquête 2001).

²⁰ Les pratiques de propreté ne visent que les surfaces — ainsi, l'ordure encombre, la crasse tache, la poussière moutonne, la souillure tache — elles ne visent pas les matières (comme l'eau). Pour les matières, on parle de purification (G. Knaebel, 1991: 24).

Laver, *ko* et se laver, « balayer » *flan*, nettoyer ses marmites, etc., sont des pratiques qui visent à séparer le propre du sale puis à éliminer le sale qui dérange. De ce point de vue, la saleté est perçue comme une prolifération dangereuse (poussière) ou une excrétion (décomposition et sécrétions) qui dégrade²¹ l'aspect d'une personne, d'un espace ou d'une chose et menace de la détruire.

« Les fétiches sont plus puissants lorsque chaque matin, on urine là-dessus. De même, à certaines périodes, il y a des fétiches qui exigent que l'homme n'ait pas de contact avec tout ce qui vient de l'appareil génital de la femme. Ceci concerne tout ce qui est urine, règles, sécrétions vaginales, etc...En termes clairs, les rapports sexuels ne sont pas permis pendant cette période. Une femme en règles qui le cacherait à son mari et lui préparerait à manger peut devenir folle ou même trouver la mort à cause de la colère des fétiches. » Y.O., féticheur et tradipraticien, originaire du Gulmu. (Millogo, 2002 : 79)

Le travail de propreté consiste donc bien à ranger et à « arranger », c'est-à-dire re-mettre en ordre soi-même, ses choses et son environnement. Dans ce cas, la propreté est associée à la qualité de la vie, au respect de soi et au bien-être en commun²². Surtout, et cela est très important pour notre propos, ranger et arranger son espace de vie témoigne d'une volonté de reproduire à l'identique le rapport social que l'on entretient avec ceux qui partagent cet espace.

II.B.2 La saleté-souillure : c'est « voir » les excréments corporelles, « sentir » la pestilence de leur décomposition et risquer d'en être souillé

Le second ordre de représentation renvoie à la notion de « souillure » ou « d'impureté ». Cette sorte de saleté est très péjorative, elle suscite le dégoût, elle est associée à l'excrétion et à la pestilence. Cette représentation (qui tend à se cristalliser aujourd'hui sur la « pollution » avatar moderne de la « souillure ») renvoie à la conception d'une saleté-souillure dangereuse. Cette conception met en jeu des croyances et des mécanismes psychologiques profonds²³ qui structurent le rapport individuel aux excréments et aux sécrétions corporelles qui proviennent « de l'intérieur de l'être » : le crachat, la sueur, le pus, les menstrues, le sperme, l'urine, les excréments.

« L'unique saleté de l'homme, c'est l'eau de son corps. L'eau (les liquides) qui sort de son corps. La saleté de la femme, ce sont ses règles. Car si tu as des rapports avec une femme en règles, ça « attache » la chance. » Ali : 25 ans vendeur d'eau à la barrique (fils du propriétaire d'une cour comprenant 20 personnes. Ils boivent l'eau du puits) (enquête 2002)

Il y a plusieurs sortes de saletés ; il y a des gens, même quand ils soulèvent seulement leur bras, tu as envie de te lever et de partir en courant (rires), son odeur (rires)... C'est comme ça seulement ! La saleté c'est quand tu rentres dans une latrine, tu vas t'essuyer et en même temps essuyer ton nez (rires).» O. depuis 33 ans au secteur 12 (Niénéta) Bobo-Dioulasso, peintre à la retraite, propriétaire d'une cour de 21 personnes (enquête 2001).

« Si tu manges gras et que tu ne te laves pas bien la bouche avant de dormir, les geckos peuvent te lécher la bouche pendant que tu dors : c'est une saleté. Tu peux boire du lait et un caméléon dans l'arbre descendra sa langue dans le lait et toi tu mangeras sans savoir que lui aussi boit ton lait. Si on couvre les jarres d'eau c'est pour que rien ne tombe dedans. »

²¹ La propreté est un état « qui ne suscite pas de réprobation, malaise, dégoût » (G. Knaebel, 1991 : 24).

²² Notion qui renvoie à une constellation de capitaux symboliques très valorisés comme la beauté, la richesse, la sécurité, l'hygiène, la santé, l'espace,...

²³ liés à la période d'apprentissage de l'enfant et aux relations avec les parents à ce moment-là.

«*Les latrines que nous utilisons, certains y pissent sans verser de l'eau dessus, l'urine reste, se dépose et rougit, les feuilles tombent dessus, si tu rentres...c'est aussi une saleté* » Téné, infirmière à la retraite, 56 ans, 23 ans de résidence dans le secteur 12 (Niénéta) Bobo-Dioulasso , 12 personnes dans la cour

II.B.2.1 La proximité des excréments corporelles est une abomination

L'*excretum* assure une fonction physiologique essentielle d'élimination, c'est-à-dire d'évacuation des substances nuisibles du corps ; au sens figuré, il assure donc une fonction de purification. Du fait de son impact sur l'environnement et l'homme, il ne peut *a priori* être considéré comme inoffensif et son devenir doit être maîtrisé²⁴.

B.2.1.1 Les miasmes choquent la vue ...

«*La Belle-mère de la vieille là qui est malade, puisqu'elle est vieille, elle ne peut pas se lever, elle est assise sur place et ne peut faire quoi que ce soit par elle-même ; elle fait tous ses besoins sous elle et reste là-dedans. Est-ce que cela n'est pas une source de maladie ?* » Téné, infirmière à la retraite, 56 ans, 23 ans de résidence dans le secteur 12 (Niénéta) Bobo-Dioulasso , 12 personnes dans la cour

L'excrément est le modèle original du sale, il est le sale par excellence, « le dégoûtant objet auquel est associé tout ce que les individus, comme le corps social dans son ensemble, évacue compulsivement. » (Knaebel, 1991:25)

«*Le service d'hygiène existe, j'ai eu recours à eux. Voilà mon problème : la latrine de mon voisin est contiguë à la chambre à coucher de quelqu'un; maintenant, son eau mousseuse s'infiltre, rentre dans notre maison et se dépose dans la chambre du monsieur. Je l'ai signalé en vain au service d'hygiène, je leur ai donné le prix de l'essence (deux fois 2000 FCFA) pour qu'ils aillent voir l'eau mousseuse qui est blanche, blanche sur le ciment dans la chambre du monsieur. Est-ce que ça c'est bien ? Depuis, il n'y a pas eu de changement et jusqu'à aujourd'hui l'eau s'écoule dans la chambre du monsieur.* » Téné, infirmière à la retraite, 56 ans, 23 ans de résidence dans le secteur 12 (Niénéta) Bobo-Dioulasso , 12 personnes dans la cour

B.2.1.2 ...et offensent les narines!

«*La saleté, c'est quand les enfants défèquent dans la cour et les mouches se posent dessus et vous vous mangez à côté de tout ça ; c'est quand il y a un malade qu'on ne lave pas, pourtant il vomit, il défèque sur sa natte et quand tu rentres tu ne peux même pas respirer. N'est-ce pas une saleté ?* » Téné, infirmière à la retraite, 56 ans, 23 ans de résidence dans le secteur 12 (Niénéta) Bobo-Dioulasso , 12 personnes dans la cour

«*Je sais que quelqu'un est sale à son odeur (sa « chaleur »). Si son odeur me dérange, je sais que si l'odeur qui émane de son corps tape mon nez et que je la respire alors c'est la maladie. Si tu sues un peu et que je respire ton odeur, je sais que tu es sale.* » Ali : 25 ans vendeur d'eau à la barrique (fils du propriétaire d'une cour comprenant 20 personnes. Ils boivent l'eau du puits) (enquête 2002)

Avec cette conception de la saleté pestilentielle, on quitte le registre du désordre pour entrer dans celui de la souillure, cette forme de saleté-souillure est particulièrement dangereuse car elle « attache la chance » et donc attire le malheur.

²⁴ L'*excretum* est aussi réutilisé pour la fumure des champs, ce qui pose au Burkina Faso des sérieux problèmes car son réemploi n'est pas contrôlé et il peut devenir polluant et contaminant.

Comme dans beaucoup d'autres sociétés, l'excrétion fait peur. Sa présence évoque le danger de pollution, la mort, la putréfaction et la dissolution de la matière : bref ! l'envers de la vie. Elle suscite la répulsion et l'expulsion. Aussi, faut-il la dissimuler et l'éloigner.

« Une des canalisations de la borne-fontaine que je gère est coincée près du puisard des latrines du voisin d'en face. Tu sais si la « chaleur » de la latrine tape le tuyau, elle y laisse une trace (quelle que soit la durée de l'os dans l'eau, tu penses que l'eau ne le pénètre pas !) la chaleur le tape et ça sort à son milieu. De la manière dont ça a été fait, la chaleur ne peut pas ne pas le taper ; alors quel que soit le produit que tu mettras dans l'eau, si tu la bois tu vas sentir son odeur. » Ali : 25 ans vendeur d'eau à la barrique, fils du propriétaire d'une cour comprenant 20 personnes (enquête 2002)

Les miasmes sont des résidus d'une autre nature que les déchets produits par le travail humain sur des objets. Ils sont produits par le travail du corps sur lui-même qui suinte de sécrétions diverses : pellicules, larmes, cire, morve, sueur, peau morte, salive, urine, sperme, règles, sécrétions vaginales.

De tous, l'*excretum* est le plus commun et le plus envahissant. Il concentre sur lui tous les caractères de la classe méprisée : il coule, il s'infiltre, se décompose, sent, colle, menace ; informe et gluant, il se répand et il entoure, indifférencié. Les excréta sont éloignées pour leur nocivité²⁵ : risque de maculation, danger de souillure de contamination et de pourrissement intérieur, mais au Burkina, il ne sont pas considéré comme l'excrétion la plus dangereuse.

II.B.2.2 Les excréments les plus dangereuses : « tout ce qui vient de l'appareil génital de la femme ! »

La souillure la plus redoutée est celle occasionnée par les sécrétions et excréments corporelles de la femme: le sang menstruel, les sécrétions vaginales (Jolé Michèle, 1991). Elles représentent, ici comme ailleurs, l'archétype du miasme et de la souillure. Cette forme de saleté-souillure ne suscite pas seulement la répulsion, elle est considérée comme très dangereuse pour l'homme car non seulement, elle peut provoquer des maladies mais en plus, « elle attache la chance », elle anéantit les bénédictions : elle porte malheur !

B.2.2.1 La femme est intrinsèquement impure :

« Si nous disons que la religion musulmane est une religion de propreté, c'est plus profond que la propreté extérieure. La femme a beaucoup d'exigences. Elle doit toujours être pure. Toute femme, après des rapports sexuels ne doit ni mettre de l'eau dans la bouilloire de son mari, ni lui faire à manger. Avant une toilette profonde, elle est impure, j'insiste là-dessus elle est impure. De même pendant les règles, il interdit à la femme de prier parce que Dieu n'exauce pas sa prière. Pendant le jeûne, elle suspend le carême. Après les menstrues, elle subit une toilette spéciale pour retrouver sa pureté. » Une hadja, membre du Cercle d'Etude et de Recherche en Formation Islamique (CERFI)

« Une femme en règle gâte les fétiches si elle prépare à manger pour un homme ! »

« Il y a plusieurs sortes de propreté. Chez nous, la propreté entre l'homme et la femme, il faut faire très attention. La femme, elle sort de chez l'homme, la saleté avec laquelle elle est sortie, toi tu ne le sais pas, la saleté qu'elle a prise tu ne connais pas son genre. Elle

²⁵ En Europe, au XVIII^e faire ses besoins pouvait se concevoir dans l'espace public et à peu près n'importe où dans l'habitation. L'inconvenance d'un tel étalage commence à se faire sentir dès le XVIII^e et se concrétise avec les tabous du corps qu'impose la bourgeoisie triomphante au XIX^e siècle. « L'effet majeur de cette technicisation grandissante est surtout d'imposer à tous les membres du corps social le respect plus ou moins spontanément consenti de la séparation entre un espace privé où la bienséance veut que les pratiques consistant à uriner et à déféquer soient pudiquement reléguées dans des lieux appropriés et gardés propres, et un espace public confié aux bons soins des pouvoirs du même nom où les déchets en tout genre sont refoulés pour y être évacués, canalisés et recyclés. » (Frey, *Le génie du propre*, 1991 : 61).

arrive ici te prendre, tourner et te « l'étaler » aussi ; Donc toi aussi, tu sautes et tu tombes sur cette saleté dont tu ne sais pas d'où elle est sortie.

Avec ce qu'elle a sur son corps, elle ne s'est même pas lavée ; elle vient de son adultère et se promène et comme toi aussi tu as envie d'une femme, tu vois. Ce modèle de saleté attache la chance si tu n'y prends pas garde. On peut même attraper toutes sortes de maladies. Pas seulement leur mauvaise maladie d'aujourd'hui dite sida, ce n'est pas ça seulement.

De nos jours si ta chance est attachée par la saleté, aucune de tes affaires ne s'arrange, même le repas devient difficile dans ta bouche. La propreté de l'homme et de la femme est identique. Nous les adultes, on prend la maladie par la fornication. La saleté pour l'islam, est liée aux rapports sexuels. La saleté de l'homme et de la femme sont les mêmes. Si tu t'unis à une femme, tu coules, la femme coule, tout ça c'est une saleté, le sexe de la femme est sale et celui de l'homme aussi. Le problème avec la femme c'est qu'on ne sait pas d'où elle vient avec sa saleté, je ne sais pas quelle saleté elle a sur elle et elle vient me rentrer dedans aussi. Moi aussi je me lève pour lui faire l'amour, alors que là d'où elle vient on lui a aussi fait l'amour ! c'est toute sale qu'elle est venue chez moi. Voilà ! » Dougouri, secteur 12 Bobo-Dioulasso, chauffeur, enquête 2001.

« Il semblerait aussi qu'il y a des génies qu'un homme ne doit pas rencontrer s'il a eu un contact avec les sécrétions vaginales de la femme au risque de faire un accident ou de se retrouver dans une détresse matérielle. » (Millogo, 2002 : 81)

Elles sont effrayantes car elles signifient l'envers de l'ordre social, des règles et des bonnes manières : elles figurent le chaos (Knaebel, 1991: 25).

« Tu es musulman, tu dis que tu vas te joindre à la prière et tu vas pisser sans apporter de bouilloire. Tu vas pisser comme ça, seulement, aïe !, et secouer seulement le « zakaria », te lever et partir (rires), c'est ça la saleté. (...) La saleté de l'homme et la saleté de la femme ne sont pas les mêmes car leurs façons de faire ne sont pas égales. La femme est plus compliquée car il y a des périodes où elle ne prie pas. Après l'accouchement, une femme n'est pas pure. Selon les marabouts, une femme qui tombe enceinte est considérée comme quelqu'un qui est prêt à mourir pour la terre (jihad) jusqu'à son accouchement. Si elle accouche et fait quarante jours, maintenant sa tombe se referme, elle quitte les morts pour revenir chez les vivants. Si elle meurt avant les quarante jours, c'est « une mort pour la terre » avec effusion de sang. C'est comme quelqu'un qui tombe d'un rocher ou d'un arbre, quelqu'un qui se noie ou qui est foudroyé. La saleté des hommes n'est pas la même que pour la femme. Si tu as fait tes ablutions, si tu n'as pas pissé, ni pété, tu peux prier. Tandis qu'une femme ne peut pas tenir ses ablutions plus de deux heures. Tout ce qui est haram est saleté (impur), tout ce qui est proscrit est saleté (impur). Si tu fais ce qui est proscrit tu es entré dans la saleté et tu n'as pas de bénédiction. » O., depuis 33 ans au secteur 12 (Niénéta) Bobo-Dioulasso, peintre à la retraite, propriétaire d'une cour de 21 personnes (enquête 2001).

« Une femme musulmane doit se laver correctement le matin après les rapports ; avant de préparer le petit déjeuner pour la famille. Sinon, la prière de son mari pourrait ne pas être exaucée, et sa « chance » baraka pourrait diminuer ; il peut même avoir un accident. » Or cette même femme qui parlait, n'a pas pris soin de se laver les mains au sortir des latrines avant de continuer à découper son gombo. » Enquête Malimata Millogo, secteur 6 (Bolomakoté) Bobo-Dioulasso (enquête 2001).

Avec les sécrétions féminines, la souillure risque d'amener la corruption du corps et la déchéance de la vie (« détresse matérielle », « attache la chance ») qui peuvent conduire à la mort (« faire un accident »). Ici, ce ne sont plus les déchets qui sont déchus, c'est l'être humain lui-même qui déchoit et risque de devenir un « déchet humain », un cadavre.

II.B.3 La saleté-souillure qui se propage, dissémine et contamine

L'urbanisation a fait éclater le modèle villageois d'organisation spatiale des activités domestiques qui mettait à l'abri de la souillure. Le pire, avec les sécrétions corporelles, c'est la menace d'indistinction, de mélange, la propension à l'éparpillement et l'envahissement. Bien sûr, la fange des eaux usées domestiques qui les charrient et des cloaques qui les concentrent est aussi très dangereuse car on pense qu'elle démultiplie leur puissance de contamination :

« Tout ce qui sort du corps du fils d'Adam et qui se déverse sur le sol, lorsque ça atteint le sol, ça prend plus de force. Une fois que tu l'as lavé de ton corps et que ça arrive à terre ou sur le sable, là, ça gagne de la force. Quand ça a la force, dès que tu le touches, tu attrapes la maladie. Ton bien-être est en jeu dans la manière dont tu vas passer une eau sale ; mais si tu l'enjambes et que tu te retournes pour la regarder, si le vent souffle et que sa « chaleur » te touche, tu tomberas malade. » Ali : 25 ans vendeur d'eau à la barrique, fils du propriétaire d'une cour comprenant 20 personnes (enquête 2002)

II.B.3.1 Daga fin-fin « le noir des marmites » : la contamination par les eaux usées qu'on enjambe

« Enjamber les eaux usées, ce n'est pas bon car ça peut donner des maladies à l'homme. La femme, si elle a un enfant au sein, ça gâte le lait maternel et donne de maladies à l'enfant. Bon l'eau usée même, l'enjamber ce n'est pas bien. Même quand tu marches sur la route, ce n'est pas bien d'enjamber les eaux usées. À Bobo, on dirait que c'est leur travail que de répandre les eaux usées ! c'est malgré nous, certains même, ils te voient passer et ils sortent verser l'eau sale devant toi et tu es obligé de contourner pour ne pas enjamber l'eau sale devant toi. » Mme Zanata Z., secteur 2 (Farakan), Bobo-Dioulasso, enquête 2001).

« Bon si cette eau usée passe devant notre porte jour et nuit alors on ne peut rien faire pour la contourner. Si tu sors le matin, quel que soit le travail que tu fais, tu es obligé de l'enjamber avant de passer. C'est ce qui amené la querelle entre eux et moi. » Mme Zanata Z., secteur 2 (Farakan), Bobo-Dioulasso, enquête 2001).

« Beaucoup de femmes lavent leurs marmites et sortent jeter les eaux noires, noires sur la route. Ce noir-là, si un homme l'enjambe ce n'est pas bon pour lui, ça lui donne la maladie et ça le fait souffrir. Ne parlons pas des femmes, ça fait des blessures entre les jambes, tu vois, ça blesse tout ton entrejambe et tu ne peux même pas marcher, le dépôt noir sur les marmites, c'est ce qu'on appelle daga fin-fin. » Zanata, secteur 2 (Farakan), Bobo-Dioulasso, enquête 2001).

« Souvent, les femmes lavent les habits et sortent jeter les eaux usées sur la route. Même celles qui ont des caniveaux devant leur porte sortent quand même pour arroser la route de leurs eaux usées. Certaines sortent avec l'eau noire de leurs marmites qu'elles étalent sur la rue, tellement même que ça me choque. Ça ne me plaît pas parce que c'est une saleté. elles savent bien ce qu'il faut faire mais elles étalent quand même leurs eaux usées sur la rue. Alors, un engin roulant vient, soulève la poussière qu'il nous met dessus, c'est aussi une saleté. Ça nous amène beaucoup de choses comme la fièvre et la maladie à l'homme. » Dougouri, secteur 12 Bobo-Dioulasso, chauffeur, enquête 2001.

« Mais il y a aussi les eaux sales. Ce que les autres n'enjambent pas, si toi tu l'enjambes, ça amène la maladie. Sinon, si tu arrives à une eau sale que tu ne dois pas enjamber, contourne-la en marchant et vas-t-en. » Ali : 25 ans vendeur d'eau à la barrique (fils du propriétaire d'une cour comprenant 20 personnes. Ils boivent l'eau du puits) (enquête 2002)

La pollution par le miasme et la fange se marque ici par le rejet visible de l'eau noire des marmites noires qui se pratique aux limites de l'espace social qui la produit²⁶, « à la marge » de l'espace privé d'habitation. Cette « eau noire » est créditée d'une très grande puissance de contamination puisque le contact physique n'est pas nécessaire pour provoquer « la maladie ». Par contre, si le *daga fini-fin* apporte « la maladie » aux hommes et des blessures à l'entrejambe des femmes, il ne semble pas « attacher la chance » et porter malheur comme les excréments vaginales.

Ces différences laissent penser que l'excrétion vaginale est une forme de saleté-souillure très grave qui renvoie au registre de la transgression des normes de pureté morale et religieuse ; tandis que *daga fini-fin* n'est qu'une forme de saleté-contamination qui renvoie au registre de la transgression des règles d'hygiène telle qu'elle est conçue traditionnellement.

II.B.3.2 La notion de souillure

Ces différentes formes de saleté-souillure renvoient à une sémantique de la pollution²⁷ et de la contamination qu'exercent certaines choses, certaines gens ou certains actes. L'image archétypale de la pollution est celle d'une matière en décomposition (excréta, sécrétions vaginales, règles, miasmes de cadavre) qui entre en contact (physique, odorant ou visuel) avec le corps humain et qui, ce faisant, le souille (c'est-à-dire le menace de désintégration par corruption). Elle suppose toujours un corps étranger (miasme, impureté ou simple saleté) qui vient corrompre une intégrité, ou une « pureté », conçue comme originelle, parfaite et suffisante.

La saleté à l'origine de la souillure est conçue comme étant d'une nature très différente de celle des autres déchets qui ne sont, en général, que la partie inutilisable, le débris ou le reste d'un tout constitué. C'est, au contraire, une entité étrangère à la personne, qui est conçue comme envoyée ou reçue de l'extérieur par une autre personne et qui vient corrompre son intégrité. Ces représentations touchent à tout ce qui nous répugne et qui suscite la hantise de la maladie et de la mort. À cet égard, les sécrétions vaginales et les règles ne sont pas des déchets « normaux ». Elles sont conçues comme une saleté absolument immonde et polluante, marquée « du sceau de la souillure » qui constitue, par transmission, une menace pour la vie et pour l'ordre social.

La souillure apparaît, de ce fait, comme un opérateur privilégié de l'impureté propre au registre de l'interdit moral et religieux. Elle est synonyme à la notion de « pollution » propre au registre de la chimie des corps purs et elle entre en contraposition avec les notions de « contagion », de « transmission » et de « contamination » propres au registre de l'hygiène médicale.

Ces représentations de la saleté et de la souillure nous renvoient donc au système de référence²⁸ propre à chacun, et selon l'activité matérielle et symbolique en cours elles n'auront pas la même signification. De même, dans l'organisation symbolique des pratiques d'évacuation des ordures de l'espace habité, elles n'occuperont pas la même place (cf chapitre sur l'espace public). Il est clair que

²⁶ La pollution qu'engendre le déchet-souillure se propage comme une onde dans le corps social qu'elle contamine de proche en proche entraînant à chaque fois, une déchéance et une rupture d'identité. La proximité, le contact ou l'évitement tracent les limites sociologiques des relations possibles qui définissent « la bonne distance » entre soi et autrui, condition élémentaire de l'identité. (Zonabend, 1999 : 98).

²⁷ La notion de pollution désigne le contact et le processus de corruption qui aboutit à la souillure qui est le résultat de ce processus. Elle a une connotation négative qui s'explique par les représentations relatives à la déchéance que l'on risque en l'approchant ou en la touchant. Dans la plupart des cultures, la pollution entraînée par le décès d'un parent impose une phase de relégation sociale plus ou moins longue.

²⁸ Le système de référence d'un individu est fait tout à la fois de son implication dans l'activité ou la situation en cause, de sa position de pouvoir vis-à-vis des rôles associés dans l'activité, de son statut social, de son cadre de référence idéologique et identitaire (sa culture de classe, professionnelle ou ethnique) et de son expérience des situations antérieures semblables. En ce qui concerne les logiques culturelles, il est nécessaire, si l'on veut les créditer de quelque pertinence explicative, de les éclairer préalablement par une mise en perspective historique des processus sociaux qui les manifestent.

« Ces représentations sont difficiles à modifier car elles concernent un ensemble intime, en partie tabou et plus ou moins conscient, et donc peu sensible aux arguments rationnels ou scientifiques ; de plus leur évolution est lente²⁹ » (Tauveron, 1999 :175).

Quoi qu'il en soit, souillure, contamination ou pollution sont des phénomènes qui affectent l'acteur social dans sa relation à plusieurs objets essentiels pour son existence : son environnement dans le cas de pollution, sa santé dans le cas de contamination, sa pureté et son intégrité dans le cas de souillure (Harpet Cyrille, 1999).

II.B.4 La « propreté-purification »

À la saleté-souillure consécutive à une rupture d'interdit s'oppose la conception d'une propreté-purification à forte connotation religieuse.

II.B.4.1 La « propreté de l'islam »

« De tout temps, Bobo-Dioulasso a été une ville très propre. C'était tout simplement parce que c'était une ville de musulmans assez rigoureux quant à leur hygiène corporelle. Malheureusement, elle est en train de devenir une ville de gens malpropres. Si les populations ne changent pas de comportement, cela a des conséquences assez visibles sur la salubrité de la ville. » Koussoubé Célestin, Maire de la commune de Bobo-Dioulasso. Entretien faisant suite au conseil Municipal de la commune de Bobo du 23 juillet 2001.

« Bon, moi-même je suis musulmane. Si tu entends parler de la religion musulmane, elle veut la propreté, elle n'aime pas la saleté. L'islam, même si tu veux prier n'entres-tu pas dans les toilettes ? si tu en sors, tu viens t'asseoir, te laver les mains proprement avant de rincer ta bouche avec de l'eau. Tout ça pour montrer que la saleté doit te quitter. Il faut être propre, bien faire tes ablutions avant d'aller t'arrêter sur la peau de prière, laquelle doit être propre aussi. Ou bien sur une natte propre afin de pouvoir prier. C'est que l'islam aime. » Mme Z. Z., secteur 2 (Farakan), Bobo-Dioulasso, tenancière de restaurant par-terre, enquête 2001)

Les lois coraniques insistent sur la propreté :

« Tout musulman doit être propre, de son corps à ses vêtements. Il n'existe pas une religion plus propre que l'Islam. L'intérieur de la cour est personnel. Au-delà, pour ne pas violer les droits des autres, il faut respecter l'espace public, c'est la voirie qui a fait les fossés, c'est pour tout le monde. ». Un responsable de la communauté musulmane de Bobo-Dioulasso (Millogo, 2002 : 80)

Ainsi, un proverbe musulman entendu à Bobo-Dioulasso dit que « la propreté, c'est les deux-tiers de la foi ». Mais on évoque surtout ici la propreté corporelle qui est l'objet des ablutions rituelles. Toutes les religions établissent ce rapport mutuel entre le sale et l'impur, le profane et le sacré. Ce rapport fait de la propreté un indicateur de l'identité communautaire, un opérateur de distinction de classe, de rang ou de métier : c'est « l'indicateur d'un certain ordre social et moral du noble et de l'ignoble. »

²⁹ On a montré qu'il fallait au moins trois générations pour que se modifient les habitudes alimentaires d'asiatiques immigrés aux Etats-Unis ! (Tauveron, 1999 :175).

II.B.4.2 La logique païenne

Dans le monde du culte des ancêtres, le « manque d'hygiène », le sale, a sa place et les attitudes face à la saleté sont caractérisées par l'ambivalence :

« Le manque d'hygiène entretient un mythe autour de certains lieux et de certaines personnes. Les grands féticheurs sont souvent des gens qui n'accordent aucune importance à l'hygiène corporelle et vestimentaire. C'est leur façon de se rendre inaccessibles et intouchables. Les lieux de culte en milieu traditionnel sont souvent des lieux « sales ». Plus ils sont sales et obscurs et plus ça effraie. C'est exactement l'effet recherché par les détenteurs du pouvoir sacré. Tous les canaris de médicament que vous voyez sont pourris, nauséabonds et il y en a qui comportent des vers. Les patients sont obligés de se laver avec cette eau et même de la boire. C'est une véritable épreuve. Refuser, c'est renoncer à sa santé, à sa prospérité, à sa fécondité, etc., tout dépend du motif de la consultation. » (Millogo, 2002 : 78)

« Il y a un monsieur dans la ville de Bobo-Dioulasso qui ne se lave qu'une fois l'an et dont l'eau ne touche jamais sa tête. Tout le monde a peur de lui. C'est son côté « manque d'hygiène » qui atteste son côté mystique. Car les gens n'ont jamais le courage de fouiller dans ce qui est sale ». Un agent de santé à Bobo-Dioulasso. (Millogo, 2002 : 78)

« Le manque d'hygiène amène la maladie...Mais une certaine saleté protégeait la force des guerriers lors des combats. Un homme bobo, un vrai, ne se lave jamais avec du savon. Il se lave avec une eau dans laquelle ont macéré des médicaments. » Chef coutumier du village bobo de Tounouma (Timina) avec son fils (enquête 2001).

Le système populaire des autochtones de Dioulassoba est à cet égard étranger à la sophistication du « dégoût bourgeois ». Il valorise les signes du bon fonctionnement de la physiologie (crachat, sueur, rot...) et ceux d'une certaine « saleté » signe de proximité à la terre, cependant qu'il condamne très vigoureusement le pêt !

II.B.4.3 Le registre chrétien

Dans les religions chrétiennes aussi, la propreté est de rigueur. Cette propreté concerne aussi bien l'individu que son milieu :

« La propreté est une vertu sociale donc religieuse aussi. Le chrétien y accorde une très grande importance. C'est pourquoi les missionnaires, dans le temps, recevaient les filles qui étaient fiancées dans les foyers pour leur préparation au mariage. La communauté est devenue très grande maintenant. C'est pourquoi, l'église a opté pour les foyers féminins où une formation solide en art ménager est donnée aux filles sans distinction de religion. Toute fille sortie de ce foyer est censée pouvoir respecter toutes les règles d'hygiène. Quand à la réalisation des ouvrages sanitaires, je dirai que cela est du ressort de l'homme, surtout lorsque la femme n'a pas de revenu. Dans une bonne famille, je dis bien une bonne famille chrétienne, l'entraide règne. Si la femme a un revenu, elle peut aider son époux dans ce sens. » Une maman catéchiste de la communauté catholique de Bobo-Dioulasso (Millogo, 2002 : 81).

Mais dans ces mêmes familles chrétiennes, on consomme de la bière de mil dont la production demande beaucoup d'eau et élimine pas mal de déchets (la drèche) qui entrent dans l'alimentation des porcs. C'est dans les familles chrétiennes aussi que l'on rencontre des cas d'élevage de porcs domestiques avec tout ce qu'ils produisent comme déchets. La divagation des porcs à la recherche d'eau de boisson ou de fraîcheur dans les eaux usées est très fréquente surtout dans les secteurs 1 et 3 de Bobo-Dioulasso.

Tout le monde utilise les mots « sale » pour « impur » et « saleté » pour « impureté ». Le vocabulaire ne distingue pas entre la propreté, notion culturelle, l'hygiène, notion bio-médicale et la pureté-souillure, notion morale. Mais les gens font pourtant la différence en disant qu'il y a « plusieurs sortes de propretés » ou que « la propreté de l'homme et de la femme ne sont pas les mêmes ».

Il se dégage une conception dominante³⁰ de la saleté qui renvoie à plusieurs représentations de la propreté, la « propreté-hygiène » qui se rapporte à la prévention de la pollution « simple », la propreté-ordonnancement qui renvoie à l'écartement de la saleté, la « propreté-purification » qui renvoie à l'évitement de la souillure rituelle. Enfin, la propreté-sociale qui se traduit d'une part, par la disposition à reproduire à l'identique le rapport d'appropriation de l'espace habité et d'autre part, par la disposition à reproduire à l'identique le rapport à l'espace social local.

II.B.5 L'hygiène ou la « propreté simple »

Cette conception « hygiénique » de la propreté n'est pas incompatible avec les conceptions de la souillure.

« Il y plusieurs sortes de propreté, la propreté simple et la propreté de l'islam. Chez nous la propreté simple, c'est si tu te lèves tu vas aux toilettes avec de l'eau, si tu finis tu fais un bon lavage anal, ta chambre à coucher tu l'essuies, si tes draps sont sales, ils doivent être lavés avant de te coucher ; il faut balayer les ordures de la cour, les ramasser et les brûler ou le jeter dans une poubelle. » D. D., secteur 12 (Niénéta) Bobo-Dioulasso, chauffeur, enquête 2001)

Comme elles, elle met en jeu des croyances et des mécanismes psychologiques profonds³¹ structurés à partir du rapport personnel aux excréments et aux sécrétions corporelles. Par contre, elle renvoie à des représentations de la contamination³², de la transmission pathologique caractéristique du registre pasteurien de l'hygiène:

« Le musulman après toute émission d'urine ou de selles doit se nettoyer à l'eau. Mais, j'ai été choquée par le cas spécifique d'une femme musulmane qui faisait la cuisine quand je suis arrivée dans sa concession : elle découpait du gombo. Avant le début de l'entretien, elle s'est excusée et est entrée aux toilettes. Mais à sa sortie, elle a continué sa cuisine sans se laver les mains. » (Millogo, 2002 : 80)

On peut donc être, à la fois, « propre », c'est-à-dire rituellement « pur », et « sale » hygiéniquement ! de même on peut être « propre » en termes hygiéniques, mais « sale » tant que les ablutions rituelles n'auront pas été accomplies³³.

II.B.5.1 La « propreté-hygiène »

« Le genre d'eau sale qui apporte la maladie, c'est celle des fossés (les caniveaux d'évacuation des eaux pluviales), celle des sanitaires, celles des dépotoirs aussi. Car, de nos jours, il y a des gens qui jettent les excréments des enfants sur les dépotoirs « sauvages » alors que des bacs ont été déposés. Si nous ne respectons pas les règles d'hygiène, nous aurons la maladie. » Ali : 25 ans vendeur d'eau à la barrière (fils du

³⁰ Conception dominante en milieu musulman (63,9 % de la population urbaine à Bobo-Dioulasso) faiblement scolarisé ou analphabète (46,27 % à Bobo-Dioulasso et très présent aussi à Ouagadougou).

³¹ liés à la période d'apprentissage de l'enfant et aux relations avec les parents à ce moment-là.

³² La pollution est une variété intermédiaire entre la souillure et la contamination.

³³ Ainsi, dans une enquête faite à Ouagadougou, à la question « que représente l'hygiène pour vous », 70 % des ménages interrogés ont répondu « la propreté du corps » contre 3 % seulement pour « la propreté des latrines » (n = 563).

propriétaire d'une cour comprenant 20 personnes. Ils boivent l'eau du puits) (enquête 2002)

« Il y a vingt ans, je suis arrivé à bobo suite à une mutation. J'y ai vécu quelques années en location. Savez-vous ce qui m'a motivé à avoir mon domicile personnel ? les toilettes. Nous étions sept familles dans la même cour commune. Les gens n'avaient pas du tout pris l'habitude de laver ni les douches, ni les latrines : tout était sale ! aller aux toilettes était un cauchemar. La vidange était faite manuellement. Les déchets qui restaient entassés derrière le mur de la latrine étaient ensuite vendus aux jardiniers qui utilisaient ça pour leurs cultures maraîchères. J'ai été obligé de saisir le service d'hygiène qui a donné une amende à mon propriétaire et aux jardiniers. Est-ce méchant madame ? Non, je ne pense pas si je pense au nombre de personnes susceptibles de tomber malade. Combien sont-ils à ne pas désinfecter les légumes correctement ? Vous pouvez faire le tour de ma cour, demandez aux voisins si M. Ouédraogo a déjà laissé couler des eaux usées dans la rue.

La devanture de ma concession est balayée quotidiennement. Ainsi je préserve ma santé et celle des autres. Cela m'a valu le nom de toubabu tiè « l'homme blanc » dans le quartier. L'hygiène serait-elle propre aux blancs ? Non. Madame, en résumé, je vous dirai que les pratiques de pollution sont liées à de mauvaises et anciennes habitudes.

Dans une ville où il n'y a pas d'autorité, que voulez-vous ? sous la révolution, qui ne respectait pas l'opération mana-mana ? Le relâchement de l'autorité municipale, nationale, a eu pour conséquence le laisser-aller à tous les niveaux de la vie publique. » Un infirmier d'État, M. Millogo (enquête 2001).

« Il y a plusieurs qualités de saleté chez les femmes. Il y a certaines femmes qui ont leurs règles et elles ne peuvent pas bien s'entretenir, bon tout ça c'est une saleté ! bon même ma bonne que j'ai chez moi, si elle va aux toilettes pour pisser, je l'oblige à se laver les mains au savon avant d'approcher de ma cuisine. En tout cas cette loi est chez moi et tout ceci apporte la propreté ; cela peut t'amener à éviter certaines sortes de maladies parce que la saleté même ce n'est pas bien ! (...) Par exemple, si un homme fait des rapports sexuels, il faut qu'il se lave avant de sortir, sinon ça aussi c'est une saleté ! » Mme Z.Z., secteur 2 (Farakan), Bobo-Dioulasso, enquête 2001).

« Certains, lorsqu'ils reviennent du travail, ils se lavent les mains à l'eau simple pour manger. Or il a oublié qu'il a fait un travail et que sous l'ongle quelque chose de plus lourd que ce qu'il mange peut y rester, c'est ça qui apporte la maladie. » Ali : 25 ans vendeur d'eau à la barrique (fils du propriétaire d'une cour comprenant 20 personnes. Ils boivent l'eau du puits) (enquête 2002)

II.B.5.2 Dans ce domaine, la femme est plus propre que l'homme !

« La femme, souillée régulièrement par le sperme et le sang, est l'entremetteuse idéale entre la saleté et la propreté ; garante de l'univers intérieur, elle est jugée dès le devant de la porte. » (Jolé, 1991 : 38).

Si la femme est, comme nous l'avons vu plus haut, intrinsèquement impure du point de vue rituel, elle est de l'avis général plus propre que l'homme du point de vue hygiénique :

« La femme est comme une calebasse, elle est toujours dans l'eau ; tandis que l'homme est comme une louche. Si tu finis de boire la bouillie, tu la déposes ; la femme, elle la lave et la dépose. Quelle que soit notre propreté, elle ne peut pas atteindre celle de la femme. Dieu a tout facilité à la femme. » Ali : 25 ans vendeur d'eau à la barrique, fils du propriétaire d'une cour comprenant 20 personnes (enquête 2002)

« Un homme peut être propre, mais la propreté c'est l'affaire de la femme. Si un homme est propre, c'est sa femme qui est propre. Mais en général, les hommes préfèrent les femmes sales. » Assita, Accart-Ville, Bobo-Dioulasso (enquête 2001).

« La saleté de l'homme et de la femme ne sont pas les mêmes. L'homme peut faire une semaine avec la même tenue ; l'homme musulman qui est propre fait ses ablutions le matin, mais il ne se lavera que le soir. Tandis que la femme elle, se lave matin et soir, elle frotte la pommade, elle se maquille. » Téné, infirmière à la retraite, épouse du propriétaire, 23 ans de résidence dans le secteur 12 (Niénéta) Bobo-Dioulasso, 12 personnes dans la cour .

II.B.6 Propreté, hygiène & maladie

II.B.6.1 Étude de cas : conceptions & représentations populaires des diarrhées infantiles

Les diarrhées représentent la première cause d'hospitalisation dans les hôpitaux à Bobo-Dioulasso, et les diarrhées du nourrisson sont parmi les premières causes de morbidité et de mortalité. Il est par ailleurs bien établi que la plupart des agents pathogènes responsables des diarrhées sont transmis par voie fécale-orale. On rapporte ici les conclusions fort intéressantes pour notre problématique d'une étude pluridisciplinaire qui a été conduite par une équipe du Centre Muraz de Bobo-Dioulasso sur les croyances et les pratiques des mères bobolaises en relation avec les diarrhées des enfants³⁴. La diarrhée, en dioula *kono**n**boli* « le ventre qui court », est pour les femmes le signe de mauvaise santé le plus répandu et le plus fréquent chez les enfants. Ce signe est identifié par la liquidité des selles et leur fréquence et elles affirment qu'il en existe plusieurs sortes qui sont décrites dans le tableau ci-dessous :

Signes & symptômes	Nom	Causes (<i>kononboli-kun</i>)
Selles vertes, mousseuses et fréquentes Vomissements Amaigrissement Hypotonie Hyperthermie Poussée dentaire (6-7 mois)	<i>Kolobo</i> « l'os sorti »	Dentition
Selles vertes	<i>Nénè</i> « le froid »	Coup de vent
Selles liquides de forte odeur	<i>Farigan</i> « l'hyperthermie »	Mère fiévreuse
Selles blanches à l'odeur de lait	<i>Sin muni</i> « le lait	Lait aigre car la tétée a été différée

³⁴ Kanki Bernadette, *et al.*, 1994. Des croyances aux comportements : diarrhées et pratiques d'hygiène au Burkina Faso, *Cahiers Santé*, 4 : 359-66. Une combinaison de méthodes qualitatives et quantitatives a permis d'explorer les croyances et pratiques des mères, en relation avec les diarrhées. 21 entretiens dirigés ont été conduits en langue dioula par une équipe féminine (une sociologue et deux agents de santé) auprès de groupes de femmes composés d'une dizaine de femmes, chacun. Les groupes ont été constitués sur la base de critères d'âge, de scolarisation, de résidence, d'appartenance associative, ethnique et socio-économique. Mise en commun des notes après l'entretien. Les données recueillies ont été retranscrites par thèmes et une analyse de contenu a permis de dégager les causes populaires de la diarrhée. Elles ont permis de décrire les croyances des mères et d'élaborer des questionnaires quantitatifs (1388 cas et 1405 témoins). Les schémas d'observation concernaient les pratiques de lavage des mains des mères après utilisation des latrines ou après contact avec les selles de l'enfant (278 cas et 273 témoins ont été observés).

maternel	maternel aigre »	
Selles sanglantes et glaireuses Fatigue Anorexie	<i>Togo-togoni</i> (onomatopée désignant la diarrhée dysentériorforme)	Consommation excessive de sucre, d'eau sale, de fruits pourris, de viande cuite, autre diarrhée mal soignée
Selles liquides Ventre ballonné Anorexie	<i>Tubabu kononboli</i> « la diarrhée des blancs »	Aliments sales
Petites selles glaireuses Hypotonie Hypothermie Toux Anus fissuré	<i>Kôtigé</i> « l'anus fissuré »	Fissures anales dues au constant port de l'enfant au dos ou au contact avec l'humidité du sol ou du caleçon
Selles vertes et glaireuses Plaies au niveau buccal Hyperthermie Yeux pâles	<i>Kolon</i> « le puits »	Irritation du tube digestif dont les candidoses buccales et/ou les fissures anales constituent le signe visible (stade avancé du <i>kôtigé</i>)
Selles blanches à l'odeur « d'œuf pourri » vomissements Fontanelle déprimée	<i>Wuna</i> « la fontanelle »	La mère que tête l'enfant a piétiné un œuf frais
Selles blanches, épaisses, malodorantes Enfant maigre et grognon	<i>Séré</i> « le témoin ».	La mère que tête l'enfant a rompu l'interdit sexuel post-natal. Cette diarrhée est la preuve que le lait de la mère a été souillé lors des rapports sexuels.

Tableau 8. La classification des diarrhées par les mères à Bobo-Dioulasso (Source : (Kanki Bernadette et al., 1994):361)

Les mères disent donc que les « causes » *kononboli kun*³⁵, des diarrhées sont multiples. Les différentes sortes de diarrhées peuvent être dues aussi bien à une cause naturelle (la dentition, le froid, la fièvre ou une nourriture inadaptée) qu'à la transgression par la mère de l'enfant d'un interdit social ou religieux.

Par contre, il y a une catégorie de diarrhée, la « diarrhée des blancs » *tubabu kononboli*, qui, selon les femmes, relève spécifiquement de la bio-médecine parce que ses causes renvoient à une conception hygiéniste de la contamination. De l'avis des mères, les diarrhées les plus graves seraient *séré* et *wuna* (consécutives à la transgression d'un interdit), *kolon* et *togo-togoni*.

On retrouve ici, derrière le discours des femmes, le classement, évoquée plus haut, des diarrhées et des saletés en catégories qui ne comportent pas l'idée de souillure (aussi appelées maladies des « blancs ») et qui sont considérées comme bénignes et banales, et en catégories plus dangereuses parce qu'elles sont la cause ou la conséquence d'une souillure grave ou d'une transgression rituelle.

Par ailleurs, les femmes ont mentionné, entre autres, agents pathogènes, l'eau de puits, l'eau sale, la bouillie mal cuite, la nourriture sale, les aliments sur lesquels les mouches se sont posées, le fait que l'enfant mange par terre. Les auteurs considèrent, à juste titre, qu'il s'agit sans doute là d'un effet des discours des agents de santé sur la transmission des agents pathogènes de la diarrhée, entendus lors des consultations curatives ou des campagnes de sensibilisation. Les femmes donnent à l'enquêteur ce qu'elles pensent être la bonne réponse, celle qui correspond à ses attentes hygiénistes, quelle que soit par ailleurs leur véritable opinion personnelle sur la question.

³⁵ *Kun*, « la tête » désigne aussi la cause ou l'origine d'une chose, le motif d'une action et la raison pour laquelle un événement arrive (Kanki et al., 1994 : 361).

B.6.1.1 Les selles infantiles

B.6.1.1.a) Le lavement de l'enfant

Le lavement est une pratique intimement liée à la santé de l'enfant. Le premier lavement fait au nouveau-né revêt un caractère particulier de purification en rapport avec la souillure : on débarrasse le bébé des impuretés avec lesquelles il naît. Ce lavement, selon les mères, prévient les coliques du nouveau-né, qui seraient le fait des « saletés entassées au cours de la grossesse dans le nombril de l'enfant » (Kanki *et al.*, 1994 :362).

B.6.1.1.b) Les nuisances olfactives et visuelles

L'attitude de la mère face aux selles de son enfant change avec l'âge de ce dernier. En particulier, elle distingue les selles de l'enfant allaité au sein, de celles de l'enfant qui mange le repas familial (Kanki *et al.*, 1994 : 363) :

« Les selles du lait et les selles de la nourriture ne sont pas pareilles : les selles du lait n'ont pas d'odeur ; l'enfant qui mange le repas familial fait les selles avec une forte odeur comme tout le monde. On supporte la vue des selles de l'enfant : le lait est liquide ce qui rend les selles de l'enfant molles. Ce que l'adulte mange est solide, les selles sont solides et pas agréables à voir. »

On retrouve ici les marqueurs du miasme, la puanteur et la laideur de la putréfaction : les selles sont gênantes pour les mères lorsque l'odeur « empêche de respirer » et « appelle les mouches qui viennent s'y poser et reviennent ensuite sur la nourriture » :

« Quand les enfants sont petits, ils ne consomment que le lait maternel ou des aliments très légers. Leurs selles n'ont pas d'odeur et elles sont molles. Elles ne nous gênent pas en tant que telles. Les selles des adultes sont dures et pas bien à voir.

Les selles nous fatiguent quand elles nous empêchent de respirer. Si elles sont dans la cour, si les mouches s'y attroupent, elles attirent l'attention et la mère de l'enfant qui les a émises est obligée de les éloigner pour éviter les critiques des autres membres de la famille. Nous les éloignons aussi à cause des grosses mouches vertes qui se posent là-dessus et sur les repas.» (Millogo, 2001 : 56)

À travers ces propos, on constate que les problèmes de santé liés aux selles préoccupent très peu certaines femmes. Par contre, les nuisances olfactives et visuelles et la honte vis-à-vis des autres sont des motivations profondes pour se débarrasser des selles des enfants.

B.6.1.1.c) Les lieux de défécation

Plus l'enfant grandit, plus la mère éloigne ses selles de la vue et de l'odorat : il passe successivement du linge, au pot, ensuite aux dépotoirs d'ordures et finalement aux latrines, comme les adultes. Dès l'âge de deux mois, l'enfant utilise le pot quand il arrive « à tenir droit sa tête », la mère lui apprend à s'asseoir sur le pot jusqu'au moment où il acquiert l'équilibre nécessaire pour y tenir seul :

« Ici c'est interdit de faire les selles dehors. Ceux qui n'ont pas l'âge d'utiliser les latrines, font les selles dans le pot. » (Kanki et al., 1994 :364)

Après l'âge du sevrage (18 mois-24 mois) et surtout l'arrivée d'un autre enfant, la mère prend l'habitude de l'envoyer faire les selles sur les dépotoirs d'ordures hors de la cour :

« À partir de deux ou trois ans, les enfants peuvent aller dehors, mais je les fait accompagner par un aîné ou moi-même. »

« En ville, il y a des problèmes à laisser les enfants faire les selles dehors car il faut à chaque fois les ramasser ; c'est pour cela qu'il faut que l'enfant ait trois ans : à cet âge, il sait choisir les endroits et il va là où on n'est pas obligé de ramasser les selles. »

« Ma fille a dix-huit mois, mais elle va dehors, là où elle veut, pour faire les selles. »

« Les enfants de moins de six ans ne connaissent rien ; ils aiment jouer partout et même dans les latrines. Il y a des risques d'accidents, surtout si l'ouverture de la latrine est large. Ils essayent de regarder à l'intérieur, donc ils peuvent y tomber. C'est préférable qu'ils aillent dehors sur les dépotoirs. »

« Certains enfants utilisent la latrine à quatre ou cinq ans ; d'autres à neuf ou dix ans. Si la latrine n'est pas en bon état (dalle cassée, ouverture trop large), il y a des risques ; c'est pour cela qu'il est préférable que les enfants défèquent sur les dépotoirs. »

« Ce n'est pas bon de laisser aller les enfants à la latrine, car ils ne savent pas l'utiliser : ils font des selles sur la dalle, ils la salissent ; c'est pour cela que je n'autorise pas les enfants de moins de huit ans à utiliser la latrine. »

« Moi, mon enfant a quatre ans, mais il utilise la latrine ; il est très éveillé, il connaît le risque. » (Kanki et al., 1994 :364)

Aussi trouve-t-on souvent à l'entrée des latrines des pots contenant des selles de jeunes enfants.

B.6.1.1.d) L'évacuation des selles : une question de visibilité

On a observé que le lieu où la mère se débarrasse des selles de l'enfant varie corrélativement avec le lieu où les selles sont faites, donc avec l'âge de l'enfant. Les selles des enfants âgés de moins de deux mois sont jetées soit dans la cour (30 % des cas) soit hors de la cour (38 % des cas).

Ces pratiques s'accordent avec le constat que l'aspect des selles influe sur le choix du lieu d'évacuation. D'ailleurs, des mères d'enfant diarrhéiques affirment que, après avoir lavé le linge souillé des selles, elles jettent les eaux sales à même le sol de la cour ou dans les caniveaux, car les selles ne sont plus visibles. En revanche, lorsque les selles sont solides, et donc visibles, elles jettent la première eau de lavage dans la latrine (Kanki *et al.*, 1994 :363).

Outre l'effet direct de gêne qu'occasionne la proximité des selles, du point de vue hygiéniste, se débarrasser des selles dans les latrines réduit les risques de contamination fécale. Mais comme le révèle l'enquête, à Bobo-Dioulasso on se débarrasse des selles surtout pour éviter les effets directs de la gêne liée à la puanteur :

« Les selles sentent mauvais, si on les laisse l'odeur persiste ; il faut donc s'en débarrasser le plus vite possible. »

Les selles, en particulier celles de l'adulte, sont tenues hors de portée de vue et de nez. La défécation a lieu, lorsque les conditions le permettent, dans les latrines ou dans les buissons loin des habitations.

Cependant, 32 % des selles des enfants âgés de moins de 36 mois finissent dans l'environnement immédiat, parce que tout simplement ce sont des selles d'enfant et que l'odeur ne gêne pas (Kanki *et al.*, 1994).

Les enfants qui ont dépassé « l'âge du pot » et qui ne peuvent pas encore utiliser les latrines font leurs selles à même le sol de la cour ou de la rue : dans 22% des cours visitées, il a été noté la présence de selles humaines sur le sol de la cour.

Ces pratiques quotidiennes exposent les enfants à des risques de contamination directe³⁶. En effet, les dépotoirs d'ordures, sur lesquels il est permis aux enfants de déféquer, les recoins de la cour où les mères se débarrassent des selles sont aussi les espaces attirés de jeu de ces enfants.

B.6.1.1.e) La toilette de l'enfant après défécation

Le nettoyage de l'anus à l'eau est la méthode courante de toilette de l'enfant après la défécation :

³⁶ La contamination des aliments de sevrage par des matières fécales ou d'autres germes pathogènes seraient à l'origine de plus de la moitié des 1,4 milliards d'épisodes de diarrhées qui surviennent chaque année dans le monde chez les enfants de moins de cinq ans !

« Dans les 131 cas où l'observatrice a pu noter comment la mère avait nettoyé l'enfant qui venait de déféquer,

78,6 % ont nettoyé l'anus de l'enfant à l'eau simple,

6,9 % avec de l'eau et du savon,

9,9 % ont nettoyé avec un linge (souvent la culotte que l'enfant portait auparavant).

Dans deux cas (1,5 %) la mère a utilisé du papier

et dans quatre cas (3 %) l'enfant n'a pas été nettoyé. » (Kanki et al., 1994 : 363)

Après ce contact à main nue avec les selles de l'enfant, 52 % des mères ont versé l'eau sur les doigts de leur main gauche qui avait servi à nettoyer l'anus de l'enfant ; mais aucune n'a utilisé de savon pour se laver les mains !

« Les mères avouent que « se laver les mains au savon après le nettoyage de l'enfant n'est pas dans nos habitudes » ; seule, l'odeur des selles peut les y contraindre : « Si tu ne te laves pas bien les mains, tu ne peux pas manger ; ça sent mauvais. » (Kanki et al., 1994)

L'utilisation du savon n'est pas systématique : « J'utilise le savon pour chasser les odeurs ; si c'est un très jeune enfant, on peut s'en passer ». L'utilisation du savon est soumise à des contraintes de moyen et de temps disponible :

« Le savon, c'est quand tu l'as et quand tu as le temps, Si tu n'as pas de savon, tu te laves les mains à l'eau, surtout si l'enfant est très jeune. » (Kanki et al., 1994 :364).

La contamination des mains au cours du nettoyage après la défécation serait l'une de voies principales de transmission des agents pathogènes de diarrhée. Le nettoyage de l'anus à l'eau après la défécation est une pratique courante à Bobo-Dioulasso (78,6 %) et cela n'a pratiquement jamais été suivi du lavage des mains au savon (Kanki et al., 1994 : 364).

Pourtant, 83 % des mères affirment prendre deux bains par jour avec du savon. Malgré, donc, cette disponibilité quotidienne du savon, son utilisation pour le lavage des mains après contact avec les selles est négligé par les mères :

« l'utilisation du savon pour se laver les mains n'est pas dans nos habitudes ; si tu n'as pas de savon, tu te laves les mains à l'eau simple, surtout si l'enfant est très jeune » (Kanki et al., 1994 :365).

Le discours de justification des mères révèle qu'elles ignorent aussi bien les propriétés du savon que la présence de pathogènes dans les selles de l'enfant diarrhéique. Au cours des 21 entretiens dirigés, aucune femme n'a mentionné le lien entre la diarrhée et la contamination fécale-orale!

Si l'on considère la diarrhée du type « diarrhée des blancs » qui peut être provoquée par la consommation d'aliments sales, le terme « sale » reste très imprécis, ce qui réduit les chances d'adoption de meilleures pratiques d'hygiène en relation avec la manipulation des selles. En fait, la logique cognitive agrégative et sédimentaire caractéristique d'un certain mode traditionnel³⁷ de pensée, dont les effets sont bien connus dans d'autres domaines, joue ici à plein : les femmes ne font qu'ajouter cette nouvelle catégorie de diarrhée (« diarrhée des blancs ») à celles qui constituent leur taxinomie ancienne sans remettre en question les principes d'explication de ces dernières.

³⁷ traditionnel renvoie ici aux logiques cognitives caractéristiques des cultures analphabètes et orales (cf Pascal Boyer,)

Il semble bien que les messages d'éducation pour la santé ne réussissent guère à informer vraiment les mères sur la transmission des agents pathogènes de la diarrhée. En fait, il existe un fossé entre les messages d'éducation pour la santé donnés aux mères par les agents de santé et l'information que les mères reçoivent effectivement. (Kanki *et al.*, 1994 : 365).

II.B.6.2 Le contraste entre savoirs et pratiques

L'enquête a révélé un contraste important entre les savoirs des femmes sur les précautions à prendre pour éviter les maladies transmises par l'eau souillée et leurs pratiques quotidiennes. Elles l'expliquent par la surcharge de travail, le nombre élevé d'enfants, la taille de la famille, le manque de temps, le manque de connaissances sur les pratiques d'hygiène, la paresse pour certaines femmes :

« Nous savons, pour la plupart, ce qu'il faut faire pour garder l'eau propre et mais il y a quelques fois des choses qui nous empêchent de prendre les précautions ». (Millogo, 2002 : 69)

De leur côté, les hommes ne se privent pas de rejeter la responsabilité de ces manques d'hygiène sur les femmes :

« Tout ce dont nous parlons ici est le problème des femmes. Ce sont elles qui laissent traîner les selles des enfants. Ce sont elles qui doivent éduquer correctement les enfants pour qu'ils sachent où faire les selles. Le nettoyage de l'intérieur des latrines est une tâche qui incombe aussi à la femme. Dans les maladies que les gens contractent à cause des excréta, les hommes n'y sont pour rien. La responsabilité de l'homme par rapport à la question, c'est la construction et la vidange des latrines. »

La conception des campagnes de « sensibilisation » des populations est souvent indigente. En particulier, elle a tendance à présupposer que logique de connaissance et logique d'action se recouvrent. Or, chez tout le monde, ce recouvrement n'est que partiel. Le fait que l'individu sache que l'eau sale transmet la diarrhée n'autorise pas à penser qu'il connaisse, ou qu'il ait compris, les mécanismes de la transmission! La logique de connaissance met en œuvre des capacités hypothético-déductives ainsi que la mobilisation de la mémoire tandis que la logique de l'action combine des séries d'enjeux qui intègrent des coûts (coûts économiques, coûts culturels et sociaux) et / ou des contraintes (écologiques, technologiques ou culturelles) (Poloni, 1990: 284).

II.B.6.3 Souillure ou contamination, « la saleté, c'est la racine de la maladie »

« La saleté, c'est la racine de la maladie, c'est comme si tu avais planté un arbre qui donne des fruits, la saleté est la racine des maladies, la racine des maladies c'est la saleté. » Amadé, éleveur, cour de 15 personnes, Niénéta (secteur 12) Arrt. De Dô, Bobo-Dioulasso

« J'aime la propreté. La saleté n'est pas bien, elle rend malade. La saleté attaque d'abord le ventre. Et c'est à la cuisine qu'on voit si une femme est propre ou pas. » Assita, Accart-ville, Bobo-Dioulasso (enquête 2001).

« la saleté est méchante, elle peut amener la maladie, la fièvre ; » Dougouri, secteur 12 Bobo-Dioulasso, chauffeur, enquête 2001.

L'ordure est sale dans la mesure où elle salit ce avec quoi elle rentre en contact. La saleté amène des maladies et les maladies produisent des saletés (diarrhée, pus, boutons, sang, sueur, etc.). La relation entre les deux est circulaire :

« Il faut qu'ils se démerdent pour assainir le quartier, car dans le quartier, il y a des eaux sales. Jusqu'à aujourd'hui, les eaux usées des toilettes s'écoulent dans la rue. Il y a des

gens qui enjambent et d'autres qui n'enjambent pas les eaux sales. Mais les gens ignorent qu'enjamber les eaux de toilette « gêne quelque chose à côté de nous ». En effet, enjamber les eaux de toilette, ça apporte les hémorroïdes, ça apporte une maladie qui fait des boutons sur les fesses, ça apporte beaucoup de maladies. » Ali : 25 ans vendeur d'eau à la barrique (fils du propriétaire d'une cour comprenant 20 personnes. Ils boivent l'eau du puits) (enquête 2002)

Pourtant, les immondices qui s'entassent devant la porte, les proximités paradoxales de la cour laissent penser qu'il y a des saletés qui laissent les gens indifférents. De même, la diarrhée des enfants qu'on trouve normale conduit à penser que certaines maladies sont sans importance. Il y aurait donc des maladies et des saletés qui n'ont rien à voir avec la souillure et d'autres qui sont à la fois la cause et la conséquence d'une souillure. La mise en parallèle des données dont nous disposons sur la symbolique des liens entre d'une part, les maladies et saleté souillantes et d'autre part, les maladies et saletés contaminantes, montre que la symbolique fonctionne de la même manière dans l'un et l'autre cas.

« Bon, le puits-perdu là qui n'est pas couvert, quelquefois les poulets tombent dedans et meurent. Après, les mouches vont voltiger dessus et reviennent se poser sur nos aliments, donc tu vois, toute saleté est source de maladie. » Mme Z.Z, secteur 2 (Farakan), Bobo-Dioulasso, enquête 2001).

La contamination apparaît bien comme le pendant « moderne » de la souillure « traditionnelle ». De la même manière, au sens biomédical, certaines déjections ne polluent pas et certaines maladies ne sont pas contagieuses. De même, au sens traditionnel, certaines saletés et certaines maladies qui ne sont ni la cause, ni la conséquence ni la cause d'une souillure, laissent les gens relativement indifférents à leur existence. Surtout, on constate, dans l'un et l'autre cas, que c'est la contamination ou la souillure qu'on craint et non pas la saleté³⁸ !

« Les vieux, là qui sont assis par terre comme ça, on dirait qu'ils n'ont pas d'intelligence, ils peuvent mettre la nourriture à la bouche, sans se laver les mains préalablement, comme les enfants. Ils touchent quelque chose de sale et continuent à manger. Tu vois, alors les germes des maladies peuvent s'y coller et causer des maux de ventre en entrant dans son ventre. » » Mme Zanata Z., secteur 2 (Farakan), Bobo-Dioulasso, enquête 2001).

Le schéma de causalité fonctionne de manière parallèle avec la maladie puisque dans un cas (traditionnel) la maladie peut être la cause ou/et la conséquence de la souillure et dans l'autre (biomédical) la maladie peut être la cause ou/et la conséquence de la contamination. Enfin, à l'irrationalité de certaines causes de souillure ou de maladie telles que, les ancêtres, les génies ou les sorciers (conception « traditionnelle »), répond l'irrationalité de la conception biomédicale qui généralise la saleté à tous les déchets : les déchets non polluants sont quand même sales et les maladies non contaminantes doivent quand même être médicalisées et soignées !

II.B.7 La « propreté-sociale »

La propreté contribue à établir le rapport social de civilité et d'urbanité dont elle est, partout, une dimension essentielle. Partout, elle semble indispensable au développement de toute forme de convivialité et elle se trouve, de ce fait, à la base des codes de bienséance et des conventions de civilité qui régulent le « voisinage de proximité ». La saleté des Autres étant insupportable, c'est la propreté-sociale qui conditionne la possibilité d'intimisation de la relation. Cette nouvelle dimension de la propreté témoigne du degré de socialisation des individus et de leur rapport à la coutume et à la loi.

³⁸ Une étude du GRET (2000) à Madagascar aboutit à des conclusions identiques.

II.B.7.1 La propreté comme signe d'insertion sociale et culturelle

« Il y a plusieurs sortes de propretés, parce qu'il y a plusieurs types de bien-être. Premièrement tu dois t'occuper de ta famille et ne pas leur laisser faire des choses sales. Deuxièmement tu dois t'occuper de toi-même, en plus de ton monde. Troisièmement, tu dois t'occuper de ta cour et de la devanture de ta cour : quand les gens viendront, ils diront la cour d'untel est propre. » Ali : 25 ans vendeur d'eau à la barrique (fils du propriétaire d'une cour comprenant 20 personnes. (enquête 2002)

B.7.1.1 La saleté comme marqueur de l'altérité

Les néo-citadins³⁹ des quartiers périphériques de Bobo-Dioulasso sont porteurs d'une conception rurale de la propreté de l'espace qui les laissent relativement indifférents à la saleté de la ville.

« Les pratiques sanitaires des gens sont liées à un problème socioculturel ; ainsi, la migration entraîne un changement de contexte. Au village, les déchets solides et liquides sont évacués autour des concessions et servent de fumure pour enrichir les champs de case dont s'occupent les personnes âgées. Les nouveaux citadins conservent les mêmes habitudes et en situation de concentration urbaine cela entraîne de l'insalubrité. Ensuite, les équipements sanitaires exigent un minimum de moyens financiers dont ne disposent pas toutes les familles. Il y a aussi l'ignorance, la négligence, le manque d'information. Les populations font le lien entre la santé et l'économie, mais elles font difficilement le lien entre la salubrité et l'économie via la santé. » Mme B. (enquête 2001).

Ils ne connaissent guère les pratiques et les usages citadins et ils ne font guère d'effort pour les connaître et les respecter ; ils ne sont les héritiers d'aucune mémoire historique de la ville et n'ont pas de projet d'enracinement dans leur secteur d'habitation.

À Bobo-Dioulasso, « 78,3 % de la population est principalement constitué d'immigrés d'origine rurale principalement, dont la mentalité, les attitudes et les comportements restent encore fortement imprégnés par la culture paysanne qui s'accommode mal des principes et des comportements urbains en matière d'assainissement et d'hygiène. » (Ouédraogo G. and Stoll H.R., 1994).

« Au nom de Dieu, nous avons des voisins, nous sommes entre leurs mains car ils n'ont pas arrangé et creusé le fonds de leur fosse. Ça fait plus de trois ans aujourd'hui que leurs eaux usées s'écoulent devant chez nous. Ils n'ont toujours pas posé de dalle, ça sort et ça passe devant notre porte, ça stagne et détruit notre porte. Nous sommes confinés entre leurs mains. C'est ce qui fait la querelle entre nous. Comme moi je prépare à manger pour vendre ça ne me plaît pas que les eaux usées de leurs latrines s'écoulent devant ma porte. Je leur ai dit de faire quelque-chose pour que ça cesse et que nous soyons préservés. Mais j'ai parlé en vain, c'est pour ça que je me suis énervé. Je suis sorti creuser une fosse devant chez eux avant de barrer l'endroit avec une diguette de terre ; puis j'ai pris un balai et j'ai balayé devant ma porte afin que l'endroit s'assèche. Mais le jour où j'ai fait ça, leur vieille est sortie pour m'engueuler et nous nous sommes querellés, et pourtant elle est partie à la Mecque, cette année. Depuis trois ans, nous ne nous parlons plus. » Zanata, secteur 2 (Farakan), Bobo-Dioulasso, enquête 2001).

« Si tu fais des saletés qui dérangent les voisins, ce n'est pas bien, ça détruit les relations de voisinage. Mais si les voisins font des saletés qui te dérangent, dis-leurs sans considération. Qu'ils arrangent eux-aussi comme toi tu as arrangé, car le quartier est notre quartier à tous. Si c'est bien c'est vous tous qui en profitez, si ce n'est pas bien c'est aussi vous tous qui en pâtissez. » Ouédraogo, depuis 33 ans au secteur 12 (Niénéta) Bobo-Dioulasso, peintre à la retraite, propriétaire d'une cour de 21 personnes.

³⁹ Le tiers de la population bobolaise est constitué de mossi. Seulement 22 % des chefs de ménages sont nés à Bobo-Dioulasso même (Ouédraogo & Stoll, 1994 : 7).

Ils ne conçoivent pas, non plus, la saleté de la même manière que les citadins : leurs pratiques de propreté sont ajustées à un monde rural où l'eau était rare et les soins corporels précaires. Leur idée de la propreté est souvent liée à un habitus marqué par une série de manques, de privations et de carences.

« Ce comportement vient de leur méchanceté. Si leurs voisins faisaient de même avec eux, en faisant passer leurs eaux usées devant leur porte, ils réagiraient comme moi. Donc qu'ils sachent que ce qu'ils font devant notre porte ne nous plaît pas. S'il y avait un fossé dans lequel ça s'écoulerait, il n'y aurait pas de problème ; mais il n'y a pas de fossé, rien jusqu'à ce que ça coule devant notre porte et détériore toute la devanture (l'espace limitrophe de la cour) de notre cour. Et puis les enfants sortent de la cour pour jouer et courir dehors et ils tombent et roulent là-dedans et l'eau peut rentrer dans leur bouche : ça peut leur donner des maladies ! C'est ça le problème que nous avons avec les voisins. » Zanata, secteur 2 (Farakan), Bobo-Dioulasso, enquête 2001).

« Avant, dans notre six-mètres, la cour qui jouxte notre maison là, eux aussi avaient colé leur WC à la maison de mon frère. Un jour quand mon frère est revenu de la ville, il a trouvé que leur WC s'était rempli, les excréta avaient creusé le mur et s'étaient répandus à l'intérieur de sa maison, il a été obligé de casser la porte pour ne pas que les excréta s'écoulaient dans la cour. Ce jour-là leur vieux est venu voir notre vieux pour s'excuser et qu'ils allaient payer de l'eau pour faire laver la maison ; mais ça ne peut pas aller bien comme ça. Mais tu vois à cause des relations de voisinage, notre vieux n'a pas pu parler. Cependant, mon grand-frère leur a demandé de déplacer leur latrine et s'ils ne peuvent pas, de payer du ciment pour arranger l'intérieur, et c'est ce qu'ils ont fini par faire. Pourtant, avant on avait demandé au vieux mais il avait refusé de faire. Ce qui faisait que lorsqu'ils se lavaient dans leur toilette, ils regardent chez nous, dans notre cour. Alors pour que ça cesse, le mur de chez nous notre grand-frère l'a fait tomber ! tant et si bien qu'ils ne pouvaient plus se laver. De ce fait, ils ont été contraints de construire l'intérieur de leur WC, c'est ça qui nous a séparé. » Zanata, secteur 2 (Farakan), Bobo-Dioulasso, enquête 2001).

Les gestes sales sont jugés intolérables car considérés comme une perte de contrôle sur ses fonctions organiques et sur son corps (l'exhibition d'éléments de l'intimité ou des excréments) ou sur son environnement de vie (souillure et désordre). L'exposition, même visuelle, est évitée dans presque toutes les cultures.⁴⁰ Et la mise à l'écart ou le confinement permettent de construire la distance qui empêche l'éparpillement et l'envahissement de l'ordure et des excréments.

« Dans nos relations de voisinage ici, si tu es sale, nous te le disons. Nous te conseillons, il faut faire ceci, faire cela et si tu ne le fais pas, bon ! Nous pratiquons la relation à plaisanterie jusqu'à ce que ça te fasse mal et que tu décides de faire quelque chose. La parenté à plaisanterie, c'est parce que nous sommes différents, cela permet de se dire des choses qui sont difficiles à dire. Avec la plaisanterie, on peut se les dire sans que ça porte à conséquences. Ici nous faisons comme ça. Ceux qui n'ont pas de latrine dans leur cour nouvellement construite, nous les laissons utiliser les nôtres. Ce qui est mieux que d'aller dans les recoins du quartier faire tes saletés sur le sol. » Dougouri, secteur 12 Bobo-Dioulasso, chauffeur, enquête 2001.

« Si on dit qu'untel est sale, sache que son fils, sa cour, sa chambre, tout est sale » Ali : 25 ans vendeur d'eau à la barrique (fils du propriétaire d'une cour comprenant 20 personnes. Ils boivent l'eau du puits) (enquête 2002)

⁴⁰ Ce n'est qu'en 1760 que les riverains du Marais à Paris font disparaître les odeurs du grand égout en recouvrant une partie (Guillaume, 1991 : 43). Le drainage est une opération de lessivage des sols et du sous-sol. Le principe du drainage des villes européennes se généralise en 1852. Denis Guigo (1991 : 51-52) note que pour des raisons financières, Besançon ne résoudra ses problèmes de manque d'eau potable et d'évacuation des eaux usées qu'en 1854. Le tout-à-égout installé au XX^{ème} siècle mis les citadins sur un pied d'égalité en assurant l'évacuation rapide et immédiate des liquides et des matières. Avant on était dans un régime de « tout à la rivière » qui succédait lui-même au régime de « tout à la rue » .

Point important pour notre propos, la disposition à ranger, ou à ne pas ranger, semble déterminée par la volonté de reproduire à l'identique, ou non, le rapport social à l'espace vécu. Cette volonté est, en retour, un bon indicateur du rapport à l'espace vécu et à la sociabilité locale.

« On n'a pas voulu alerter le service d'hygiène, car nous sommes des voisins. J'ai préféré les appeler pour leur dire qu'au lieu de payer une amende au service d'hygiène que nous pourrions appeler, ils feraient mieux d'utiliser cet argent pour payer les personnes qui creuseront la fosse septique ainsi que la dalle de recouvrement. Mais ils n'ont toujours rien fait ; ça fait combien d'années que nous nous affrontons. » » Zanata, secteur 2 (Farakan), Bobo-Dioulasso, enquête 2001).

« Pourtant, avant-avant, les docteurs, les agents du service d'hygiène mettaient des agents qui sortaient se promener (inspecter) et si on voyait ton eau de toilette sortir comme ça, on t'amendait. À l'époque où ça se faisait, les gens arrangeaient chez eux ! ici à Farakan, en tout cas, tout le monde était intéressé pour arranger sa partie (la devanture de la cour). Mais depuis qu'ils ont arrêté leurs actions, Farakan, de haut en bas est sale. Dans tout Bobo, je peux dire que Farakan est le quartier le plus sale. Tous ces problèmes sont sur nous, c'est pourquoi ici à Farakan on n'a pas la santé»» Zanata, secteur 2 (Farakan), Bobo-Dioulasso, enquête 2001).

B.7.1.2 Être pauvre et propre

L'observation du balayage soigneux des cours africaines permet de faire « un pied-de-nez au préjugé, mêlant étroitement l'eurocentrisme et l'a priori de classe, plus fréquent qu'on n'ose bien se l'avouer, et qui associe fortement pauvreté et saleté, lorsqu'il ne les confond pas (Knaebel, 1991, note 3 : 22). Pourtant, partout, la tendance idéologique générale est de confondre la précarité du cadre de vie et la saleté.

« L'eau qui coule dehors, c'est la saleté, mais tu sais « si celui qui cherche la flèche a le pied sur l'arc, comment voulez-vous qu'on puisse voir la flèche » bien yini бага sen bi djene kala kan, wo bien ti yié. Cela veut dire que CITEC est le maître du jeu, mais CITEC est riche, c'est eux qui ont le pouvoir, comment peut-on faire sans CITEC ? Qui peut expliquer à CITEC que ce qu'ils font n'est pas bien ? CITEC détient le pouvoir, il fabrique le savon... Tout le monde voit, mais personne ne parle. C'est le pauvre qui souffre. Le pauvre doit se taire. » Assita, Accart-ville, Bobo-Dioulasso (enquête 2001).

En général, plus on s'élève dans la hiérarchie sociale, plus on est puissant et plus on est éloigné de ses résidus dont on ne s'occupe plus soi-même, « Inversement, la descente dans les bas-fonds renforce la promiscuité aux déchets, aux siens et à ceux des autres. » (Knaebel, 1991 :28).

Les néo-citadins utilisent dans leur champ, les excréments humains que les camions de vidange dépotent dans le canal à ciel ouvert qui se déverse dans le Bingbélé à hauteur de la forêt classée de Dendéresso. D'autres supportent le sang et les déchets liquides et solides rejetés par l'abattoir municipal dans le Houet où ils se baignent et lavent leur linge, où ils récupèrent, parfois, les fœtus de porc ou de mouton « pour les laver, les découper et les griller correctement ». Ils ne partagent évidemment pas l'obsession moderne et hygiénique du « sale » véhiculée par les autorités municipales et étatiques.

« Un homme ne peut pas être propre, si son ventre n'est pas plein, même si ta tenue est propre, ta mine reste serrée. Donc nous montrons seulement que la propreté, c'est dans le ventre, plus dehors, à travers ce que tu portes comme vêtement et ton lieu de couchette et ta cour ; Ah ! nous pensons que c'est comme ça, mais nous ne savons pas. L'assainissement, c'est quand tu balaies ta cour bien propre. L'assainissement vient de ta cour... La femme si elle a les moyens, elle frotte ses pommades. Pour l'homme, sa propreté, c'est quand les membres de la famille ont bien mangé et proprement. Un homme qui arrive à entretenir sa femme et ses enfants et arranger sa cour afin qu'ils se couchent. Les vieux sont les arbres de la saleté (rire), un vieillard qui n'a personne pour

s'occuper de lui, même s'il est en bonne santé, il ne verra pas la saleté, c'est la merde ! » Amadé, éleveur, cour de 15 personnes, Niénéta (secteur 12) Arrt. De Dô, Bobo-Dioulasso

II.B.7.2 La propreté comme signe d'appropriation de l'espace

« C'est tout notre quartier même qui est sale. Derrière ici, il y a un carré de quatre cours où toutes les eaux usées des latrines sortent des cours et se rencontrent à tel point que tu n'oses même pas entrer dans ce carré. Le jour, ça va encore, mais la nuit (sans éclairage), si tu ne prends pas garde pour entrer dans ce carré, c'est dans la fange des toilettes que tu vas rentrer. Toutes ces eaux usées des latrines s'ajoutent les unes aux autres pour détériorer tout le carré. En tout cas Farakan, Farakan même quoi, moi je dis que Farakan même est sale ! » Zanata, secteur 2 (Farakan), Bobo-Dioulasso, enquête 2001).

« Quand on pleure que les routes ne sont pas bonnes, si les routes ne sont pas bonnes ce n'est pas une seule personne qui l'emprunte ! ce n'est pas le maire tout seul qui emprunte la route, c'est tout le monde qui l'utilise ! Mais si c'est bien, c'est le nom du maire qui sortira, on dira qu'il a bien travaillé ; si ce n'est pas bien on dira que le maire n'a rien fait. Sur ce point tout problème du quartier est notre problème à tous . » O., depuis 33 ans au secteur 12 (Niénéta) Bobo-Dioulasso, peintre à la retraite, propriétaire d'une cour de 21 personnes.

« C'est comme la saleté de l'espace, là comme ça. Ceux qui n'ont pas de latrine, ils cherchent un endroit avec des buissons pour se caller là-bas pour pisser et déféquer en plein air comme ça. Les enfants aussi s'amusent dans la terre de ces endroits où on jette les ordures au hasard et ils y attrapent facilement des maladies. Parce que les enfants mettent tout ce qu'ils trouvent à la bouche tu vois ? » Dougouri, secteur 12 Bobo-Dioulasso, chauffeur, enquête 2001.

« L'eau sale amène beaucoup de maladies : la toux, les maux de ventre, les maladies urinaires ; on peut avoir mal aux yeux et ventre et les moustiques vous amènent le paludisme et tout. » Dougouri, secteur 12 Bobo-Dioulasso, chauffeur, enquête 2001

Ce rapport est caractéristique de la propreté conçue un comme rapport politique, un rapport à la cité et aux citoyens qui se manifeste, entre autres, par des pratiques inciviques dans l'espace public, des *civil inattention*, comme le rejet des eaux usées et des excréta dont la puanteur et la souillure envahissent l'espace public. Ces attitudes dépendent du territoire urbain auquel le citadin se sent, et est, affilié : « sa » cour, « son » six-mètres, « son » quartier ou « notre » ville.

L'étymologie du « propre » renvoie ainsi autant à la propreté qu'à la propriété. Un espace ou une chose propre est un espace ou une chose que l'homme s'approprie en posant des limites et des interdits qui en écartent la saleté ou la souillure. Ce qu'on désigne comme « propre » on le fait « sien », on se l'approprie. La propreté devient ainsi la marque d'une propriété qui doit être reconnue par autrui (Judy Henri-Pierre, 1991), tandis que la saleté stigmatise bien souvent « celui qui n'a rien », celui pour qui l'appropriation de l'espace est encore problématique, en ce qui nous concerne, il s'agit des néo-citadins.

Types de saleté	Contaminante	Cause de maladie	Porte-malheur	traitement
Saleté-désordre	Non	Non	Non	Rangement
Saleté-souillure simple	Non	Non	Non	Nettoyage hygiène
Saleté-souillure transmissible (<i>daga fin-fin</i>)	Oui	Oui	Non	Evitement du contact ; Eloignement maximum
Impureté-pollution	Oui	Oui	Oui	Evitement du contact ;

rituelle				Procédures de purification rituelle
----------	--	--	--	-------------------------------------

Tableau 1 Récapitulatif des différentes sortes de saletés.

II.B.8 Conclusion de ce chapitre

En conclusion de ce chapitre, on peut dire que les discours et les pratiques font une nette distinction entre une « propreté individuelle » — qui consiste à s'arranger soi-même, à arranger ses choses et l'espace individuel dont on est propriétaire ou responsable — et une « propreté sociale » qui consiste à se présenter aux autres et à arranger les choses et les espaces partagés communs ou publics.

Mais la séparation de ces deux ordre n'est pas aussi nette qu'il y paraît. En effet, le jugement de propreté / saleté est porté par le regard des autres en fonction de normes partagées, c'est pourquoi les discours insistent tant sur la visibilité de la saleté. C'est aussi pourquoi une bonne partie du travail de propreté, qui consiste à rendre visible la mise en ordre en écartant la saleté, conduit à la dissimuler, à la rendre imperceptible à la vue et à l'odorat, plutôt qu'à l'éliminer vraiment.

D'autre part, qu'elle soit individuelle ou sociale, la saleté renvoie clairement à deux représentations presque toujours associées : la saleté-désordre et la saleté-souillure. La saleté-souillure est complexe et recouvre plusieurs connotations.

La première connotation renvoie à l'idée d'une pollution sans conséquence, ni risque de maladie, c'est la « saleté simple » qui relève du même traitement de « propreté-hygiène » que la saleté-désordre : un simple balayage, essuyage ou lavage en viendra à bout. Par contre, si on laisse cette saleté s'installer sans la traiter, elle devient dangereuse car elle risque de donner des maladies (cas des diarrhées infantiles).

Une autre connotation renvoie à l'idée d'une contamination violente caractéristique de certaines eaux usées domestiques comme le *daga fin-fin*. Elle est extrêmement dangereuse à cause de sa puissance de contamination qui est telle que la simple vue ou son enjambement, sans contact physique, suffit à donner la maladie. C'est plus qu'une saleté, c'est une souillure qui exige un traitement de propreté-hygiène particulier qui consiste toujours à l'éloigner le plus possible.

Enfin une quatrième forme de souillure est caractéristique de la transgression d'interdits religieux. C'est le cas de la pollution par des excréments ou des sécrétions humaines qui est particulièrement grave, car au-delà du fait qu'elle donne la maladie, elle porte malheur, elle « attache la chance » et peut conduire à la mort. Cette forme de souillure relève du registre de la morale et est combattue par des procédures de propreté-purification et d'ablutions rituelles.

III. La propreté comme rapport social à l'espace : les lieux privés et publics de la fange

III.A. L'espace privé de la « cour » d'habitation

L'espace public se donne comme toujours accessible à tous, mais il est « soumis de l'extérieur aux règles de la séparation » de ce qui l'entoure, de ce qui est clôturé et protégé, privé et communautaire. Les espaces privés se découpent dans les concessions et s'enferment dans les cours et dans les immeubles « autour de propriétés stables et d'appropriations singulières individuelles et collectives » (Pellegrino *et als*, 1991). Si l'on veut comprendre le sens et la portée des pratiques sociales dans le « dehors » de l'espace public, il faut s'interroger sur la dialectique du rapport public / commun / privé. On peut considérer que ce que les citoyens font « dehors », dans l'espace public, dépend étroitement de leur conception de ce que l'on peut ou ne peut pas faire « dedans », dans l'espace privé de la cour.

L'impression dominante qu'on retire de l'ensemble des discours est que les citoyens se font une idée très étroite de leur cadre de vie. Le seul lieu qui leur importe vraiment, c'est la cour d'habitation construite sur la parcelle possédée.

« Moi, je me contrôle moi-même, je ne peux pas contrôler mes voisins par ce que « ce n'est pas un travail pour lequel on m'a choisi pour son exécution. Si la cour de mon voisin n'est pas propre, je ne peux pas aller commander chez lui ? et dehors non plus, je ne peux pas contrôler cela, personne ne m'a demandé de faire ce travail. Si tu demandes à un vieux ce que tu veux, il te le montre, mais si tu veux le contraindre, il n'acceptera pas cela. Si la rue est sale, ça regarde le maire, ça ne me regarde pas. Bien sûr, si le maire arrange la route, si nous voyons ça, nous arrangeons aussi notre cour ; c'est comme ça ! ». Amadé, éleveur, cour de 15 personnes, Niénéta (secteur 12) Arrt. De Dô, Bobo-Dioulasso

Peut-être est-ce une réponse à la montée des incertitudes, mais on observe depuis quelques années, que se développe un formidable mouvement de spéculation foncière autour des parcelles d'habitation dans les secteurs nouvellement lotis. La cour qui abrite la maison, justement parce qu'elle est un refuge, parce qu'elle soustrait les hommes aux agressions du monde extérieur, n'est jamais un bien économique quelconque. Sa possession légale garantit non seulement la jouissance d'un refuge, mais aussi la possibilité de dominer autrui (à travers, par exemple, les contrats de location) et celle d'augmenter son capital. Inversement, elle permet aussi de se soustraire au risque d'être dominé par un propriétaire...D'où le sentiment fréquent que l'appropriation de l'espace de vie n'est possible que lorsqu'on en est le propriétaire légal⁴¹.

⁴¹ Korosec-Serfaty (1991 : 57) ceci est à mettre en rapport avec la faible implication dans l'assainissement de la cour d'un certain nombre d'acteurs : locataires ou épouses en situation matrimoniale plus ou moins précaire qui ne s'approprient pas le lieu parce qu'elles sont « chez leur mari ».

III.A.1 La « cour » *lu*

Dans l'espace de la cour, l'autorité et la souveraineté du chef de cour sont considérées comme totales⁴². Les gens se sentent peu concernés par les problèmes extérieurs à la cour⁴³ et ils n'engagent guère leur responsabilité. La cour est une propriété privée, mais son espace est commun à toute la famille : ce n'est pas un espace privé individuel. L'organisation spatiale d'une cour permet d'avoir une perception immédiate des promiscuités, tandis que l'observation des activités qui s'y déroulent permet de comprendre la signification attachée aux espaces réservés qui la composent.

« De l'observation générale, dans la majorité des concessions, on constate un niveau moyen de salubrité. La cour est balayée le matin et quelques fois le soir, mais toujours à l'approche d'événements sociaux comme le mariage, le baptême, les fêtes religieuses, le décès.

La cuisine est souvent un simple espace dans un coin de la cour. Elle est seulement constituée du foyer composé de 3 à 4 pierres ou d'un foyer amélioré. Quand un local existe à cet effet, il est rarement occupé à cause de son exigüité par rapport au nombre de ménages. Les ustensiles sont posés à même le sol et ils sont sales. La vaisselle se fait au niveau même de la cuisine quelques fois avec du savon ou avec des fibres.

Dans les concessions, il existe un coin aménagé pour la douche et les latrines qui sont pour la plupart traditionnelles. Les deux sont quelques fois dans le même endroit ou dans des locaux juxtaposés. Le sol est souvent cimenté ou couvert de gravier.

Les eaux usées s'écoulent toujours par un trou creusé à la base du mur d'enceinte de la concession et aboutit à un bourbier à l'extérieur de la concession dans lequel pataugent les animaux et les enfants. Dans certains cas, un puisard existe. Il est recouvert d'une dalle, ou d'une tôle quand il n'est pas totalement à ciel ouvert. » (Millogo, 2002 : 45)

A Bobo-Dioulasso, la « cour », *lu*, la plus commune est celle qui caractérise les ménages à revenu modeste. Elle est caractérisée par la multifonctionnalité de l'espace commun qui sert pour toutes les tâches et toutes les formes de sociabilité, aussi bien quotidiennes, qu'exceptionnelles comme les cérémonies associées aux grandes étapes de l'existence : baptême, mariage, funérailles. Cette plurifonctionnalité de l'espace commun de la cour existe aussi dans des demeures plus riches. Elle dépend moins de l'absence de moyens financiers que du type de sociabilité publique valorisé par le maître de maison : le « chef de la cour ».

Dans cette cour se trouvent plusieurs chambres (simples ou doubles, chacune est « la chambre de quelqu'un » : le mari, chacune des épouses avec ses filles et enfants en bas-âge, les enfants adolescents) qui constituent le seul espace véritablement privé. Les chambres sont strictement utilisées pour dormir la nuit ou le jour pendant la sieste. Il s'y trouve aussi une cuisine extérieure dans laquelle officie l'épouse qui est de tour de cuisine avec sa petite bonne.

Enfin, on y trouve une latrine qui est souvent placée à l'entrée de la concession, de manière à ce qu'elle soit juxtaposée au mur de la clôture pour faciliter l'écoulement des eaux et la vidange.

« On creuse un trou derrière la maison qu'on referme. Quand c'est plein, la nuit, on vide la fosse dont on déverse le contenu sur la voie, dans le passage. La puanteur est

⁴² L'obligation et la responsabilité s'expriment par rapport au collectif des dépendants à l'égard desquels s'exerce l'autorité de tutelle du chef de cour. L'étendue des obligations est relative au groupe protégé et dirigé, ce qui réduit la responsabilité aux limites du collectif et l'associe aux obligations réciproques d'obéissance, de respect, de travail aussi, que les protégés ont à l'endroit du responsable.

⁴³ L'organisation collective des activités d'intérêt commun comme le nettoyage des voies et le curage des caniveaux est toujours évoqué comme le souvenir d'un âge d'or de l'ordre politique aujourd'hui révolu : les classes d'âge, la voirie et l'hygiène à l'époque coloniale, mais aussi la période révolutionnaire avec ses opérations *mana-mana*.

immonde, mais personne ne se plaint, car chacun est appelé un jour ou l'autre, à faire de même. » M. Davou, M. Kibora et M. Traoré, agents de la DPPA (enquête 2001).

Il existe aussi une douchière, parfois aussi un enclos à petit bétail, un poulailler, des jarres à eau, des manguiers et parfois un jardinet.

Chez les Mossis, l'espace habité par une famille est le *yiri*, il se compose de la « cour » *zaka* un espace entouré de murs ou de sékos de paille qui abrite les bâtiments d'habitation, au-delà de la cour c'est le *samande* ou « cour extérieure » occupée par un hangar de repos et un arbre pour l'ombrage. Mais c'est là aussi qu'on écosse le mil et qu'on lave les marmites noires. Enfin le *yiri* s'achève par les « champs de case » *kamanse* où se trouve le dépotoir familial *tampuure*. « La limite du lieu de vie, autrefois assurée par le champ de case, fortement réduit par l'urbanisation, est alors assurée par le *tampuure* : « à partir du *tampuure* c'est chez moi ! » (Déverin-Kouanda Yveline, 1993).

III.A.1.1 Une cour du quartier Niénéta, Bobo-Dioulasso (secteur 12)



Cliché 1. Le portail d'entrée (de couleur verte) est à gauche. Le puit trône au milieu de la cour. Les latrines traditionnelles se trouvent au centre du cliché, juste derrière le manguier (cliché Ouattara, 2001).



Cliché 2. L'espace de sociabilité se situe devant les chambres, sur la partie bétonnée de la cour, bien à l'ombre des manguiers. Quand les invités sont nombreux, l'espace de séjour et de repos peut s'étendre tout le long de la devanture en béton (cliché Bouju, 2001).



Cliché 3. On notera les deux grandes jarres d'eau en béton : une devant la porte de chaque épouse. La cuisine commune se trouve à gauche sur le cliché (cliché Bouju, 2001).

Le fait de placer la jarre dans la cour s'explique par le manque de place à l'intérieur de l'habitation, mais surtout par le fait de rendre l'eau de boisson accessible à toute la famille et aux étrangers en l'absence de la mère de famille :

« La jarre dans la cour permet à toute personne qui y entre et qui a envie de se désaltérer de le faire sans avoir à demander. Toutes les femmes qui approvisionnent la jarre reçoivent ainsi des bénédictions du « tout puissant » : Bara ji ba lo bara « On reçoit beaucoup de bénédictions pour cela ». (Millogo, 2002)

Le contraste est frappant entre l'extrême spécialisation des pièces (chambres, cuisine, latrine et douchière n'ont qu'un seul usage) et l'absence de séparation matérielle qui pourrait indiquer un partage de la cour en espaces d'activités spécialisés et en espaces de circulation. Seule, la présence d'un mobilier mobile et souvent rudimentaire (tabouret, nattes, chaises, tablettes) ou d'objets (« tasses », paniers, bassine à vaisselle, linge étendu à sécher, flaque d'eau sale, tas d'épluchures, etc.) signale au visiteur quelle activité vient de se tenir à l'endroit précis où il se trouve dans la cour.



Cliché 4. L'espace de vaisselle (le lieu est encore tout mouillé) avec quelques récipients dispersés est toujours le même (cliché Ouattara, 2001).

On mange, travaille et reçoit dans des lieux de la cour, dont la destination change en fonction des circonstances. L'essentiel de la vie individuelle et sociale d'une femme se déroule du matin au soir dans l'espace commun de la cour. On s'y trouve exposé en permanence au regard et au jugement des autres⁴⁴ !

Dans la cour, le contrôle social s'exerce en permanence. Sa légitimité témoigne d'une société où, en parole et devant les autres, la liberté fait scandale. La pratique du conformisme exige de l'intelligence et les jeunes réagissent en fréquentant des « maquis⁴⁵ » situés à l'autre bout de la ville où ils pourront se soustraire à la rigueur domestique.

Cependant, le côtoiement quotidien des membres de la cour est régulé par le respect de normes strictes d'interaction entre les sexes et les générations qui apparaissent le plus clairement lors de la prise des

⁴⁴ Toutes proportions gardées, la comparaison est frappante avec la gestion de l'espace domestique dans les maisons modestes du moyen-âge européen. L'intimité est une invention récente. Flandrin (1976) cité par Korosec-Serfaty (1991 : 46) affirme qu'on n'a pas de preuve que le besoin d'intimité ait existé avant le XVIIIème siècle.

⁴⁵ Les maquis sont des bar-dancings publics, enclos et dont le mauvais éclairage garantit la discrétion. (cf partie sur le maquis)

repas. On marque ainsi par le conformisme comportemental, les signes qui ne sont pas inscrits dans l'espace. De la même manière, tout un code gestuel et comportemental, souvent imperceptible à l'étranger, tend à maintenir à distance les importuns.

III.A.2 Les pratiques de propreté dans l'espace de la cour

Les pratiques de propreté domestiques marquent l'appropriation effective et privée de l'usage du territoire domestique. Cette préservation qui est accomplie avec soins et efforts dans des activités d'entretien quotidiennes (balayage de la cour deux fois par jour, aspersion d'eau et nettoyage) est une activité essentiellement féminine. Par contre, les travaux de construction pour l'aménagement (terrassements, rigoles cimentées, puisards) et l'embellissement (peinture, chaulage, plantations) des constructions et de la cour relèvent de décisions et d'activités masculines. Les enquêtes conduites à Ouagadougou et à Bobo-Dioulasso sur les comportements d'hygiène domestique montrent que les problèmes de salubrité demeurent. Ces problèmes déjà identifiés, tant à Ouagadougou qu'à Bobo-Dioulasso, sont une conséquence directe de la précarité de l'habitat qui engendre des « proximités paradoxales » (Poloni: 1990) dans l'espace domestique de la cour.

III.A.2.1 L'assainissement c'est l'affaire de qui ?

A.2.1.1 « La femme c'est le foyer » *muso lo yi lu ye*

La division du travail d'assainissement domestique est très précise. L'homme, chef de famille, a pour rôle de financer les ouvrages, les équipements et le matériel pour l'assainissement autonome. En général, la femme participe très peu aux décisions d'installation et de financement de ces équipements. Par contre, les équipements installés sont utilisés, gérés et entretenus par les femmes surtout si celles-ci sont ménagères. Au plan idéologique, c'est la représentation de la femme-ménagère qui prévaut partout⁴⁶. C'est elle qui est, au quotidien, chargée de toutes les activités d'assainissement de la cour :

« Est-ce qu'en Afrique, et surtout au Burkina Faso, on peut parler d'hygiène, de saleté et que sais-je encore ? N'a-t-on pas l'habitude de dire que « tout ce qui ne tue pas engraisse » ? Tout le monde n'a pas la même perception du propre et du sale. Ce qui est propre pour l'autre peut être sale pour moi. Tout dépend du milieu dont on est issu. L'hygiène, la propreté sont des valeurs qui sont transmises par l'éducation. Seulement, l'éducation sur ce plan souffre de certains tares. L'accent est mis sur l'hygiène individuelle (corporelle, vestimentaire) au détriment de l'hygiène du milieu, collective. C'est pourquoi vous rencontrez des déchets, des eaux usées dans les rues, sur les espaces publics. Malheureusement, les messages de sensibilisation vont toujours à l'endroit des femmes. Pourquoi les femmes ? C'est vrai que ce sont elles qui assurent en grande partie l'éducation des enfants, entretiennent la cour. Mais l'hygiène ne se résume pas à cela. Dans notre milieu, ce sont surtout les hommes qui sont responsables de tous les travaux de construction ; généralement la parcelle leur appartient. Cela veut dire que la réalisation des ouvrages répondant aux normes de l'assainissement urbain leur incombe et cela dépend de leur bon vouloir. Or, les messages de sensibilisation concerne les femmes ! Tout ce que nous entendons à la radio porte sur les femmes et les enfants ! Pourquoi ? » Un agent de l'Office National des Télécommunications (Millogo, 2002 : 62).

Dans l'espace domestique, les pratiques modestes de nettoyage qui entretiennent quotidiennement l'habitation mêlent sans cesse une éthique et une esthétique. La propreté prend alors une valeur morale partagée, elle participe donc au fonctionnement de la vie sociale.

⁴⁶ En témoignage, La statue de la ménagère balayeuse placée par les autorités révolutionnaires au croisement des boulevards Charles De gaule et Châlons-en-Champagne à Bobo-Dioulasso

A.2.1.2 Le balayage

Balayée deux fois par jour, la cour n'est pas tout entière balayée. On balaye seulement les endroits où l'on vit, les lieux de prière, de repos, de réception, de cuisine. Le balayage se fait de manière systématique de l'intérieur vers l'extérieur et emmène avec lui beaucoup de poussière ainsi que tout ce qui peut être déplacé par un balai léger : feuilles, restes de repas, cosses de céréales, cendres, déjections animales, emballages en plastique ou cartonnés, vieux papiers, etc.

« S'ils balayent, ils vont les jeter à la devanture de leur porte. À l'intérieur, c'est propre. Si devant la porte, c'est sale, c'est comme si à l'intérieur c'est pas propre il vaut mieux les évacuer ailleurs et tout est propre. Si tu balayes et tu mets ça à côté, rien n'est propre. » Abraham, cité par François (Wyngaerden François, 2001)

En balayant on évacue les choses qui traînent. Les objets les moins lourds finissent dehors, sur le dépotoir tandis que les plus lourds sont, quant à eux, simplement placés sur le côté.

L'abandon d'un objet dans la cour ne passe par un geste spécifique. L'objet déchu est rarement jeté, il est posé, à la place même qu'il occupait avant puis oublié. Il va ensuite suivre une trajectoire, parfois longue et souvent mystérieuse, faite du hasard des jeux d'enfants, de la récupération ou du simple rejet sur le côté « pour faire de la place », avant d'atterrir enfin dans la rue (Wyngaerden, 2001 : 50).

III.A.2.2 L'agencement des usages dans l'espace de la cour : des proximités paradoxales

L'enquête a montré que la propreté en général apparaissait comme un attribut déterminant de l'ordre domestique qui est lui-même subordonné à un agencement de l'espace domestique en aires fonctionnelles distinctes selon les heures et les circonstances. Cette logique de répartition des usages opère un découpage de l'espace domestique correspondant à des aires fonctionnelles distinctes : aires de cuisine, de repas, de vaisselle, de repos, de toilette et de lessive qui est perceptible lors des balayages qui, chaque matin et chaque soir, mettent en ordre la cour d'habitation.

Partout, la pièce et l'espace réservés à la cuisine sont mis à l'écart des autres pièces d'habitation et des autres usages de la cour.

« Nous voulons qu'on dise que nous sommes propres. C'est mieux que de s'apprécier soi-même. » Ali : 25 ans vendeur d'eau à la barrique, fils du propriétaire d'une cour comprenant 20 personnes (enquête 2002)

Ceci laisse penser que « le sale et le désordonné » des espaces féminins d'activités domestiques s'opposent avec « le propre et l'ordonné » de l'espace à dominante masculine consacré à la réception (Navez-Bouchanine Françoise, 1991). Surtout, l'espace cuisine est un espace très intime qui doit être installé à l'écart de toute autre activité, car il doit être protégé des sorciers et empoisonneurs et il ne viendrait à l'idée d'aucun « étranger » à la cour de s'en approcher.

A.2.2.1 Usages et conservation de l'eau à domicile

L'eau à usage domestique est stockée dans les jarres, les cuvettes, les fûts, les « pousse-pousses ». Les conditions de stockage de l'eau diffèrent d'une famille à l'autre, mais il existe quand même beaucoup de similitude. Il est important de noter que le stockage de l'eau ne concerne pas uniquement les ménages qui ne disposent pas d'eau courante à domicile. Ces derniers, pour une raison d'économie, recueillent chaque matin une certaine quantité pour les besoins de la journée :

« La quantité d'eau utilisée est fonction de la quantité de vêtements ou de plats qu'on a à laver. » Madame S.O. (Millogo, 2002 : 76)

« L'eau du robinet, c'est de l'or dans notre quartier. La fontaine est éloignée et si tu n'as pas d'argent, c'est difficile. C'est pour cette raison que nous nous débrouillons avec l'eau de puits. Le gouvernement est au courant de nos difficultés, il sait aussi que l'eau de puits peut nous rendre malades. Il doit penser aux pauvres et réduire les coûts de branchement. Sinon, qui n'aime pas l'eau potable, qui ne veut pas la santé, qui n'a pas peur de la mort ? Vraiment vous les gens de la santé là vous nous rendez la vie difficile. Laissez nous dans notre pauvreté. » F.D., menuisier, Bobo-Dioulasso, secteur 17 (Millogo, 2002 : 46-47).

A.2.2.2 Paroles de femmes sur leurs pratiques

A.2.2.2.a) Le puisage

Souvent pour puiser, les femmes montent avec leurs chaussures sur la margelle :

« Une habitude est difficile à abandonner. Sinon nous savons que lorsque le puits n'est pas couvert, beaucoup de choses peuvent tomber dedans et souillée l'eau. Pendant la marche à l'extérieur de la cour, nous piétons des choses et surtout les selles des enfants qui défèquent dehors et les excréments des animaux. Une fois sur la margelle du puits avec cette même chaussure, ces saletés descendent dans le puits. » (Millogo, 2002 : 66)

Elles utilisent des puisettes et des cordes sales qu'elles laissent tomber au fond du puits :

« La puisette et la corde traînent à terre. Elles ramassent toutes sortes de saleté sur le sol, même s'il est balayé. On nous a dit que les choses qui peuvent rendre malade, on ne les voient pas avec les yeux. » (Millogo, 2002 : 66)

Elles trempent leurs mains dans l'eau lors du transport et les récipients ne sont pas couverts :

« C'est vrai que nous ne lavons pas spécialement nos mains avant d'aller à la fontaine. Une mère peut nettoyer tout de suite les fesses de son enfant et continuer son puisage. Nous savons bien, mais tout est une question d'habitude et de disponibilité en savon pour certaines. La pauvreté frappe les femmes et la plupart des dépenses que les hommes considèrent comme minimales leur incombent. C'est difficile aussi de couvrir un récipient lors du transport de l'eau surtout lorsque c'est une bassine. La poussière peut y mettre les microbes. Seuls les fûts sont couverts. Chez nous, c'est pire : que direz-vous aux femmes du village qui coupent les feuilles des arbres et les plongent directement dans l'eau pour la stabiliser au cours de la marche » (Millogo, 2002 : 66)

A.2.2.2.b) Le stockage de l'eau

Elles ne lavent pas bien les récipients de stockage et ne renouvellent pas l'eau potable régulièrement. Les enfants plongent leurs mains dans l'eau stockée et le récipient pour puiser l'eau est sale, les animaux ont accès à cette eau :

« Dans une grande famille il est très difficile de surveiller les enfants. Certains ont souvent un malin plaisir à jouer avec l'eau et les gobelets. Quand il y a des animaux dans la cour, ils mettent leur gueule dans l'eau. Ces problèmes arrivent souvent quand la jarre est dans la cour. C'est le cas des cours communes. Mais chaque petite famille a sa petite jarre ou son réfrigérateur à l'intérieur. »

Beaucoup de ménages ne recouvrent pas l'eau stockée et elle devient une source importante et privilégiée de pollution. Dans les familles, une distinction est faite pour le mode de stockage entre l'eau potable et l'eau réservée aux autres usages domestiques :

« La jarre et le réfrigérateur, les cuvettes sont les principaux récipients où se conserve l'eau potable. En ce qui concerne la jarre, elle peut se trouver dans la cour sous un arbre, dans la cuisine ou dans le salon. Si elle est recouverte, le gobelet avec anse est placé au-dessus du couvercle et il est le seul objet que tous (membres de la famille et étrangers)

utilisent pour boire. Certaines jarres ne sont pas couvertes. Placées généralement sous un grand manguier dans la cour, les feuilles y tombent. Il n'est pas rare aussi de voir le gobelet traîner à même le sol ou la surface de l'eau. Adultes et enfants y puisent de l'eau quel que soit l'état de leurs mains. Dans de rares cas, la noix de cola est conservée dans le sable qui tient lieu de support à la jarre ou carrément dans la jarre. Pour la récupérer, on plonge la main ou le gobelet jusqu'à un certain niveau du bras lorsque la jarre est grande. Par rapport à l'hygiène de l'eau un vieux mossi nous disait : koom san ka ralsendé, a ka nom yé, koom ka wubed ned yé « l'eau n'est pas bonne si elle n'a pas de goût, l'eau ne fait pas vomir, on peut boire n'importe quelle eau. » (Millogo, 2002 : 50)

La précarité des aménagements des points d'eau de la cour, les techniques de puisage et de portage de l'eau potable ou encore l'absence de récipient hygiéniquement adapté au remplissage provoquent un versement important d'eau qui stagne autour du puits ou du robinet de la cour. Souvent, cette eau versée sera directement utilisée comme eau d'irrigation de plantes ou canalisée vers le pied du seul arbre fournissant une ombre épaisse. À Bobo-Dioulasso, en l'absence de points d'eau à l'intérieur des maisons, la surcharge d'activités domestiques condamne les femmes à opérer des transvasements qu'une économie des gestes domestiques devait limiter au strict minimum. L'économie de l'eau, consiste à utiliser la même eau pour plusieurs usages avant de la jeter sur des plantes.

Le dispositif le plus répandu⁴⁷ pour le stockage de l'eau à usage domestique est celui du « canari » posé à même le sol. Cette technique présente beaucoup de risques de pollution par ce qu'il faut nécessairement plonger un gobelet dans l'eau pour les prélèvements.



Cliché 5. Quartier Niénéta (secteur 12, Bobo-Dioulasso). L'eau stagne près du puits; le linge lavé sèche, posé sur la terre des murs. au fonds des latrines traditionnelles (cliché Bouju, 2001).

⁴⁷ Alternative : le poste d'eau potable composé d'un canari, posé en hauteur sur un support stable, couvert dont le fonds est percé d'un trou raccordé à un robinet par l'intermédiaire d'un tuyau flexible. De 5000 FCFA à 15 000 FCFA.



Cliché 6. Dans la même cour d'habitation, la poule visible sur le cliché précédent est rejointe par ses poussins qui picorent et piétinent la farine de mil que la maîtresse de maison vient de mettre à sécher pour cuisiner le repas du soir (cliché Bouju, 2001).

III.A.2.3 La présence d'animaux domestiques ⁴⁸

« Dans les cours où se fait l'élevage domestique, il existe un enclos pour parquer le petit bétail la nuit. Généralement, les moutons et la volaille divaguent dans la cour ce qui occasionne une lutte incessante entre hommes et animaux pour protéger l'eau, les aliments, les ustensiles, la farine tamisée, etc. On observe des excréments éparpillés dans la cour. » (Millogo, 2002 : 45)

La présence d'un certain type d'animaux domestiques et les conditions de leur évolution dans l'environnement familial sont des aspects importants qui contribuent à détériorer les conditions d'assainissement des ménages. La moitié des ménages visités pendant l'enquête élevait des poules, des moutons, des chèvres, des ânes parfois des bœufs et dans de rares cas des porcs. Ils sont élevés en milieu urbain surtout pour leur fumier. Parfois ils sont vendus quand la situation financière familiale devient difficile. Ils sont généralement parqués dans un coin de la cour, parfois attachés à un piquet pour éviter qu'ils se déplacent. Il n'existe aucune séparation avec le reste de la cour.

Une cour à Sarfalao, secteur 17, arrondissement de Dafra, Bobo-Dioulasso : « Dans cette cour, on pratique l'élevage domestique : poules, moutons. Pas d'abreuvoir, ni de mangeoire, aucun enclos n'est aménagé pour confiner le bétail. La merde des animaux ne pue pas, elle n'a pas d'odeur désagréable et ne dérange pas la vue, comme les selles des humains ! Les enfants défèquent autour de la concession, mais hors de la cour, on ne parle plus de saleté, dehors c'est pour tout le monde, c'est la voirie. L'évacuation des eaux de toilettes n'est pas un problème : ça coule directement dans le fossé qui passe devant la cour. C'est un fossé public où toutes les eaux doivent couler. C'est fait pour la population. Le chef de cour ne pense pas que le développement des larves de moustiques soit favorisé par la stagnation des eaux usées mais plutôt par les fruits et les autres plantes d'hivernage comme le maïs et les arachides. Pourtant, on constate que le fossé est obstrué, les déchets liquides et solides se mélangent. Des restes de vidange sont entassés sous un arbre, dans la cour les animaux mettent leur gueule dans les plats ou dans la farine étalée à même le sol. La jarre d'eau sous le manguier au milieu de la cour n'est pas couverte : chacun y puise de l'eau quel que soit l'état de ses mains. Commentant

⁴⁸ Cf Malimata Millogo (2002 : 60-61).

cela un vieillard de la cour nous dit : « l'eau, si elle n'a pas de goût n'est pas bonne ! l'eau ne fait pas vomir donc on peut boire n'importe quelle eau. » *kam san ka ralsendé, a ka nomyé ! kom ka wubed ned yé !* » Millogo (enquête 2001).

Quelques rares ménages possèdent un enclos séparé pour moutons et chèvres et un poulailler. Il n'y a pas d'abreuvoirs, pas de mangeoires. Le son de céréales, l'herbe et les restes d'aliments constituent l'alimentation de ces animaux. Il n'existe pas de fosses à fumière dans les cours. Les excréments des animaux ne gênent pas la vue autant que les excréments humains disent les personnes concernées.

« Les animaux sortent quelques fois de la cour pour divaguer. Or il existe un texte depuis la révolution qui interdit la divagation des animaux. De temps en temps, la police municipale fait des contrôles dans les quartiers, et les animaux en errance sont retenus à la fourrière où les propriétaires sont tenus de payer des frais pour les libérer; sinon, ils sont vendus au profit du budget communal. Malgré tout, la divagation des animaux est toujours d'actualité à Bobo-Dioulasso. La Mairie n'a jamais fait correctement son travail; sinon pourquoi les textes ne sont pas bien appliqués? La lutte contre la divagation des animaux est un mot d'ordre qui n'est pas respecté. Les populations ne craignent pas l'administration. Les raisons de ces comportements sont partagées entre les autorités et les administrés, mais la grande partie revient aux autorités ». Un fonctionnaire à la retraite, secteur 1 (Millogo, 2002 : 80).

Une caractéristique dominante de l'agencement de l'espace domestique burkinabè est que ses aires fonctionnelles ne sont jamais délimitées concrètement et, qu'en tout cas, elles n'englobent jamais la totalité de la concession au-delà de laquelle les déchets et les effluents sont rejetés. Évidemment, cette forme de gestion de l'espace domestique, où aucun aménagement concret n'instaure de séparation, n'exclut pas les proximités paradoxales. Ce qui a des conséquences sanitaires et principalement les maladies diarrhéiques infantiles qui constituent la deuxième cause de morbidité-mortalité des enfants :

« Les maladies d'origine hydrique dues aux mauvaises conditions d'hygiène sont très répandues. La contamination féco-orale est très courante et engendre le choléra, la typhoïde, les diarrhées virales et bactériennes, l'amibiase, l'hépatite, l'ascaridiose, les gastro-entérites. Ces maladies constituent une des plus importantes causes de morbidité et de mortalité infantile. Le paludisme sévit pendant la saison humide et, en toute saison, les conditions de survie aux maladies sont liées à la précarité de l'habitat : l'absence, le débordement ou le non-fonctionnement des latrines, le déversement des matières de vidange en bordure de concession, la présence d'eaux stagnantes et la présence générale de dépôts sauvages d'ordures » (Ta Thu Thui, 1999 : 23).

Il est clair qu'au-delà d'un certain seuil d'urbanisation, de multiplication des activités et d'augmentation de la quantité de déchets individuels produits, les pratiques « traditionnelles » de propreté domestique deviennent insuffisantes pour préserver ne serait-ce que l'ordre et l'aspect du propre.

III.A.2.4 L'enterrement du chef de famille au milieu de la cour

Il faut mentionner la coutume qui se développe rapidement en milieu musulman d'enterrer le chef de famille au beau milieu de la cour. Il semblerait que ce soit une stratégie pour empêcher sa revente immédiate par les héritiers après le décès du propriétaire.

III.A.3 L'assainissement domestique

III.A.3.1 Le « coin » des ordures

Une observation fine des pratiques permet de constater que les immondices (eaux usées, déchets, épluchures, reliefs des repas, etc.) sont repoussées dans des « coins⁴⁹ » qui marquent les zones de l'espace de vie qui sont les moins appropriées par les adultes⁵⁰. Ces « coins » sont toujours à l'écart du centre significatif des activités fonctionnelles et représentatives des gens de la cour.

En effet, la distribution sélective des activités de nettoyage dans l'espace domestique résulte moins d'un souci prophylactique (motivée par la peur de la contamination par les maladies hydriques) que d'une volonté de rejet des objets et des activités « sales » hors de l'espace vécu où règnent selon le moment ou l'époque, des activités sociales, religieuses ou festives. À cet égard, les limites spatiales du balayage et du nettoyage à grande eau, particulièrement dans les « *célibatorium* » ou les cours collectives, sont très symboliques d'un marquage du lieu de vie.

Les choix des habitants témoignent donc d'un souci d'ordre et de séparation des espaces domestiques qui les conduit à réserver une aire de stockage— un trou en général — où les ordures sont brûlées et enfouies. Le reste est jeté dans la rue, dans une benne ou sur un tas d'ordures de la rue⁵¹ :

« Nos ordures c'est un problème, on les entasse à la porte, car il n'y a pas de lieu pour les jeter, il n'y a pas de bac. Soit on les brûle, soit on les jette dans le fossé. Ceux devant chez qui c'est rejeté, c'est un problème à cause des moustiques. » Téné, infirmière à la retraite, 56 ans, 23 ans de résidence dans le secteur 12 (Niénéta) Bobo-Dioulasso , 12 personnes dans la cour

Mais aucun aménagement concret n'instaure de véritable séparation matérielle entre des aires à fonctionnalité aussi opposées que le stockage des ordures, le parcage des animaux domestiques⁵² et celle de la préparation alimentaire⁵³. Toutes les études⁵⁴ qui soulignent la pluri-fonctionnalité de l'espace de vie domestique montrent que ces « coins » réservés aux immondices sont moins marqués et séparés des autres lieux de vie — tant au niveau de l'espace domestique qu'à celui du quartier — qu'en Europe ou en Asie. Ils sont à l'origine des proximités paradoxales.

III.A.3.2 L'assainissement

En matière d'assainissement domestique, les systèmes existants sont essentiellement constitués par des latrines traditionnelles⁵⁵ et des puisards⁵⁶ (Cf Annexes)

⁴⁹ Les « coins » et « recoins » matérialisent une marge qui est synonyme de distance par rapport à une situation. C'est aussi la limite du système de classement, la frontière à la périphérie d'une activité ou d'une institution [Gouhier, 1990 : 81].

⁵⁰ Car l'observation montre que ces mêmes zones, en particulier les tas d'ordure, constituent un espace de jeu pour les petits enfants !

⁵¹ La population bobolaise produit quotidiennement 240 tonnes d'ordures ménagères. Le système de collecte reste défaillant malgré l'installation des bacs à ordures.

⁵² Dans les quartiers périphériques de Ouagadougou, et les quartiers centraux de Bobo-Dioulasso comme le village de Tounouma on continue délever des porcs et des moutons sans que le voisinage ne dise quoi que ce soit : chacun est maître chez soi.

⁵³ En Europe, « Jusqu'au XVIIIème siècle, la grande maison, comme la maison des couches populaires (qui ne comprenait souvent qu'une seule pièce), n'était pas divisée fonctionnellement. » C'est à cette époque qu'il se produisit une séparation de la vie mondaine, de la vie professionnelle et de la vie privée qui aboutit à un déplacement de la vie professionnelle hors du logement » (Pellegrino P. *et als* :22).

C'est à cette époque qu'il se produit une séparation de la vie mondaine, de la vie professionnelle et de la vie privée qui aboutit à un déplacement de la vie professionnelle hors du logement et « à une territorialisation des activités à l'intérieur du logement lui-même » (Rémy & Voye, 1981 :103).

⁵⁴ Poloni, 1990 ; Bösch *et al.* 2000

⁵⁵ Les latrines traditionnelles possèdent une superstructure sans toit et une dalle percée d'un trou de défécation posé sur une fosse non ventilée et non revêtue d'une profondeur moyenne de 8 m et de diamètre moyen de 0,8

« 92 % de la population bobolaise dispose d'installations d'assainissement dans la cour, tandis que 8 % des citoyens ne disposent d'aucun système d'assainissement domestique et se soulagent en plein air, dans les carrés non bâtis, les terrains vagues des différentes réserves et autres endroits inappropriés (fossés, espaces non gardés des lieux publics, des écoles... » Cahiers Santé, 1994

L'évacuation des eaux usées (lessive, toilette, vaisselle) est très insatisfaisante, car plus de 90 % des ménages de la ville ne s'en acquittent pas convenablement. La pratique courante consiste à répandre par aspersion les eaux de vaisselle ou de lessive sur la surface du sol de la cour (46,1 %) ou encore à les projeter sur la voie publique ou dans les caniveaux quand ils existent (42,3 %)⁵⁷.

« Seules les personnes riches peuvent se permettre de payer des gens pour enlever leurs ordures ou faire des trous pour les eaux usées. Le seul trou utile dans la cour de quelqu'un ce sont les latrines et l'état aussi dépend des moyens. Si je dors dans une maison non cimentée, comment voulez-vous que je puisse cimenter mes latrines. Vos questions, je les considère comme une moquerie pour nous ; Tu vois que ma concession est sale parce que je suis pauvre. Mes parents étaient pauvres aussi ; si la saleté ne les a pas tué tôt, mes enfants et moi pourront vivre longtemps également. » Un habitant de la zone non lotie du secteur 17 (Sarfalao) Bobo-Dioulasso. (enquête 2001)

Une dizaine de milliers d'habitants ne dispose d'aucune installation d'assainissement et défèque dans la nature, dans les caniveaux d'évacuation des eaux pluviales, sur les terrains vagues, le long de la ligne de chemin de fer et au bord des cours d'eau.

Lieu	Province du Houet	BoboDioulasso	Houet rural
Chasse d'eau avec fosse septique	2,10	4,20	0,10
Latrines avec fosse ventilée	0,80	1,40	0,15
Latrines ordinaires	58,10	89,60	28,30
Nature	37,10	2,70	69,80
Autres	1,90	2,70	1,65
TOTAL	100	100	100

Tableau 9. Répartition des ménages (%) selon le type d'aisance et le milieu de résidence. (source : INSD, RGPH 1996. Page 64) *in* (Millogo, 2002 : 37).

Les latrines traditionnelles utilisées par 65 % de la population sont de qualité médiocre et propices à la prolifération des mouches et des cafards. Creusées trop profondément, les fosses septiques contaminent la nappe phréatique rendant l'eau des puits de plusieurs quartiers imbuvable (alors que nombre d'habitants des quartiers populaires ne sont pas en mesure de s'abonner au circuit de distribution de l'ONEA qui alimente la commune en eau potable).

A.3.2.1 Les latrines

m. Elles génèrent des mauvaises odeurs et la prolifération des mouches vecteurs de maladies. Elles présentent aussi des risques d'éboulement. Elles représentent 82 % de l'ensemble des systèmes domestiques et on les rencontre dans les logements de moyen et bas standing.

⁵⁶ Les puisards réduisent les écoulements et la présence d'eaux stagnantes. Ils permettent surtout aux ménages de séparer les eaux usées des matières fécales. Séparation dont le principe est primordial pour l'atténuation de la contamination par les matières fécales des eaux souterraines et de surface. En effet, les eaux stagnantes mélangées de matières fécales et d'eaux usées présentent des risques tant pour la santé des personnes que pour la pollution des nappes phréatiques peu profondes. Un autre avantage de la séparation des déchets réside dans la faiblesse des frais d'entretien et dans la plus longue durée de vie des infrastructures du fait de la spécialisation des puisards : en effet, seules les matières fécales et l'urine sont déposées et elles se minéralisent rapidement (Bösch *et alii*, 1999 : 21).

⁵⁷ Chiffres tirés des Cahiers Santé, 1994.

90 % des cours d'habitation ont des latrines généralement à fosse sèche, dans 60 % des cas, elles sont utilisées par plusieurs ménages et selon le nombre d'habitants présents simultanément, il n'est pas rare de voir un locataire en train d'attendre son tour. Types d'installations autonomes actuellement existantes :

Installations	Latrines traditionnelles	Fosses étanches	Fosses septiques	Sans installations
Nb de latrines	26 568	1620	2916	-
Population desservie (%)	82	4	6	8
Population (hab)	359 220	17 330	26 000	34 650
Nb hab./ latrine	13	10	9	-

Tableau 10. Types d'installations existantes à Bobo-Dioulasso (ONEA, 1997 : 20)

A.3.2.2 La vidange des excréta

Pour ce qui est de la vidange⁵⁸, elle se fait de deux manières. Manuellement ou par camion vidangeur. Mais seule une infime partie de la population bobolaise utilise le service des entreprises de vidange. La méthode manuelle concerne les latrines traditionnelles où toutes sortes de choses sont utilisées pour le nettoyage anal après la défécation. En général, les matières ne sont plus assez fluides pour être pompées. On estimait en 1996 à 14 580 m³ / an⁵⁹, le volume total des excréta de la ville. Les latrines publiques, les fosses septiques et 90 % des fosses fixes sont vidangées par camion citerne, tandis que les 10% restant ainsi que les latrines traditionnelles sont vidangées manuellement. Elles sont souvent vidangées manuellement, et nuitamment, dans la rue, devant la maison, dans le domaine public, provoquant ainsi des nuisances pour le voisinage et la pollution de l'environnement :

« Pour vider cette saleté, on attend qu'il pleuve et que l'eau coule abondamment ; quand ta fosse est pleine, tu la vides dans la rue, ainsi elle se mélange à l'eau de pluie qui l'emporte. » Tene, secteur 12, Niénéta, Bobo-Dioulasso (enquête 2002)

Mode d'évacuation	Proportion %
Cour	46,1
Rue	37,6
Puits perdus / puisards	8,5
Caniveaux	4,7
Latrines	1,0
Autres	1,8

Tableau 11. Mode d'évacuation des eaux ménagères par ménage. Source : enquête sur l'habitat et l'assainissement autonome à Bobo-Dioulasso 1993 (ONEA, 1997 : 22)

Un vidangeur manuel au secteur 17 :

⁵⁸ « Les pratiques actuelles d'évacuation des boues de vidange ont donc pour conséquences de créer des risques très élevés de transmission de maladies liées aux excréta et de polluer les eaux. Elles sont responsables en outre, de nuisances esthétiques et olfactives. Dans de nombreuses villes, les sites de déversement ainsi que les terrains de défécation sont situés à proximité de quartiers à revenu faible, mettant ainsi en danger ce segment croissant de la population. Les enfants sont particulièrement exposés aux matières fécales évacuées de manière incontrôlée » Gestion des boues de vidange in INFO CREPA N°32, septembre 2001, Ouagadougou :15.

⁵⁹ Sur la base de 30 l /personne / jour.

« C'est un travail difficile, répugnant, risqué pour la santé, mais quand on a une famille à nourrir, on est obligé de s'adapter à toutes les situations sauf voler ou tuer. Je suis arrivé à Bobo-Dioulasso, il y a 15 ans de cela et je n'ai jamais eu de travail fixe. Pour faire la vidange de latrines, il faut soulever carrément la dalle, faire un trou sur une partie de la fosse ou élargir tout simplement le trou de d'origine de la dalle. Avant la vidange, je prépare un produit avec du grésil, du pétrole et du sel. Ensuite, je verse le produit dans la fosse, je remue avec un long bâton pour tuer les vers et chasser les odeurs. Le troisième jour, je passe à l'opération. Quand un client ne peut pas payer les frais pour le produit et que je suis dans un besoin pressant d'argent, je fais le travail sans passer par cette étape ». (Millogo, 2002 : 58)

Les boues de vidange⁶⁰ sont entassées derrière le mur des latrines quand ce n'est pas carrément dans la rue, dans le caniveau ou dans la parcelle inhabitée du voisin ! Les boues de vidange entassées devant certaines concessions ou sur les terrains non occupés, les mares d'eaux usées couvertes de mousses verdâtres dégagent des odeurs nauséabondes, pestilentielles, surtout lorsqu'elle contiennent des substances fermentées (aliments et selles d'enfants).

Les difficultés financières⁶¹ obligent certains ménages à recourir à la vidange manuelle qui peut entraîner des dépenses supplémentaires ou même priver momentanément le ménage de latrines ainsi qu'en témoigne ce chef de ménage :

« Une fois qu'on est pauvre, on ne peut que continuer à l'être. Il y a trois ans, j'ai voulu faire la vidange de mes latrines ne sachant pas le système que ces vidangeurs manuels utilisent, je me suis attiré des ennuis. Le Monsieur a fait un trou dans la dalle afin que le seau qu'il utilise pour puiser les matières fécales puisse passer. Après la vidange, la dalle était irrécupérable. J'ai payé 4.000 FCFA pour le travail, mais le problème qui s'en est suivi est plus grave. S'il aisé pour des enfants d'aller chez les voisins, il n'est pas de même pour un vieux comme moi, un chef de famille. Après trois mois de souffrance, je me suis endetté pour acheter une nouvelle dalle et refaire les latrines, avec une pension trimestrielle de 60.000FCFA pour la grande famille que vous voyez. Ma fille, ça ne se discute pas quand on est pauvre, on ne peut que continuer à l'être, « c'est le monde qui est comme ça » Douni lo bi ten » (Millogo, 2002 : 58)

Les boues sont vidangées dans des lieux de dépotage temporaires et non contrôlés : dans les champs à la demande des agriculteurs, à l'orée de la forêt classée de Dendéresso, sur la route de Banfora après le poste de police, sur la route de Léguéma, près de l'ancien cimetière. Ces matières de vidange abandonnées dans le tissu urbain constituent une menace pour la santé publique.

⁶⁰ Certains jardiniers achètent ces déchets qu'ils utilisent comme fumier pour leurs cultures maraîchères. Ils s'exposent eux-mêmes aux infections par contact direct et expose toute la population avec les légumes et les produits maraîchers.

⁶¹ Le coût des vidanges manuelles varie entre 8000 et 10000 FCFA pour un volume de 5 à 6 m³. En ce qui concerne les sociétés de vidange 70 % des vidanges sont effectuées par des sociétés privées (ENGECl, Houétienne, IVOFIX (4 camions, 1500 FCFA / m³, revenu annuel : 7665000 FCFA) et 30 % par les sociétés publiques (génie militaire et service technique de la mairie (2 camions, 1000 FCFA / m³) qui génèrent un revenu de 5481000 FCFA / an pour un taux de fonctionnement à 70 %).

III.B. L'espace public comme ordre symbolique : conceptions, représentations et usages de la ville à Bobo-Dioulasso

La notion « d'espace public » est chargée de multiples significations. De manière extensive l'espace public urbain peut être défini comme « un espace qui est, pour une collectivité sociale donnée, en principe et ordinairement ouvert à tous, même si tous ne jouissent pas du même ensemble de droits relativement à cet espace. » (Barbichon Guy, 1991). Il est celui qui, tout à la fois, sépare et relie des lieux communs⁶² et privés⁶³, des espaces occupés par des domaines communautaires particuliers repliés sur leur « être ensemble entre soi ». De manière restrictive, l'espace public urbain peut être vu comme le territoire approprié et géré par les pouvoirs publics et sur lequel ils exercent leur autorité⁶⁴. Mais l'espace public⁶⁵ peut aussi être considéré comme un espace commun à tous les groupes urbains, « une ressource socialement disponible, dont les modes d'appropriation évoluent avec le temps » (Rémy Jean, 1991). Quoi qu'il en soit, les pratiques des habitants recomposent la signification des lieux en déconstruisant l'habitat urbain (conquête et appropriations diverses des espaces limitrophes de l'espace domestique) par rapport auquel les activités quotidiennes se redistribuent.

III.B.1 L'espace limitrophe de la cour : *lu-da*

III.B.1.1 Blon-da, « la devanture » : le dehors de l'espace habité

« Un espace dont on ne s'approche que pour rendre visite aux gens qui s'y trouvent... » (Wyngaerden, 2001 : 43)

L'extérieur immédiat de la cour, c'est l'espace limitrophe⁶⁶, ce qu'on appelle à Bobo-Dioulasso, la « devanture de la cour » *lu-da* ou la « devanture du vestibule » *blon-da*, qui désigne cette portion très particulière de l'espace public de la rue qui se trouve immédiatement au-delà du mur d'enceinte de la cour.

Cet espace est occupé par les activités féminines : lavage (lessive, vaisselle, tri et lavage des céréales) tablier et coupe du bois. Ensuite, mais à d'autres moments du jour, il est le lieu des activités des hommes orientées vers le repos ou les loisirs : prendre le thé avec son *grin*, jouer à la pétanque, la belote, les dames ou l'awalé. Les enfants y jouent et les plus grands bavardent entre voisins. La sociabilité y est soumise au jeu dialectique de l'ostentation et de la discrétion et son appropriation sociale est ambivalente.

Entre le « dedans » et le « dehors », « espace privé » et « espace public », l'espace limitrophe est une marge socialement construite par ses usagers, qui exprime à la fois le débordement de l'espace privé et la mise à distance dans l'espace public. En dehors des moments périodes d'occupation réelles, diurnes

⁶² Commun à *n* groupes.

⁶³ Commun à un groupe.

⁶⁴ Du point de vue juridique qui est celui de l'autorité communale, les espaces publics urbains sont, par nature, en permanence ouverts à tous et destinés à certaines formes d'usage (lieux de circulation, de production, d'échange, de distraction, de rencontre et de sociabilité) concédés à des acteurs collectivement définis : citoyens, citadins, résidents, riverains, société civile, etc.

⁶⁵ Commun à tous les groupes.

⁶⁶ Françoise Navez-Bouchanine, « L'espace limitrophe » in Gérard Rémy, 1991.

ou nocturnes, et variables selon la nature de l'activité, les appropriations de l'espace limitrophe donnent assez rarement lieu à des marquages permanents de l'espace.

En situation de « bon voisinage », un consensus règne autour du respect de l'espace limitrophe de la cour voisine. On ne peut l'utiliser que pour le passage, le stationnement d'un véhicule ou d'un engin à deux roues ne peut se faire qu'en demandant l'autorisation. Dans ce petit mètre de rue donnant sur la devanture des cours, dont les autorités tolèrent l'usage privatif, on est dans l'espace limitrophe, ni public, ni privé.

Les espaces limitrophes vacants sont annexés à la cour dans un processus d'appropriation qui est en général lent, prudent et progressif quant aux marques produites. On guette surtout la réaction des autorités ou des voisins et l'absence de réaction est toujours interprétée comme un signe d'acceptation tacite qui encourage éventuellement le renforcement progressif des marqueurs matériels.

L'observation des pratiques sociales permet de distinguer deux modalités principales d'occupation de l'espace limitrophe. La première correspond à une extension du logement qui se manifeste par une appropriation de l'espace pour des usages qui appartiennent à la sphère privée de la cour et qui sont, soit occasionnellement, soit durablement déployés dans l'espace limitrophe. La seconde modalité se manifeste par un marquage du territoire qui consiste à prendre des dispositions matérielles ou non pour constituer l'espace limitrophe en un « dehors de la limite habitée » tout en le soustrayant à l'usage que pourraient en faire les Autres (Navez-Bouchanine, 1991 : 140).

III.B.2 La sociabilité vicinale : entre ostentation et discrétion

Les burkinabè ne donnent pas dans cette « civilité tiède », cette économie de l'urbanité⁶⁷ et de la socialité, qui caractérise les interactions dans l'espace public des villes européennes où l'on peut disparaître « à moindres frais symboliques » (Pellegrino *et als*, 1991: 25). L'espace public est un espace social que chacun espère traverser en sortant de sa privacité, en étant reconnu dans ses identités et salué par ses connaissances.

III.B.2.1 Une sociabilité publique ostentatoire

Au Burkina faso, la sociabilité populaire s'enracine d'abord dans le voisinage, c'est-à-dire le quartier pour tous ceux qui utilisent d'une manière ou d'une autre l'espace limitrophe de la rue. C'est souvent une sociabilité de relation et de proximité, caractéristique des sociétés d'interconnaissance.

B.2.1.1 Sociabilité vicinale, civilités & entraide de proximité

La sociabilité se traduit très concrètement par une quantité très importante de visites, de salutations, de rencontres, de conversations quotidiennes qui témoignent de l'honorabilité de la personne et de sa reconnaissance par la communauté d'interconnaissance. Être visité à l'improviste par ses parents et ses connaissances⁶⁸ est une source de fierté. La visite est une marque de considération sociale et de respect dont tout le monde s'honore.

⁶⁷ L'urbanité est l'ensemble des normes et des pratiques de gestion de la relation sociale qui va du respect d'un code d'interaction à l'invention permettant de faire face à l'imprévu. Ces dispositifs normatifs sont destinés à maîtriser les tensions qui peuvent naître de l'hétérogénéité des relations mettant en jeu la diversité des rôles et la multiplicité des groupes sociaux. (Bourdin A., 1987, Urbanité et spécificité de la ville, *Espaces et sociétés*, Privat : Toulouse).

⁶⁸ Les membres du réseau P.A.C.A. (parents, alliés, connaissances et amis) de tout un chacun !



Cliché 7. La journée, les hommes sont absents de la maison et c'est avec une grande courtoisie que les femmes ont accueilli les enquêteurs (cliché Bouju, 2001).

Le dérangement occasionné dans l'arrêt de l'activité en cours n'est jamais signifié ni même vraiment ressenti car la sociabilité l'emporte toujours sur l'activité ! Évidemment, le riche est plus visité que le pauvre et l'absence de visite est un signe qui ne trompe pas sur la perception que les autres se font de votre pauvreté. Par contre, la fréquence des visites des voisins et leur irruption dans la vie quotidienne est plus difficile à maîtriser. Ces relations sont courtoises, mais les échanges restent limités, comme les contacts, aux salutations d'usage, à des visites « pour dire bonjour ». Elles ont tendance à prendre un aspect formel correspondant au code des salutations qui gère les interactions interindividuelles.

B.2.1.2 L'ostentation des cérémonies familiales

La sociabilité se manifeste aussi bien par les petits gestes de l'entraide quotidienne que par les témoignages de solidarité dans les situations difficiles et les démonstrations de joie dans les moments de bonheur. Les cérémonies religieuses familiales (baptêmes, mariages et funérailles) sont ainsi l'occasion de manger ensemble que ce soit dans la joie ou la tristesse. Elles assurent des solidarités entre des personnes et des familles de statut différent qui se manifestent par des témoignages de civilité⁶⁹ et de solidarité effective : une aide en travail et contribution avec un plat.

Cette forme de sociabilité vicinale est un élément essentiel des conventions qui régulent les interactions dans l'espace public. D'une part, elle tend à réduire les distances sociales et ethniques qui séparent les citoyens. D'autre part, elle fonde l'ordre social sur un code de savoir-vivre commun sanctionné par les jugements d'honneur et de honte fondés sur des valeurs partagées. Enfin, elle est à la base de la cohésion sociale sur laquelle s'appuient les pouvoirs politiques. En effet, comme on dit à Bobo, « tout le monde se connaît ! » ou bien « on se sait ! » et quand on ne se connaît pas, on fait tout pour savoir qui est, socialement, cette personne. La logique clientéliste impose de savoir précisément qui est qui dans cette ville : on ne sait jamais !

Les cérémonies familiales constituent la principale circonstance où l'ostentation est socialement acceptée, où il est légitime de se mettre en scène et de se faire voir. Il est ainsi fréquent de constater le blocage intégral d'une rue par l'installation, en plein milieu, d'une vaste tente qui servira à célébrer

⁶⁹ La civilité est un critère d'évaluation des comportements individuels ou collectifs en société à partir d'un ensemble de règles normatives qui régulent les comportements ; elle permet le jugement sur les conduites effectives et les modes et les styles de vie.

une cérémonie familiale dont personne dans la ville ne doit ignorer la tenue. « Notre » rue devient l'espace de la fête qu'on organise à l'occasion des cérémonies familiales. La faire ailleurs, plus loin, dans une salle des fêtes par exemple, priverait la famille organisatrice du prestige social qu'entraîne le déroulement de la fête dans « son » espace limitrophe. Cette forme temporaire d'appropriation de l'espace public se produit plus rarement dans le centre ville économique et administratif que dans les quartiers périphériques de résidence où il constitue une dimension majeure de la manière d'habiter.

III.B.2.2 Une sociabilité privée cachée

Mais ces visites et ces cérémonies peuvent faire rentrer des « étrangers » dans l'espace privé des « parents » et par le passé, ces contacts imprévus étaient, autant que possible, réglés. Un dispositif ingénieux avait inventé : le vestibule, qu'on observe encore dans les vieilles demeures de type mandingue à Bobo-Dioulasso, qui constitue, par excellence, l'espace intermédiaire pour la rencontre, la frontière conçue comme *man's land* ! Dans le vestibule, on n'est plus dans l'espace public, mais on n'est pas encore dans l'espace privé de la cour. C'est là qu'on accueille les visiteurs et qu'on reçoit les étrangers.

B.2.2.1 Mise à distance de l'étranger : le « vestibule » *blon da*

Le code social de la visibilité de soi valorise et exige, selon les situations et les circonstances, soit la discrétion (dissimulation), soit la visibilité (l'ostentation). Cependant, moins on est intime avec les gens que l'on reçoit et plus la cour doit être rangée et ne rien laisser voir de l'intime. Il faut donc nettoyer et ranger de manière à ne pas s'exposer à une critique car « L'extérieur identifie le désordre de l'espace domestique à la pollution des personnes qui dirigent le rangement et / ou qui vivent dans cet espace particulier » (Ségaud Marion, 1992).

Selon les normes de sociabilité en vigueur, l'intérieur d'une cour doit être autant que possible protégé des regards extérieurs et étrangers. Ainsi, les abords immédiats de l'entrée de la cour sont protégés par des limites plus ou moins nettes, filtrantes ou hermétiques qui sont matérialisées par des dispositifs de distanciation comme les « vestibules » *blon*, et les chicanes au seuil ou encore les portails des villas. Les cours d'habitation n'ont qu'un seul accès et toutes les activités productives sont tenues à l'extérieur, ce qui renforce considérablement la mise à distance.

En ce qui concerne l'accès à la cour, le code social exige la discrétion qui demande que chacun prenne des dispositions pour limiter les possibilités de voir dans la cour de l'Autre à partir de chez soi. Cette exigence était réalisée par la structure traditionnelle de l'habitation des notables bobolais. Celle-ci était typique du modèle mandingue qui se caractérisait par une grande progressivité du passage des espaces intérieurs, intimes et privés aux espaces extérieurs, ouverts et publics. On passait ainsi progressivement du lieu le plus intime la chambre à coucher, au salon, du salon à la cour, de la cour au vestibule et du vestibule à la rue, de la rue au quartier et du quartier à la ville.

Cet aspect primordial de la « mise à distance », que le vestibule ou la chicane réalise entre le dehors de l'espace public et le dedans de la cour, est souligné dans les entretiens. Le vestibule traditionnel fonctionne comme une sorte de « sas » qui réduit la capacité d'approche des étrangers⁷⁰ et donc la visibilité immédiate de l'intimité de la cour (Navez-Bouchanine, « L'espace limitrophe » in Gérard Rémy, 1991 : 145). Il réduit le contact physique et diminue le contact visuel, tout en maintenant le contact phonique qui donne le temps de se préparer à l'accueil comme il convient selon le statut de la personne qui approche. Dans le vestibule, on n'est ni dans la cour, ni dans l'espace public hors de la cour. On peut y accueillir le visiteur comme il convient sans que celui-ci pénètre dans l'espace privé.

Toutes ces pratiques montrent un très grand souci de maîtriser la territorialité privée. Les espaces de transition sont nombreux, mais pour autant le marquage de ces séparations graduelles ou tranchées n'est pas homogène. Des seuils dissuasifs côtoient des espaces de transition floue, aux limites non matérialisées.

⁷⁰ La chicane sécurise dans la mesure où elle introduit un obstacle supplémentaire à franchir en cas de tentative d'effraction.

La paupérisation de la population urbaine, la cherté du terrain, de même que l'imposition de la « villa », un modèle exogène d'habitation urbaine — auquel les « autochtones » bobo qui refusent le lotissement s'opposent encore ! — ont réduit à l'extrême le marquage matériel de cette progressivité du contact entre les espaces sociaux. Le vestibule d'entrée tend à disparaître complètement, ne laissant qu'un seuil vide qui favorise une mise en contact brutal des interactions entre l'espace privé et l'espace public.

Dans ces conditions, les gens sont obligés de recourir à des signes de mise à distance ou d'invitation de l'étranger qui sont indépendants des marquages matériels univoques, ce qui n'est pas sans compliquer les relations interculturelles, car il faut deviner les délimitations d'autrui, ce qui constitue inévitablement une source de frictions (Barbichon, 1991 : 123).

Cette occupation, cette appropriation de l'espace limitrophe⁷¹ et du « six-mètres » est une tentative chaque jour renouvelée de réinventer un domaine commun à plusieurs familles qui, entre le domaine privé et le domaine public, fait toute la richesse de la sociabilité africaine de proximité. Évidemment, cette invention se fait au détriment de l'espace public, mais comme la puissance publique est absente et désespérément silencieuse, personne n'est vraiment lésé, d'autant que la privatisation des usages n'est pas anarchique et qu'elle se fait, en général, dans la connivence avec les voisins et dans le respect des codes de l'honneur et du savoir-vivre partagés, connus et reconnus dans toutes les villes du pays par l'immense majorité des habitants.

L'appropriation de l'espace limitrophe résulte donc, tout à la fois, d'un « coup de force » (on ne demande la permission à personne) et d'un consensus tacite entre voisins (car personne ne se plaint). Les différentes formes d'occupation de l'espace limitrophe ne remplissent pas les mêmes fonctions et ne sont pas investies par leurs usagers des mêmes significations symboliques, sociales ou politiques.

« L'intérieur de la cour est personnel. Au-delà, pour ne pas violer les droits des autres, il faut respecter l'espace public, c'est la voirie qui a fait les fossés, c'est pour tout le monde. » Un responsable de la communauté musulmane de Bobo-Dioulasso (Millogo, 2002 : 80)

Ces processus de privatisation de l'espace limitrophe, n'empêchent pas qu'il soit reconnu par les gens comme un espace public et comme tel, les gens attendent de la puissance publique qu'elle se charge de son aménagement et de son entretien. À cet égard, les manques et les insuffisances des services municipaux qui se traduisent par l'absence d'éclairage public, de goudron sur la voie, de trottoirs, d'adduction d'eau potable, d'entretien des caniveaux, se ressentent encore plus dans l'espace limitrophe qui est vécu au quotidien (Navez-Bouchanine, 1991).

III.B.3 Les communautés dans la ville : les quartiers « autochtones » bobo

Sous la pression des déterminations massives du contexte économique, politique et, technique global on s'attendrait à ne trouver qu'uniformisation des modes de vie et pourtant la ville de Bobo présente une formation spatiale et des arrangements culturels tout à fait originaux. Ainsi, l'espace public de la ville traverse et englobe des espaces communautaires⁷² : les villages « autochtones » Bobo-fing et Bobo-Dioula qui sont situés au cœur de la ville.

« Il y a huit villages bobo absorbés par la ville de Bobo-Dioulasso : Kuinima, Sia (Kibidwe et Tigisso (Bobo), Danona et Wo (Zara)), Tounouma, Kwa, bendougoso, Dougona, Sakabi et kiri, ils ont conservé toutes leurs coutumes. » Millogo (enquête 2001)

⁷¹ consiste dans une mise à distance de certaines formes de circulations (commerces et services) qui sont tenues à l'écart des circulations domestiques.

⁷² On peut définir l'espace communautaire comme un espace commun à quelques groupes sociaux, fondés sur la communauté d'identité, il est par définition exclusif des autres groupes urbains qui ne partagent pas cette identité.

L'espace public implique donc la co-présence d'une pluralité d'ordre sociaux et de répertoires de valeurs ainsi que la prolifération normative. Il met constamment à l'épreuve la vision du monde autochtone, sans toutefois constituer lui-même un plan de référence absolu (Pellegrino P. *et als*, 1991 :12).

III.B.3.1 « Sous le soleil du blanc »

Ainsi, pour les responsables des services techniques municipaux, le quartier de Dioulassoba n'est qu'une partie du secteur 1 de la ville qu'ils considèrent comme attardé, désordonné et sous-développé⁷³.

« Les allochtones se plaisent aujourd'hui à qualifier les Bobos de gens sales. Notre organisation sociale traditionnelle est mal connue de l'administration. Pendant le conseil municipal, les conseillers municipaux bobo ne donnent aucune information là-dessus. Un chef coutumier d'un village bobo madarè (Millogo, 2002 : 75).

Mais du point de vue des autochtones du « village » de Kibidwé (secteur 1) à Dioulassoba, leur quartier est un ensemble de « villages autochtones » bobo, bobo-dioula et dioula qui sont à l'origine de la fondation de la ville la ville de Bobo-Dioulasso. Pour eux, la mairie « des blancs » incarne un univers discontinu, multipolaire, hétérogène et mobile avec lequel les interactions sont souvent conflictuelles. Par contre, l'espace communautaire bobo est fondé sur le principe d'identité ; il tend à être socio-culturellement homogène et constitue un domaine de partage, un « chez soi », sur lequel chacun peut se replier. Les Bobo traitent donc l'espace urbain comme un patrimoine hérité des ancêtres, comme un espace de vie et de travail commun à la communauté des « autochtones » *Madarè, Zara et Dioula*, mais qui exclut, bien sûr, les « étrangers » : *Samara*.

On doit donc considérer que la résistance au développement urbain des villages bobo autochtones absorbés par la ville (refus du lotissement, de la créations d'infrastructures d'assainissement, etc.) est autre chose qu'un simple blocage contre le « progrès » ; ces refus, rejets et oppositions diverses tentent de faire en sorte que l'espace et la forme d'occupation du territoire communautaire restent adéquats à la reproduction d'une identité historique constitutive de la société bobo⁷⁴. Pourtant, ils constatent amèrement que les formes « traditionnelles » de solidarité n'arrivent pas à se maintenir dans le contexte contemporain :

« On a presque l'impression que rien n'a existé avant. Nous sommes « sous le soleil du blanc ». C'est chacun pour soi. L'unité du village a disparu. La réorganisation n'est plus possible. Ceci a contribué à affaiblir le peuple Madarè ». Un chef coutumier d'un village bobo madarè (Millogo, 2002 : 75).

« Bobo-Dioulasso ne nous appartient plus ; tout ce qui est beau, ce sont les Samara ; tout ce qui est laid, ce sont les Kpéné kuma. Nous sommes fatigués ! » madame S.O. (Millogo, 2002 : 76)

Le refus des autorités coutumières bobo de prendre des mesures de lotissement, de propreté ou d'assainissement du quartier fondateur Dioulassoba, est une forme de démonstration publique où ils testent leur capacité de maintenir les distances nécessaires à la co-présence des Autres, ces « étrangers » qui sont venus avec le pouvoir des « blancs » et qui prétendent gérer tout l'espace :

⁷³ Le Bris souligne à juste titre que la question de l'appartenance et de l'identité « s'impose décidément comme condition de la gouvernabilité » municipale (Le Bris, 1999 : 10).

⁷⁴ L'affirmation d'une identité culturelle est en soi une source de conflit. En effet, une culture imaginée comme authentique se définit par opposition aux cultures voisines en les appréhendant comme radicalement différentes; cette supposition d'altérité permet ensuite de poser des principes d'exclusions : l'échange interculturel est alors vécu comme une menace pour l'authenticité. (Dominique Schnapper, 1994, *La communauté des citoyens, sur l'idée moderne de nation*, Gallimard, NRF Essais.)

« Le village avait sa police traditionnelle kodugo (composée d'adulte des différentes classes d'âge) qui faisait respecter l'ordre bobo. Certaines sanctions infligées à une classe d'âge étaient exécutées là-bas. Maintenant, avec la cohabitation avec des étrangers, l'organisation devient difficile. Notre police ne peut les sanctionner, ni les Zara, ni les Dioula, car ils vont aller se plaindre à l'administration et on va se faire convoquer à la police. Et nous nous ne voulons pas avoir affaire avec l'administration. Notre « police traditionnelle » ne peut s'exercer que contre nous-mêmes. Aujourd'hui les Bobo ont perdu leur autorité ; la réorganisation du village est impossible, on ne peut plus parler d'unité du village. » Chef coutumier du quartier bobo de Tounouma (Timina) avec son fils (enquête 2001).

Quoi qu'il en soit, l'espace communautaire bobo ne reste pas identique à lui-même, il est contraint de s'ajuster et de se recomposer sans cesse⁷⁵. D'une part, la population des quartiers « autochtones » est soucieuse de perpétuer sa coutume, de la faire respecter par l'administration municipale et de préserver sa légitimité rituelle sur la rivière et la terre, mais d'autre part, elle est aussi désireuse de profiter des avantages de la modernisation⁷⁶.

« C'est ainsi que lors de l'aménagement des rives du marigot Houet, en 1998, par la Direction des Services Techniques Municipaux, la « mairie » a donné un mouton, deux poulets, du dolo et une somme de 2500 FCFA aux chefs coutumiers, afin qu'ils procèdent, avant les travaux, aux cérémonies pour l'enlèvement du fétiche du lieu de culte. Les mêmes cérémonies précédant la réinstallation du fétiche. » (Millogo, 2002)

Dioulassoba est aussi devenu le haut-lieu touristique de la ville, et les « enfants du village » qui ont la maîtrise confidentielle de l'espace commun sont devenus des guides pour touristes tandis que le reste de la population reste repliée sur soi, sur son quant à soi, dans une cohabitation close.

B.3.1.1 Chefs coutumiers et courtiers politiques

Les chefs des villages bobo de la ville ont joué un rôle très important lors des dernières élections municipales (2001). Courtisés et manipulés par tous les partis politiques qui cherchaient par là une légitimation « traditionnelle », ils se sont profondément déchirés et divisés à l'occasion des élections municipales qui ont donné lieu aux événements que l'on sait.

« Politiquement à Wo, les Zara sont alliés avec les Bobo. Mais à Danana, la moitié est avec les Bobo et la moitié avec le chef de canton. Mais les Dioula de Kongbougou sont avec les Bobo. » B.S. (enquête 2001).

« Le problème est que les Zara servent toujours de relais avec l'administration en prétendant représenter la chefferie traditionnelle bobo. Alors qu'ils ne sont que des commerçants musulmans qui nous ont trahi plusieurs fois. En favorisant la conquête du pays bobo par les Dioulas de kong (pendant le Gwirisso, une partie du pays bobo fut administré par les Dioulas de Kong) puis en mystifiant l'envahisseur français qui leur confia la chefferie de canton. Leur domination fut despotique. On était devenu leurs esclaves, d'ailleurs aujourd'hui encore, ils nous considèrent ainsi. On ne s'entend pas avec les Zara, ni bien sûr avec les descendants des Dioulas de Kong ; Mais eux ils s'entendent entre eux. Et comme ce sont eux que la mairie écoute, nos intérêts ne sont pas défendus. Par contre, comme les Zara ont envoyé leurs esclaves bobo et nous-mêmes à l'école à la place de leurs fils, aujourd'hui, c'est chez nous qu'il y a des intellectuels, tandis que chez la Zara qui ont préféré l'école coranique on peut compter les intellectuels

⁷⁵ Ainsi, les silures sacrés tués par la pollution sont remboursés soit par la mairie soit les pollueurs quand ils sont identifiés ! Par ailleurs, les autochtones bobo ont réussi à imposer au pouvoir communal l'imaginaire de leurs valeurs traditionnelles à travers la dénomination des trois arrondissements Dô, Konsa et Dafra qui composent la commune de Bobo-Dioulasso.

⁷⁶ Puisque le statut social vaut aussi par ce qu'il permet de montrer et d'affirmer à travers un rôle effectif, le rôle politique que veulent continuer à jouer les chefs coutumiers dépend étroitement de leur relation au pouvoir politique moderne.

sur les doigts d'une main. » Chef coutumier Sanou sogosira (Kibidwé, « village » de Dioulassoba) secteur 1, Bobo-Dioulasso (enquête 2001).

Les rancœurs sont aujourd'hui encore très vives et une fraction importante des « autochtones » n'accorde aucun crédit au maire actuel qui n'est pas un « autochtone » :

« Le chef suprême des Bobo a été intronisé en mai, il réside à Koko. Aujourd'hui tous les Bobo sont entrés en résistance contre la mairie. La chefferie de canton reste un acteur important de la politique locale (chaque année, elle reçoit de la présidence du Faso des billets d'avion pour aller à la Mecque), mais les Dioula de Kongbougou sont avec les Bobo. » B.S. (enquête 2001).

III.B.3.2 L'habitus communautaire des Kpéné kuma, les « autochtones », de Dioulassoba (Bobo-Dioulasso)

Les autorités coutumières bobo tentent de résister à l'emprise et au contrôle des autorités publiques et communales sur « leur » espace en exigeant de ces mêmes autorités qu'elle « ne touchent pas » aux espaces sacrés bobo :

« On a refusé que des voies soient percées pour lotir le village ; il y a des lieux de culte au niveau du village. Si on ne garde pas ce qui doit l'être, beaucoup de choses peuvent arriver. C'est un patrimoine qui doit rester authentique, aussi il ne doit pas changer. » Chef coutumier Sanou sogosira (Kibidwé, « village » de Dioulassoba) secteur 1, Bobo-Dioulasso (enquête 2001).



Cliché 8. L'autel de *Dwo* et le bois sacré *sogo* du « village » de Tounouma, près des berges du Houet, au secteur 1 (centre-ville) de Bobo-Dioulasso (cliché Bouju, 2001)

*« Sur le lieu de culte au bord du marigot, il y a une petite forêt sacrée *sogo* et le *dwo*. Il est interdit de profaner ce lieu sous peine de sanction. Ce sont les *Kodugo* (police du village) qui font exécuter les sanctions. Ce qui est tenu secret⁷⁷ ne se discute pas chez le chef, mais en ce lieu. L'accès en est, bien sûr, interdit aux femmes »* Chef coutumier du village de Tounouma (Millogo, 2002 :72-73).

⁷⁷ ce que les femmes ne doivent pas entendre !

Cette exigence de respect des valeurs fondamentales de la culture bobo demeure le seul moyen d'affirmer une tradition « autochtone » qui vise à maintenir un semblant d'unité communautaire autour des autorités coutumières :

« Nous ne devons pas abandonner la coutume à cause des religions importées. Nous devons perpétuer les coutumes comme l'ont fait nos parents. Seules quelques personnes négligeantes ne s'y intéressent plus ». Un notable de Tounouma. (Millogo, 2002 : 73)

L'invocation de la tradition et le conservatisme apparaissent comme une protection contre tout changement ou innovation imposés de l'extérieur qui pourrait aggraver la dégradation de la situation économique et la précarité de l'ordre domestique. Une des conséquences de cette posture est qu'il est impossible de lotir les villages fondateurs des quartiers centraux ni d'y implanter des infrastructures modernes d'assainissement.

III.B.3.3 Toujours la même obsession : écarter les ordures et la fange !

Toutes les pratiques de propreté tendent vers le même but : écarter les ordures et éloigner la fange. Non seulement les activités domestiques sales et les eaux usées sont rejetées au-dehors de la cour, mais il en va de même des infrastructures qui concentrent la saleté (puits perdus, puisards et fosses septiques). Un signe évident qu'on se trouve en-dehors de l'espace habité est la présence de puisard ou de fosse septique à l'extérieur de la cour, dans l'espace limitrophe, juste devant le mur d'enceinte.

Par souci d'éloigner la fange de l'espace de vie, on ne conçoit pas de les creuser à l'intérieur de la cour. Mais comme c'est « dehors », on ne prête guère attention à la solidité du dispositif et il n'est pas rare d'entendre que l'effondrement de latrines mal construites et de puisards à ciel ouvert ou mal couverts a entraîné un accident ou même une mort par noyade⁷⁸.



Cliché 9. Secteur 12 (Niénéta). Les puisards, mal couverts, constituent de véritables gîtes larvaires. On les place de préférence en-dehors de la cour, dans l'espace limitrophe (cliché Bouju, 2001)

Parmi les marques d'appropriation, les diguettes de protection du seuil contre la saleté et la boue, ou les petits canaux d'écoulement des eaux usées occupent une place à part. Contrairement aux puisards

⁷⁸ Pendant notre recherche au mois de septembre 2001, un enfant de quatre ans environ a trouvé la mort dans un puisard au secteur 17. L'enfant, qui était sorti pour s'amuser, a marché sur la demie-feuille de tôle qui couvrait le puisard et s'est noyé. Ce n'est que le lendemain qu'il y a été retrouvé mort (Millogo, 2002 : 109).

dangereux, ces dernières ne suscitent jamais d'opposition car le code de bon voisinage veut que chacun soit responsable de la propreté de l'espace devant chez lui.

III.B.3.4 Le six-mètres⁷⁹, « la rue »

La voie de circulation pratiquée par les gens dans la rue est souvent moins large que le six-mètres, elle forme alors un sentier emprunté par les cyclistes et les véhicules qui zigzaguent entre les trous d'eau, les dépotoirs et les arbres :

« L'espace hors de la parcelle d'habitation est perçu comme un endroit utilisable en rapport avec l'idée que le yiri, l'espace de vie en général, ne se limite pas à la zaka la cour. Chacun occupe l'espace, étend son yiri en fonction de ses besoins et bien sûr de la présence effective de ses voisins. Chacun est juge de qu'il peut occuper : « oui ça prend un grand espace sur la rue. Comme ils ont jugé que l'espace restant là suffisait pour faire circuler la circulation. Donc ils ont préféré cultiver là, pour éviter l'herbe, sinon même que le maire avait interdit ça. » Dieudonné cité par Wyngaerden (2001 : 106)

Elle est beaucoup plus large parfois quand elle emprunte les terrains vagues. Les déplacements se font en fonction des sentiers pédestres et cyclistes tracés par l'usage en fonction des traces laissées par l'écoulement des eaux pendant l'hivernage et en fonction des parcelles et des espaces non mis en valeur.

B.3.4.1 Les déchets dans le six-mètres

Certaines activités domestiques liées au nettoyage et à l'entretien de la cour débordent sur « l'espace limitrophe » : sortie de mobilier ou d'ustensiles, installation pure et simple d'une activité de nettoyage dehors : lessive, vaisselle, décorticage ou épluchage de denrées.

« Quant aux ordures, elles sont rassemblées non loin de la cuisine et les enfants sont chargés de les déposer une fois par semaine sur le tas d'ordure situé à une centaine de mètres de la cour. Ce serait dégradant pour un adulte d'aller jeter des ordures. Quand un adulte le fait, c'est signe de solitude. Une mère explique qu'à chaque fois qu'elle sort avec des ordures, il y a toujours un enfant de la rue qui la décharge. Par contre, le fait de jeter les eaux sales de lessive et de vaisselle devant la concession n'est pas une activité déshonorante pour une ménagère. » Téné, Niénéta (secteur 12) Bobo-Dioulasso.

B.3.4.1.a) Le dépotoir d'ordures

tampuure (en mooré)

Traditionnellement en milieu mossi, le *tampuure* est le lieu où l'on accumule les déchets, à côté de la cour, avant de les porter aux champs pour servir de fumier. Chaque cour mossi a un dépotoir, il est la poubelle du ménage. Le dépotoir est un symbole de fertilité agricole et de fécondité humaine (Wyngaerden, 2001: 64). Surtout, il marque la limite entre la propriété familiale et l'extérieur, et il marque aussi la limite entre le monde des hommes et le monde invisible, car des génies y résident. Le dépotoir domestique sert à la fumure des champs de case (*kamanse*) dont il marque la limite. Avant les pluies, le monticule de déchets est raclé et transporté sur le champ. Mais le dépotoir était aussi symbole de richesse et de puissance :

« chaque famille devait en effet reverser une partie de ses déchets au chef qui disposait ainsi de très gros tampuure. Le chef assurait par là son pouvoir, les ordures lui assurant fertilité pour ses terres — et symboliquement pour lui — et de bonnes récoltes. » (Wyngaerden, 2001 : 65).

⁷⁹ Six mètres est la distance réglementaire des voies de circulation séparant des concessions ou des parcelles d'habitation. Les autorités communales concèdent à chaque propriétaire de parcelle l'usage d'un mètre devant le mur de sa cour, qui constitue sa devanture.

En ville, il se retrouve donc à l'extérieur de la cour, n'importe où mais le plus souvent près de l'entrée : « à partir du *tampuure*, c'est chez moi » Yveline Déverin-Kouanda (1993 :7). Ainsi, les anciens dépotoirs des familles nobles, qui existaient avant le lotissement de l'espace urbain, sont conservés, même quand ils se trouvent au milieu d'un carrefour. À bobo-Dioulasso, c'est chaque quartier d'un « village » bobo qui avait son « dépotoir » *kuru*

« Dans le passé, chaque grande famille de Tounouma avait son tas d'ordure kuru situé à un coin précis du village. Toutes les ordures étaient déversées à cet endroit. C'était un lieu respecté car certains rites funéraires s'y déroulaient. Le cadavre est devenu une « ordure » c'est pourquoi la cérémonie des funérailles se fait en ce lieu. C'était le travail des vieilles femmes que de balayer le sol de la cour intérieure et extérieure, les ordures étaient ensuite déposées au tas. Le village avait sa police traditionnelle kodugo (composée d'adulte des différentes classes d'âge) qui faisait respecter l'ordre bobo. Dans le temps, si une femme transgressait les règles (jeter ses ordures ailleurs que le tas du quartier) c'est toute la classe d'âge de cette femme qui était sanctionnée (toutes devaient payer une amende pour la faute d'une seule). Aujourd'hui cette pratique a disparu, les ordures sont jetées dans les bacs, les fossés ou le marigot. Les femmes « sales » duma étaient sanctionnées par des amendes (popolo, su, pikini), les hommes étaient sanctionnés par les masques. » Chef coutumier du village bobo de Tounouma (Timina) avec son fils (enquête 2001).

Au Burkina Faso, nous sommes dans un contexte idéologique où les déchets ont toujours été gérés de manière personnelle, interne à la famille, et considérés comme une richesse importante :

« En pays mossi, le tampuure est le signe extérieur de la richesse. Il n'est pas nécessaire de l'éloigner régulièrement. » Un homme mossi. (Millogo, 2002 : 76)

Kuru (en bobo madarè)

Dans tout village bobo, chaque quartier a son *kuru* situé dans un coin précis du village. Toutes les ordures étaient déversées à cet endroit :

« Dans la société traditionnelle Bobo madarè, le tas d'ordures, le Kuru est un lieu sacré, respecté où se déroulent certains rites funéraires. Cette exposition du défunt sur le tas d'ordures signifie que le mort a perdu toute son utilité sociale sur terre sur le plan physique. Il est redevenu poussière comme on le dit couramment. Mais son âme et son esprit qui demeurent font l'objet d'attention à travers les funérailles. Traditionnellement, pendant la saison sèche, c'était le travail des vieilles femmes de balayer et déposer les ordures sur le kuru. Celles qui ne le faisaient pas étaient sanctionnées avec toute leur classe d'âge. L'extension de la ville a englouti cette pratique villageoise ancestrale. Par contre, les selles n'étaient pas autorisées sur le tas d'ordures, il y avait de la végétation autour du village et c'est là que les adultes déféquaient. » (Millogo, 2002 :71-72)

On retrouve ici la conception topocentrique de l'espace habité, décrite plus bas. Ainsi que la responsabilité féminine dans le travail d'assainissement domestique. Par contre, les pratiques coutumières concernant la collecte de l'ordure et la fonction sociale du tas d'ordures sont différentes des pratiques urbaines aujourd'hui dominantes.

« Autrefois, on ne jetait pas les ordures n'importe où, n'importe comment. Nous sommes devenus nombreux donc les gens ne savent plus. Les femmes et les hommes se lavaient à la rivière. Nous faisons les selles dans la brousse où sur les tas d'ordures. Maintenant, il y a les WC parce que nous sommes nombreux, on ne peut plus aller en brousse, les gens te regardent. Autrefois, c'était la brousse ici, il y avait des hyènes. Il n'y avait pas de puits, l'eau était puisée à la source. On faisait tout à la main, le maïs était lavé à la rivière. » Une vieille femme bobo de Dioulassoba (enquête 2001)

Et cette différence de pratique est susceptible de nourrir la frustration des traditionalistes bobo.



Cliché 10. Tas d'ordures sur les berges du Houet (en amont du pont) au « village » de Tounouma, centre-ville de Bobo-Dioulasso (cliché Bouju, 2001)



Cliché 11. Tas d'ordures sur les berges du Houet (en aval du pont) au « village » de Tounouma, centre-ville de Bobo-Dioulasso (cliché Bouju, 2001)

III.B.4 Déchets « traditionnels » et nouveaux déchets

La majorité des ressources de la société bobo *madarè* des villages de la ville provient de l'agriculture et l'idéologie dominante reste celle des cultivateurs d'antan dont la vie dépendait du respect de l'ordre dans lequel se présentaient à eux la brousse et la nature.

« La population de Kibidwé ne consomme rien d'étranger. On continue à cultiver nos champs qui sont loin maintenant. Les ordures en plastique, ce sont les ordures des

autres. » Chef coutumier Sanou sogosira (Kibidwé, « village » de Dioulassoba) secteur 1, Bobo-Dioulasso (enquête 2001).

Les déchets « traditionnels » proviennent essentiellement des produits de l'agriculture, de l'élevage ou de l'artisanat et ont pour propriété commune d'être dégradables. Ils sont l'objet de beaucoup d'attention et les dépotoirs leur sont consacrés. Ces déchets organiques, « traditionnels », sont en général, considérés comme « plus sales » que les « nouveaux » déchets⁸⁰ :

« ...mais à vue d'œil ça ne va pas. Surtout quand il pleut, le tampusse c'est de la merde totale, on jette tous les objets, et même à d'autres endroits, quand tu passes, ça donne une odeur nauséabonde. » Fouad cité par Wyngaerden (2001: 76)

« mais ça fait plus d'ordures que les plastiques et consorts. C'est plus sale encore. »

« Est-ce que tu sais ? quand il pleut comme ça et qu'il y a toujours (les ordures), ça va donner une odeur nauséabonde. » Fabrice cité par Wyngaerden (2001 : 75).

III.B.4.1 Saleté, dégoût et répulsion

En milieu populaire, la saleté est avant tout incarnée par les déchets domestiques dégradables qui sont sujets à la pourriture et à la décomposition caractéristiques de l'ordure et de la mort. Les pire d'entre eux sont les déjections et excréments humaines ou animales, les eaux usées qui les charrient qu'on associe à la maladie, aux mouches, aux moustiques, aux cafards et aux vers qui provoquent chez les gens un sentiment de répulsion.

En hivernage, les déchets se mélangent aux eaux sales qui accélèrent la pourriture et la décomposition en dégagant une puanteur nauséabonde qui suscite le dégoût et la répulsion généralisés. C'est pourquoi on les jette à l'écart, dans la rue ou sur un dépotoir. À la campagne, les ordures du dépotoir servent de fumure pour les champs et leur accumulation suit le cycle de l'année agricole. Elles sont raclées et transportées sur les champs juste avant les pluies ce qui évite toute accumulation dérangeante : le tas disparaît pour se reconstituer chaque année !

B.4.1.1 « Les ordures en plastique, ce sont les ordures des Autres : les *samara* ⁸¹ »

Les Mossis constituent l'ethnie majoritaire dans la ville de Bobo-Dioulasso. La représentation culturelle qu'ils se font de l'ordure, notamment des ordures ménagères, n'est pas tout à fait la même que chez les Bobo.

« Les habitudes de propreté des populations dites « étrangères » ne sont pas différentes de celles des populations autochtones. Seulement, nous constatons que, selon leur niveau de vie, les étrangers respectent mieux les règles urbaines de l'assainissement ; surtout lorsque les décisions viennent des autorités communales ou étatiques. En effet, considérés comme « étrangers » dans la ville de Bobo-Dioulasso, ces personnes cherchent une légitimité dans le respect des règles formelles édictées par l'administration. » (Millogo, 2002 : 75-76).

Cependant, le sac en plastique usagé, archétype moderne de l'objet inutile, brise le cycle ancien du recyclage agricole. Fragile, il est rapidement éjecté de la spirale de la récupération, il n'a pas de place, ni dans les gestes, ni dans les lieux. Mais comme il ne pourrit pas, il ne sent pas, et comme il ne sent pas, on ne le considère pas comme sale !

⁸⁰ Les « nouveaux » déchets sont des objets non dégradables : les sacs en plastique blanc, rouges de latérite, et ceux en plastique noir qui provoquent des problèmes de digestion chez les ovins et les bovins.

⁸¹ Dans la langue bobo *madarè*, le mot *samara* désigne les « étrangers »

Conceptions culturelles, pratiques sociales et enjeux institutionnels de l'assainissement à Ouagadougou et à Bobo-Dioulasso (Burkina Faso)

« Les gens ne se disent pas que c'est un problème (les plastiques) parce que ça ne sent pas comme les déchets des animaux. Ça ne gêne pas tellement comme si tu avais de l'herbe dans ta maison. Ce qui fait que les gens ne pensent pas que c'est quand même une catégorie d'ordures à prendre en compte. » Abraham cité par Wyngaerden (2001: 76)

Les Bobos *madarè* considèrent que, par rapport aux *samara*, ils ne produisent pas beaucoup de déchets non dégradables:

« Les sachets plastiques qui volent partout dans la ville coûtent de l'argent. Ce sont des emballages et c'est quand tu as de l'argent que tu achètes des choses pour emballer. Même s'il nous arrive de le faire nous gardons le sachet pour d'autres utilisations. C'est quand il devient inutilisable que nous jetons. Madame S.O. (Millogo, 2002 : 76)

La seule nuisance que l'on commence à évoquer, en ville, tient à leur prolifération et à leur concentration en certains lieux sous l'effet du vent :



Cliché 12. La culture dans l'ordure et le plastique comme engrais. Champ de mil dans le dépôt de Sonsoribougou (aéroport). (cliché Bouju, 2001).



Cliché 13. Les trois cours d'eau sacrés: *Kunu*, *Sanyo*, *Houet* se rencontrent au quartier Tounouma (secteur 1) à Bobo-Dioulasso (cliché Bouju, 2001).

III.B.5 L'archétype de l'évacuation de l'ordure : la voie de l'eau

Au « tout à la rue » des ordures correspond le « tout à la rivière » des eaux usées et des excréments pour lequel, en Afrique comme ailleurs, les milieux populaires ont une prédilection. Mais on ne jette pas l'ordure n'importe où : il y a des lieux de prédilection comme le remblai du chemin de fer, les berges des marigots, les caniveaux et les tas d'ordures, où l'ordure se concentre. Une bonne partie est drainée par les caniveaux d'où elle est chariée vers les cours d'eau pendant les pluies :



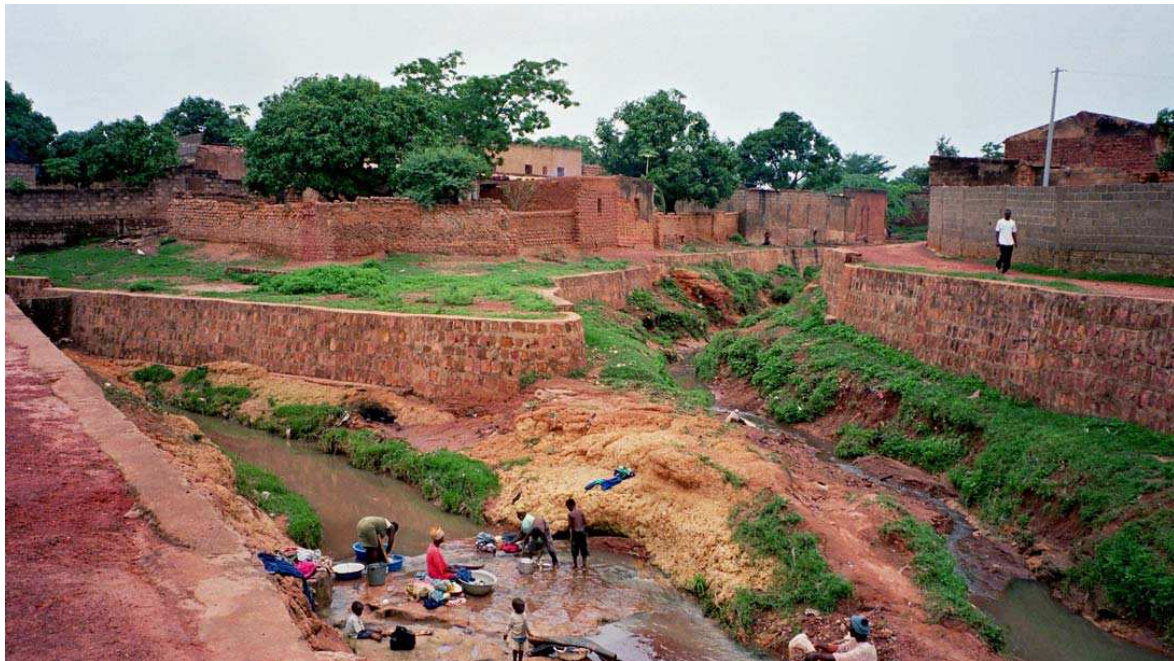
Cliché 14. Niénéta (secteur 12). Là où les canaux d'évacuation des eaux pluviales existent, ils sont bouchés, comme partout ailleurs dans la ville de Bobo-Dioulasso. (cliché Bouju, 2001)

III.B.5.1 L'eau « purifiée » parce qu'elle évacue l'ordure au loin

Celui qui jette ses ordures dans le caniveau découvert devant sa cour ne détruit pas ce qu'il jette, « il balance » ce qui le gêne dans un trou dont la fonction normale ne lui est sans doute pas très claire, mais dont la fonction attendue est d'évacuer les déchets par l'intermédiaire de l'eau courante. Les déchets iront bien quelque part, là-bas, au loin, dans la brousse, « comme on a toujours fait ». Ce qu'il advient de l'ordure n'est pas le problème de celui qui jette !

« À kibidwè et à Tiguisso, les eaux usées s'écoulent toujours vers l'extérieur de la cour. De plusieurs concessions, elles convergent vers un même lieu et le circuit emprunté va directement dans le marigot Houet. Est-ce une complicité du relief de la zone ou est-ce un mode d'organisation local de manière à ce que les eaux usées quittent le village pour se jeter dans le Houet. Si la réponse à la 2^{ème} question est positive, elle suscite d'autres interrogations sur le caractère sacré du Houet et des silures constituent les armoiries de la commune de Bobo-Dioulasso. Ces pratiques domestiques d'évacuation des eaux usées dans cette partie de la ville relèvent spécifiquement des Bobos et des Bobo-Dioulassos, c'est-à-dire des « autochtones ». Cela nous amène à nous poser la question de savoir ce que représente le « sacré » pour les autochtones, comment ce sacré est-il protégé ? Les rites funéraires effectués quand des poissons meurent sont plus visibles que les dispositions prises par les autochtones pour prévenir la pollution du marigot. » (Millogo, 2002 : 54-55)

Il semble bien que dans toutes les cultures, le cours d'eau représente, à la fois, un lieu de purification (nombre de lieux sacrés y sont associés à Bobo-Dioulasso) et une poubelle où l'on déverse ses déchets.



Cliché 15. Le carrefour des trois cours d'eau (Houet, Sanyo,) à Tounouma est un lieu sacré dans la religion traditionnelle bobo (cliché Bouju, 2001)



Cliché 16. Les silures sacrés y abondent et se montrent facilement (ci-dessus à droite de la photo) (cliché Bouju, 2001).

Dans la tradition *bobo madarè*, les sources, les points d'eau, les rivières sont considérés comme chargés de forces mystérieuses. Ainsi, l'eau du sanyo⁸² aurait des vertus médicamenteuses. Dans cette eau, il y a des poissons, des serpents et des caïmans et elle est protégée par des interdictions rituelles :

« Les humains doivent ménager les forces aquatiques au risque de se voir transporter par une crue ou un être victime d'une noyade ou de l'agression d'un caïman. Des interdits

⁸² C'est, par ailleurs, dans ce marigot que serait mort Wangrin, le héros du roman de Hamadou Ampaté Ba *L'étrange destin de Wangrin*

entourent le point d'eau : un individu ne peut polluer le cours d'eau avec des excréments, ni se quereller au bord de la rivière ou y voler. À Dioulassoba, on ne doit pas puiser directement l'eau de la source avec un seau ou un canari qui a déjà servi à cuire des aliments également sous peine d'entraîner le tarissement du marigot. Mais la tradition bobo n'est pas bien connue des jeunes de nos jours et surtout des autres populations vivant dans la ville. Aujourd'hui, le principal interdit que tout bobolais connaît c'est que les silures sacrés ne doivent pas être pêchés. C'est une eau qu'on ne met pas sur le feu. On se lave au marigot, mais on ne peut pas y déféquer bien qu'aujourd'hui, on y déverse les ordures. Toutes ces pratiques peuvent souiller un point d'eau et entraîner des maladies et la mort.» (Millogo, 2002 : 73)

L'eau purifie aussi parce qu'elle est censée emporter et faire disparaître l'ordure.



Cliché 17. Le marigot Houet. À Dioulassoba, centre-ville de Bobo-Dioulasso (cliché Bouju, 2001)

III.B.5.2 La voie de l'eau : dispersion et dilution

Si la fange et les eaux usées rassemblent et concentrent les déchets, depuis toujours c'est l'eau qui les véhicule. La croyance, très partagée, considère que l'on peut faire disparaître les eaux usées et les excréments d'une part, en les diluant et d'autre part, en les dispersant et le meilleur agent pour obtenir ce résultat (parce qu'apparemment, il ne coûte rien au plan personnel), c'est l'eau courante.

« À ce sujet, un notable de Tiguisso s'exprime ainsi : « Nous n'avons pas d'autre choix que de nous débarrasser de nos eaux usées de cette façon. Dans notre zone, nous ne pouvons pas réaliser de puits-perdus. Ce sont les abords du marigot et l'eau n'est pas loin de la surface du sol. Dès que nous creusons un peu, il y a de l'eau et, pendant la

saison des pluies, le niveau de l'eau augmente. Nous respectons nos traditions et par conséquent notre culture. Ce ne sont pas nos eaux usées domestiques qui tuent les poissons, mais les eaux usées des usines et des mauvaises volontés qui mettent des produits chimiques dans le Houet. » (Millogo, 2002 : 55)

Toutes les eaux, courantes ou moins courantes, possibles et imaginables. D'abord, celle des cours d'eau, bien sûr, et c'est pourquoi on voit tant d'ordures sur les berges du Houet (*cf* photos). Mais aussi les ruissellements consécutifs aux fortes pluies dans les rues, les rigoles, les canaux d'évacuation des eaux pluviales, de même que l'eau stagnante autour des bornes-fontaines. Quand il n'y a pas d'eau et qu'on ne peut pas « diluer », on essaye de « disperser » en jetant dans la rue en espérant que les roues des véhicules et les semelles des gens emporteront petit à petit les traces de la fange au loin.

C'est à la fois le moyen le plus ancien et aussi le plus économique de se débarrasser personnellement de l'ordure. C'est sans doute aussi à cause de cette fonction de l'eau courante que, pour les matières fécales, le consensus va au réseau d'égouts qui assure l'évacuation immédiate et sans stagnation car l'eau se charge de tout, grâce à la gravité.

Cette volonté de dispersion et de dilution est à mettre en rapport avec la perception de la saleté : la saleté, ça se voit et surtout ça pue ! Les enquêtes ont bien montré que ce n'est pas tant la saleté, en soi⁸³, qui gêne, plutôt que sa vue et son odeur. Le corollaire est que quand on ne voit plus de saleté et que ça ne sent plus mauvais, alors ce n'est plus sale, et si ce n'est pas sale, c'est propre !

« Une chose propre se reconnaît par la saleté. Si elle est sale, tu le sais, mais si elle n'est pas sale, alors tu sais que c'est une chose propre. La propreté, tu la connais, tu la vois si elle n'est pas sale. Ça se reconnaît par la saleté » Zarata, vendeuse de riz, fille du propriétaire de la cour au secteur 2 (Farakan) Bobo-Dioulasso (enquête 2002)

III.B.6 Les usages sociaux de l'espace public urbain

L'espace public « vrai-vrai », est marqué par l'hétérogénéité sociale, par l'accès différencié aux biens de consommation comme aux biens symboliques, l'espace public urbain ouagalais ou bobolais tend à produire ses propres normes d'identité et d'identification (*Cf*. l'étude du GRIL à Ouagadougou).

La ville contemporaine tend à produire un espace public pourvu de contraintes et doté de principes de fonctionnement privilégiant l'individualité et l'efficacité dans une mobilité qui s'impose à tous les acteurs sociaux. Ainsi, les voies de communication sont importantes pour les moyens de transport rapides qui permettent de couvrir en peu de temps de grandes distances associées à la dispersion des espaces domestiques, professionnels et ludiques. Celles-ci inscrivent les citoyens dans des espaces sociaux éclatés, dans des univers d'activité et de relations qui ne sont plus des aires homogènes mais des ensembles de points dont la position est définie par des distances temporelles dont l'origine est *Ego*.

III.B.6.1 La sociabilité dans l'espace public

À l'image des relations de sociabilité vicinale, lieu tantôt de mises en scène et tantôt d'évitements, l'espace public urbain est traversé par diverses formes d'éclatement du lien social autant que par des logiques multiples de socialisation. L'espace public urbain est le lieu de la *fadenya* « la rivalité des frères », dans l'ostentation des signes de distinction qui permettent de construire une réputation d'honneur et de prestige⁸⁴. Mais l'hétérogénéité ethnique produit un brouillage statutaire qui permet d'entrer en concurrence avec presque n'importe qui.

⁸³ C'est-à-dire par son potentiel de contamination.

⁸⁴ Il permet aussi bien l'éclatement du sujet que sa recomposition dans une quête d'identité polymorphe cherchant son équilibre dans l'interférence entre différentes composantes du tissu social (Pellegrino P. *et als*, *Espaces et sociétés* : 20).

« Le milieu entretient une vigilance farouche et si le nom de quelqu'un du milieu « sort » comme étant celui qui a fait ceci ou cela alors, les problèmes commencent pour lui, « on fait tout pour l'empêcher de réussir ». « Dans la forêt, aucun arbre ne doit dépasser les autres », une seule logique prévaut : « l'opposition du cultivateur qui sème et de la perdrix qui mange les semences ! » Karim (enquête 2002)

La seule valeur commune, qui s'impose à tous, et qui classe chacun est la redistribution de richesse qui a ses propres processus d'évaluation et de distinction et ses formes de réciprocité relativement indépendantes du statut d'identité. Il importe seulement d'adopter un style socialement valorisé, de donner de soi une représentation appropriée qui joue sur toute la gamme d'ostentation des signes⁸⁵ montrant qu'on a les « moyens » sans préjuger toutefois de la correspondance réelle entre les signes affichés et la consistance du statut.

III.B.6.2 Les rues et les places comme enjeux de pouvoir

Contrairement à ce qui se passe dans l'espace privé de la cour ou dans les espaces communautaires, dans l'espace public, la communication n'est pas fondée sur le partage, mais sur l'échange. Les espaces publics sont des lieux d'appropriation collective constante mais conflictuelle et cette conflictualité est liée au fait que ce sont à la fois des lieux de travail, de circulation et d'échange.

« ...Nous avons effectivement demandé au niveau des arrondissements de résoudre certains problèmes qui sont l'encombrement des voies, celui des ordures ménagères et surtout de sensibiliser les populations. Au niveau de la commune nous avons monté des spots et nous demandons à la presse de nous aider à expliquer à tout le monde la nécessité de tenir la ville de Bobo-Dioulasso propre. » (Koussoubé Célestin, Maire de la commune de Bobo-Dioulasso. Entretien faisant suite au conseil Municipal de la commune de Bobo du 23 juillet 2001).

Les conflits d'intérêts opposent les notables qui détiennent les pouvoirs économiques, techniques, politiques et religieux de la ville : industriels, commerçants du grand marché, maires et conseillers municipaux, directeurs des services déconcentrés de l'État, responsables de congrégations et d'associations religieuses, autorités coutumières des quartiers autochtones, etc. Mais aussi les responsables d'associations de quartier qui émergent comme représentants de la société civile. Toutes ces instances de pouvoir s'affrontent autour de l'emprise qu'ils exercent ou voudraient exercer sur les espaces publics à travers leur entretien, leur aménagement et leur usage ordinaire. Cette multiplicité d'intérêts contradictoires contribue au maintien de la diversité des usages et des pratiques actuelles de l'espace public urbain (Korosec-Serfaty P., 1991).

Mais c'est aussi parce qu'on y travaille, comme artisan, négociant ou colporteur et parfois comme agriculteur que l'espace limitrophe de la rue est fondamentalement et quotidiennement un lieu de sociabilité masculine, les *grins* se réunissent le soir en semaine et les après-midis du week-end pour bavarder et commenter l'actualité sous les petits hangars et les grands arbres qui bordent les concessions. Les appropriations économiques de l'espace limitrophe donnent plus souvent lieu à des marquages de l'espace. Il en va ainsi, des tables des « restaurants par terre » que l'on retourne à l'envers pour la nuit, de l'entrepôt de matériel de construction, de l'abandon d'une carcasse de véhicule ou de la construction d'un hangar pour abriter un petit commerce.

La foule des artisans et des petits marchands ambulants qui encombre les trottoirs, les places et la voie elle-même, font de la rue un espace de sociabilité permanente étonnant pour l'étranger qui, en général, apprécie cet aspect particulièrement vivant et dynamique de la culture urbaine populaire à laquelle participent tous les citoyens. Cette foule est constituée de toute une masse mouvante, bigarée, jeune et inventive dont les seuls moyens de survie sont l'exercice d'un grand nombre de petits métiers informels. Selon l'occasion ou le moment de la journée, la même personne peut exercer plusieurs professions dans un effort quotidien et constant pour s'assurer ce revenu minimum qui empêchera de

⁸⁵ dernier signe en date le téléphone mobile !

tomber dans le vagabondage, la prostitution, le trafic de drogue et la mendicité. Toute cette activité productive et commerciale fait de la rue un territoire vital que cette foule s'approprie avec constance et obstination. « (...) obstination allant à l'encontre des nombreuses tentatives faites pour prohiber ou réglementer les petits métiers de la rue. » (Korosec-Serfaty, 1991 : 32). C'est en partie à cause de la prolifération des activités économiques du secteur informel que les espaces publics sont sales et dangereux.



Cliché 18. L'avenue de la révolution, la grande avenue de Bobo-Dioulasso, n'est pas épargnée par les nuisances. Ici des teinturiers travaillent sur le trottoir, à l'extérieur de leur cour, et versent leurs eaux usées directement dans le canal d'évacuation des eaux pluviales (cliché Bouju, 2001).



Cliché 19. Les produits détergents que les teinturiers utilisent attaquent la vieille maçonnerie du canal d'évacuation des eaux pluviales qui s'effondre progressivement (cliché Bouju, 2001)

Ce monde des petits métiers de la rue, souvent analphabète, est donc fait de gens qui survivent en ne respectant pas, bien sûr, les normes qui réglementent l'activité de production, d'échange ou de déplacement dans l'espace urbain. À Bobo, c'est évidemment la population pauvre, la plus nombreuse et la plus démunie, qui constitue leur clientèle et cette population urbaine reste solidaire de ces colporteurs et de ces artisans. Les modes d'usage de l'espace public par les femmes vendeuses de légumes, tenancières de « restaurants-par-terre » et de tabliers divers, les jeunes colporteurs et les pauvres risquent d'être plus étroitement contrôlés dans le sens du respect des règlements municipaux et des pouvoirs publics. La question de la normalisation de leur activité par les autorités

communales est une question éminemment politique qui passe par leur enregistrement et leur soumission à la patente⁸⁶. Ces différents usages de l'espace public sont autant d'enjeux économiques et politiques qui sont au cœur de l'évolution de l'espace social urbain ouagalais ou bobolais. Ils témoignent des transformations profondes du lien social qui ont cours actuellement.

Le sentiment général d'incertitude qui résulte de ces transformations induit une logique de séparation très forte, de quasi étanchéité, entre l'espace privé et l'espace public, qui permet de comprendre la valorisation des « espaces limitrophes » et les stratégies d'écartement et de mise à distance de l'ordure. Enfin, et contrairement au point de vue juridique qui dit que l'espace public est accessible à tous, par n'importe qui, n'importe quand (Rémy, 1991: 5), les usages effectifs de l'espace public témoignent de formes d'appropriations dominantes qui créent chez certains citadins « le sentiment d'être envahi », alors que d'autres ont « le sentiment d'être exclus ». Ainsi la sociabilité des « riches » a tendance à se développer dans des lieux fermés (hôtels, boîtes de nuit, clubs, etc.) qui sont situés dans un espace public discontinu et étendu qui nécessite des modes individuels de déplacements. Ces lieux de sociabilité sont des espaces exclusifs mis à la disposition de leur seul groupe social homogène et non de tous. Ce sont des espaces partagés qui ne sont pas publics. Inversement, l'espace public des « pauvres » a tendance à être continu et se développe principalement dans l'espace limitrophe du voisinage. Leur sociabilité s'effectue dans l'espace public ouvert et commun des rues et des places et des « maquis⁸⁷ » où il est bien difficile de se cacher.

Ces vécus se traduisent en conflits d'appropriation de l'espace commun à tous, qui posent le problème de la transgression des règles d'hygiène et de propreté urbaine et celui de sa sanction.

III.C. Une conception populaire originale de l'espace public : l'habitat, la propriété et le droit

À Ouagadougou de même qu'à Bobo-Dioulasso, la rue et les collecteurs (le système de drainage à ciel ouvert des eaux pluviales) sont devenus des dépotoirs publics où chacun déverse le contenu de ses latrines, de sa fosse septique, de ses poubelles au mépris des règles d'hygiène les plus élémentaires et du confort olfactif des voisins. Au-delà des questions d'environnement urbain, les pratiques actuelles de propreté, l'usage des infrastructures d'assainissement et la souillure de la ville par la population, posent le problème du rapport citoyen et citoyen à l'espace public.

Plus généralement, la façon dont est traité spatialement le passage du privé au public, tant par l'autorité publique qui n'applique pas ses textes réglementaires, que par les gens dans leurs pratiques effectives, semble témoigner d'une absence de maîtrise du territoire urbain.

La discrimination que nous avons observée entre diverses sortes de « dehors » de l'espace privé, nous renvoie à une conception de l'habitat et de la propriété⁸⁸ largement dominante en milieu populaire : les lieux publics ne sont pas considérés comme un espace approprié, ni comme un espace de vie ! Le

⁸⁶ La lente disparition des petits métiers de la rue s'observe partout où une même volonté politique de faire prévaloir un certain ordre public se manifeste, en particulier dans la deuxième moitié du XIX^{ème} siècle. (Korosec-Serfaty, in Gérard Rémy, 1991: 32).

⁸⁷ L'usage du maquis dont l'image évoque la liberté et même la permissivité, est pourtant codifié, « Les gens se donnent à voir dans l'anonymat, en comptant sur le statut du lieu pour que ce spectacle se déroule en toute sécurité, et dans les limites socialement admises. » Korosec-Serfaty (1991 : 58). Le maquis instaure une double distance celle qui le sépare géographiquement de la cour de résidence et celle qu'il instaure entre les logiques statutaires omniprésentes dans l'espace domestique et communautaire et la permissivité que permet l'anonymat. Cependant, même s'il y a des nuances à forte valeur symbolique ajoutée, il n'y a pas encore vraiment de distance spatiale entre les lieux de culture populaire et de culture bourgeoise ; toutes les classes se retrouvent et se côtoient dans les mêmes lieux de danse ou de spectacle — qui sont des espaces privés-publics — sans que cela entame les inégalités sociales qui les séparent.

⁸⁸ Cf notre analyse de la propriété page

territoire communal n'est pas perçu comme un espace commun à tous, mais plutôt comme un espace ouvert, inapproprié où sont juxtaposés des îlots de propriétés privées ou administratives⁸⁹.

III.C.1 Une conception topocentrique de l'espace habité

De manière générale, l'espace de la cour d'habitation urbaine est pensé et pratiqué sur le même modèle que celui qui ordonne l'espace villageois, où le centre habité est très protégé, quotidiennement nettoyé et où nombre d'activités sont rejetées à la périphérie du centre fondateur et rituel du village⁹⁰. Quand aux activités de propreté (tas d'ordure, endroit pour déféquer, laver le linge, vanner le mil, etc.) elles sont rejetées dans des lieux précis, à la limite externe de la périphérie des habitations, dans l'espace qui fait frontière avec la brousse.

L'organisation de l'espace de vie domestique dans l'univers villageois traduisait le souci de réduire la vulnérabilité à la souillure, qui provient d'un certain type de contacts ou de rencontres avec des personnes ou des entités invisibles d'un statut particulier ou du contact avec des animaux ou des choses impures. Cette construction sociale de l'espace habité est tellement répandue au Burkina faso, au Mali, au Niger, etc., qu'elle mérite explication. Elle exprime en effet la conception topocentrique qui caractérise l'occupation du territoire dans la plupart du monde rural Ouest-Africain⁹¹.

L'espace socialisé a ainsi tendance à se distribuer de manière concentrique, et illimitée, à partir du lieu de fondation chargé de valeurs symboliques (lieux sacrés de la fondation, maisons ancestrales, autels sacrés de la terre et des ancêtres, etc.) très fortement approprié. Cette conception Ouest-africaine traditionnelle⁹² s'oppose fortement à la conception géométrique de l'espace habité d'origine coloniale, faite de surfaces bornées et de lignes droites, qui est à la base de l'organisation spatiale des villes modernes. Cette conception topocentrique de l'espace habité fonde une représentation qui oppose radicalement « l'intérieur » socialisé (la maison, la cour ou le village) à « l'extérieur » sauvage (la brousse) conçu comme un endroit non approprié par les hommes, en libre accès et où l'on peut tout prendre et tout abandonner !

Le problème est donc celui d'une contradiction fondamentale entre deux conceptions historico-culturelles de l'espace habité. L'inadaptation de/à l'espace public urbain justifie l'engendrement de modalités spécifiques d'appropriation et la conception topocentrique africaine s'est ajustée à la conception géométrique des « blancs » en redéfinissant empiriquement les notions « d'intérieur » et « d'extérieur ». Quand on observe et analyse l'espace quotidien de certains vieux quartiers de Bobo-dioulasso, les salissures, les négligences et les accumulations sauvages de rejets divers signalent depuis longtemps des désaffections et des refus de l'espace de vie qu'impose la ville moderne.

L'intérieur socialisé s'est contracté essentiellement sur la cour d'habitation privée, tandis que l'espace public est devenu celui d'un extérieur indifférencié. L'observation des comportements et des usages de l'espace public et l'analyse de leurs justifications montre que la spécialisation fonctionnelle des lieux publics dans la ville moderne (places de marché, trottoirs, voies de circulations, espaces verts, etc.) n'est pas comprise ni reconnue par l'immense majorité de la population urbaine.

⁸⁹ Voir Françoise Navez-Bouchanine (« L'espace limitrophe » in Gérard Rémy, 1991) pour une analyse identique.

⁹⁰ Yveline Deverain-Kouanda (1991 : 94) montre que la même structure d'occupation de l'espace est opératoire à Ouagadougou.

⁹¹ cf Etienne Le Roy (1991).

⁹² Il convient de souligner qu'elle est parfaitement cohérente avec le mode d'agriculture itinérante sur brûlis qui était pratiqué par toutes les sociétés d'agriculteurs dans leurs mouvements de colonisation de terres cultivables.

III.C.2 Une conception prédatrice de la propriété

III.C.2.1 L'espace public comme espace appropriable par qui peut

Pour la plupart des Bobolais, mais il en va de même ailleurs, tout espace public est considéré un espace libre. Ainsi ce que dit Yveline Deverain-Kouanda de la manière dont est conçue une voie de passage à Ouagadougou vaut pour bien d'autres villes :

« c'est avant tout un espace non attribué, et donc non construit. Il n'y a pas d'autorité particulière qui s'exerce dessus, il n'appartient à personne. » (Déverain-Kouanda Yveline, 1991)

À Ouagadougou, on peut régulièrement en observer les effets à travers le traçage des chemins piétonniers dans les quartiers périphériques. Les chemins (pratiqués par les piétons et les motos) sont si bien ancrés dans les pratiques des habitants qu'ils acceptent mal de devoir dévier leur route quand le mur d'enclos d'une construction apparaît.

Si l'attributaire de la parcelle « n'a pas les moyens de construire très vite, les pierres sont poussées, les fils de fer écartés, puis retirés, et le droit de passage revient aux usagers... » (Déverain-Kouanda, 1991 : 95).

Toujours à Ouagadougou, le dernier exemple en date, est fourni par le gigantesque et magnifique mur d'enceinte qui enclole le périmètre du futur musée national tout en haut de l'avenue Charles de Gaule. Comme le musée tarde à sortir de terre, les usagers du chemin qui traversait ce périmètre avant la construction du mur ont décidé de reprendre leur route et pour ce faire, ils ont tout simplement réouvert leur sentier en pratiquant deux ouvertures dans le mur! Dernièrement, ces passages ont été rebouchés... Pour les gens, un espace de circulation (une rue, un trottoir, une place) est simplement un espace vide, comme s'il n'y avait aucune autorité qui s'exerce dessus.

Selon l'habitus populaire, la première caractéristique de l'espace public est de n'appartenir à aucune famille, donc à personne. Ce qui ne signifie pas qu'il appartienne à tout le monde, car ce serait alors un « bien public ». Or, la conception d'un bien public qui serait commun à toutes les familles de la ville n'existe pas⁹³ ! bien au contraire, si l'espace public n'appartient à personne, il est donc, selon la coutume, en « libre accès » ; c'est-à-dire appropriable privativement par toute personne capable de s'en saisir pour en faire un usage privé !

III.C.2.2 La conception de la propriété

L'espace n'est pas conçu comme appropriable par un propriétaire ; il est, ou non, approprié à un usage, quel qu'en soit l'utilisateur. En Afrique de l'Ouest, l'appropriation en général, et l'appropriation de l'espace en particulier, est fondée sur l'usage, pas sur l'utilisateur (Bouju,) : tout espace non utilisé est donc potentiellement utilisable par n'importe qui, quel qu'en soit le propriétaire! Au village, mis à part quelques lieux sacrés frappés d'interdits, l'espace extérieur à la concession a toujours, et partout, été appropriable en fonction de l'utilité : tout espace non utilisé par quelqu'un est donc éventuellement « propre » à accueillir les déchets.

C.2.2.1 Le syndrome du « défricheur »

Ceci est cohérent avec l'idéologie paysanne « traditionnelle » qui s'exprime dans les récits de fondation de village. Toujours et partout en Afrique de l'Ouest, c'est le premier défrichage d'une brousse qui constitue l'acte fondamental d'appropriation de l'espace par les défricheurs. C'est cette même idéologie paysanne qui prévaut en milieu populaire urbain qui pose que l'usage fait par le

⁹³ Par contre la notion de bien commun, à une grande famille ou à plusieurs familles, existe.

premier occupant d'un espace « non approprié » vaut appropriation effective et reconnue ensuite par tout nouveau venu⁹⁴ dans cet espace. L'espace public immédiatement au-delà du mur d'enceinte de la cour est considéré comme un domaine libre où s'impose l'individu-défricheur qui traite le territoire commun de la rue comme le lieu d'exercice et d'affirmation de sa liberté d'agir.

« Comme il y a cette mentalité que les ordures, tu dois les jeter là où tu veux, la place n'appartient à personne, pour un paysan pourquoi ne pas jeter tes ordures dans les rues ? Il ne comprend pas pourquoi la rue, c'est pas pour lui. Pour eux les ordures, on peut les jeter partout, on peut les mettre sur la rue, n'importe où. » Fabrice (cité par Wyngaerden (2001 : 127)

La logique qui prévaut ici est de construire la bonne distance entre les lieux de la vie domestique et les ordures qu'elle rejette et qui provoquent la répulsion. Les lieux des dépotoirs d'ordures sont des lieux à l'écart des lieux de vie, des lieux dont personne ne se soucie et dont personne n'a besoin : « si personne n'utilise l'espace, ce qui s'y trouve n'a aucune espèce d'importance. » (Wyngaerden (2001 : 101). Si ce n'est dans le cas des occupations ludiques temporaires (fêtes, match de football) nous n'avons rencontré aucun exemple d'appropriation de l'espace public en indivision. Par contre, il est apparu des formes d'appropriation collective où l'espace public est détourné de sa fonction initiale, dans le but de produire un espace commun à usage public ! Il en va ainsi des « gendarmes couchés » qui se multiplient dans les quartiers non goudronnés, mais le cas le plus commun est la transformation d'un carrefour ou d'une voie de communication en marché, « La route n'appartient à personne, donc je peux m'y installer ! ».

L'idée qu'une route serve à circuler est une idée étrangère au petit commerçant qui vous répondra de manière agressive en demandant « est-ce que la route est pour ton père ? ». (Deverain-Kouanda, 1991 : 98)

À Ouagadougou et Bobo-Dioulasso, la réponse à toute objection concernant ces débordements sur l'espace public est toujours la même : « ce n'est pas la cour de ton père ! ».

« Pour une large frange de la population, l'espace collectif est donc inexistant d'autant qu'en dehors du yiri, qu'il soit acquis par tradition ou par décret communal, il y a les autres yiri et puis la brousse, espace de réserve à conquérir, et non espace collectif. » (Wyngaerden, 2001 : 105)

Une autre forme d'appropriation, saisonnière, est celle des bouts de terrain cultivés en bordure de rue, et surtout, les grands espaces non bâtis à l'intérieur des périmètres des institutions publiques qui sont appropriés et mis en culture chaque année par les gardiens d'immeubles qui y pratiquent en hivernage la culture « intra-urbaines » du mil, du sorgho, du gombo ou de l'arachide.

Plus grave, à Bobo-Dioulasso, est la mise en culture des espaces verts normalement réservés dans le plan d'aménagement urbain de la ville et, surtout, le défrichage « sauvage » de la forêt classée de Dendéresso. Le laisser-faire par les autorités communales semble indiquer que ces pratiques, qui relèvent d'appropriations de terre cultivable par les paysans péri-urbains, risquent de n'être que le premier niveau d'un processus relevant d'une stratégie complexe ayant comme objectif final le détournement de cette portion d'espace urbain pour un futur lotissement.

« Le fait que quelqu'un soit propriétaire légal de l'endroit où j'installe mon hangar, mon tampoire, ou mon champ m'importe peu. S'il ne fait rien de son espace, rien ne m'empêche d'y prendre place, a fortiori si le propriétaire de l'espace est l'État lui-même. » (Wyngaerden, 2001 : 105).

C'est ce qui se produit dans les quartiers périphériques (secteurs 12, 17, 21) où pratiquement aucun investissement en infrastructures urbaines n'a été réalisé. La commune laisse le champ libre aux « défricheurs » et chacun fait à peu près ce qu'il veut dans l'espace public de la ville.

⁹⁴ Cette forme d'appropriation constitue en droit coutumier un droit éminent.

C.2.2.2 Où défrichage vaut appropriation

L'individu s'approprié donc des portions d'espace public à travers un usage individuel qui, en général, a pour corollaire l'exclusion d'autres usagers potentiels tant que dure l'utilisation de la portion d'espace. Si quelqu'un objecte aux tentatives d'appropriation de l'espace limitrophe (*Cf supra*), la réponse est toujours la même : « ce n'est pas la route de ton père ! ». Cette petite phrase, maintes fois entendue, pose une relation importante : elle rapporte le droit de « dire » quelque chose sur l'état d'un objet (un espace, une personne ou une chose) à l'exercice d'un droit de propriété fondé sur l'usage de ce même objet.

La conception qui prévaut en matière de propriété est l'absence de respect *a priori* pour le droit. Car il ne suffit pas d'affirmer un droit sur quelque chose (terre, bétail, maison) ou quelqu'un (épouse ou mari) pour qu'il soit reconnu. Pour être reconnu par autrui, un droit doit être défendu contre toute tentative de subversion. Une propriété (un bien : terre, bétail, femme, matériel) qu'on respecte est une propriété interdite et donc défendue. Sinon, l'Autre peut toujours tenter de s'en emparer. Cette conception est à la base des rapports « prédateurs » qu'on observe quotidiennement vis-à-vis des choses « prêtées ».

Pour savoir si une propriété est bien défendue, l'Autre va tenter de l'entamer pour voir ! L'absence de réaction immédiate est perçue comme un encouragement à aller de l'avant et à pousser son avantage, ainsi de suite jusqu'à ce que l'espace soit approprié sauvagement ou « privatisé », jusqu'à ce que la femme courtisée cède aux avances, jusqu'à ce que le bétail soit volé, ce que l'accès à la mare soit envahi par les cultures, etc.

On admire celui qui arrive à s'emparer du bien d'autrui et à en profiter sans se faire prendre et l'on méprise celui qui se fait déposséder de son bien : « il ne vaut rien, il n'est même pas capable de défendre son bien ! ». Le seul principe qui vaille toujours et partout est que ce qui n'est pas défendu (interdit) est disponible.

Il en va ainsi pour le véhicule de service, la moto du grand-frère ou la Yamaha-dame de la petite sœur qui ne font pas l'objet d'attention ou d'entretien. Le prestige n'est pas accordé à celui qui est économe ou respectueux du bien d'autrui, mais à celui qui, au contraire, peut étaler sa jouissance, sans limites, d'un bien prestigieux.

Pour cette même raison, les « autochtones » vont jusqu'à considérer l'exercice de l'autorité municipale sur l'espace public comme un abus de pouvoir : « la ville n'appartient pas au maire ! pourquoi cherche-t-il à y faire régner son ordre ? Ce n'est pas pour lui, ni pour sa famille ! ». Par contre, les mêmes personnes s'appuient sur la prétention de l'autorité municipale à faire régner son ordre sur l'espace public, pour justifier leur irresponsabilité en matière de propreté urbaine : « ce n'est pas à moi de faire ! » (Deverain-Kouanda, 1991 : 100). La responsabilité de la prise en charge des espaces publics est rejetée sur la mairie ou les services de l'État.

Ces remarques renvoient à une représentation de la propriété selon laquelle, la légitimité d'un droit exercé sur les gens, l'espace ou les choses est directement fonction de la capacité de l'autorité propriétaire à le défendre⁹⁵.

Le corollaire est qu'une autorité n'est reconnue que dans la mesure où elle se montre capable de défendre ses droits dans son domaine. Mais comment défendre son droit lorsque la protection d'un bien n'est pas assurée par l'État, mais par l'honneur de son propriétaire ?

III.C.3 Une certaine conception du droit : Code civil versus Code d'honneur ?

Dans les milieux populaires, les conduites et les interactions sociale sont régulées, de manière dominante, par des normes partagées du savoir-vivre et de la bienséance, fondées sur un code de

⁹⁵ Ainsi, la manière dont on utilise le véhicule d'un parent ou du service montre bien qu'un droit de propriété n'est vraiment reconnu que si son titulaire est en mesure de le défendre !

l'honneur et de la honte⁹⁶. Certes, le code de l'honneur évolue et varie d'une période et d'un endroit à l'autre, d'une classe sociale à l'autre, d'une communauté à une autre ou en fonction du rang et du statut de la personne. Mais, malgré cette diversité, le répertoire normatif général est très largement connu et reconnu, sinon partagé, dans toutes les sociétés patrimoniales d'Afrique de l'Ouest et d'ailleurs (Cf Ouattara, 1999).

Contrepoids à la force brute, ce code de l'honneur et de la bienséance a joué et joue encore un rôle considérable dans l'exercice du pouvoir local. L'honnête homme connaît les privilèges et les obligations attachées à sa position sociale et il obéit aux règles de bienséance fondées sur la pudeur et la discrétion dans ses rapports à autrui.

La transgression connue (visible) est infamante et appelle une sanction collective d'évitement ou de sarcasme qui donne la honte, discrédite, atteint la réputation d'honneur, isole et finalement, affaiblit par déperdition d'énergie.

Selon le rang de noblesse, d'ânesse ou de séniorité, le statut et aujourd'hui la richesse de la personne, le répertoire normatif distingue traditionnellement des qualités honorables très différentes (Stewart Franck Henderson, 1994) qui sont attendues dans les conduites des personnes occupant (ou revendiquant) ces positions sociales. Ainsi, le « noble-guerrier » doit montrer son courage⁹⁷, son arrogance et se faire craindre, le « noble-régnant » faire preuve de générosité⁹⁸ et de discrétion ; le « religieux » doit montrer sa piété et sa sagesse ; le « puissant-patron-riche » faire ostentation de sa générosité, de sa force et de son entegent ; tandis que le « subordonné-client-pauvre » doit faire preuve de respect, de soumission et montrer sa honte, etc.

Contrairement à l'idée que s'en fait le sens commun, l'honneur n'est pas un sentiment. C'est l'expression d'un « droit à la reconnaissance » de soi dans une société où la protection d'une richesse possédée (domaine, terre, hommes, femmes, bétail, argent, etc.) n'est pas assurée par le système juridico-policier de l'État, mais par l'aptitude du propriétaire à défendre son honneur⁹⁹.

Le pouvoir, le renom et le prestige tiennent à la réputation d'honneur, qui doit être maintenue en permanence et par tous les moyens. Et dans l'univers hautement concurrentiel qui prévaut, aujourd'hui en milieu urbain, où les statuts sociaux sont brouillés, chacun tente d'arborer les signes d'honorabilité du puissant-riche et/ou du noble. Chacun doit montrer que « personne ne le moyen » et qu'il peut faire face à n'importe qui.

« D'autres vertus existent : tolérance, révérence, modération, discrétion, modestie, sagacité, contrôle de soi-même, sont considérés comme des vertus musulmanes, et les personnes âgées sont estimées à partir de tels standards. Quoi qu'il en soit, dans la violence d'une confrontation, la tolérance est souvent prise pour de la complaisance, la révérence pour de la soumission, la modération pour l'acceptation de culpabilité, le contrôle de soi pour de la lâcheté. En conséquence, le risque de perdre la face en adoptant ces vertus est immanent. Inversement, une personne qui affirme son audace avec zèle est souvent décrite comme hautaine, vaniteuse et présomptueuse par ses adversaires. De plus, être capable de se défendre par soi-même est une « vertu » qui est

⁹⁶ « L'honneur et la honte sont la préoccupation constante des individus dans les sociétés exclusives de petite taille, où les relations personnelles, de face à face, opposées à anonymes, sont d'une importance cruciale et où la personnalité sociale de l'acteur est aussi significative que sa fonction. » (Peristiany (1966 :11) cité par Lund, 1999 : 576). Les sociétés éloignées du contrôle et de la protection de l'état ont développé un « code social », un répertoire normatif, qui peut assurer simultanément l'intégrité de l'individu et de la famille vis-à-vis du reste de la communauté et une certaine solidarité dans la communauté contre le reste du monde (Lund, 1999 : 576 ; voir aussi Gluckman, 1955).

⁹⁷ « la première qualité est le courage : « si vous laissez l'adversaire vous insulter en ne répondant pas quand il vole votre terre ou votre bétail, personne ne vous craindra ni ne vous respectera et la prochaine fois, on vous prendra tout. » (...) Il arrive que des gens cherchent des adversaires à fin de prouver leur courage. » (Lund, 1999 : 585).

⁹⁸ « la générosité (offrir des cadeaux, aider ses amis, dilapider : il faut dépenser comme si l'argent ne comptait pas) amène également de l'honneur » (Lund, 1999 : 585)

⁹⁹ Les citoyens n'attendent pas de l'État qu'il les protège, mais comptent sur leur honneur pour contrer leurs adversaires (Lund, 1999 : 594). L'incapacité de l'État à faire respecter une loi ou un règlement, laisse ainsi le champ libre à la régulation des conduites sociales par le code de l'honneur et de la honte.

quelque peu compromise par l'importance attachée à la capacité de mobiliser du support. Toute confrontation est donc ainsi ouverte à des interprétations contradictoires. Celui qui se dresse seul devant son agresseur peut être considéré comme brave mais aussi comme solitaire et sans ami et donc pathétique. S'il a le soutien de personnes influentes, il peut soit être perçu comme faible pour avoir eu recours à leur protection, soit comme admirable pour avoir été capable de mobiliser leur soutien. L'honneur est donc quelque chose d'accompli, une évaluation de la conduite où le succès compte autant, si ce n'est plus, que la morale. Dans ce sens, l'honneur valide les réalités du pouvoir et sanctifie l'ordre social. » (Lund Christian, 1999).

En tant que droit, l'honneur peut être conféré ou acquis, attaqué, défendu ou perdu¹⁰⁰. Car l'honorabilité s'acquiert aussi par le défi, en agressant les droits d'autrui¹⁰¹ :

« La personne qui ne mettrait jamais en danger la propriété ou l'honneur de son semblable ne peut pas être considérée comme ayant de l'honneur par elle-même » (Peristiany J. G., 1966).

Il s'ensuit que manquer de respect à quelqu'un — ce qui équivaut à mépriser son droit à la reconnaissance sociale — devrait provoquer de sa part une réaction de vengeance qui vise à réparer l'offense faite à sa réputation d'honneur. Quand bien même l'offense n'est pas grave, la réaction se doit d'être dissuasive, car dans le répertoire normatif populaire toute violation de l'honneur est une atteinte potentielle à la totalité des biens possédés par la partie lésée :

« Le patrimoine lignager, symbolisé par le nom, n'est pas défini seulement par la possession de la terre, de la maison et des filles, biens précieux et donc vulnérables, mais aussi par les moyens de les protéger : les hommes ; des attaques contre la terre, la maison et les femmes sont des attaques contre leur maître. Terres accaparées, meurtres et viols non vengés sont des variétés de la même offense. L'honneur est lavé par la vengeance, par un meurtre plus signifiant : une personne plus proche du meurtrier ou la plus représentative du groupe meurtrier, terre reconquise à n'importe quel prix, effacent l'insulte faite à l'honneur du groupe (Bourdieu Pierre, 1966).

Dans un espace social régulé par le code de l'honneur, celui-ci est éminent, et toute personne jugée honorable par ses pairs peut, « sans aucune perte d'intégrité, transgresser d'autres règles sociales qui, par comparaison, sont toujours considérées comme moins importantes. » (Péristiany, 1966 : 10). En effet, si, dans un contexte de relative impunité légale, le code d'honneur établit une hiérarchie des bonnes conduites et de leurs sanctions effectives, alors il ouvre la possibilité d'agir contre les normes légales.

Socialement, il devient possible de transgresser la Loi et les règlements communaux tout en conservant son honneur et sa bonne réputation : le citoyen craint plus la vengeance de ses pairs que la sanction du tribunal ! Ce point est capital, car il permet, je crois, de mieux comprendre le rapport social que les citoyens entretiennent avec les lois, les règlements et les règles de toutes sortes.

¹⁰⁰ Christian Lund (1999) à la suite de Stewart (1994), de Péristiany (1966) et de Pierre Bourdieu (1977), interprète l'honneur comme un droit. Le code de l'honneur est une manière de réclamer ou de rechercher la reconnaissance d'autrui, de montrer sa reconnaissance à autrui ou au contraire de ne pas reconnaître autrui en le méprisant (Lund, 1999 : 575).

¹⁰¹ Sauf pour le griot, il ne suffit pas d'être honorable par simple naissance : la réputation d'honneur ne peut pas se maintenir par un conformisme passif aux normes sociales.

III.D. Assainissement et hygiène hospitalière. Deux études de cas : l'hôpital Souro Sanou (Bobo-Dioulasso¹⁰²) et l'hôpital Yalgado Ouédraogo (Ouagadougou¹⁰³)

Ces études de cas hospitaliers sont intéressantes à plus d'un titre. En effet, elles nous fournissent l'occasion d'analyser les conceptions de l'hygiène et les pratiques de propreté effectives dans un espace social qui est considéré comme l'un des principaux producteurs (et praticiens) des normes d'hygiène les plus rigoureuses. Par ailleurs, l'hôpital est un espace ouvert au public, qui fournit un service public produisant de grandes quantités de déchets, de fange et de miasmes très dangereux pour l'homme.

III.D.1 L'hôpital Souro Sanou (Bobo-Dioulasso)

L'hôpital Souro Sanou gère environ 500 lits pour l'hébergement et le traitement des malades de toute la région.

« si vous faites un tour au centre Hospitalier national Souro Sanon, 50% des enfants qui sont décédés à la pédiatrie l'ont été à la suite d'accès palustres et le reste, c'est après des maux de ventre. Ce n'est pas compliqué ; c'est tout simplement parce que la ville est insalubre.... Des instructions sont données au niveau de nos services pour faire le maximum, mais ce n'est pas la petite voirie municipale qui peut arriver toute seule à assainir cette ville. » Koussoubé Célestin, Maire de la commune de Bobo-Dioulasso. Entretien faisant suite au conseil Municipal de la commune de Bobo du 23 juillet 2001.

III.D.1.1 L'hygiène hospitalière

« Je suis là depuis septembre 2000. Moi, j'étais en cardiologie, je suis IDE de formation, je ne suis pas hygiéniste, mais j'essaie de faire, c'est des trucs qu'on apprend à l'école de la santé. Moi, mon affectation ici a été arbitraire, je n'ai pas fait de demande. On m'a mis comme responsable. Dans notre pays, il n'y a pas un volet pour l'assainissement et l'hygiène. Il y a des médecins hygiénistes, mais ils ne sont pas assez nombreux pour être affectés dans les hôpitaux, ils sont affectés dans les villes. L'hôpital, c'est un cas particulier quand même. On m'a donné ce poste parce qu'au vue de tous les problèmes que nous avons au niveau de l'hygiène, il n'y a pas de responsable. C'est un gros problème, l'hygiène au sein de l'hôpital. Il y a beaucoup de déchets à éliminer, il y a les malades et les accompagnants qui ont besoin d'information sur le plan hygiène et assainissement. Moi, je fais de la sensibilisation. J'ai un programme bien défini, deux fois dans la semaine je sensibilise les malades par service ou par bloc. Jeudi et vendredi ou lundi après-midi. Je programme un service bien donné. Par exemple, je m'occupe des

¹⁰² Une étude SHADYC.

¹⁰³ Une étude GRIL.

malades et des accompagnants de la chirurgie. C'est surtout aux accompagnants que je m'adresse dans le hall du service ; ensuite je rentre dans chaque salle. Je leur pose des questions en matière de connaissance sur l'hygiène. C'est en langues nationales : diula, mooré. Je les corrige. Si par exemple, ils disent que ce n'est pas bon que le malade se lave parce qu'il a telle ou telle maladie, moi je corrige, ce n'est pas juste. Ils pensent souvent que si le malade se lave, il va prendre froid. Je leur dis que si le malade ne se lave pas, la maladie va s'aggraver. On les éclaire en fait. Il y a des traditions sur certains comportements bien définis et ils n'ont pas envie que ça change. Nous avons surtout des problèmes avec les malades qui ont des dermatoses, les malades qui sont en médecine. Généralement, un malade qui a la fièvre, on dit que s'il se lave, la maladie va s'aggraver. Un malade à qui on a fait une intervention, on croit que l'eau va rentrer dans la plaie et que ça va pourrir la plaie. On leur apprend la technique de se laver. En fait, c'est le devoir de l'infirmier de laver le malade, mais on n'est pas à ce stade. Il y a le problème des crachats, tout le monde crache, les malades, le personnel, il y en a même qui crachent sur le mur ! Moi, je n'aime pas les murs sales. Moi, mon travail n'est pas un travail de bureau, si je suis dans mon bureau, rien ne marchera. Il faut être sur le terrain, mettre le nez partout. Je m'occupe de l'hygiène vestimentaire du personnel. Il faut expliquer à certains personnels qu'il faut laver la blouse. Ce sont surtout les hommes qui ne lavent pas leurs blouses. » Madame Kambou, infirmière responsable du service d'hygiène de l'hôpital de Bobo, 6 septembre 2001.

D.1.1.1 Le retour des proximités paradoxales



Cliché 20. Proximités paradoxales à l'hôpital de Bobo-Dioulasso : la cuisine à droite à côté des latrines ouvertes à gauche (cliché Ouattara, 2001)

« Au niveau de l'hygiène, c'est difficile parce que la majeure partie des gens est analphabète et c'est difficile de dialoguer. Par exemple, le fait de préparer à manger et d'avoir les selles à côté n'est vraiment pas hygiénique. On explique. J'ai institué le paiement des taxes pour pouvoir nettoyer les toilettes. D'ailleurs, celui qui a conçu ces toilettes et cuisine n'a vraiment pas bien fait. Vous avez un bloc accompagnant comme ça, vous avez là les toilettes et vous avez une cuisine là-dedans. On traverse la cuisine avec les déchets pour aller jeter dans les toilettes. Ce n'est pas du tout joli à voir, mais je vais vous montrer. J'ai demandé qu'on casse cet endroit et qu'on conçoive la chose autrement. Les toilettes et la cuisine au même endroit, ce n'est pas bon. Ce n'est pas bien entretenu, ce n'est pas bien nettoyé. La population aussi a une part de responsabilité. Le problème, c'est un manque de volonté. Les WC sont remplis, ils ne sont pas vidés. Mais quand je suis arrivée, on a commencé à vider les WC. » Madame Kambou, infirmière responsable du service d'hygiène de l'hôpital de Bobo, 6 septembre 2001

D.1.1.2 Gérer les accompagnants

« On a affaire à plusieurs classes sociales. Il y a des gens qui quittent le village et qui ici continuent à vivre comme s'ils étaient toujours au village. Là-bas, ils n'ont pas de latrines, ils voient bien que ce n'est pas comme au village, ils attendent la nuit pour faire en plein air. Souvent, ils ont honte de poser la question pour savoir où faire leurs selles. C'est pour cela que je montre systématiquement où se trouvent les toilettes et les poubelles, la cuisine, etc. Il y a aussi des gens de la périphérie urbaine qui agissent comme des villageois. Je ne demande pas l'ethnie des gens, je cherche seulement à savoir leurs comportements. Souvent on me traite de méchante, souvent je fais venir la police. Mais dès que tu tournes le dos, ils reviennent. J'ai eu à mettre des vigiles. Il n'y avait pas de bacs à lessive, j'en ai fait mettre. J'ai assaini un peu. Quand j'arrive et que tu demandes qui a fait ça, personne ne sait ; moi j'attrape la première personne que je trouve et je lui demande de nettoyer. Après, le lendemain on me dit le nom de la personne qui a fait une bêtise. Ce n'est pas facile, il faut marcher toute la journée. Le problème d'assainissement et d'hygiène dans notre pays n'est pas une priorité. Bobo qui était propre est devenu la ville la plus sale ! On espère aussi qu'avec le nouveau directeur de l'hôpital, la situation va s'améliorer à l'hôpital ! Il y a plein de rats, des souris à l'hôpital ! Tout cela n'arrange pas les problèmes de santé. Nous désinfectons une fois par mois. » Madame Kambou, infirmière responsable du service d'hygiène de l'hôpital de Bobo, 6 septembre 2001

« Il faut aussi gérer le flux des accompagnants ; il y a souvent 10 à 15 personnes autour d'un malade, tout cela c'est des déchets. Tout le monde rentre ici, c'est comme un marché. J'ai même fait confectionner des cartes par accompagnant. Un accompagnant par malade, et chaque accompagnant devra avoir sa carte sur lui. On va gérer ça à l'entrée. Pour les malades externes, il leur faudra présenter un bulletin d'examen. Il faut sensibiliser les gens sur le règlement que nous allons mettre en place. Il faut travailler avec tout le monde. Si j'arrive à réaliser ça, ce serait bien. C'est ma proposition. On dit toujours que ce n'est pas prévu dans le budget, j'ai fait les premières cartes à mes frais personnels, c'est archaïque, mais c'est un début, il faut le faire. Il fallait commencer. » Madame Kambou, infirmière responsable du service d'hygiène de l'hôpital de Bobo, 6 septembre 2001

III.D.1.2 Les dysfonctions du service de nettoyage

L'hôpital produit en moyenne 125 m³ d'ordures par mois contenant des germes pathogènes. Les déchets solides (y inclus ceux des salles d'opération et des cabinets de pansement (en sacs plastiques) sont collectés dans un coin du terrain de l'hôpital et entreposés par terre, en plein air. Chaque semaine, ils sont chargés à la pelle dans un camion et transportés dans une décharge où ils « devraient » être incinéré en présence du personnel de l'hôpital. Les 25 centres médicaux de la ville produisent des déchets hospitaliers contaminés dont une partie est incinérée et l'autre partie mélangée aux ordures ménagères :

« Il y a une société de nettoyage au sein de l'hôpital, c'est EGECOF, ils travaillent pour l'hôpital, je ne sais pas où ils sont situés en ville. Le problème, c'est les heures de nettoyage. La société doit nettoyer le service à partir de 4 h 30 du matin et à 6 h ça doit être terminé pour que les agents de santé commencent leur boulot. Mais ils ne respectent pas les horaires, la preuve ils sont encore là à 9 h. Si les malades sont là pendant qu'ils nettoient, il n'y a plus de propreté ! C'est une désorganisation, c'est un résultat négatif. C'est mal fait, ce n'est pas propre. Moi quand que je vois que ce n'est pas bien fait, j'appelle la société pour leur dire. À 7 h je suis là (ce qui n'est pas du tout le cas en réalité !), je surveille, je corrige, mais ce n'est pas facile. Mais je crois qu'on va remercier cette société, je répète la même chose, les clauses du contrat ne sont pas respectées, on paye quand même des millions pour ça ! » Madame Kambou, infirmière responsable du service d'hygiène de l'hôpital de Bobo, 6 septembre 2001

D.1.2.1 Le relais associatif

« Nous avons une association au sein de l'hôpital, c'est Association Contact Hors-limite, elle s'occupe des malades qui sont sans accompagnant. Il y a une prise en charge. Le président, c'est Khietega Joseph, c'est un infirmier psychiatre. Moi, je suis membre de l'association. J'ai demandé à l'association de s'occuper des toilettes, elle prend 25 F CFA et avec cet argent, on entretient les toilettes. Mais pour la vidange, c'est l'hôpital qui s'en occupe, pour un voyage, il faut 10 000 F CFA. Pour une fosse, il faut compter 4 à 5 voyages. Il y a des choses que je voyais avant que je sois là, mais comme ça ne relevait pas de moi, je n'en faisais pas un problème personnel. Mais déjà dans mon service, je sensibilisais les malades. Je suis vraiment sensible à ces choses-là. J'ai d'abord travaillé à l'hôpital Yalgado de Ouagadougou avant de venir ici. J'ai suivi mon mari (militaire) qui a été affecté ici. J'ai travaillé aussi à Zorgho, à Moctedo aussi. Le fait qu'il y ait déjà un service d'hygiène à l'hôpital de Bobo veut dire qu'il y a une prise de conscience quelque part. Il y a un problème. Il y a des problèmes d'hygiène partout. Je me bats pour que les autres hôpitaux aient un service d'hygiène. Le fait d'étaler des habits (lavés à même le sol) devant même le service d'hygiène est un problème. Il y a des jours, je suis tellement énervée que je ramasse tout. Le problème est qu'on répète les mêmes choses parce que les malades partent, d'autres viennent, il faut dire la même chose. » Madame Kambou, infirmière responsable du service d'hygiène de l'hôpital de Bobo, 6 septembre 2001

D.1.2.2 Le dépotage sauvage des déchets au secteur 17

« Par rapport aux problèmes d'hygiène dans les blocs, il faut un incinérateur pour détruire les déchets solides ici ; c'est un gros problème. L'hôpital fait du mal à toute la population de Bobo, on jette les aiguilles contaminées, des poches de sang contaminées, je suis allée voire là où ils déversent, c'est dégueulasse. Les enfants sont pieds nus, la nappe souterraine est polluée ! Vous imaginez les effets, quand j'ai vu ça, j'ai eu les larmes aux yeux. Ça veut dire que tout l'argent qu'on met dans la sensibilisation, c'est zéro ! Un hôpital national où il n'y a pas d'incinérateur, il n'y en a même pas à Yalgado (Ouagadougou). J'ai rédigé un plan d'action pour le soumettre à mes supérieurs, cela me permettra de réaliser quelque chose. Mais l'incinérateur coûte cher. » Madame Kambou, infirmière responsable du service d'hygiène de l'hôpital de Bobo, 6 septembre 2001

D.1.2.3 L'évacuation des eaux usées

Plus de 100 m³ / jour d'eaux usées fortement contaminées micro biologiquement, sont conduites dans des puits perdus et des fosses septiques, dont les trop-pleins sont emmenés dans un canal qui se jette dans le marigot Houet où les silures sacrés continuent, tant bien que mal, à vivre ! Au point de rejet des eaux usées de l'hôpital, on constate une forte contamination bactériologique des eaux : des analyses effectuées par la GTZ pour l'ONEA en 1994, et par le projet RESO en 1998, montrent que le Houet se caractérise par une forte pollution organique (DCO, DBO5), en azote ammoniacal et par la charge en matières en suspension très polluées (hydrocarbures et métaux lourds). Néanmoins, cette eau polluée est ensuite pompée pour irriguer la production maraîchère le long des berges !

« Il y a le problème des eaux usées. Les eaux ne sont pas traitées à l'hôpital et c'est déversé directement dans le barrage du Houet et l'eau est récupérée pour le maraîchage, je vous laisse imaginer la suite. C'est un gros problème. On a des problèmes avec le service d'hygiène parce qu'ils disent que nous déversons notre eau sale qui passe devant leur service ! L'hôpital devient pollueur comme les industries, ou même pire. Je n'ose pas vous dire ce qu'on déverse ici comme déchets liquide. On ne mangerait plus. La population ne sait pas. Le problème, c'est que l'hôpital n'est pas subventionné (c'est un hôpital militaire), c'est l'État seulement qui finance l'hôpital. La commune est subventionnée, la direction régionale de la santé est subventionnée. Je ne dis pas qu'ils en ont pas besoin, mais l'hôpital aussi a des choses à faire. L'ONEA aussi est là, il ne fait rien ; en fait il n'y a pas de travail en équipe, chacun reste dans son petit coin. J'ai

soulevé le problème avec la voirie la semaine dernière, ils étaient là la bouche ouverte, ils n'étaient pas au courant de toutes ces choses. Je dis « maintenant que vous êtes au courant, qu'est-ce que vous allez faire ? » ils disent « on va réfléchir » et là comme on n'a jamais fini de réfléchir, le problème va rester là. Je suis allé les voir de moi-même pour leur poser le problème de l'hôpital qui touche tout le monde. Du coup, je suis devenue une vraie emmerdeuse, je suis très seule. J'ai l'impression que je suis seule à être concerné par ces problèmes, j'ai l'impression que les autres s'en moquent. Parfois, j'ai envie de tout abandonner. Ce qui freine notre développement, c'est que nous voulons l'argent facile et rapide. Mais ça ne va pas loin ; tu jettes des ordures dans la nature, tu vas tomber malade après. L'eau des usines qui passe à Accart-Ville, tout le monde voit et personne ne dit rien. On en parle pendant la campagne et après rien. » Madame Kambou, infirmière responsable du service d'hygiène de l'hôpital de Bobo, 6 septembre 2001.

III.E. L'hôpital Yalgado Ouédraogo (Ouagadougou)

III.E.1 Prescription protocolaire des codes de l'hygiène et actualisation des sociabilités à l'hôpital

III.E.1.1 La rupture avec l'extérieur

Le discours institutionnel hospitalier de l'hygiène se construit sur une exigence de la rupture avec l'extérieur et une nécessaire discipline de l'intérieur. Les protocoles de la clôture de l'espace de la prestation médicale, de la surveillance et de la discipline des corps rencontrent cependant des normes de sociabilités qui redéfinissent les seuils d'exigibilité médicale de la rupture.

III.E.1.2 Les limites sociales de la clôture de l'espace

L'admission de patients au sein de l'hôpital a pour préalable la définition médicale d'un mal qui est par ce fait soustrait à la spéculation ordinaire sur la maladie et son traitement. La prise en charge médicale du patient permet alors une disposition souveraine et exclusive sur le malade. L'hospitalisation consacre sur le plan matériel cette exclusivité sur le patient qu'elle parachève par la réclamation d'un contrôle des contacts du patient avec le monde du dehors. L'un des moyens de limitation des relations externes est, faute d'interdiction totale, la réduction du nombre des accompagnants des patients au strict minimum:

« Il faut interdire aux gens de rentrer, un malade, un seul accompagnant (...) Non, l'hôpital, on ne doit pas entrer au hasard; dès que le malade est à l'hôpital, c'est que le malade est dans les mains des techniciens » Pharmacien, chef de service de la Banque de sang

L'interdiction d'accès « au hasard » à l'hôpital est de fait mise en oeuvre par la présence de vigiles à la porte d'entrée, contrôlant les entrées et les sorties dans l'institution. La soumission du flux dans le milieu hospitalier est sans nul doute la manifestation de la mise à distance d'éléments intrusifs dans un espace réglé suivant des normes spécifiques, qui concerne de même les attributs du dehors que représente la « tenue de ville », remplacée par la « blouse » et le « gang », dispositif vestimentaire spécial, signe d'appartenance à l'espace et de distinction d'avec « l'étranger »:

« La blouse, je la considère comme un drapeau (...) c'est un signe symbolique, pour faire la différence entre les clients et les agents(...) si tu vois une blouse blanche, tu sais que c'est un soignant (...) » Infirmier d'État, major adjoint aux urgences pédiatriques

« Dans la salle d'immuno, on ne rentre pas avec la tenue de ville (...) le port de la blouse est obligatoire(...) le port du gang est obligatoire » Pharmacien, chef du service de la Banque de sang.

Expression ostentatoire de la différence, la blouse sépare le personnel médical de ces individus de l'extérieur, circonscrit et provisoirement admis au sein de l'espace médical, et distingue ceux qui ont le monopole du savoir et de l'intervention légitimes; et même pour ceux-ci, l'accès à l'espace médical est subordonné à la suppression de toutes les traces de l'extérieur, annulations successives des liens externes qui évoluent selon la gradation des sous espaces du sanctuaire. C'est dans un rapport d'opposition au dehors, présenté comme un danger que s'inscrit la pratique médicale qui doit s'exercer dans un champ « aseptisé ».

La réalisation optimale d'une rupture avec l'extérieur doit cependant compter avec la pression exercée du dehors pour définir les limites d'une clôture socialement acceptable de l'espace médical. L'ordre médical se confronte à des modalités de gestion concurrentes de la maladie et du patient et qui ont leurs critères d'évaluation des conditions optimales de l'assistance hospitalière:

« (...) Ici en Afrique, c'est la solidarité il y a le voisinage, s'il y a un malade, il y a cinquante accompagnants..., tout le quartier veut venir dormir à l'hôpital; si vous faites un prélèvement, il y a cinquante personnes dans la salle, ce n'est pas la même chose si vous êtes quatre! S'il y a quatre personnes l'entretien (des locaux) est plus facile! » Pharmacien, chef du service de la Banque de Sang

À ce regret de la méconnaissance des principes d'hygiène par les profanateurs du sanctuaire exprimé par le « technicien de la maladie », répond presque de façon systématique cette énonciation de la connaissance ordinaire des vertus de la proximité sociale:

« (...) Souvent il y a des gens qui sont timides et ils ont du mal à exprimer leur mal, peut-être que le parent peut aider la personne à exprimer son mal, je me dis; et c'est pourquoi le parent est nécessaire souvent(...); le parent est plus proche du malade et le malade se sent avec lui. » Visiteuse élève, 20 ans

L'exigence de l'exclusivité de la prise en charge du malade comme une des conditions de l'hygiène à l'hôpital se heurte à l'activation des réseaux sociaux qui reposent sur les principes de la compassion et de la participation aux épreuves des membres. Ancrés dans des repères qui ignorent ou refusent les justifications techniques de la prétention médicale à prendre entière possession de « leurs malades », ces réseaux entrent alors en concurrence avec les différents mécanismes qui les tiennent à l'écart du patient, par exemple, l'alimentation !

« (...) ils (accompagnants et visiteurs) viennent porter des plats et des fois on rencontre une multitude de plats autour du malade et vous savez c'est des sources d'infection; on leur répète ça chaque fois mais c'est pas évident qu'ils comprennent; (...) une fois on était surpris de retrouver dans une chambre, au moins cinq plats et deux pintades qu'un accompagnant a apporté à son malade » Médecin au Service des Urgences Pédiatriques

L'épreuve sociale que constitue la maladie est aussi une des occasions où les individus et les groupes manifestent ou font apprécier les solidités de leurs liens par divers témoignage où la nourriture occupe de fait une place importante. Symbole de partage de la vie domestique, le port de la nourriture apparaît ici comme une obligation morale, cristallisant un haut niveau d'affectivité, à laquelle on ne saurait se soustraire sans entamer le tissu des relations sociales.

Concurremment ou en appui à la prise en charge médicale, ces réseaux selon les cultures dont ils sont porteurs investissent l'espace et redéfinissent les seuils de l'hygiène compatibles avec l'impératif de la manifestation sociale du sentiment de solidarité. Aussi, le milieu hospitalier a-t-il besoin d'un contrôle permanent pour établir l'ordre médical de l'hygiène et de la salubrité.

III.E.2 Les conditions techniques et sociales de la surveillance médicale

L'organisation de l'espace, subdivisé en services correspondant à des segments de la chaîne de travail que définit le discours médical pose les bases de la discipline de l'espace. Le fichage et les catégorisations présidant à l'affectation des patients participent des mécanismes de contrôle dans le milieu hospitalier. Mais, l'insertion dans le milieu hospitalier, pour des groupes sociaux dont les codes du comportement hygiénique se trouvent en déphasage avec les règles de l'espace médical rend leurs attitudes et dispositions « hors la loi » :

« L'hygiène n'est pas respectée ici, surtout le Peuhl (...) parce que ce sont des gens qui vivent fréquemment dans la nature, bon ils ne voient même pas la différence(...) les accompagnants mangent n'importe où, ils versent la nourriture comme ils veulent, l'eau, ils se mouchent même ici(...) là on a des difficultés puisque ici, c'est un service d'urgence... » Attaché de Santé au Bloc des Urgences chirurgicales

Catégorisation sommaire et spontanée de l'opposition des sens hygiéniques qui en réalité est valable chaque fois que des dispositions indigènes s'expriment dans l'espace médical :

« Quand ils arrivent (malades venant de la province) ils crachent partout, ils mangent n'importe où, ils (les accompagnants) versent même l'urine des malades dans les poubelles qui sont ici alors qu'il faut aller éliminer ça au niveau des WC,...le tabac la cola sur les murs... » Attaché de Santé au Bloc des Urgences chirurgicales, précité

La transposition des dispositions ordinaires de la vie entre en flagrante contradiction avec la tenue exigée à l'hôpital, du fait d'un éloignement prononcé des schèmes hygiéniques et de la discipline de l'espace. De fait, ces divergences entre des conditions quotidiennes de l'existence et la recherche d'une « réalisation exemplaire et spécifique » de l'hygiène par le milieu hospitalier le contrôle des comportements indigènes devient alors le moyen de l'imposition des normes institutionnelles :

« On est chargé aussi de surveiller les malades qu'on doit garder en principe en surveillance 72 heures dans nos services (...) nous donnons souvent des consignes aux accompagnants pour qu'ils s'occupent bien de leurs malades sur le plan hygiénique, sur le plan alimentaire... » Infirmier d'État aux Urgences Pédiatrique

L'insertion au sein de l'hôpital a pour conséquence pour le malade et les accompagnants une disqualification de leurs savoirs sur la maladie et sur les soins au malade. La vigilance médicale vise aussi à indiquer à ceux-ci les nouvelles normes de comportement, différentes des pratiques ordinaires qu'ils seraient susceptibles de reproduire. L'espace définit alors ses exigences et les rappelle au besoin à ceux qui l'enfreignent :

« Le service de nettoyage devait défendre les usagers de jeter n'importe quoi, il ne suffit pas de venir nettoyer, il faut apprendre aux gens à utiliser la poubelle » Médecin, Urgences Pédiatriques

Toutefois, l'éducation comportementale n'a de chance de trouver un terrain propice que lorsqu'elle s'appuie sur des conditions matérielles capables de soutenir les injonctions médicales et de contraindre les réflexes de la vie ordinaires qui sont les produits d'autres modes d'existences. En effet, le rappel à l'ordre, pour être efficace, exige un dispositif de réalisation et de surveillance et des préceptes dont la défaillance réduit les possibilités d'imposition de la norme médicale de salubrité :

« Le service est surchargé, les capacités d'accueil sont moindres par rapport à ce que nous recevons (...) dans ces conditions on ne peut pas avoir une hygiène parfaite! (...) Avec une vingtaine de lits, on se retrouve avec plus de cinquante malades tout en sachant

que chaque malade vient avec deux ou trois accompagnants » Médecin, chef du Service des Urgences Médicales

« Les locaux ne répondent pas..., parce que pendant la saison pluvieuse, on trouve des gens qui sont sous les hangars parce que les salles sont pleines, dans ces conditions on ne peut pas parler d'hygiène agréable, les gens sont dehors..., il y a la poussière..., tu n'as pas de salle... » Infirmier aux Urgences Pédiatriques, précité

L'application des règles de l'hygiène, exigée des patients et leurs accompagnants à pour condition une maîtrise de l'effectif des personnes à surveiller qui repose sur le dispositif matériel de la surveillance médicale. Débordé et impuissant, le personnel perçoit la vanité des principes lorsque ceux-ci n'ont pas leur répondant matériel L'imposition des normes de l'hygiène médicale n'est toutefois pas adressée qu'aux agents indigènes de l'espace hospitalier. Elle informe de manière répétitive le déroulement du procès de travail et définit les conditions de l'exercice légitime de la pratique médicale et les procédures d'adéquation des instruments de travail.

III.E.3 Les règles de l'art médical

III.E.3.1 La Pratique médicale et les disciplines du corps

Lorsqu'elles décrivent leurs pratiques, sur le mode de la leçon, les différentes catégories du personnel médical retracent des procédures fortement codifiées et articulées aux caractéristiques médicalement définies de la matière et de l'espace auxquels elles s'appliquent. Les services d'interventions chirurgicales, considérés comme les lieux de l'espace hospitalier les plus exigibles en asepsie en sont l'exemple sans doute le plus marqué:

« Je mets une tenue autre que la tenue que j'ai utilisée pour venir; des microbes que j'ai pu ramener de l'extérieur ne doivent pas entrer au Bloc (opératoire), donc je change(de tenue) et puis je rentre au bloc; je suis habillé, chaussé, coiffé et j'ai une bavette; j'arrive, il y a une salle pour se laver au niveau du Bloc; je me lave minutieusement, 5 à 10 mn; après le lavage je suis habillé(de nouveau par) des gants et des blouses propres qui existent donc au niveau des boîtes(...)vous entrez dans la salle en maintenant les mains en l'air, vous ne touchez à rien sauf la blouse que vous portez et vous vous gantez ensuite. » Médecin, ORL, Bloc opératoire

« (...) dans la qualification des produits, il faut toujours suivre le protocole, il y a les bonnes pratiques de laboratoire(...) prendre toujours des précautions pour ne pas se tromper parce qu'une erreur en transfusion sanguine peut être fatale pour le receveur(...) par exemple quand on parle de la prise de sang, il y a des protocoles de désinfection qu'on doit suivre normalement; premièrement c'est de prendre le garrot, attacher, faire le nettoyage du point de ponction; il faut chaque fois prendre le coton avec l'alcool et faire le nettoyage de haut en bas(...) » Pharmacien, chef du service de la Banque de sang, précité

Principaux acteurs de l'espace hospitalier, le personnel médical est celui pour lequel l'hygiène et le protocole médical constituent une obligation professionnelle dont le manquement est grave parce que pouvant coûter la vie au patient. Le protocole commande une discipline qui exclut l'erreur et la distraction du praticien ; chaque geste doit être dicté par le cours de la prestation et les étapes doivent être respectées. C'est pourquoi la réglementation de l'espace se poursuit dans la discipline des actes, la normalisation atteignant le corps et la pensée, soumis au mouvement que dicte l'injonction médicale, qui opère à travers une instrumentation des gestes couplée à une définition de caractères spéciaux des produits en usage; et cette discipline atteint les zones les plus reculées et les plus incertaines des attitudes:

« (...) Le sang épanché..., nous sommes habitués maintenant, ça nous cause plus grand chose(...) nous restons sereins, nous maîtrisons notre psychisme(...) » Médecin, ORL, Bloc opératoire, précité

L' enrégimentement des corps a cependant ses limites et l' orchestration des actes individuels et collectifs connaît des fausses notes qui indiquent le degré de cohésion du corps médical:

« (...) Moi en tant que premier responsable j' ai commencé à poser des seaux d' eau de javel ici (...) pour que celui qui travail vienne s' y laver les mains; ce n' est pas allé loin, j' ai trouvé qu' on prend ça jeter, les gars préfèrent prendre de l' alcool pour essuyer leurs mains et continuer le travail (...) quelqu' un qui est comme moi, qui a fait la même formation et qui sait qu' il doit le faire et il ne le fait pas... c' est difficile (...) même toucher la table d' examen à main nue, je ne suis pas d' accord, mais ça se passe vingt fois dans la journée mais tu ne peux rien dire... » Sage-femme au Service de la Maternité

« (...) souvent c' est le manque de temps, sinon on doit enlever les aiguilles, les désadapter, il y a un bocal préparé pour ça e les seringues c' est dans la poubelle que nous jetons ça, mais souvent on est très pris, on n' a même pas le temps pour ça, sinon on devait les séparer, les seringues et les aiguilles (...) au niveau des urgences c' est difficile, chacun est pris, vous n' avez même pas le temps de savoir qui fait quoi... » Infirmière aux Urgences Médicales

La discordance des actes et le manquement aux principes de l'hygiène et aux précautions professionnelles ont des origines individuelles et collectives. En effet, l'application du code médical est fonction de l'articulation entre des dispositions individuelles et un corps de principes qui, par là, n' est jamais reproduit de manière uniforme. D' autre part le mode d' inscription et la caractéristique du procès de travail rend les agents plus ou moins proches du discours officiel dans chaque institution. Là, le « premier responsable », en donnant l' exemple conforme obéit à son statut, ailleurs le rythme de travail diminue les chances de réalisation optimale des préceptes médicaux.

III.E.4 La déchéance hospitalière des substances et leurs prises en charge

III.E.4.1 Les modalités de la déchéance

Au cours de la prestation médicale, les objets et substances sont évalués à chaque étape du procès de travail, selon des critères qui visent à déterminer leurs conformités avec des normes médicales et aussi par rapport à des fonctions techniques auxquelles ils sont destinés. La caractérisation des substances et l'appréciation de la conformité des instruments préposés ou en cour d' usage sont ainsi les occasions qui révèlent le déchet.

E.4.1.1 Visions techniques et sanctions de déchéance

Les sanctions de déchéance des substances liquides et solides, prononcées au titre de la prestation médicale sont consécutives à l' application d' une grille d' appréciation qui précède l' usage des objets et substances. Evalué par la mise en oeuvre d' une procédure technique, le produit est engagé dans le procès de travail ou en est exclu. Mais, les sanctions médicales de la déchéance des substances sont aussi fonction de leurs visibilités:

« ... Dès que vous prélevez (le sang), vous avez un échantillon auquel vous faites la qualification (...) vous rentrez en salle d' immuno (...) vous commencez à le manipuler (...). Il y a des poches (de sang) qui sont bonnes et des poches qui sont mauvaises (...) » Pharmacien, chef du service de la Banque de Sang

La qualification est le processus qui identifie les propriétés des substances et préside à leurs sanctions médicales. La reconnaissance par le regard médical d'une impureté du produit évalué selon des critères spécifiques entraîne ici un verdict de déchéance qui l'exclut de l'usage auquel il était destiné. Cette évaluation repose essentiellement sur le potentiel de nocivité, présumé ou révélé, des objets et substances qui en portent la sanction:

« (...) Il faut savoir le principe que tout liquide soit suspect; on estime que ces liquides en milieu hospitalier contiennent un germe » Médecin, Urgence Médicales, Précité

Cette suspicion technique se reporte également sur les instruments de travail qui ont été en contact avec les substances:

« (...) Quand vous introduisez un objet dans l'oreille de quelqu'un, il y a des sécrétions, vous ne pouvez pas le réutiliser pour réexaminer; quand le matériel entre en contact avec un liquide physiologique, soit la salive, soit des sécrétions des narines ou des oreilles, c'est qu'il faut laver après et désinfecter(...) » Médecin, Urgences Pédiatriques

Disqualifiés par le contact avec des substances suspectes, les instruments de travail ne retrouvent alors leurs aptitudes qu'après un traitement purificateur. Mais la suspicion ne s'avère que par la soumission des substances à un examen à travers un dispositif technique.

À travers le regard médical, le déchet apparaît comme le résultat d'une évaluation qui disqualifie la substance par rapport à des normes spécifiques que définit le savoir médical. Fondée sur des critères techniques, l'appréciation des substances s'appuie sur une définition préalable de la qualité médicale de la matière, qui nie le rapport sensible à la matière; et pour le médecin, la substance s'offre comme une modalité de décryptage de la maladie, créant une « insensibilité sociale » relative, les sens étant informés par le code médical:

« (...) on peut avoir l'odeur dans la salle, ça dépend du degré de l'occlusion, et de la durée de l'occlusion(...), ça peut avoir une odeur nauséabonde, de toute façon nous sommes préparés psychologiquement; en fonction de la couleur(des selles) on peut penser que c'est tel germe, ça peut être un truc typhoïque » Anesthésiste, Urgences Médicales, précité

« Au laboratoire, un réactif qu'on utilise devient après un déchet; les selles quand vous finissez d'examiner ça devient un déchet, le sang quand il est séropositif par exemple, il devient un déchet puisqu'il n'est plus utilisable » Pharmacien stagiaire à la Banque de sang

Contrôle des émotions et des sensations qui ne doivent perturber le regard et le jugement médicaux, attachés à la lecture des signes cliniques, malade et médecin unis, selon la formule foucauldienne par les « belles formes ordonnées de la maladie », qui présidera à l'identification du déchet. Mais cette disposition n'est possible que par la négation des apparences communes des déchets et l'acquisition de « l'œil médical ». En conséquence, les visibilités des substances déchues, en fonction des modes d'inscriptions dans l'espace hospitalier seront au principe de perceptions spécifiques. Plus ou moins éloignées des critères de reconnaissance médicale, ces perceptions des substances déchues en appellent à la sensibilité ordinaire pour identifier le déchet :

« En tout cas, ça me gêne (le crachat des patients), parce que c'est vilain à voir... surtout l'odeur des urines » Femme de 36 ans, Aide malade, Personnel du SAMU social

« Moi quand je vois une vomissure comme ça, je vomis (...) même si je n'ai pas envie de vomir il faut que je vomisse, mon organisme n'aime pas ça(...) » Femme de 29 ans du service de nettoyage NETENDEC

La détermination de la matière déchet par ceux qui sont dépourvus du code médical passe par la convocation des sens qui sont à leur disposition. Les prédispositions indigènes par rapport au déchet ont leurs origines dans des construits culturels inscrits dans les corps et répondant de façon systématique à des stimuli qui sont reconnus par l'œil ou le « nez social ».

Le libre cours de l'expression de la sensibilité indique la distance qui s'instaure entre une conception technique du déchet et ses perceptions sociales. La réaction viscérale face au déchet organique et la lecture technique des substances sont en réalité le fait de l'affectation de coefficients différentiels à la déchéance des substances hospitalières qui ont leurs incidences sur les rapports aux substances déchues.

E.4.1.2 Les coefficients de la déchéance

On constate une gradation des déchets hospitaliers qui évolue suivant les degrés de nocivité qui leurs sont attribués :

« (...) les aiguilles sont moins dangereuses que le sang; parce que pour moi le sang contaminé devient plus dangereux parce que n'importe quelle erreur que vous faites c'est la contamination directe; l'aiguille peut te piquer par hasard et la quantité de liquide biologique que tu peux trouver sur ça...la probabilité que tu évites la maladie est plus que lorsque c'est le sang; c'est pourquoi on dit aujourd'hui que le SIDA ne se contamine pas par la salive, pour que la salive puisse contaminer il faut 40 litres » Pharmacien, Chef du Service de la Banque de Sang, précité

Au sein de l'espace hospitalier, le déchet se charge d'une négativité supplémentaire qui dépasse la sanction d'inutilité des objets et des substances liquides. La souillure médicale est le déchet qui a une capacité de corruption nocive des corps qui entrent en contact avec elle. Elle présente donc cette particularité principielle de porter le risque de la contamination, de la transmission d'une maladie. La perception de ce risque dépend toutefois de l'œil porté sur le déchet hospitalier :

« (...) s'ils (le personnel de nettoyage) ne sont pas formés, ils vont venir manipuler les déchets n'importe comment s'infecter eux-mêmes et aller infecter leurs familles » Attaché de santé, spécialisé en anesthésie, Coordonnateur du Service des Urgences Médicales

De fait la souillure médicale est « invisible à l'œil nu » :

« Nous disons qu'un sang est bon ou propre quand il ne comporte pas d'agents infectieux pouvant contaminer le receveur (...), tout sang qui se révèle négatif aux trois tests, VIH, Hépatite B, Syphilis, nous appelons ça du sang propre » Technicien Supérieur de Laboratoire à la Banque de sang

Le réactif se substitue à la sensibilité humaine pour définir les qualités des substances et exclure celles dont les caractères sont en contradiction avec la norme médicale. Dispositif technique, le réactif est le moyen et la condition, dans lesquels la souillure est révélée au praticien. Perçu à travers cette grille spécifique, le déchet est déterminé selon des critères qui n'ont de significations et ne sont accessibles qu'à ceux qui sont pourvus du code de lecture des composantes que le test rend visibles

La reconnaissance médicale de la souillure se fonde donc sur un principe qui ignore l'épaisseur sociale des individus pour ne s'attacher qu'à la qualité des substances. À l'impersonnalité des sources de la souillure correspond une définition générique reposant sur des indices neutralisés et généralisables selon la classification médicale des risques de contamination des corps sains.

Cependant, les déchets sont aussi l'objet de l'application de schèmes culturels qui leur affectent à leur tour des coefficients spécifiques :

« (...) ça ne me dérange pas (les excréments), c'est mon grand frère, c'est le même sang (nous sommes du même sang) un jour le caca était entrain de le salir, j'ai touché ça

avec ma main, il m'a dit que je vais me salir, j'ai dit c'est pas un problème; c'est mon grand frère » Accompagnant, Homme de 28 ans

La grille appliquée au déchet issu du « grand frère » définit le code médical de la présupposition principale de la souillure hospitalière; Ici, c'est l'ordre culturel de la transposition des valeurs personnelles sur les déchets; l'indexation sociale des déchets à leurs sources traduit ainsi la continuité entre le déchet biologique et son auteur. Mais ce même principe de transposition peut se charger d'une valeur sociale négative:

« Si nous on part à la morgue comme ça, les gens nous fuient, il y en même qui disent que nous sommes des sorciers, que peut être nous prenons la drogue que par ce que on n'a pas peur du sang et on n'a pas peur des morts, et il y en a même qui nous insultent aussi; par exemple quand ils nous voient pousser les corps ils ne nous appellent pas garçons de salle, mais pousseurs de cadavres » Garçon de Salle, Service de Triage, Urgences Chirurgicales

Les déchets hospitaliers ont leurs stigmates sociaux quand ils voisinent avec la mort. Par un mécanisme de translation sociale, la peur de la mort est reportée sur ceux dont le travail quotidien est le transport des corps sans vie à la morgue. « Coefficienté » par un indice morbide, le corps sans vie est un déchet dont le contact entraîne un marquage symbolique.

Ces visibilités du déchet qui modulent concurremment leurs coefficients au sein de l'espace hospitalier posent alors le problème des statuts qui leurs sont attribués selon la grille de perception appliquée

III.E.4.2 Assigination statutaire de la souillure médicale

Du fait des propriétés qui lui sont attribuées, la souillure médicale acquiert une dimension toute spécifique. Les objets et les substances souillés par l'institution hospitalière sont frappés d'une sanction sociale qui dépasse souvent cependant le cadre du discours médical et préside à leur assignation statutaire.

E.4.2.1 Degrés de déchéance et précautions d'usage

Lorsque la substance, après évaluation, est reconnue comme souillure médicale, elle entre dans un processus de séparation d'avec le procès de travail. Il en est de même pour l'instrument dont le contact avec la souillure occasionne la sanction de déchéance. Il apparaît cependant des traitements différentiels, suivant les types de substances souillées:

« (...) Les poches contaminées(...) doivent être obligatoirement éliminées; en transfusion sanguine, il n'y a pas de risque, même le simple risque que nous suspectons sur une poche(de sang), il faut l'éliminer carrément » Pharmacien, chef du Service de la Banque de Sang, précité

L'exclusion du procès de travail peut aussi être la conséquence d'une consommation des produits engagés dans la prestation médicale qui aboutit à leur inutilité fonctionnelle:

« (...) Après utilisation, certains objets, comme les compresses, les gants à usage unique... sont jetés immédiatement dans la poubelle » Infirmier Major, service de Triage

Ce verdict de déchéance définitive met fin à l'utilité initiale des substances et les éjecte du procès de travail. Cependant les sanctions de déchéance peuvent être provisoires et indiquent une suspension momentanée des fonctions et qualités médicales des outils de travail:

«(...) Le tuyau d'aspiration est à usage unique, quand on a finit, on le jette quand on en a suffisamment, mais les paires de ciseaux, les bistouris et écarteurs, quand on a finit, nous avons des bouteilles contenant de l'eau de javel dans lesquelles nous les mettons; nous

laissons tremper pendant 20mn pour la décontamination et ensuite on procède au nettoyage (...) et on stérilise » Attaché de Santé au Bloc des Urgences Chirurgicales

« Je vous ai parlé de savon, d'eau de javel, d'alcool, mais suivant les objets vous avez des méthodes à respecter(...)vous avez des objets qui sont stérilisés à chaud, vous avez d'autres aussi qui sont stérilisés à la vapeur d'eau(...) les procédures de décontamination et de désinfection c'est bien codifié!(...) c'est suivant le degré de contamination et de l'asepsie qu'on veut avoir! » Médecin, Urgences Pédiatriques précité

Sanction discriminatoire, le verdict de la déchéance touche différemment les objets et les substances pris dans le cours de la prestation médicale. La reconnaissance différentielle de la déchéance à partir de normes techniques pose alors la question de la construction médicale de la déchéance. L'usage unique ou multiple de l'instrument procède-t-il des préceptes strictement médicaux ou relève-t-il d'une logique économique qui pervertit l'indexation statutaire du déchet en phagocytant le discours médical?

En fait, pour répondre à cette question, il faut envisager une dynamique combinatoire des deux logiques, médicale et économique, qui vont statuer sur les degrés historiques de la souillure médicale dans chaque espace hospitalier. De fait, certaines substances qui sont « coefficientées » de l'un des indices les plus élevés de la souillure et de la contamination, et semblent à ce titre « bénéficier d'un statut particulier » dans le traitement du déchet hospitalier, ne le sont devenues que par un élargissement du champ de visibilité technique du regard médical :

« Nous portons des gants pour tout acte que nous allons poser aux Urgences (...) c'est pour se protéger, aux Urgences nous avons affaire à tout le monde et vous n'ignorez pas que le SIDA est un fléau qui sévit dans notre pays et de plus il y a des malades de SIDA que nous rencontrons! » Infirmière aux Urgences Médicales

Prendre conscience de l'existence du SIDA, confère au sang comme souillure une affectation spéciale dans le système du dispositif de protection du corps hospitalier. Ceci laisse apparaître l'historicité de la construction statutaire des déchets hospitaliers qui ne sont jamais fixés; et cet élargissement suit nécessairement les contours des espaces sociaux. Ce sont aussi les contextes économico-techniques qui dictent les niveaux de protection contre ce qui est reconnu comme danger médical:

« Quand on utilise des gants pour un malade donné, on doit normalement en changer pour un autre malade,(...) vous allez rencontrer des malades, ils vont dire qu'ils sont indigents et qu'il faut essayer de nettoyer (les gants usagés) avec de l'alcool et les utiliser pour eux » Infirmier d'Etat, Urgences Pédiatriques

«(...) malheureusement, certains infirmiers quand c'est pas trop sale (les gants), ils vont au robinet et ils les lavent(...) moi je ne peux pas obliger un infirmier à utiliser un gang pour chaque malade tout en sachant qu'on a des problèmes de gants! » Médecin, Urgences Pédiatriques, précité

Les statuts de la souillure évoluent ainsi, en s'adaptant aux espaces qui en définissent les critères. Ces assignations interviennent de même lors de la décision sur le sort réservé aux substances hospitalières déchues.

E.4.2.2 Le sort du déchet hospitalier

L'exclusion définitive des substances souillées de la prestation médicale s'accomplit à travers des formes d'élimination du déchet qui dépendent elles aussi des qualités attribuées aux substances:

« Les poches de sang, on élimine ça à l'incinérateur(...) les autres déchets comme les aiguilles, on devrait avoir un brûleur d'aiguilles, mais on n'en a pas, on a des boîtes à aiguilles, c'est là-bas on met et on vient prendre aller brûler, je n'ai pas suivi la forme, comment on fait ça, mais c'est le service de nettoyage qui fait ça » Pharmacien, chef du service de la Banque de Sang

« Les tampons, les gants, que nous utilisons, les aiguilles, les seringues, les perfuseurs sont recueillis dans des pots qui sont déposés dedans ici et on verse ça dans les grands bacs qui sont dehors; maintenant il y a des gens qui sont chargés de les enlever après ici nous ne savons pas ce qu'on en fait » Médecin chef du Service des Urgences Médicales, précité

La chaîne du travail définit la limite de la prise en charge du déchet. La frontière de la zone de contrôle dépassée, la responsabilité des effets du déchet est reportée par le personnel médical sur la catégorie dont la tâche est de s'occuper du déchet hospitalier, le personnel d'entretien. En fait, la décision du sort du déchet, en fonction de certains de ses attributs, échoit à différents acteurs de l'institution hospitalière:

« Après l'accouchement, on dit aux accompagnants d'amener une cuve et on met ça (le placenta) dedans(...) on lui dit de prendre le pot là avec le doigtier et d'aller enterrer » Sage femmes, Service de la Maternité

*« (...) quelqu'un qui a une gangrène, il faut amputer la jambe, on récupère et il faut aller inhumer ça (la jambe)(...) quand c'est des pièces comme ça, un organe creux, un organe plein, qu'il faut enlever, on l'envoie à l'anapathie, quand c'est un truc pathologique(...) si c'est éclaté c'est un accident de la rate, ces pièces sont mises ensemble véhiculées à l'incinérateur de l'hôpital pour être incinérés » Attaché de Santé, Anesthésiste
Coordonnateur aux Urgences Médicales précité*

Dans la séparation, la destination et le mode d'élimination du déchet dépendent de ses qualités. L'inhumation ici vient rappeler la spécificité accordée à certains déchets hospitaliers en raison des symboles sociaux qui leurs sont attachés dans les contextes culturels. Sanctionnées du verdict de déchéance, certaines souillures de l'hôpital gardent une valeur que l'œil médical stricte ne peut mesurer, mais que le médecin, en tant qu'agent social participant à des configurations culturelles n'ignore pas.

Exclus de procès de travail selon un processus qui discrimine en statuant sur leur degré de nocivité et suivant la structure économique de la prestation, les déchets hospitaliers entrent dans leurs phases d'élimination par un principe non moins discriminatoire. Il ressort cependant de ce processus de séparation, une logique institutionnelle d'annulation de tout souvenir du déchet, perceptible dans les dé-responsabilisations à chaque étape de l'exclusion de la souillure du procès de travail hospitalier. Comment cette logique se déploie-t-elle ?

E.4.2.3 L'annexion hospitalière de l'extérieur

Le refus du souvenir des déchets produits est manifeste à chaque niveau du procès hospitalier d'élimination du déchet:

« (...) les seringues, les perfuseurs sont recueillis dans des pot qui sont déposés dedans ici et on verse ça dans les grands bacs qui sont au dehors, maintenant il y a des gens qui sont chargés de les enlever, après ici nous ne savons pas ce qu'on en fait » Médecin, Chef du Service des Urgences Médicales, précité

« Bon, les instruments en tant que tels il n'y en a pas, les eaux sales suivent les canalisations qui sont faites à l'hôpital pour se rejoindre quelque part et sortir » Major du Service de Triage des Urgences Chirurgicales

« (...) NETENDEC! voilà, c'est eux qui s'en occupent (la poubelle), ils viennent et prennent tout ce qui est plein et ils amènent je ne sais où, mais ce qui est sûr c'est vidé chaque matin en tout cas! » Sage-femme au Service de la Maternité

« Nous on vide ça, les petites poubelles (où se trouvent les déchets de la prestation des médecins et infirmiers) dans les grandes poubelles et les agents du service de nettoyage

s'occupent de ça après(...), ils ont de grandes poubelles pour ramasser, maintenant je ne sais pas où ils vident ça » Garçon de Salle, au Service des Urgences Médicales

La segmentation des tâches dans les procès de travail des systèmes organisés a pour conséquence une circonscription des responsabilités imputables à chaque poste de travail. Dans la prestation médicale, chaque acteur de l'institution situe le rapport dans lequel il s'inscrit par la définition de son rôle institutionnel. Ce principe qui constitue par ailleurs une forme de protection des agents, à la fois contre l'institution et contre les usagers, prend sans doute au sein de l'espace hospitalier une dimension plus cruciale en raison des caractéristiques singulières du déchet médical. La dépersonnalisation de la souillure à laquelle procède le traitement médical en fait une « part inactive sans souvenir », certes réinvesti dans des configurations symboliques à certaines occasions marginales, qui n'a plus ni auteurs, ni passé.

Lorsque les tentatives de prise en charge interne du déchet hospitalier, par les dispositifs d'élimination autonome n'existent pas ou échouent, les déchets hospitaliers sont rendus à l'extérieur, par une annexion hospitalière du dehors.

La gestion du déchet hospitalier constitue ainsi un problème social. Le paradoxe veut que l'hôpital qui exerce un monopole sur l'édiction des principes de l'hygiène, soit aussi considéré comme un lieu malsain. Mais chaque milieu hospitalier présente ses propres limites quant aux mécanismes de gestion de la souillure médicale qui en dehors de la dynamique interne de l'institution ont leurs assises matérielles qui ne point négligeables.

Le système des relations qui structure le processus de la prise en charge de la souillure hospitalière se construit dans un mécanisme de confrontation de diverses cultures au sein de l'institution. Le discours médical et les préceptes institutionnels administratifs de l'assainissement hospitalier rencontrent deux obstacles majeurs pour leur réalisation. D'une part l'inadéquation des structures matérielles a pour conséquence un décalage entre les exigences déclamatoires des règles de la salubrité et de l'hygiène et le déroulement effectif quotidien de la prestation médicale, personnel médical, patients et accompagnants composant avec les conditions existantes. D'autre part, le séjour hospitalier constitue pour les groupes sociaux porteurs de cultures plus ou moins éloignées des normes de l'institution, une rupture sociale qui s'exprime dans des modes d'appropriation indigènes de l'espace hospitalier.

Lorsque les tentatives de prise en charge interne du déchet hospitalier par les dispositifs d'élimination autonome n'existent pas ou échouent, les déchets hospitaliers sont rendus à l'extérieur, par une annexion hospitalière de l'espace public, érigeant alors la gestion du déchet hospitalier en problème de santé publique. Le paradoxe veut en effet que l'hôpital qui exerce un monopole sur la prescription des principes de l'hygiène, soit aussi considéré comme un lieu malsain dont le voisinage, à travers les déchets qu'il exporte, est source de diverses maladies. Mais pour que les critiques adressées à l'institution puissent avoir une incidence positive sur les modalités de gestion des déchets hospitaliers, il ne suffit pas de sensibiliser sur les effets nocifs de la souillure médicale quand les procédures externes d'élimination de celle-ci ne sont pas soumises à une expertise adéquate. Les défaillances matérielles et structurelles des mécanismes de gestion de la souillure médicale montrent la nécessité d'une stratégie d'assainissement qui prenne en compte la solidarité de ces deux dimensions dans la mise en œuvre d'une politique efficiente d'évacuation et d'élimination du déchet hospitalier.

Au total, que ce soit dans l'espace domestique ou dans celui de l'hôpital, le monde de la gestion des déchets est un monde conflictuel : s'y opposent les unes aux autres, des cultures différentes, des perceptions diverses de l'objet et de la relation entre l'homme et ce qu'il acquiert, des normes idéales et des possibilités matérielles, etc.

IV. L'assainissement comme enjeu de pouvoir & comme problème politique

Après avoir analysé les dimensions individuelles, communautaires et domestiques et institutionnelles de la propreté, nous allons maintenant investiguer les dimensions sociales et politiques de la propreté de la ville. En situation d'interaction urbaine, la propreté des acteurs et celle du lieu de l'interaction apparaissent comme une dimension essentielle du rapport social de civilité et d'urbanité qu'elles contribuent à établir. Partout, la propreté semble indispensable au développement de la convivialité et elle se trouve, de ce fait, à la base des codes de bienséance et des conventions de civilité qui régulent le « voisinage de proximité ». La saleté des Autres étant insupportable, c'est le partage en commun d'un code, ou d'une convention, de propreté qui conditionne la possibilité d'intimisation de la relation d'altérité. Cette autre dimension, collective, de la propreté dépend étroitement du degré d'insertion sociale des individus (leur rapport à la coutume et à la loi) et de leur appropriation de leur espace de vie.

IV.A. La dimension collective de la propreté : la délimitation du voisinage

À Bobo-Dioulasso, comme ailleurs, on est frappé par le contraste entre l'indifférence généralisée à la souillure et à la dégradation des espaces publics d'un côté et le respect sourcilieux accordé à la propreté de l'espace domestique de l'autre.

*« Les rues sont envahies par les écoulements des eaux usées débordant des puisards, la rivière Houet est transformée en lit d'évacuation des eaux usées et des ordures, plus de 80 % de la population ne dispose d'aucun système d'assainissement et fait recours à la nature pour leurs besoins. Pendant la saison sèche, les marécages et la prolifération des moustiques traduisent aisément le manque ou la faiblesse du réseau de drainage des eaux pluviales. » (Adama Drabo, 27 mars 2002, *Le Pays*, n°2597 : 8)*

Pourtant, ici, comme partout, la diversité des conceptions locales se rapportant à l'hygiène et à la propreté, tient à l'habitus de chacun¹⁰⁴. Mais quand il ne s'agit plus seulement de s'occuper de la propreté de son corps ou de gérer son propre espace, mais de gérer l'ensemble de la ville, la dimension intrinsèquement collective de la gestion des déchets engendre un vif débat sur l'ordonnancement des déchets dans l'espace public et sur la différence entre le propre et le sale.

¹⁰⁴ qui est fait de l'agrégation complexe de plusieurs facteurs, parmi lesquels on peut mentionner le type et le niveau d'éducation reçu, la conception qu'on se fait de son rang social, les moyens financiers dont on dispose effectivement, le type d'activité professionnelle pratiqué, l'intériorisation individuelle des valeurs d'hygiène et les conceptions culturelles associées à la propreté et à la souillure.

« En ville, si tu as une parcelle comme ça inhabitée, même si tu as déjà construit mais que c'est pas habité, ton voisin il balaye et il met les ordures dans ta parcelle. » Fabrice, cité par Wyngaerden (2001 : 105).

Les règles effectives de comportement par rapport au rejet des ordures se fixent dans l'action quotidienne, en fonction des réactions que l'on peut attendre du voisinage immédiat ou des pouvoirs publics. Dans le cas de Bobo-Dioulasso, il n'y a guère de réaction immédiate à attendre des pouvoirs publics¹⁰⁵ et, selon les circonstances, le rejet de l'ordure peut être tout autant un marqueur de territoire personnel, qu'un agent de violation du territoire de l'Autre, du voisin ou des pouvoirs publics.

IV.A.1 La saleté comme marquage du territoire personnel

IV.A.1.1 Un marquage pratique de la « bonne » distance : la défécation en plein air

La défécation en plein air est un phénomène complexe qui ne relève pas seulement de la pratique des gens ne disposant pas d'installation domestique ; elle concerne aussi des personnes qui délaissent leurs installations pour des raisons de commodité ou en raison des nuisances qu'elles génèrent : puanteur, mouches, cafards, boubier fangeux, etc. À ceux-là, il faut ajouter les jeunes enfants qui ne sont pas admis à déféquer dans les latrines. Mais la défécation en plein air des adultes révèle une régularité fort intéressante. En effet, il est très fréquent de voir des personnes déféquer au pied du mur d'enceinte d'un bâtiment public (administration, école, camp militaire, etc.) mais on ne voit jamais personne déféquer au pied du mur d'enceinte dans l'espace limitrophe d'une cour !

Cette pratique populaire, plus que tout autre peut-être, définit la distance entre l'espace habité et approprié de diverses manières et les espaces considérés comme inappropriés et socialement inutiles des lieux publics. Les pratiques effectives de rejet des déchets domestiques dans le voisinage constituent un bon indicateur des limites entre le dedans de « l'espace privé » et le dehors de « l'espace public », qui sont construites « à partir de la définition de l'espace qu'on veut protéger de l'ordure, et de celui qui, par nécessité, doit la recevoir. » (Jolé, 1991 : 36).

IV.A.1.2 Le rejet des eaux usées et des excréta : tout à la rue !

Mais dans les quartiers très peuplés de Ouagadougou et de Bobo-Dioulasso, quand la cour est petite ou surchargée d'habitants, un nombre croissant d'activités domestiques telles que, l'abreuvement des poulets, du mouton de case ou du chien, la douche, la lessive ou la vaisselle¹⁰⁶, sont reportées dans la rue. Ce sont des activités considérées comme sales qui doivent être effectuées le plus à l'écart possible des aires de repas, de repos, de prière ou de passage dans la cour. Souvent, il est nécessaire de les rejeter en dehors de la cour, devant la maison, sur le bord du chemin ou de la rue.

Les lois coraniques insistent sur la propreté. Certains musulmans maintiennent leur cour, leur corps et leurs vêtements propres. Mais les devantures des concessions au-delà des caniveaux ne les concernent guère. (Millogo, 2002 : 80)

À Ouagadougou, la majorité des eaux de lessive et de vaisselle sont rejetées dans la rue (62 % des rejets), par contre la majorité des eaux de douche est évacuée par un puisard (52 % des rejets) :

¹⁰⁵ Au Service d'Hygiène de la Ville, il y n'a en effet qu'un seul agent municipal responsable pour la réception des plaintes et le contrôle des délits et il ne dispose d'aucun véhicule en état de marche pour accomplir sa mission !

¹⁰⁶ Mais comme le lavage de la vaisselle est souvent repoussé au moment du repas suivant, il s'ensuit une période pendant laquelle les plats sales sont répandus dans la cour, ce qui vient contrecarrer les mesures de propreté prises par la maîtresse de maison et accroître les proximités paradoxales.

	Eaux de vaisselle	Eaux de lessive	Eaux de la douche	Moyenne
Puisard	9%	9%	52%	23%
Rue	60%	64%	3%	42%
Cour	26%	21%	-	23%
Latrines	1%	3%	27%	10%
Autres	3%	3%	11%	6%

Tableau 12. Modes d'évacuation des eaux usées sur les parcelles à Ouagadougou (enquête-ménages de novembre 1999 (Bösch, 1999 :12)

Ces eaux rejetées en pleine rue contiennent souvent des restes de nourritures. Mais bien que ces pratiques soient effectuées par les femmes, il n'y a pas un accord tacite sur le contenu des eaux sales :

« J'ai les poils du corps qui marchent quand je vois les jeunes femmes déverser les eaux de vaisselle dans la rue ou dans les fossés avec des restes de nourriture. Han ! comment jeter de la nourriture alors qu'à côté, certains ont faim ? En notre temps, jeter de la nourriture amenait systématiquement la pauvreté dans la famille. Dieu punit de tels actes. Dans la cour, j'ai eu à faire cette remarque à une femme et elle m'a répondu ceci: M'Ba ni lew y a dumu a bè kelén, ce qui signifie « Maman, si les porcs mangent c'est la même chose ». Il y a des femmes qui préparent mal leur sauce ou qui laissent tout le travail à leur « bonne ». Quand elles se rendent compte que c'est mal fait, elles diluent la nourriture dans les eaux usées et la jette dans la rue à la faveur de la nuit. Là-bas, c'est pour tout le monde ! Qui saura qui a fait ça ? Hum ! » Une vieille femme du secteur 17 à Bobo-Dioulasso (Millogo, 2002 : 107).

Le souci majeur, qui demeure pour chacun de garder sa cour propre, conduit ainsi à évacuer les déchets et l'ordure à l'extérieur. Et, comme au village, on y jette ses ordures, on y déverse ses eaux usées et si on pense qu'il va pleuvoir, on y dépose la nuit ses excréta provenant des latrines. Dans l'espace restreint des habitations accolées dans la ville, le cercle des déchets domestiques touche inévitablement le voisin.

A.1.2.1 Mais pourquoi rejeter les eaux de vaisselle dans la rue ?

A.1.2.1.a) Une stratégie de lutte contre la poussière!

« Si les femmes versent les eaux usées dans la rue, moi, personnellement, je pense que c'est tout à fait positif. Dans un pays sahélien pauvre où la poussière poursuit les gens jusque dans leur lit et où le gouvernement n'est pas assez riche pour mettre le goudron, c'est normal que les femmes essaient d'empêcher la poussière avec ces eaux domestiques. Moi-même qui vous parle, je le fais ». Une enseignante du quartier. » (Millogo, 2002 : 52-53)

A.1.2.1.b) Eviter les plaies des marmites : daga fini-fin!

« Si les femmes ont la mauvaise habitude de laisser les eaux usées s'écouler n'importe où et n'importe comment dans la cour, elles ont aussi la curieuse habitude de prendre des précautions pour ce qui concerne les eaux de vaisselle ayant lavé les canaris et les marmites noires après la cuisson des repas. C'est pourquoi vous voyez souvent des femmes ou des filles de maison laver ces ustensiles carrément dans la rue. Elles prétextent des démangeaisons, des brûlures et quelques fois même des plaies pour les femmes dans les entre jambes, si elles enjambent ces eaux usées. Beaucoup de femmes en parlent et le conseil est transmis de génération en génération. Ma grand-mère nous en parlait souvent. Mais ma mère nous disait que ce n'était pas vrai parce qu'étant sage-femme, elle pensait que c'était la maladie des femmes sales, qui portent des sous-vêtements sales et qu'il n'y avait aucune relation entre les eaux usées noires et ce

malaise. C'est bien après que j'ai compris que c'est ma mère qui avait raison. Malheureusement la croyance est très répandue à Bobo-Dioulasso.» Une infirmière domiciliée au secteur 9 (Millogo, 2002 : 53)

A.1.2.1.c) En attendant la pluie : la « civil inattention »

« Dernièrement, au marché il y a eu une vidange de WC dans le caniveau, c'était même la femme du député S.S. qui avait fait vider dans le caniveau. Elle gère un des blocs sanitaires du marché (il y en a 4). Elle pensait qu'il allait pleuvoir ce jour-là, ils se sont trompés, il n'a pas plu, mais même s'il pleuvait, ça ne se fait pas. Elle a payé 50000 F, on l'a obligé à nettoyer le caniveau avec de l'eau. Elle a dû voir la mairie. A la suite de cette histoire, comme Sangaré était là (il est responsable d'une émission radiophonique et il est l'ami de l'infirmier major du service d'hygiène), il a pensé que cela pouvait l'intéresser. Nous sommes allés à Radio Bobo. On a eu 5 minutes d'antenne. Ça a été diffusé. On a parlé de la gestion des blocs sanitaires. On a dit que quand c'est rempli, il faut faire appel à des vidangeurs professionnels et au service du génie militaire. On a parlé d'hygiène publique. On ne peut pas imaginer que quelqu'un puisse vider le contenu d'une fosse septique dans un caniveau sous prétexte qu'il va pleuvoir. Ce sont les gens de la pharmacie située près du caniveau qui nous ont appelés. Ils ont dit que ça se passait tous les vendredis. Ça fait un peu longtemps que ça s'est passé, c'était le 3 août dernier. Pendant l'émission, on n'a pas évoqué le nom de la dame. » Un agent du service d'hygiène (enquête 2001)

IV.A.2 Des eaux usées très spéciales : les eaux troubles de la jalousie

L'ostentation « mal placée » ou le manque de discrétion, suscite dans l'entourage des sentiments de soupçon, d'envie ou de jalousie qui peuvent conduire au « maraboutage » de la personne enviée ; ainsi, un proverbe bobo, lourd de menace, affirme que « L'étranger prospère plus vite que l'autochtone mais dès qu'il exagère et se moque de ce dernier, il retombe ! » (Sanon Benjamin , 1993 :18)

« Les puisards qu'on dit de creuser ; toi tu as pu le faire et si tu veux que les autres puissent le faire aussi, tu acceptes qu'ils viennent voir chez toi comment tu as fait. Les « blancs », ils appellent ça « l'exemple ». Ce n'est pas de la jalousie, n'est-ce pas ? si tu vois quelqu'un qui fait un bon travail et toi tu veux faire la même chose ce n'est vraiment pas de la jalousie. C'est toi-même qui veut arranger pour que ce soit bien. Les fosses septiques que nous avons creusées et qui sont dans nos cours, nos enfants en hériteront. Ils ne pourront pas se lever et dire que leur père n'a rien fait dans la cour. Si un enfant dit que son père n'a rien fait, qu'a t-il fait lui ? c'est toi qui a épousé sa mère, ça déjà c'est quelque chose ! lui il est né et toi tu as lavé son derrière. Et il va se lever, se gonfler et dire que le vieux n'a rien fait ! vous êtes fous (rires), ça c'est une parole de fous ! il n'y a rien qu'un vieux ne puisse faire. » O. Ouédraogo, depuis 33 ans au secteur 12 (Niénéta) Bobo-Dioulasso, peintre à la retraite, propriétaire d'une cour de 21 personnes (enquête 2001).

L'espace domestique de la cour d'habitation n'est pas exempt de tensions et de différends entre ses membres ; Jalousie et concurrence constituent l'archétype de la relation quotidienne entre les coépouses d'un même chef de ménage. Ces relations conflictuelles peuvent dégénérer en haine farouche, aussi les femmes attachent beaucoup d'importance à se protéger contre toutes les formes d'emprise magique sur des sécrétions du corps associés à la fertilité et à la fécondité, comme les règles, le sperme ou le placenta. C'est la raison pour laquelle les pratiques domestiques marquent un traitement différentiel pour le rejet de certaines eaux usées.

IV.A.2.1 Des déchets qui ne sont pas complètement déchus

A.2.1.1 L'eau de lavage du corps

Dans les concessions équipées de douchières¹⁰⁷, celles-ci communiquent avec l'extérieur par un petit trou pratiqué dans le mur d'enceinte de la cour : les eaux de toilette s'écoulent alors directement et librement dans la rue ou dans le caniveau. En hivernage, ces manières de faire entraînent la stagnation des eaux dans les cours ou sur la voie publique sous forme de flaques ou de bourbiers fangeux, tandis que les caniveaux se transforment en cloaques immondes.

« Il y a plusieurs sortes de saletés. Ainsi, mon tablier n'est pas éloigné des eaux de latrines des voisins. Avec la projection de la vidéo dans leur cour, les gens sortent pour pisser juste là où je fais la vaisselle. Nous, nous sommes assises ici pour vendre et eux, ils s'arrêtent là pour pisser et leur puanteur nous vient dessus pendant que nous faisons la vaisselle. Ça c'est de la saleté. Moi-même j'ai protesté ; même si c'est un homme qui sort, je n'ai pas honte de lui dire d'aller pisser plus loin ! d'abord leurs odeurs nous viennent dessus et puis nous travaillons en ce lieu et nos ustensiles roulent là-dedans ; ça c'est la saleté qui peut amener des « grains » de maladie aux hommes ! » Mme Z.Zouré, secteur 2 (Farakan, Bobo-Dioulasso, enquête 2001).

Les archives du service d'hygiène de Bobo-Dioulasso sont remplies de plaintes contre les infiltrations et les stagnations nauséabondes venues du voisinage. Où vider la fange sinon dans le seul espace approprié à cet usage car non approprié par les usagers : la rue¹⁰⁸. Pour les eaux de lavage du corps, on fait souvent l'effort de les faire disparaître dans un puisard, car ces eaux charrient les traces des liquides corporels qui peuvent être dangereux.

A.2.1.2 L'eau de toilette mortuaire

Il en va de même pour l'eau de toilette mortuaire¹⁰⁹ pour laquelle on prend un soin particulier :

Même si le mort est lavé dans la toilette commune, un trou est creusé pour recueillir l'eau. Le trou est refermé immédiatement après la toilette afin que les vivants n'aient pas à patauger pour attirer des mauvais esprits. Ceci pourrait traduire que d'une manière inconsciente ou volontairement masquée, les gens savent qu'à travers ces eaux usées on peut attraper des maladies. (Millogo, 2002 : 57)

« Si on insiste pour que les eaux de toilette des morts ne s'écoulent pas, c'est parce que certaines personnes repartent mal, elles se salissent. C'est pourquoi la toute première toilette du mort est faite rapidement par les membres de sa famille proche. Certains défunts, dans le désir de repartir propre se vident de tous les excréments qui leur restent au moment de la toilette ultime. Avec le problème du SIDA, c'est encore plus compliqué. Vous êtes des toubabou mogo « vous le savez mieux que moi ». Un vieillard du secteur 1

Les déchets du corps charriés par les eaux de lavage incarnent l'idée de contagion avilissante et mortifère et donc de danger réel ou potentiel pour ceux qui les approchent. Ce danger menace aussi bien celui qui les émet (car selon des croyances bien établies on peut atteindre la personne en manipulant ces traces par des pratiques magico-sorcières) que celui qui les reçoit et qui, de ce fait, risque la souillure (en termes religieux) ou la contamination (en termes médicaux). Dans ce contexte,

¹⁰⁷ Souvent, il n'existe pas de douchières séparées et le cabinet d'aisances est alors utilisé pour la douche (1,8 % des usages urbains) entraînant de fréquents remplissages de la fosse des latrines.

¹⁰⁸ Dans tous les secteurs de la ville, les caniveaux d'eau pluviale sont utilisés comme déversoir d'eaux usées ou du trop plein des puisards. Les décharges encombrant les rues des quartiers périphériques, les bennes et les bacs débordants d'ordure dans les quartiers centraux, l'envahissement par les eaux stagnantes en hivernage et le débordement des caniveaux et des égouts à ciel ouvert qui sont toujours obstrués à Accart-Ville, tracent la trajectoire des rejets dans l'espace public.

¹⁰⁹ La toilette mortuaire a toujours lieu dans les latrines situées dans l'enceinte de la cour d'habitation. Par ailleurs, de plus en plus, les musulmans enterrent le chef de famille au beau milieu de la cour.

le danger potentiel associé à la visibilité ou à l'accès à certaines composantes de la personne implique la nécessité impérieuse de les dissimuler au « regard des autres ».

A.2.1.3 L'eau de lavage des serviettes périodiques

Si les femmes ont l'habitude de déverser leurs eaux usées n'importe où, il existe un type d'eaux usées dont elles prennent particulièrement soin. L'eau de lavage de leurs serviettes périodiques qu'elles ne jettent ni dans la cour, ni dans la rue. Cette eau est directement versée dans le trou de la fosse septique car à travers ses règles, la femme peut être victime d'une sorcellerie ou d'une punition par les mauvais esprits qui attendent à sa fécondité

« Dès qu'une fille a ses premières règles, sa mère ou la personne chargée de son éducation doit lui apprendre à cacher ses règles de manière à ce que personne ne sache le moment où elle est « en règles ». De même, tout ce qui s'y rapporte (les garnitures et leur eau de lavage) doit être traité de manière prudente. Une femme peut facilement rendre stérile la fille de sa coépouse par jalousie. Il existe des cas aussi entre co-épouses. Un homme que tu as refusé peut également charger quelqu'un de lui trouver ta garniture ou la boue où tu as versé l'eau de lavage pour te « travailler ». Je suis aujourd'hui arrière grand-mère; Si je n'avais pas fait attention, je ne serai pas là car j'ai vécu trop de rivalités avec ma co-épouse. En définitive, c'est moi qui ai élevé ses enfants, parce qu'elle n'a pas tenu dans le foyer ». La doyenne d'une cour à Dioulassoba (secteur 1) in Millogo, 2002 : 59.

A.2.1.4 Le placenta

À l'issue de l'accouchement, le placenta est traité également avec beaucoup de rigueur. Il est enterré dans un endroit précis de la cour par de vieilles personnes expérimentées car une mauvaise manipulation (volontaire ou involontaire) pourrait atteindre définitivement la fécondité de la femme. Le lieu est bien identifié pour qu'on puisse le déterrer en cas de problème (Millogo, 2002 : 60). C'est dans ce traitement différentiel de l'ordure qu'on donne, ou ne donne pas à voir, que jouent pleinement les conceptions culturelles micro-locales de la souillure et du danger qu'elle représente. Le tri que les femmes opèrent dans l'éloignement ou l'exposition publique des eaux-usées, des excréta des enfants et du linge personnel souillé par les menstrues ou le sperme, participe à cette tentative de maîtrise rituelle du cycle de la décomposition (Jolé, 1991 : 38).

IV.A.2.2 Eaux usées & jalousie

Il arrive que les eaux usées de la cour soient manipulées pour comme une arme pour affronter une rivale de la même cour ou d'une cour voisine :

« J'ai une coépouse qui est physiquement plus forte que moi. Pour me venger d'elle, je la mets en conflit avec son mari et sa belle mère qui ne voit plus très bien à cause de son âge avancé. Quand elle est de cuisine, je m'arrange pour avoir de l'eau sale que je stocke précautionneusement dans un coin, avec la complicité de ma bonne qui ne partage pas la même maison que nous. Très tôt et peu avant son réveil, la bonne verse l'eau sale de manière à rendre l'accès des toilettes difficiles. Comme elle est censée se lever la première pour se laver avant de chauffer l'eau pour son mari et sa belle mère qui prient à la mosquée, elle est toujours accusée et même battue par le mari. Sa belle mère refuse tout d'elle et refuse de l'entendre. Excédée, elle est rentrée chez ses parents à Ramatoulaye. Là-bas, elle a eu une grossesse adultérine et le mari l'a répudiée pour toujours. L'intelligence paye mieux que la force ! J'espère que tu garderas ça pour toi (rires). Mais le problème est que je ne sais pas jusqu'à quand je resterai épouse unique. De toute façon, si j'ai une autre coépouse cette astuce ne peut plus marcher (rires). » (Millogo, 2002 : 108).

Si la stratégie de cette femme, consistant à utiliser les eaux usées pour se débarrasser de sa coépouse, a réussi c'est bien parce que son mari et sa belle-mère, pieuses personnes, répugnaient à la souillure.

IV.A.3 Cette saleté qui fait honte !

L'espace public ne produit pas une communauté « d'être-en-commun », mais une collectivité de « vivre ensemble », une co-existence d'altérités, un *modus vivendi*. De ce point de vue, « public » signifie moins « commun » ou « partagé » que « visible ». En Afrique de l'Ouest, l'espace public est un espace de visibilité de soi où l'on se soumet, où l'on est soumis, en permanence, au regard des « Autres » !

« Tu vois un homme propre sur lui, mais quand tu arrives chez lui, tu trouves que pour entrer dans la cour, tu es obligé de sauter les eaux usées qui stagnent à même le sol. Si les mouches se posent sur les eaux usées de ta devanture et viennent ensuite chez toi se poser sur les aliments que tu manges, sache que tu as mangé de la saleté. On va dire que tu es sale ? Alors que c'est à cause des saletés qui sont devant ta porte que les mouches et les moustiques prolifèrent et apportent la maladie. Par contre, si dehors c'est assaini, les mouches et les moustiques ne te fatiguent plus. On dira de toi que tu n'es pas propre à cause du lieu que tu occupes et qui est sale. » Ali : 25 ans vendeur d'eau à la barrique, fils du propriétaire d'une cour comprenant 20 personnes (enquête 2002)

Quand le voisinage partage le même code d'honneur et de sociabilité¹¹⁰, ce regard évalue et juge les conduites de chacun. Alors, « celui qui connaît la honte » doit se tenir sur ses gardes, être aussi conformiste que possible, car sa réputation d'honneur est en jeu.

Cela peut même conduire à avoir honte d'être le premier à s'équiper dans le quartier. En effet, celui qui s'équipe en premier passe aux yeux des autres pour quelqu'un de fortuné, ce qui n'est jamais une bonne chose si ce n'est pas vraiment le cas, et pour un « pigeon » de surcroît, puisque le premier qui fait « tirer » l'eau courante, le téléphone ou l'électricité paye beaucoup plus cher que tous ceux de son voisinage qui s'équiperont à sa suite¹¹¹:

« Ils ont fait passer l'eau courante et celui qui a les moyens (la force) peut tirer un robinet, celui qui n'a pas tiré espère qu'il tirera, mais l'ONEA aussi doit diminuer un peu l'argent hein ! ou nous faire des crédits pour qu'on puisse tirer. Les propriétaires de la lumière aussi doivent faire de même. Parce que si tu vois que les gens ne font pas quelque chose chez eux, c'est parce que eux ils ne veulent pas être les premiers à perdre et que les gens ensuite se moquent d'eux. Il faut que l'Office fasse quelque chose s'ils veulent que les aussi puissent faire quelque chose. » O., secteur 12 (Niénéta) Bobo-Dioulasso, peintre à la retraite, propriétaire d'une cour de 21 personnes.

IV.A.3.1 Avoir « honte » de ses déchets

Dans ces situations urbaines où les normes sociales sont partagées, on peut s'attendre à ce que les comportements de propreté se règlent en fonction des réactions que l'on peut attendre des voisins. Il convient donc de contrôler ce qu'on donne à voir à autrui de ses propres saletés. En premier lieu « ce qui se voit » à partir des eaux usées de la douche familiale et en second lieu « ce qui se sent »¹¹² à partir des émanations nauséabondes des latrines.

¹¹⁰ qui exige à la fois l'ostentation des signes valorisés socialement, que l'on donne à voir aux Autres en exposant et en s'exposant et, de l'autre, la discrétion par rapport aux signes pouvant engendrer la honte consécutive au regard des Autres.

¹¹¹ Pour une sombre question de pure distance géographique par rapport au dernier tuyau, au dernier poteau, au dernier branchement, etc.

¹¹² « Voir » et « sentir » sont deux formes de mise en contact et constituent par là-même une menace de souillure.

Les déjections qui se voient et qui se sentent offensent les qualités de pudeur et de discrétion nécessaires à la bonne réputation à laquelle chacun aspire dans la société burkinabè. Les jugements des Autres « donnent la honte » et les femmes de la cour sont attentives à l'image qu'elles donnent d'elles-mêmes à travers la propreté, ou la saleté, de leur espace domestique :

« Je suis une femme exigeante, an kadi oun yèrè yé, je milite dans une association de femmes dont le siège se trouve dans un autre quartier. Les membres de l'association me respectent tellement je suis bien habillée quand je vais aux réunions. Une fois la présidente de l'association ayant appris que mon époux était malade est passée chez moi pour lui dire bonjour. À la sortie, elle a fait un faux-pas sur le pont de fortune qui est devant notre concession et s'est retrouvée dans le fossé d'eaux usées. J'ai eu honte, très honte si bien que j'ai quitté l'association en question pour m'affilier à une autre. L'assainissement est une question primordiale à tous les niveaux. À cause du manque d'hygiène, j'ai perdu toutes les relations et le respect que j'avais dans cette association. Comme je suis commerçante, j'ai aussi perdu une clientèle importante. Je suis dans une cour commune, toute seule et je n'y peux rien. Quand j'évoque la question, mes co-belles sœurs me trouvent « gonflée ». Je suis entrain de tout mettre en œuvre pour aider mon époux à terminer sa maison. » B.A.B, commerçante de pagnes et de produits de beauté féminins. (Millogo, 2002 : 54)

On voit bien ici comment la proximité de la fange domestique stigmatise un espace domestique et celle et ceux qui y sont associés. Évidemment, cette sanction sociale qu'est la stigmatisation des gens associés à la saleté ne fonctionne que dans les situations où les acteurs sociaux partagent, *grosso modo*, un même répertoire normatif. C'est seulement quand le « regard des autres » est partagé qu'il « fait honte », sinon, on s'en fiche !

Il semble bien que la honte vis-à-vis du voisinage soit un facteur important dans les motivations et les stratégies d'équipement des ménages en infrastructure d'assainissement autonome. Ainsi, la pression collective semble plus forte en faveur de la construction de puisards (moins chers) plutôt que de latrines (plus chères). La logique indéniable de l'argument économique est ici renforcée par un autre argument, socio-culturel, moins immédiatement perceptible bien que très structurant des motivations. Celui-ci tient à la « visibilité » des eaux usées qui s'écoulent dans la rue, alors que l'état des latrines qui reste « caché » au regard des autres, échappe à la critique et à la honte qui pourrait s'ensuivre tout au moins tant que les odeurs n'incommodent pas le voisinage :

« Le Secteur n°9 de Bobo-Dioulasso est traversé par le canal dans lequel s'écoulent les eaux usées de la zone industrielle qui contribuent à rendre l'atmosphère désagréable à cause des fortes odeurs. Paradoxalement, tous les ménages ne s'en plaignent pas et certains y déversent des déchets solides et effectuent des branchements pour évacuer leurs eaux usées domestiques et les vidanges des fosses septiques et des latrines. » (Millogo, 2002 : 53-54)

IV.A.3.2 C'est la puanteur qui fait honte!

À Ouagadougou comme à Bobo-Dioulasso, le problème que posent les latrines aux gens est avant tout un problème de puanteur et non de pollution !

40 % des personnes interrogées à Ouagadougou (n = 563) considèrent que la puanteur des latrines est le problème majeur de l'assainissement domestique et 60 % des gens ont choisi le système ONEA à cause de la puanteur des odeurs. (Bösch et al., 1999 : 20).

Les latrines traditionnelles dégagent des odeurs désagréables, et la puanteur « appelle les mouches » qui les envahissent. La puanteur est le signe du miasme, c'est elle qui « fatigue » le voisinage, elle peut causer des nausées, des vomissements ou la perte d'appétit :

« Pendant les premiers mois de ma grossesse, je ne supportais pas du tout les odeurs ni la vue des eaux usées de nos toilettes dans lesquelles les porcs des voisins venaient patauger. Je suis dans une cour commune où il y a plus de trente personnes. La fenêtre de ma chambre donne sur l'extérieur, sur ce spectacle. Pour m'aider sans frustrer ses parents, mon mari a prétexté de mon état de santé pour m'envoyer chez ma mère pendant quelque temps ». Une jeune femme enceinte au secteur 3 à Bobo-Dioulasso (Millogo, 2002 : 109)

Ce problème d'assainissement aurait pu dégénérer en conflit familial, qui lui-même aurait pu déboucher sur un divorce, si l'époux ne l'avait pas bien géré.

Être mis en rapport avec les excréments d'autrui (c'est-à-dire être pollué), que ce soit directement (par le contact sexuel) ou indirectement (regard, odeurs), revient à mettre en péril son identité et peut-être celle du groupe auquel on appartient. C'est en effet, à travers le regard de l'Autre qui est témoin du contact que l'on se sent souillé. Le grand marqueur de la souillure est ici « l'odeur ». La pestilence agresse les sens et les valeurs des gens qui sont rebutés par le caractère repoussant de cette saleté.

IV.A.3.3 Avoir honte d'aller à la benne à ordures

Il semble bien que, dans un espace culturel partagé, ce qu'on redoute le plus, c'est le « regard de travers » des voisins qui donne la honte et qui porte atteinte à la réputation d'honneur de la famille. Ce qui est honteux à Bobo-Dioulasso, comme à Ouagadougou ou à Rabat (Jolé, 1991 : 38), ce n'est pas l'existence d'une décharge sauvage à proximité de la cour ou autour du bac à ordures municipal, c'est de se laisser surprendre le seau d'ordure à la main sur le chemin qui y mène ! En effet, à cause de la honte qu'éprouverait tout adulte, homme ou femme, qui serait vu par le voisinage porter lui-même ses ordures à la benne, on envoie les enfants le faire bien que leur taille soit trop petite pour qu'ils puissent arriver à les jeter par-dessus bord, et donc ils les jettent à côté !



Cliché 21. Un « bac » vide sur un tas d'ordure où joue un enfant à Bobo-Dioulasso (cliché Ouattara, 2001)

Pour l'adulte, la honte vient du fait que dans la répartition culturelle des tâches domestiques est considérée comme vile et toujours confiée aux « bonnes » ou aux enfants, aux enfants ou aux plus jeunes de la cour.

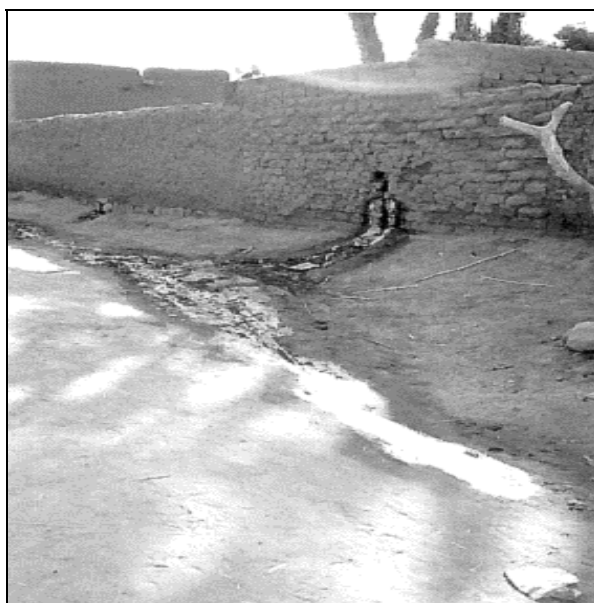
« Quant aux ordures, elles sont rassemblées non loin de la cuisine et les enfants sont chargés de les déposer une fois par semaine sur le tas d'ordure situé à une centaine de mètres de la cour. Ce serait dégradant pour un adulte d'aller jeter des ordures. Quand un adulte le fait, c'est signe de solitude. Une mère explique qu'à chaque fois qu'elle sort avec des ordures, il y a toujours un enfant de la rue qui la décharge. Par contre, le fait de jeter les eaux sales de lessive et de vaisselle devant la concession n'est pas une activité déshonorante pour une ménagère. » Téné, Niénéta (secteur 12) Bobo-Dioulasso.

Même pour une femme sans enfant, accomplir cette tâche serait dégradant, elle serait jugée par les témoins éventuels comme « une personne sans enfant », c'est-à-dire une pauvre femme qui n'aurait même pas un frère ou une sœur capable de lui confier un enfant à élever pour parer à sa solitude ou à sa stérilité. Une femme sans famille qui la considère, une femme pauvre ! Évidemment, la benne à ordures choisie par la commune comme solution technique au problème de la collecte des ordures est donc inadéquate et inadaptée¹¹³ aux pratiques et à l'éthique locales.

« La question des ordures ; comment voulez-vous que nos femmes portent les ordures pour aller les jeter jusqu'à 600 mètres ? Et puis, c'est un lieu sacré des Bobo, là où il ont mis le bac. C'est loin. C'est pourquoi, les gens font des tas devant chez eux, nous jetons dans les caniveaux. Les gens attendent la nuit pour jeter à côté. Les bacs sont souvent pleins, ça reste 10 à 15 jours avant d'être enlevé. » M. Guigui (militaire à la retraite), M. Poda (infirmier à la retraite), M. Diallo (magistrat à la retraite), trois voisins du quartier Accart-Ville, le 23 août 2001.

Mais ce qui est intéressant, c'est que les habitants interprètent cette inadéquation (qui dure depuis près de cinq ans) comme une marque de mépris « du pouvoir » communal à leur égard. La réplique populaire à ce mépris consiste à laisser les enfants déverser les ordures à côté de la benne!

« Les bacs à ordures sont remplis, ils peuvent faire deux à trois mois sans que la mairie ne vienne les chercher. Donc on jette à côté pour montrer qu'on n'est pas content. » Un instituteur, client du garage, Accart-Ville, Bobo-Dioulasso (enquête 2001)



Cliché 22. Douchière se déversant dans la rue (cliché Bouju, 1998)

L'enquête a mis en évidence le fait que les gens étaient très attentifs à ne montrer de leurs propres ordures que ce qui est « montrable » car « La présence des ordures stigmatise l'espace, et ceux qui l'occupent » (Jolé, 1991 : 36). C'est donc, là encore, moins une logique d'hygiène (la crainte de la pollution ou de la contamination) qu'une logique sociale (la réputation d'honneur) ou morale (la honte) qui commande les motivations et les stratégies d'acteurs.

¹¹³ Ces défaillances posent le problème de l'adéquation des infrastructures d'assainissement. Ainsi, en Europe, historiquement, le confort urbain s'est appuyé sur des solutions techniques conçues comme fondement matériel du contrat social qui privilégiait l'égalité des citoyens-citadins. Qu'en sera-t-il des solutions prônées au Burkina ? Car ce bien public qu'est la propreté urbaine coûte cher ; « En cherchant à faire des économies en amont, on rencontre les limites du contrat sociale en vigueur. » (Querrien, 1991 : 3)

IV.B. Les « offenses territoriales » : la saleté comme agent de violation du territoire de l'Autre

L'indifférence à la pollution de l'environnement urbain est un bon indicateur de l'affaiblissement du lien social de proximité et de la solidarité de voisinage, mais aussi, plus généralement, de la dégradation du rapport entre les hommes et leur cité¹¹⁴. « Personne ne se sent responsable, et chacun y fait ce qu'il ne veut pas faire dans sa propre cour. » (Deverain-Kouanda, 1991 : 94).

La devanture de la cour et le « six-mètres » sont alors utilisée comme espace de délimitation de la frontière territoriale avec les Autres. On y fait tout ce qui est sale : on y jette ses ordures, les eaux usées de la vaisselle et de la douche, on y urine « au hasard », on y creuse la fosse septique et les puits perdus qui souvent ne sont pas couverts, on y défèque et, en hivernage, la nuit, on y dépose ses excréta provenant de la vidange des latrines, en espérant que la prochaine pluie emportera les eaux usées et les excréta « hors de vue et de nez ».

Ici comme ailleurs, la présence de l'ordure stigmatise l'espace limitrophe et ceux qui l'occupent. Pourtant, partout on voit des ordures autour des cours d'habitation¹¹⁵ ! Mais autour de la cour d'habitation, ce n'est pas la cour, c'est l'espace public ! Et quand cet espace n'est pas approprié socialement¹¹⁶ ou économiquement, il est considéré comme socialement inutile et donc approprié à cet usage de dépotoir et de décharge qu'il joue dans la représentation traditionnelle de l'espace habité (*Cf supra*). Les gens tolèrent ainsi la visibilité et la puanteur des ordures, mais à condition toutefois qu'elles n'envahissent pas leur espace privé !

IV.B.1 Les querelles de voisinage : « L'enfer, c'est le déchet de l'Autre¹¹⁷ »

Dans le voisinage, la coexistence quotidienne avec des personnes auxquelles on n'est pas lié socialement, affecte les conditions de la solidarité locale dans le sens d'un plus grand individualisme des acteurs. Celui-ci se manifeste par un repli sur l'espace interne de la cour, sur le « dedans », repli qui se ressent, par exemple, dans l'extrême difficulté que rencontrent les responsables d'association d'assainissement ou de comités de développement de quartier pour la mobilisation des riverains. Elle va aussi dans le sens d'un renforcement de la *civil inattention*.

Dans les quartiers périphériques au peuplement hétérogène¹¹⁸, la sociabilité vicinale est minimale et la défense de « son » espace limitrophe, de « sa » devanture, contre les eaux usées du voisin est au cœur de la plupart des problèmes de voisinage. Quand les voisins n'appartiennent pas à la même communauté (sociale, ethnique ou religieuse), quand les valeurs sur le propre et le sale ne sont pas

¹¹⁴ Une urbanisation rapide, sans racine ni connaissance des pratiques citadines, un repli des autochtones sur leur quant-à-soi, un accroissement accéléré du pouvoir d'achat de certaines catégories sociales et la paupérisation des autres sont des processus globaux qui ont profondément modifié le rapport à l'espace urbain et favorisé la dégradation rapide de l'habitat et de l'environnement. La salissure de la ville par les eaux usées et la prolifération des ordures est le reflet d'une rupture continue entre l'augmentation des nouveaux citadins et l'ancien cadre urbain de plus en plus décalé par rapport au présent (Lesbet, 1992 : 209).

¹¹⁵ Derrière cette perception immédiate d'un espace urbain-dépotoir se dissimule toute la complexité du travail socio-culturel d'abandon des ordures qui obéit à une dialectique, subtile, du montré et du caché (*cf* Jolé, 1991 : 37). Des ordures peuvent être montrées, mais d'autres doivent être cachées à cause de la honte ou du danger potentiel qu'elles recèlent pour leur propriétaire. Les serviettes périodiques des femmes appartiennent à ces ordures dangereuses.

¹¹⁶ Quand la sociabilité de proximité est absente, comme c'est souvent le cas dans les quartiers périphériques abritant les néo-citadins, les gens ont tendance à constituer l'espace public extérieur à la cour en espace « résiduel » et en espace-dépotoir (Jolé, 1991 : 39).

¹¹⁷ Guigo Denis, 1991 : 58.

¹¹⁸ « La diversité humaine et fonctionnelle du quartier en fait souvent un pluriel social à singuliers multiples » (Gouhier, 1991 : 86)

partagées, les relations de voisinage peuvent être affectées. Le voisin est considéré comme un « Autre » et les différences de comportements sont immédiatement interprétés en termes d'habitus culturels différents¹¹⁹.

« Les voisins d'en face, des Mossi, sont des gens sales. Les selles d'enfants sont souvent entreposées pendant de longues heures à l'entrée des toilettes avant d'être vidées dans la fosse. Les eaux des puisards et les excréments sont régulièrement déversés en pleine rue pendant la journée. Il a fallu l'intervention d'un infirmier pour que ces vidanges soient effectuées pendant la nuit. Pendant ce temps, les gens dorment et cela soulage un peu des nuisances olfactives. Mais cela n'atténue pas les risques de contamination : « le lendemain, nos enfants s'amuse sur le chemin, ils piétinent les selles. Nos enfants vont tous mourir ici gratuitement. Mon mari a marché un jour dans les selles jusqu'à la mosquée, il n'y a plus de propreté chez nous. » Un autre habitant de ce même quartier déclare : « ici, c'est un quartier très sale, si j'avais de l'argent, j'irai habiter ailleurs. Les gens sont vraiment sales ici. Les Mossi sont vraiment très sales. » Téné, Niénéta (secteur 12) Bobo-Dioulasso (enquête 2001)

Il devient alors difficile de trouver un terrain d'entente et, dans l'affrontement, les jugements de valeur négatifs pleuvent : l'Un « s'occupe de ce qui ne le regarde pas » alors que l'Autre est « sale », ses pratiques de propreté peuvent sembler insuffisantes et la saleté ou le manque d'entretien rejaillissent alors sur l'image du quartier et de ses habitants (Ségaud, 1992 : 13).

Ainsi, l'Un considère que le « marquage du propre » doit s'arrêter au seuil de sa cour, tandis que l'Autre pense que le marquage concerne aussi l'espace limitrophe de la cour, peut être aussi l'espace partagé de la rue, voire l'espace public de toute la ville !

« La veuve Djeneba a hérité de la cour après le décès de son époux. Dans cette cour située à Accart-ville, le puits-perdu destiné au recueil des eaux usées domestiques se trouve à l'extérieur de la parcelle. La fosse est remplie, la veuve a sollicité les opérateurs de vidange manuels, la fosse a été vidée sur la voie publique. C'est ce qui a vexé un des voisins de la femme. Il a porté plainte car ce n'était pas la première fois que cela se passait. Des échanges verbaux ont d'abord eu lieu, ils ont failli même en venir aux mains. La femme a dit à son voisin qu'il pouvait aller se plaindre là où il voulait car elle n'est pas la seule dans Bobo à vider sa fosse dans la rue. Quand le voisin est venu nous voir, nous avons fait une convocation pour la voisine. Elle s'est présentée avec un de ses fils. Elle a reconnu les faits qui lui ont été reprochés, mais elle dit qu'elle ne savait pas que c'était interdit de pratiquer la vidange des fosses septiques en pleine rue. Elle a dit qu'elle l'a fait parce qu'elle pensait qu'il allait pleuvoir et que les eaux pluviales allaient emporter les déchets. Nous lui avons infligé une amende de 5000 F qu'elle n'a pas pu régler en totalité. Elle était en larmes. Elle nous a expliqué que les locataires ne payent pas régulièrement le loyer et que ses enfants avaient souvent du mal à manger tous les jours. Nous avons compris, et nous lui avons dit de tout faire pour payer 2400 F dans les deux semaines à venir. Nous lui avons parlé des dangers de la vidange en pleine rue. Elle a promis de faire une fosse selon les règles en lieu et place de l'amende. Nous l'avons encouragé à le faire. Ses larmes ont cessé de couler. » Un agent du service d'hygiène (enquête 2001)

Ces deux conceptions, irréductibles, engendrent une logique de l'hostilité qui s'exprime dans des situations d'incivilité¹²⁰ entre voisins. Une des manifestations de l'incivilité est le marquage par la saleté qui constitue une sorte d'injure muette et hypocrite (Ségaud, 1992 : 11).

¹¹⁹ Sur ce thème des « systèmes pratico-symboliques » qui se côtoient et s'affrontent, voir Marion Ségaud (1992).

¹²⁰ La civilité désigne un ensemble de règles normatives qui règle, à partir des valeurs et des modèles culturels en vigueur, les comportements et les conduites effectives. La civilité est un critère d'évaluation des comportements individuels ou collectifs en société, elle permet le jugement sur les modes et les styles de vie.

Salir l'espace public, c'est exprimer la contrariété, l'opposition, le défi ou le mépris en retour : « l'injure suprême par quoi est signifié à l'autre ce qu'il est en essence : rien que de la merde. » (Knaebel, 1991 : 26).



Cliché 23. Secteur 12 (Niénéta). « Quelqu'un » a vidangé ses excréta près d'un tas d'ordures en formation au milieu de la rue (cliché Bouju, 2001).

Comme nous l'avons vu (Cf.), les eaux usées constituent un marqueur de l'expansion du territoire privé de la cour, mais elles peuvent aussi agir comme un agent de violation du territoire de l'autre. Ce « débordement » de la gestion de l'espace domestique de l'un peut-être perçu par l'autre comme une intrusion, comme une forme de sociabilité agressive qui le déconsidère.



Cliché 24. Secteur 9 (Konsa). En hivernage, les eaux de pluie, les eaux usées domestiques et les excréta stagnent lamentablement. Elles se mélangent pour produire une fange immonde qui fait pourrir la base des habitations. Une jeune fille est sortie de sa cour pour couper du bois. (cliché Bouju, 2001).

IV.B.2 Se plaindre ou ne pas se plaindre, telle est la question !

Dans un tel contexte « d'offense territoriale » (Pellegrino *et als* : 25), il ne reste guère qu'à porter plainte au service d'hygiène municipal. Dans ce cas, deux logiques sont à l'œuvre : l'une qui pousse à saisir les autorités et à porter plainte et l'autre qui pousse à ne pas le faire.

La première logique, qui pousse à porter plainte, est souvent fondée sur le sentiment d'intrusion ou sur la peur de la contagion et elle s'appuie toujours sur un affaiblissement du lien social et de la solidarité.

« Il a dit que les eaux de toilettes de son voisin l'embêtent car les eaux s'écoulent jusqu'à l'arbre sous lequel il travaille. Il voulait qu'on aille faire le constat. Après, il y eu une convocation, le voisin en question est venu. Il a dit qu'il produit des eaux usées, mais il dit que ses voisins font pire que lui. Il voulait que les autres voisins soient également convoqués. Il a demandé qu'un autre agent du service aille constater l'écoulement des eaux usées produites par les voisins. Je suis parti avec lui. Chez eux effectivement, il y a des eaux usées, mais comme il l'a dit, c'est moindre, ils ont des douches internes, la douche extérieure est utilisée seulement par 3 personnes, il m'a dit qu'ils sont 25 dans la cour. Il a dit qu'il était d'accord pour faire un puits perdu dans la cour mais il tient à ce que ses voisins en fassent autant. Chaque fois qu'il y a une plainte de voisin on se rend compte qu'il y a à la base autre chose qu'une affaire d'hygiène. » Un agent du service d'hygiène (enquête 2001)

« Cet imam s'était plaint de son voisin catholique dont les eaux de toilettes et les excréments coulaient devant la mosquée dont il est le responsable. Le plaignant raconte qu'il a d'abord voulu régler le problème à l'amiable avec le voisin. Mais celui-ci n'aurait rien voulu entendre. Il aurait simplement signifié à l'imam qu'il est locataire des lieux et que toute plainte devait s'adresser au propriétaire de la concession. Ce à quoi, l'imam réagit : « mais ce n'est pas le propriétaire de la cour qui se lave dedans, ce n'est pas lui qui y fait ses besoins ! Moi-même, je suis locataire, mais j'arrange la cour. On ne peut pas attendre qu'un propriétaire vienne s'occuper de la propreté dans une cour alors qu'on y vit ! ». Suite à la première plainte, le service d'hygiène a envoyé une convocation au voisin. On lui a demandé de faire vider sa fosse septique par un professionnel. Mais comme il n'a rien fait, les musulmans de la mosquée ont décidé un jour de vider complètement le puisard en pleine rue, afin que les eaux cessent pour quelques temps de couler à l'entrée de la mosquée et d'entraîner des odeurs désagréables. Mais avec la saison pluvieuse, la fosse s'est rapidement remplie et il faut donc réagir. Le plaignant devra encore attendre, l'agent technique lui signifie que le véhicule de service est toujours en panne. Et que dès que les moyens techniques seront rétablis, ils feront une sortie pour verbaliser le voisin. Le véhicule est en panne depuis le mois de mai. Pendant quelque temps, nous avons fonctionné avec le véhicule de la mairie de Dafra. Depuis août, rien. Si tu prends ta mobylette pour faire des visites à domicile, on va aller te tabasser là-bas, tu l'auras cherché. » Un agent du service d'hygiène (enquête 2001)

Les citoyens, surtout dans les quartiers périphériques, ne sont plus dans un « voisinage de relation » comme c'était le cas au village — ou comme c'est encore le cas dans les villages autochtones des quartiers centraux de la ville de Bobo-Dioulasso — ils sont dans une forme de « voisinage de proximité » (Ségaud, 1992 :17) pour laquelle leur habitus culturel reste sans réponse. Mais ils peuvent aussi se trouver dans des rapports de classe propriétaire/locataire d'habitation, comme le montre l'affrontement ci-dessous :

« Plainte portée contre Monsieur T.A. résidant au secteur 4 (Koko) par le locataire de sa cour. Le locataire est venu se plaindre à propos de l'état des WC de la cour. Il a refusé de laisser son nom pour ne pas altérer plus avant les relations déjà tendues avec son propriétaire. Le problème est que les WC sont pleins, ils débordent sur le plancher et le propriétaire refuse de vidanger sous prétexte qu'étant à la retraite, il n'en a pas les moyens. Pourtant avec sa famille, il utilise des latrines fermées à clé, interdites aux

autres habitants de la cour. Comme les siennes ne sont pas pleines, le propriétaire refuse de faire vidanger celles des locataires. Les locataires ont décidé de cotiser pour aider le propriétaire à payer la facture de vidange ; celui-ci a accepté de prendre l'argent, mais il l'a utilisé à autre chose et les latrines ne sont toujours pas vidangées. Pire, il menace de renvoyer de sa cour tout locataire qui ferait vidanger à son insu ! Le propriétaire a été convoqué au service d'hygiène où il a expliqué qu'il s'excusait de n'avoir pas vérifié l'état de ses latrines, il a promis qu'elles seraient vidangées à la fin de la semaine et a invité le service d'hygiène à vérifier. L'amende de 25 000 CFA qui lui a été infligée sera payable au 5 octobre 2001. Le 2 octobre, le service d'hygiène s'est rendu chez lui pour vérifier le travail. « Mais quelle surprise désagréable ! la situation s'était aggravée car rien n'avait été fait. Nous avons cherché à lui saisir quelque chose, en vain car il n'avait rien d'intéressant chez lui. Aussi pour le contraindre à vidanger, nous avons démonté ses portes que nous avons emmenées au Service ; elles ne lui seront rendues qu'après vidange des fosses et règlement de l'amende. » Histoire à épisode...Il y a des gens qui considèrent la plainte des honnêtes citoyens comme étant une sorte de déclaration de guerre ! » Un agent du service d'hygiène de Bobo-Dioulasso (enquête 2001)

L'autre logique, celle qui pousse à ne pas porter plainte s'appuie sur une solidarité de voisinage et témoigne d'une « rationalité prudentielle » (Dupuy Jean-Pierre) qui connaît le coût social exorbitant d'un conflit ouvert entre voisins : dans une société d'interconnaissance, il est souvent plus difficile de s'éloigner de quelqu'un que de s'en approcher.

« Il y a un problème. Je circule beaucoup, la nuit je sors, je connais partout où il y a des trous. Les gens vident leurs WC entiers dans la rue, quand je demande aux gens pourquoi ils ne signalent pas ; ils disent « non, parce que l'autre va dire que je lui en veux ! » Célestin Koussoubé, maire de la commune de Bobo-Dioulasso (enquête 2001).

L'éloignement est perçu comme une offense, « le problème n'étant pas seulement de ne pas perdre la face, mais aussi de ne pas la faire perdre aux autres. Dans la mise en scène interactionnelle, la face est comme l'identité du moi mise en jeu. » (Pellegrino *et als* : 24). Dans la rencontre entre personnes qui se connaissent, la réputation de chacun est enjeu ; mais, aucun des protagonistes ne peut maximiser son avantage sans risquer de s'exposer à toutes sortes de sanctions exercées par son groupe d'appartenance¹²¹ : le mépris, le discrédit, la malédiction, le maraboutage ou la sorcellerie, qui infligent tous une dégradation considérable du lien social (Bouju, 2000).

¹²¹ Les règles de l'échange social sont préalablement acceptées. Si l'on rompt les règles de l'échange et qu'on ne respecte pas les usages d'un minimum de savoir-vivre, on s'exclut de soi-même.



Cliché 25. Les mares d'eaux usées couvertes de mousses verdâtres dégagent une odeur pestilentielle (cliché Bouju, 2001)

C'est souvent le conformisme¹²² qui prévaut en ce cas, un *modus vivendi* qui souligne la priorité du principe de co-existence locale et surtout le souci de sa continuité. Quand les protagonistes peuvent s'appuyer sur des normes de bienséance et une éthique du savoir-vivre en société, partagés. Ils reconnaissant le coût social de la honte et tentent d'élaborer un consensus sur la manière de négocier et sur l'enjeu de la négociation. Ils inventent des conventions, pragmatiques, qui règlent l'étendue des conduites réciproquement acceptables : la tactique dominante consiste toujours à maintenir les règles pragmatiques du jeu social localement défini (Bouju, 1998).

« En plus, c'est ensemble que les oiseaux peuvent faire hou ! (grand bruit), mais un seul oiseau ne peut rien faire. Mais les gens ne font jamais les choses ensemble, si on s'assoit ici pour dire quelque chose, une personne va se lever pour vous trahir. Il n'y a pas d'entente. Depuis qu'un voisin a mis une dalle, nous avons un peu la paix. » Assita, Accart-ville, Bobo-Dioulasso (enquête 2001).

¹²² Le conformisme permet de « maîtriser les tensions qui pourraient naître de l'hétérogénéité des relations mettant en jeu la diversité des rôles et la multiplicité des groupes sociaux. » Bourdin A., 1987. Urbanité et spécificité de la ville, *Espaces et sociétés*, Privat : Toulouse.

Tout Bobolais est ainsi pris dans un double-jeu social. D'un côté, il est soumis, en permanence, à l'exigence de conformisme aux normes de sociabilité, à la solidarité absolue envers les parents et la communauté d'appartenance; de l'autre, il est aussi engagé dans des stratégies individualistes de construction de la différence qui distingue et procure le prestige nécessaire pour gagner les enjeux contemporains qui confèrent le renom. Entre la tendance fusionnelle du groupe communautaire et la concurrence individuelle avec des voisins et des collègues, entre les exigences de l'intégration et la nécessité de la distinction, le Bobolais se débrouille :

« Notre secteur est difficile à gérer. Il faut arriver à limiter les dégâts, les problèmes avec les voisins. Mon voisin a vidé ses toilettes la nuit, ça a coulé jusqu'ici, j'ai senti une forte odeur, je suis sorti, je ne l'ai pas raté. On a failli en venir aux mains. Je lui ai donné un avertissement, que ce soit la dernière fois, moi j'ai des enfants en bas-âge, ils jouent dans les saletés ! Il y a les maladies ! Les gens le font la nuit, ni vu, ni connu. Les gens n'osent pas parler parce que ce n'est pas bien de se quereller avec les voisins. C'est ce qu'on appelle l'Afrique, on fait avec. Ma femme va étaler sa farine au soleil et le mouton du voisin vient bouffer. Si tu te plains, on dit que c'est fini. Pour les ordures, c'est pareil, les gens commençaient par exemple à déposer les ordures ici, quand j'ai vu que ça s'entassait, je me suis levé un dimanche matin, j'ai tout nettoyé et j'attendais le premier qui allait commencer, personne n'est venu. Si je fermais les yeux, ils allaient continuer. »
Konaté, habitant secteur 17, Bobo-Dioulasso, le 22 août 2001.

Le marquage systématique de l'espace limitrophe par la saleté, assimilée à une déréliction, apparaît ainsi comme une manifestation des différences de conception de la propreté entre les individus. La saleté, comme la honte qu'elle donne, rejaille sur l'espace domestique tout entier et stigmatise tous ces occupants.

IV.B.3 Les significations plurielles du sale

La question que doit se poser l'anthropologue¹²³ est de savoir si cette saleté, constatée, de la ville est objective ou simplement signifiante, et si oui signifiante de quoi ?

La relation établie entre les conditions et les pratiques d'hygiène domestique et la prévalence des maladies d'origine hydrique d'une part, ainsi que les mesures de pollution des eaux de surface d'autre part (Cf Annexes), montrent que, du point de vue pasteurien, la saleté de la ville de Bobo-Dioulasso est un fait objectif.

Mais cette saleté est aussi chargée de sens. Et nous avons vu que la saleté de la ville de Bobo-Dioulasso était signifiante des différences de conception et d'usage de l'espace public urbain. La saleté a donc plusieurs significations et la salissure de la ville trouve ses raisons tout à la fois, dans l'habitus rural des néo-citadins habitant les quartiers périphériques et travaillant au centre ville, dans les comportements néo-traditionalistes des « autochtones », dans l'attitude irresponsable des dirigeants industriels vis-à-vis de la pollution et dans les comportements égoïstes des « défricheurs » de l'espace public. L'enquête a montré que les déchets abandonnés, les ordures et les excréta étalés, les poubelles vidées à côté des bacs signalaient aussi bien une provocation politique, qu'une ignorance des codes de l'urbanité ; une croyance locale, qu'une négligence laxiste ; une offense au voisinage, qu'une « honte » peut-être mal placée. Nous avons aussi constaté que la propreté de l'espace privé de la cour était préservée le mieux possible alors que l'espace public servait de réceptacle aux ordures, aux eaux usées et aux excréta. Au-delà d'une simple opposition entre espace privé et espace public, nous avons trouvé que ce traitement différentiel exprimait une conception culturelle particulière de l'habitat mais aussi de la propriété et du droit partagée *grosso modo* par tous les milieux populaires de la ville. Dans l'espace limitrophe et surtout au-delà, dans l'espace public de la défécation au grand-air, nous avons constaté que les pratiques et les conceptions qui les justifient relevaient d'un bricolage fort conflictuel au travers duquel est peut-être en train de s'inventer un *modus vivendi* dans l'espace public.

¹²³ Querrien, 1991 : 3.

Cependant, toutes ces explications de la saleté de la ville, aussi justes soient-elles, ne suffisent pas à expliquer pourquoi des villes comme Bobo-Dioulasso ou Ouagadougou (quartiers périphériques) sont aussi systématiquement sales. La saleté est massivement présente, en permanence (elle ne diminue jamais) et partout (aucun lieu, aussi résidentiel ou « à la mode » soit-il, n'y échappe). En fait, la saleté de la ville a une signification politique : l'enquête a montré qu'elle exprimait un désordre provocateur, une souillure consciente et protestataire de la part de citoyens désabusés.

IV.C. Citadins-citoyens / autorités communales : une relation caractérisée par des manquements réciproques

IV.C.1 La saleté de la ville : une souillure consciente ?

« Bobo était une ville propre de 1965 à 1987, 88 par là, la fin de la révolution. Il y a eu une rupture en 78 où la ville commençait à être sale. Avec la Révolution, les opérations mana-mana, la ville était redevenue propre. Je n'étais pas CDR, je suis de 1965 (il était jeune à l'époque de la Révolution). Maintenant les gens sont sales, mais on ne peut pas parler de saletés sans la vie politique. Dans la cour, les gens sont propres, mais il n'y a pas de puits perdus, ce n'est pas des gens propres. Ce sont des gens pour qui la vie d'autrui ne les intéresse pas. Je pense que les gens ne pensent pas hygiène et propreté à la fois. Il y a une confusion, les gens pensent qu'il suffit d'arranger l'intérieur et le dehors c'est le gouvernement. Après ma borne, c'est le gouvernement. Tous ces problèmes sont liés à la vie politique. Pourquoi ça s'est généralisé ? Les gens sont aigris à mon avis, ce qui les a rendus aigris. Le bien public, ceux qui ont eu de la chance ont profité, ils ont fait « moi, ma famille et mes proches ». Les soit-disants responsables, après les élections créent une supériorité et une infériorité ; alors que pendant les élections, il n'y a pas de différence. Le problème est au niveau de la vie sociale. Il faut que le bureaucrate sache qu'il est à égalité avec celui qui ne l'est pas. » Sidiki, un habitant de Sarfalao, militant actif du parti ADF-RDA (enquête 2001).

Le phénomène n'est pas exceptionnel en soi. Plusieurs recherches conduites dans des grandes villes du Tiers-Monde (Rabat, Fès, Agadir, Alger, etc) ont établi un lien entre la dégradation de la propreté urbaine, l'incivilité des comportements et le sentiment d'insécurité politique (Bernard Yvonne and Ségaud M., 1991) ; (Lesbet Djaffar, 1999). Deux ouvrages collectifs sur la propreté urbaine (Querrien Anne, 1991, Ségaud Marion, 1992), montrent aussi que la malpropreté collective est liée au sentiment d'insécurité de la vie en ville. Inversement, la propreté constituerait « un indicateur de la santé physique et morale de quartiers entiers » et elle serait aussi « un opérateur de la civilité et de l'urbanité » qui sont des qualités fondamentales de l'environnement construit : la dégradation apparaîtrait alors toujours comme un symptôme de crise urbaine.

Ouagadougou et Bobo-Dioulasso n'échappent pas à cette logique. L'interaction entre les citadins et les autorités communales, est caractérisée par les nombreux « manquements ». Que ce soient ceux du service de propreté municipal, ceux des élus locaux ou ceux corrélatifs des citadins.

« On ne peut pas gérer les eaux usées domestiques tant que la route n'est pas arrangée et si la rue est arrangée les gens n'oseront plus jeter leurs eaux usées dans la rue. Ce que nous voyons et ce que le maire peut assainir, si Dieu lui donne les moyens, ce sont les saletés des vieux dépotoirs que le maire peut racler afin que les eaux en provenance des

ménages ne stagnent plus là-bas. » Amadé, éleveur, cour de 15 personnes, Niénéta (secteur 12) Arrt. De Dô, Bobo-Dioulasso

« Mais on entend les gens formuler des discours de découragement par rapport aux représentants de la commune. Pour assainir la ville, il faut des moyens. La mairie n'a pas suffisant de moyens. Les camions sont en panne. Il y a la question de gestion de matériel peut-être. Il faut repenser tout un tas de problèmes. Au niveau de la population il y a une question de paresse. Avant, Bobo était une ville propre, plus propre que la capitale, c'était une ville saine. Au temps des colons jusqu'aux années après l'indépendance, le service d'hygiène était étoffé et il circulait de maison en maison. Ils regardaient, si votre cours était sale, si l'eau stagnait, ils traitaient et en même temps, ils verbalisaient si vous étiez sales. Si vous refusiez de payer, ils vous conduisaient à la police. Mais, au fil des temps, on a négligé ce filon, peut-être par manque de moyens ou de suivi et là les gens ont commencé à baisser, à manquer de vigilance. Il faut aussi se dire que le brassage culturel a été important ces derniers temps. Il y a ceux qui habitaient sur place, qui avaient des habitudes de propretés ; il y a les migrants qui sont venus et qui n'avaient pas ces habitudes, en plus il n'y a pas eu de suivi. Du coup, ceux qui avaient eu le réflexe de balayer devant les cours, dans les cours, enlever des herbes, ont été contaminés par les autres. Vous voyez que le brassage culturel en est pour quelque chose dans la question d'assainissement. Aussi, il y a le fait qu'il n'y a pas eu de suivi au niveau du service d'hygiène. C'est peut-être dû au fait qu'il n'y avait pas d'élu. Il faut dire que pendant longtemps, c'était des administrateurs qui étaient nommés au niveau de la mairie sans conseillers municipaux. Ça aussi a contribué à aggraver la situation. Maintenant, il y a eu la sensibilisation, les gens sont conscients mais ils ont perdu le réflexe. Il y a aussi la pauvreté, mais on peut être propre tout en étant pauvre. Mais il y a le fait que le pauvre est préoccupé par ses problèmes, ils ne savent pas qu'il y a la saleté. Il y a donc plusieurs aspects. Aujourd'hui, le problème qui se pose est celui de redonner le réflexe aux gens. Il y a des gens qui connaissent leurs droits et d'autres non. Que faire pour contraindre les gens à nettoyer à l'intérieur de leur cour et même à l'extérieur ! Moi, je pense qu'il faut commencer par nettoyer chez soi avant de dire que la ville est sale. Pour jeter les ordures, les gens ont la paresse d'amener les ordures là où il faut les jeter. Le plus souvent, on donne les ordures aux enfants et même aux femmes. Les gens jettent dans les caniveaux, conséquences : caniveaux bouchés. Tout le monde jette à côté, les enfants sont petits pour atteindre le bac, les femmes ne veulent pas marcher dans les ordures pour aller jeter dans le bac. Le problème est complexe. Les hommes doivent sensibiliser les femmes et les enfants, vous vous rappelez du spot « yac dans le bac ? ». Il y a un penchant à la saleté, pourquoi par exemple c'est propre devant chez les expatriés ? Il faut aimer la propreté. » Bakary Alexandre Sanou, premier adjoint du maire de Bobo, le 4 septembre 2001.

IV.C.2 L'assainissement comme symbole de l'autorité publique

On s'attachera ici à comprendre la signification sociologique de ces manquements systématiques aux attentes de l'Autre. Aux défaillances des services de nettoyage et aux déficiences du système d'assainissement répondent les attitudes provocatrices des habitants : comme « une sorte d'appel à l'autorité » (Querrien, 1991 : 3). Selon Lesbet (1992 : 217), la salissure de la ville par les déjections privées et les amas d'ordures serait signifiante de la disqualification du système politique en place : ils jetteraient le discrédit sur le service public en général et les services techniques de l'appareil municipal en particulier.

IV.C.2.1 Une certaine représentation du pouvoir

Dans les représentations populaires, le pouvoir politique *fanga* est conçu et vécu comme patrimonial et despotique, clientéliste et corrompu¹²⁴.

« Chacun ici est accroché à son honneur et à ses intérêts. En matière de pouvoir, tout le monde se souvient que les chefs africains avaient droit à tous les privilèges. Le problème des pouvoirs coutumiers, c'est de conserver les privilèges attachés à leur chefferie. D'une part, les héritiers des anciens pouvoirs continuent de se jalouser essentiellement pour des questions de préséance que l'histoire n'a jamais réglé (entre Koko et Dioulassoba, entre Boboy et Zara). D'autre part, ils s'opposent systématiquement à l'émergence de nouveaux pouvoirs qu'ils cherchent à détruire s'ils le peuvent, sinon à contrôler. Les pouvoirs autochtones de Sya n'ont jamais accepté la domination du pouvoir communal de Bobo-Dioulasso. Les intérêts de la ville ne sont pas ceux de la chefferie. Or les Bobo sont aujourd'hui en minorité dans la population qui est majoritairement composée « d'étrangers » Mossis. Le problème aujourd'hui, ce sont les gens de Dioulassoba : si le maire de la ville n'est pas à leur service, il ne peut pas travailler ! Ainsi, il est arrivé que pour une question épineuse à l'ordre du jour, des gens armés de couteaux et de gourdins envahissent le conseil municipal. Sous la menace, le conseil municipal a retiré cet ordre du jour problématique. » Bakari, directeur d'école, secteur 12 (Niénéta), ancien Conseiller Municipal (secrétaire général du parti RDA).

Chacun est, selon les circonstances du moment, patron ou client, corrupteur ou corrompu. Ces liens de dépendance personnelle, très forts, qui caractérisent les relations entre les citoyens et les divers représentants des pouvoirs publics locaux¹²⁵, permettent d'expliquer cette forme si prégnante de passivité civique qui traverse l'espace public.

« La conception du pouvoir qui prévaut en milieu populaire veut que l'on domine de manière autoritaire ou que l'on soit dominé de manière soumise. « Moi, je ne mange pas dans la main de quelqu'un ! » Karim (enquête 2002)

« Le niveau politique est bas, normalement l'élu est celui de tout le secteur ; ceux qui ont cherché le pouvoir et qui ne l'ont pas eu, sont jaloux des élus et critiquent tout le temps ! » la mairie a décidé la création d'une commission adhoc d'assainissement par arrondissement et de comités par secteur. » Le maire de l'arrondissement de Dafra (enquête 2001).

L'actuel processus de démocratisation de la vie politique et de décentralisation du pouvoir d'État, n'a pas encore produit les effets escomptés sur les populations urbaines qui, dans tous les domaines, se cantonnent dans une attitude d'attentisme plus ou moins passif. À tort ou à raison, les gens ont la conviction de ne rien pouvoir changer à l'état des choses.

« Pour les élections, on ne choisit pas toujours en fonction de la capacité ou de la compétence, nous restons dans une logique de parti unique et les candidatures sont motivées par les perdiem et autres avantages. Moi je suis du PDP. Les gens n'ont pas de conviction politique, c'est peut-être dû à la religion et au fatalisme qu'elle enseigne. Dans les familles, il demeure que c'est le père, chef de famille qui décide pour toute sa cour pour qui il faut voter. » Sébastien, agent de la RAN à la retraite, porte-parole des

¹²⁴ Dans les conceptions populaires, cette autorité renvoie à des représentations de puissance, de contrôle arbitraire, de privilèges et de répression. Notre analyse de la situation à Burkina Faso rejoint complètement celle effectuée par Françoise Navez-Bouchanine (1988, 1989, 1991: 151) à Rabat-salé, Fès et Meknès au Maroc.

¹²⁵ Cette dépendance est le résultat d'une évolution historique où la population et ses instances de représentation ont été dépossédées par les pouvoirs coloniaux (des Dioula de Kong dans un premier temps, puis des Français dans un second temps) de ses possibilités de gestion et de ses responsabilités en même temps que de ses droits à se gérer elle-même.

riverains du canal « Brakina », membre du parti d'opposition PDP, candidat aux législatives en 98 (enquête 2001).

IV.C.2.2 *L'assainissement comme symbole de la puissance publique*

L'espace public des villes de Ouagadougou et Bobo-Dioulasso est perçu par les citoyens comme l'espace du pouvoir communal, de ses infrastructures d'assainissement et de ses services publics de nettoyage. Un territoire sur lequel la puissance publique devrait exercer son contrôle à travers le maintien et le développement des infrastructures d'assainissement et des services publics de nettoyage¹²⁶ :

« Avant, Bobo était propre, plus sain. Au temps des colons, le service d'hygiène était étoffé, il y avait le contrôle et la verbalisation, c'était la force. Au fil du temps, la vigilance a baissé. Il y a aussi le brassage culturel qui est important maintenant, cela a diversifié les habitudes de propreté, tout le monde n'est pas propre. Il n'y a pas de suivi au niveau du service d'hygiène. La pauvreté fait aussi que les gens ne pensent pas à des pratiques d'assainissement, c'est la préoccupation de survie. » Bakary Alexandre Sanou, directeur de la RTB et premier adjoint au maire de la ville de Bobo

« Une Avenue de la ville de Bobo-Dioulasso porte le nom de François Vilain, un français né en 1906 qui fut militaire intendant, puis adjudant dans l'armée française avant d'être agent voyer à la Mairie de Bobo-Dioulasso. « On dit de lui qu'il était dévoué pour la ville. Décédé en France en 1991, il a été inhumé à Bobo-Dioulasso où il a eu droit à des funérailles traditionnelles Bobo. Il est surtout connu comme « l'homme des caniveaux » pour en avoir construit plusieurs dans la ville. Les gens disent que quand il était à la voirie, la discipline y régnait. « Il croyait en la capacité de la ville Bobo-Dioulasso, puis à celle de la voirie. Aussi, refusa-t-il l'aide de la banque mondiale, consistant au financement des travaux de la voirie et en l'attribution de véhicules. Et jusqu'à sa retraite, la voirie achetait au moins deux véhicules par an. » (Sanou Doti Bruno and Sanou Sma Kma ti Zugo Alice, 1994).

« Avant, pendant la colonisation, la voirie communale prenait en charge l'assainissement de notre quartier (Tounouma) et le service d'hygiène venait contrôler la pureté de notre eau de source (Dioulassoba). » (enquête 2001).

« Autrefois aux temps des blancs, les gens passaient dans les cours, ils contrôlaient la propreté de nos concessions. Si la jarre d'eau était sale, si l'eau était sale, s'il y avait des eaux sales, ils faisaient payer une somme par le chef de famille. Aujourd'hui, on ne voit personne faire cela. Nous ne faisons que manger maintenant. Ce sont les « blancs », la ville, qui régissent les ordures dans le village de Tounouma. Depuis l'indépendance, la voirie a fait croire aux gens qu'elle seule pouvait s'occuper de toutes les questions d'assainissement. C'est pourquoi, l'administration municipale a du mal à obtenir le changement de comportement souhaité. Depuis les années 60 le mot d'ordre est que c'est la voirie qui doit s'occuper des ordures. Aujourd'hui, les gens ont ça en tête et ne comprennent pas qu'on leur demande à nouveau de faire ça eux-mêmes. S'occuper des ordures signifie la mise en œuvre d'une structure d'autorité, on leur a enlevé, ils ne peuvent plus rien faire ! Sous la RDP, les gens participaient aux travaux d'intérêt commun par crainte des autorités, mais après, ils étaient satisfaits des résultats. Ainsi, à l'époque, le nettoyage du secteur 3 se faisait chaque dernier samedi du mois. » Chef

¹²⁶ En France, jusqu'à la seconde guerre mondiale, l'espace public est l'espace entretenu par la collectivité locale. Le monopole municipal se généralise pour les réseaux car il permet de rationaliser la gestion d'un service collectif. Mais il « porte en lui-même une tendance à considérer les usagers ou les abonnés comme une masse anonyme traitée globalement sans la faire participer. » Une « déresponsabilisation » inéluctable de la population s'ensuit qui se traduit par un « antagonisme sourd » dans lequel les citoyens sont davantage prêts à critiquer la gestion publique et son rapport coût / efficacité, qu'à faire attention à leur propre attitude : par exemple, « demander plus de nettoyage plutôt que de ne pas salir soi-même. » (Barraqué, 1992 : 165).

coutumier du village bobo de Tounouma (Timina nom originel) avec son fils (enquête 2001).

« Les anciens secteurs sont des secteurs à problème ! Djoulassoba, Sikassocira, Farakan ; mais l'organisation est très difficile là-bas ; c'est des gens à qui on n'avait jamais demandé de s'occuper de ça, c'est l'État qui faisait tout, aujourd'hui qu'on demande de faire quelque chose, ils ne comprennent pas. « Moi, je suis né trouvé, on nettoie toujours, on balaie, et maintenant vous venez me dire de faire quelque chose ! » Il fut un temps où l'on pulvérisait même la ville pour qu'il n'y ait pas de moustiques. Il est très difficile de leur dire que les temps ont changé, le « blanc » est parti il y a longtemps ; c'est la décentralisation qui est là. Et qui dit décentralisation, dit travail. » Tioro Raphaël, responsable de l'émission radio « tam-tam dans la commune » sur radio Bobo (enquête 2001).

Les gens ne veulent plus entendre parler de cotisation volontaire pour l'assainissement de leur secteur tant la mémoire qu'ils ont conservée d'expériences antérieures de ce type est celle d'une extorsion organisée :

« Pendant la révolution d'abord, puis pendant la première municipalité, on a cotisé pour l'assainissement du secteur, mais l'argent a été bouffé ! » (enquête 2001).

IV.C.3 La saleté comme symbole de l'impuissance et / ou de la démission de l'autorité publique

« Si vous attendez la mairie fasse quelque chose pour l'assainissement, vous allez payer 50000 FCFA à l'hôpital. » M. Sarfalao (secteur 17) Bobo-Dioulasso (enquête 2001).

Inversement, un espace public rempli d'ordure et de saleté est certainement le signe d'un espace politique non maîtrisé. Mais, c'est peut-être, aussi, le signe d'un territoire abandonné et méprisé par les autorités publiques, tant municipales qu'étatiques¹²⁷.

Les gens des quartiers populaires et les chefs coutumiers responsables des quartiers fondateurs de la ville considèrent que la prise en charge de l'espace public que l'autorité municipale n'assure pas, est autre chose qu'un simple dysfonctionnement technique ou organisationnel. C'est la considération que le pouvoir leur accorde qu'ils lisent dans cette absence de prise en charge. C'est leur place de citoyen dans la société urbaine, leur position dans la hiérarchie des couches sociales de la ville et enfin leur reconnaissance ou non comme interlocuteur dans les dispositifs locaux de concertation démocratique. L'enjeu de cette reconnaissance est le même que celui qu'on observe dans d'autres villes des pays en développement :

« La ville est très sale, vous avez vu les ordures ! Lors d'un de nos conseils, on s'est manqué avec le maire, il y a 20 millions pour réhabiliter les bacs à ordures. Mais comme le budget de la commune est déficitaire, le Maire a demandé une réduction de 15 millions ! il restait 5 millions pour l'assainissement. C'est contradictoire, les bacs sont insuffisants, ils ne sont pas enlevés à temps, en plus il faut des surveillants pour contrôler le versement des ordures dans les bacs. La question des excréta, les gens veulent toujours creuser à l'extérieur, à cause du manque de place quand les parcelles. Le quartier est tellement surpeuplé qu'il n'y a pas de place pour jeter les eaux usées. Avant-hier, la bonne à jeté les ordures dans le caniveau, j'ai tenté de lui expliquer. Les gens se disent que pendant l'hivernage, il va pleuvoir et que la pluie va emporter les ordures. Le samedi, les jeunes du quartier ont balayé la mosquée. Le maire n'est pas venu et les

¹²⁷ tandis qu'un espace public propre et entretenu serait un espace maîtrisé par ces mêmes autorités (Gouhier, 1991 : 85).

conseillers non plus. Il y a quelque temps avec les jeunes, nous avons curé le caniveau à côté de l'école. » S.Y. Conseiller municipal, Dioulassoba, (secteur 1) Bobo-Dioulasso (enquête 2002)

La saleté de la ville est ainsi le produit d'un processus dialectique : elle exprime, simultanément, le mépris de la population communale pour les pouvoirs publics et le désintérêt des pouvoirs publics pour l'espace public communal. À cet égard, les actions de propreté urbaine réellement assurées dans un secteur par la commune ou les services déconcentrés de l'État sont considérées par la population comme un indicateur de la position du secteur dans les degrés de proximité au pouvoir local. Position qui, comme chacun sait, est directement liée au fait précis qu'un personnage « haut placé » réside dans le voisinage immédiat : certains signes comme la mise à disposition d'un bac à ordures, le curage des caniveaux d'évacuation des eaux pluviales, la désinfection des eaux usées du collecteur d'eaux usées industrielles, le branchement à l'adduction d'eau ou le tirage d'une ligne électrique ou téléphonique est un bon indicateur de la présence d'une notabilité dans le voisinage et surtout de la place qu'elle occupe dans le réseau PACA des gens au pouvoir. Face à cela, les gens du voisinage éprouvent un profond sentiment d'injustice et d'abandon à leur propre sort :

« La stupéfaction et l'indignation sont au rendez-vous devant un spectacle désolant et révoltant qui s'offre aux citoyens de la ville de Bobo. De quoi s'agit-il ? Faites un tour du côté des rues qui entourent les services techniques de la municipalité et vous serez édifié. La population est si accoutumée au spectacle que vous y verrez qu'elle a fini par l'intérioriser, l'accepter ou tout au moins « faire avec ». Ces endroits constituent de vrais cimetières de poubelles (...). Que fait-on là-bas de l'encombrement des voies ? Si ce n'est pas de l'indiscipline urbaine, ça y ressemble fort ! Comment diable ces dizaines de bacs à ordures, acquis par le 2^e Projet de Développement Urbain (PDU) à coups de millions de nos francs sur crédit de la Banque mondiale que le contribuable devra rembourser, se retrouvent-ils dans ces états de délabrement ? Le paradoxe, c'est qu'au moment où les bacs s'entassent dans ce cimetière, les ordures le sont aussi dans les zones où ces poubelles auraient dû être. Et on va par la suite s'étonner que le paludisme et autres maladies liées au manque d'hygiène gagnent du terrain. Comparaison n'est pas raison, mais dans la capitale, les mêmes engins sont fonctionnels à moins que Simon Compaoré n'ait un secret qu'il devrait s'empresse de filer à Célestin Koussoubé pour nous éviter ce spectacle révoltant. Monsieur le bourgmestre de la ville de Sya, qu'y a-t-il ? ».

« Des millions dans un cimetière », *L'observateur paalga*, mardi 20 août 2002 : 3).

Les manques et les insuffisances des services municipaux qui se traduisent par l'absence d'éclairage public, de goudron sur la voie, de trottoirs, d'adduction d'eau potable, d'entretien des caniveaux, se ressentent encore plus dans l'espace limitrophe qui est vécu au quotidien (Navez-Bouchanine, 1991) :

Les gens constatent le désintérêt de la mairie de Dafra par rapport aux graves problèmes d'évacuation des eaux pluviales qui se posent dans le secteur 17 : en saison des pluies, les maîtres d'école sont obligés de libérer les enfants dès que la pluie menace, et ce quelle que soit l'heure, sinon l'inondation qui s'ensuit rend impossible tout retour à la maison ! (enquête 2001).

D'une manière générale, les citoyens reprochent à l'équipe municipale de ne plus avoir de considération pour la population des électeurs après les élections.

« Quand Koussoubé était maire d'arrondissement, il nous avait dit qu'il n'avait pas la main sur le budget de la commune et qu'il irait voir le maire central. Mais maintenant qu'il est maire central, qu'est-ce qu'il attend. S'il ne fait rien, on va faire faire un certificat de nuisance par un expert et nous allons nous plaindre au tribunal. C'est pas vivable ça ! Les visiteurs même ne veulent pas venir. Ça sent trop fort ! toutes les usines déversent, la RAN, CITEC, SOFIB. ici, les moustiques sont tels que vous pouvez prendre un fusil le soir pour les tuer. Ils sont costauds. Moi, ça me fait de la peine d'avoir une clinique ici ; une clinique dans un lieu insalubre. C'est un gîte de moustiques. Nous, nous

sommes pénalisés ! » M. Guigui (militaire à la retraite), M. Poda (infirmier à la retraite), M. Diallo (magistrat à la retraite), trois voisins du quartier Accart-Ville, le 23 août 2001.

« Aucune information n'est donnée sur la politique de développement de la ville et les initiatives engagées par la Commune. Si au niveau communal ce travail n'est pas fait, les mairies d'arrondissements devraient s'efforcer de le faire. « Aujourd'hui, la population est de plus en plus convaincue que la municipalité ne se tourne vers elle que pour les élections et le recouvrement des taxes. Or, la commune ne perçoit aucune taxe dans le domaine de l'assainissement. La taxe d'assainissement payée à l'ONEA par les abonnés est gérée par cette structure de manière autonome et sans aucune reversion à la municipalité vers qui, pourtant, la population se tourne pour poser les problèmes d'assainissement. » Un fonctionnaire à la retraite du secteur 3 de Bobo-Dioulasso (Millogo, 2002 : 87)

Ce manque de considération est perçu comme une forme de mépris qui se manifeste par un éloignement du pouvoir municipal (les gens se plaignent de ne pas pouvoir rencontrer facilement leurs élus) et un déficit de communication :

« Je ne connais pas le maire, dê ! ni les conseillers. Je connais une conseillère seulement. Pour l'assainissement, ils se promènent pour voir les trous, mais ils ne les arrangent pas ! si on dit qu'il y a un problème, ils se promènent pour venir voir même s'ils ne vont rien faire : on voit leur main montrer la chose, on voit leur cou montrer la chose, c'est ça seulement leur travail (rires). » O.O., depuis 33 ans au secteur 12 (Niénéta) Bobo-Dioulasso, peintre à la retraite, propriétaire d'une cour de 21 personnes.

« Quand on dit qu'il y a vote, moi, je n'aime pas ce genre de chose, je ne m'y intéresse pas et je ne connais pas le maire, ni les conseillers. Mais mon grand-frère les connaît car par moment, il travaille avec eux. On dit que parfois ils sortent pour aller voir la propreté dans les autres quartiers ; moi-même, je prie chaque jour pour qu'ils viennent par ici parce que notre quartier est tellement gâté ! s'ils pouvaient venir, rentrer dans les six mètres et regarder, en tout cas ils allaient en voir ! » Mme Z.Z., secteur 2 (Farakan), Bobo-Dioulasso, enquête 2001).

« Je ne connais pas nos conseillers, ni le maire et on n'a rien vu ici pour l'assainissement. Ailleurs, il y a des poubelles, des dépotoirs d'ordures et ils ont arrangé des bacs, ceux qui luttent contre les ordures pourront t'en dire plus. » D. Dougouri, secteur 12 Bobo-Dioulasso, chauffeur, enquête 2001.

« À Kibidwé, il n'y a aucun bac à ordures. La DSTM n'a pas accédé à leur demande. Le traitement des ordures ménagères a connu trois phases. D'abord au pied du mur, ensuite dans le marigot Houet et maintenant dans la cour de l'école primaire. L'enlèvement devait se faire chaque jeudi, mais cette fréquence n'a pas été respectée. L'espace de récréation des enfants s'est trouvé réduit sans compter les risques de maladies : « Cette attitude qui traduit quelque peu la peur de l'administration vis-à-vis des anciens quartiers ne se justifie pas. C'est une démission de l'administration qui n'a pas envie de développer les anciens quartiers » disent les notables du quartier. » (Millogo, enquête 2001).

IV.C.4 Une saleté protestataire et provocatrice : « puisque le résidu salit, on peut s'en servir pour salir »¹²⁸

Pour celui qui salit, salir l'espace public, c'est exprimer une contrariété, une opposition, un défi : « l'injure suprême par quoi est signifié à l'autre ce qu'il est en essence : rien que de la merde. »

¹²⁸ Knaebel, 1991: 28.

(Knaebel, 1991 : 26) et l'on pourrait multiplier les exemples où la place publique devient le lieu d'exposition des ordures « dès lors que les déverseurs veulent contester le sort que leur inflige l'ordre social, et signifier leur mépris des dignitaires de l'autorité. » (Knaebel, 1991:28).

IV.C.4.1 Qui sont les « salisseurs » ?

À Bobo-Dioulasso, la plupart des « salisseurs », appartient à cette population analphabète, pauvre, fragile et vulnérable aux difficultés qu'elle comprend mal et qu'elle ne surmonte pas. La réduction drastique des ressources financières¹²⁹ consécutive à la dégradation de l'activité économique locale, engendre une mise hors-jeu des échanges sociaux qui conduit au fatalisme et au repli sur soi :

« (...) la crise économique (...) a frappé l'ensemble des classes moyennes et des milieux populaires des villes ouest-africaines. Elle a fait apparaître de nouvelles catégories de citoyens pauvres : les « conjoncturésⁱ » et les « compressésⁱⁱ » et qui auparavant « étaient biens » mais qui sont aujourd'hui dépourvus d'argent aussi bien que « d'entregent » (...). Ce sont eux qui, les premiers, ont subi les tensions de la solidarité communautaire et le durcissement des rapports sociaux dans la concurrence permanente pour gagner l'argent nécessaire à la vie quotidienne : payer la cotisation au ton et au pari, donner le « prix » du sucre et du thé qui permettent de réunir chez soi le grin des amis, ou fournir la contribution nécessaire aux cérémonies familiales et amicales. La pression financière est telle qu'on entend dire fréquemment « aujourd'hui, il faut cotiser pour pouvoir cotiser ! ». À Bobo-Dioulasso et à Bandiagara, comme à Bamako et à Abidjan, les gens expriment quotidiennement cet état de fait en disant qu'ils « se cherchent ». (...) Se chercher, c'est « chercher l'argent » qui permet d'accomplir ses obligations sociales. » (Bouju Jacky, 1999)

Mais c'est aussi une forme de contestation politique car les populations n'ont plus confiance dans leurs représentants :

« on ne va pas continuer à payer une taxe d'assainissement pour que les autres se remplissent les poches ! ». point de vue d'un citoyen (enquête 2001)

Mais ce sont aussi ceux qui en dépendent, les « désaffiliés » qui se trouvent à la limite de rupture du lien social :

« les épouses qu'on abandonne ou qui divorcent et les enfants qu'on déscolarise et qui finissent par rejoindre la rue. Frappés de plein fouet par la « crise », les « ménages » éclatent : les garçons s'adonnent à des expédients aux limites de la légalité, tandis que les jeunes filles recourent assez rapidement à diverses formes de prostitution tout en devenant, par ce moyen, soutien de famille. (...). La « crise » affecte, en profondeur, les mécanismes de la sociabilité communautaire et de la solidarité familiale dont elle dévoile au grand jour la logique utilitariste. » (Bouju, 1999)

Parfois, les tensions psychologiques et les fractures relationnelles sont si sérieuses qu'elles conduisent à une mise en cause des règles de sociabilité, de civilité et d'urbanité. En déversant les eaux usées sur la voie publique, en vidangeant, la nuit, les fosses septiques qui sont dépotées en pleine rue, en obstruant les caniveaux d'évacuation des eaux de pluie et en les utilisant comme poubelle ou comme égout pour leurs rejets, les citoyens montrent qu'ils ignorent les réglementations en vigueur et qu'ils se moquent des campagnes de sensibilisation pour l'hygiène et la propreté (Bernard Yvonne *et alii*, 1987), (Bernard Yvonne and Ségaud M., 1991). Cette salissure consciente de l'espace urbain peut être

¹²⁹ 1 latrine VIP (double fosse ventilée) coûte entre 115 000 FCFA et 150 000 FCFA (selon les matériaux payés par le ménage) subvention environ 40 000 FCFA. La totalité du dispositif d'assainissement autonome proposé par l'ONEA est composé ainsi: 1 latrine (VIP, TCM ou réhabilitation), 1 douche (tôlée avec porte) + puisard interne, 1 bac à laver + puisard interne. Pour avoir une parcelle totalement assainie, il en coûte quand même en moyenne 250 000 FCFA, or le SMIG est à 28000 FCFA !

analysée comme une forme de « violence critique » réagissant de manière provocatrice à la domination d'un pouvoir public considéré comme incapable.

« On a le sentiment général que la ville de bobo naguère propre devient de plus en plus sale et polluée. Les habitants ont adopté une attitude de passivité, de négligence et d'assistanat par rapport à l'assainissement : « c'est la mairie qui doit ramasser les ordures ! ». Point de vue d'un agent du service technique municipal responsable de l'assainissement (enquête 2001).

Des réactions de révolte : le 22/12/01, la jeunesse du quartier (secteur 9) s'est mobilisée pour « boucher » le canal à la sortie même des entreprises polluantes; la mairie immédiatement informée a réagi en disant qu'elle allait faire curer le canal ; la manifestation s'est interrompue. » Sébastien, agent de la RAN à la retraite, porte-parole des riverains du canal « Brakina », membre du parti d'opposition PDP, candidat aux législatives en 98 (enquête 2001).

« Comme la mairie a des difficultés pour faire face aux dépenses d'assainissement, elle ne peut enlever les bacs pleins avec régularité. Alors, dans toute la ville, les riverains, excédés, se sont mis à mettre le feu aux ordures dans les bacs ce qui a eu pour conséquence de les détériorer gravement. » H.Y., Service d'Hygiène, commune de Bobo-Dioulasso (enquête 2001).

La salissure de l'espace public apparaît à la fois, comme le moyen le plus économique qu'ont trouvé les pauvres et les déclassés de la ville pour dire que leur marginalisation socio-économique est devenue insupportable, et comme la seule offense qui soit à disposition pour signifier aux dominants, aux puissants et aux riches que « leur ordre », l'ordre public, n'est rien que de la merde !

IV.C.5 L'enjeu : marquer le contrôle, ou la perte de contrôle, de l'espace public par les pouvoirs publics

Pour le « salisseur » bobolais, la propreté de l'espace public est bien le produit d'un ordre social : l'ordre public qui devrait être maintenu par les pouvoirs publics. Ils pratiquent l'idéologie de « la subversion des codes »¹³⁰ qui consiste à penser qu'on peut se déterminer comme sujet en opposant la puissance de ses actes singuliers à des représentations de l'ordre public, comme les lois municipales et les règlements sanitaires, qu'on ne veut pas reconnaître. De ce point de vue, salir l'espace public est conçu comme un défi à l'ordre public.

L'enjeu de la salissure volontaire est de montrer que les « pouvoirs publics » n'ont pas le contrôle de « l'espace public » ; que « le maire » est impuissant à faire régner son ordre symbolique, l'ordre hygiénique de la propreté urbaine, sur « son territoire » communal.

L'ordre public effectif est celui que fait régner la population par son usage quotidien de la ville. L'ordre, ou le désordre, public « apparaît ainsi pour une large part comme le fait des foules elles-mêmes, qui lisent les signes et les normes d'un espace public sur les comportements qu'elles observent et dans les situations auxquelles elles participent. » (Isaac Jules, 1991). Bref, c'est la légitimité des autorités communales à gouverner l'espace publique qui est ici questionnée :

Quand on évoque les infrastructures d'assainissement, les autochtones disent « nous sommes nés trouver la ville telle quelle et ce n'est pas à nous de la changer ! » Quand on observe l'espace quotidien des quartiers fondateurs de Bobo-Dioulasso : Kibidwé, Farakan, Tounouma, Koko au secteur 1, on constate que les salissures, les négligences et les accumulations sauvages de rejets divers sur les berges du Houet, signalent depuis longtemps les désaffections et les refus des autochtones de se

¹³⁰ Nous adoptons ici, la grille de lecture proposée par Henri-Pierre Jeudy (« Norme & transgression dans l'espace public », 1991 : 83).

conformer à l'espace de vie qu'impose la ville moderne. Les quartiers centraux où vivent toujours les descendants des familles fondatrices de Bobo-Dioulasso, se prévalent des prérogatives rituelles et politiques que leur confère le statut d'autochtonie pour prendre le contre-pied systématique des décisions municipales. Ainsi, le quartier central du secteur 1 de la ville, Dioulassoba, n'est toujours pas loti et refuse tout aménagement d'assainissement urbain.

Les actes de transgression de la règle sanitaire et des normes de propreté qui aboutissent à la souillure de l'espace urbain, sont des actes publics, adressés au regard de tous les autres. Posés de manière implicite ou ostentatoire, ils expriment fondamentalement un rapport d'aliénation : « cet espace urbain n'est pas le nôtre, il ne vient pas de nous et il n'est pas fait pour nous ».

Parce qu'ils ont lieu dans l'espace public, celui de l'exposition au regard des autres, ces actes réclament la reconnaissance de leur bien-fondé : ils appellent la connivence collective pour la subversion des normes de fonctionnement de l'espace public (Jeudy, 1991).

L'enjeu est de subvertir les codes d'une réglementation de l'espace, dont on estime, à tort ou à raison, qu'ils symbolisent une domination étrangère, celle des pouvoirs publics ou de la « mairie » dont on stigmatise vigoureusement, en paroles, l'incapacité à agir, l'inefficacité et, paradoxalement, le manque de sens de la chose publique : « ils ne viennent jamais dans nos quartiers ! ils ne mettent pas les pieds ici ! ». Bref, on questionne la légitimité¹³¹ de cette réglementation.

Mais cette forme de réaction collective des citoyens, tant bobolais que ouagalais, dont le caractère politique, bien qu'inorganisé est incontestable, manifeste avant tout, le pessimisme et l'impuissance politique des citoyens « muets ». Cette certitude acquise que « de toutes façons, on n'y peut rien ! » exprime une impuissance de fait et une frustration profonde qui se traduisent par ces réactions de subversion des ordonnances municipales et légales : on ignore superbement les réglementations en vigueur et on se moque des mots d'ordre des campagnes de sensibilisation. Ce faisant, on montre aux « puissants » que s'ils ont le pouvoir de pratiquer systématiquement le « passe-droit », ils ne sont pas les seuls à pouvoir transgresser leurs propres lois et règlements. « La *résistance* des ordures », exprime donc aussi le rejet d'une administration municipale clientélisée à outrance¹³². À travers la salissure de la ville, c'est une forme d'opposition politique, informelle sans doute, mais bien réelle qui s'exprime directement contre les symboles concrets et proches du pouvoir municipal et de ses représentants.

Il est douteux cependant que cette forme de violence critique, délétère, soit susceptible d'ébranler les causes réelles de l'immobilisme et de la coercition politique. Inorganisée et impensée, elle n'est pas en mesure de faire bouger un pouvoir communal, sans doute incapable d'assurer ses missions fondamentales, mais par ailleurs, tout à fait capable de supporter cette protestation passive des citoyens qui se défient. La salissure consciente de la ville manifeste une incapacité d'organisation collective et d'expression démocratique et surtout la conviction profonde que le pouvoir de l'autorité politique (toute autorité confondue) ne peut pas être mis en cause de quelque manière que ce soit.

Cependant, du point de vue civique, les tensions existentielles ne peuvent pas se réguler durablement de cette façon.

« Aujourd'hui, en ville, les gens portent plainte les uns contre les autres ; au lieu d'en venir là, si on aménageait notre milieu ? les gens trouveraient que c'est bien et on n'aurait pas de problème. Mais si on vient trouver que c'est sale et déposer une plainte contre vous et contre nous, s'ils viennent mettre une croix sur le mur d'untel et sur le mur de tel autre, n'aurons-nous pas des problèmes ? c'est la loi que nous subirons ; Mais au lieu d'attendre cette loi, à nous de la respecter avant qu'elle n'arrive. Nous sommes arrivés à un arrangement, nous avons supprimé le dépotoir et nous avons rempli le trou avec les ordures. » Ali : 25 ans vendeur d'eau à la barrique (fils du propriétaire d'une cour comprenant 20 personnes. (enquête 2002)

¹³¹ L'acte subversif ou transgressif ne cherche pas, *a priori*, à imposer un autre ordre de signification, son intention se réalise dans l'effet immédiat de la transgression du cadre normatif vécu comme imposé. Néanmoins, le « salisseur » signifie, ce faisant, qu'il souhaiterait une autre organisation politique de l'espace public.

¹³² Lesbet (1992 : 209) observe le même phénomène dans la Casbah d'Alger.

La sécurisation effective des uns et des autres, implique la confrontation avec la régulation de contrôle de l'autorité communale, car la sécurisation est un processus civique qui ne peut être que le résultat d'une action collective.

IV.D. La crise de confiance politique : méfiance & défiance

IV.D.1 Les raisons profondes de la crise de confiance populaire

Bien sûr, les autorités communales n'acceptent pas l'idée que la saleté de la ville soit une conséquence directe de leur incapacité à développer les infrastructures urbaines et à apaiser les antagonismes politiques locaux. Elles reconnaissent plus volontiers leur défaillance dans la propreté des lieux publics qu'elles attribuent, bien sûr, à un manque de moyens.

L'actuel processus de démocratisation de la vie politique et de décentralisation administrative n'a pas encore produit les effets escomptés.

« La léthargie de Bobo-Dioulasso semble s'expliquer par la trop grande méfiance des populations à l'égard de leurs responsables. Elles semblent indifférentes à presque tout ce qui se passe, que ce soit au plan national ou local. » Alfred Sanou, ancien maire de la ville (PDSU, 1999).

« Avant c'était l'État, aujourd'hui, c'est la Commune » : rien ne semble avoir vraiment changé ! (enquête 2001).

Les gens ne font guère la différence et considèrent, à tort ou à raison, que les différents moyens d'expression politiques (appartenance partisane, procédure électorale ou recours juridique, organisation de tables-rondes et de débats d'idées) sont entièrement sous le contrôle, direct ou indirect, des autorités locales et du parti majoritaire (CDP)¹³³ qui est perçu comme un nouvel avatar du parti unique.

« L'idée de démocratie locale repose en partie sur l'investissement, par la population, de la scène politique locale comme signe de réappropriation d'un pouvoir dont elle aurait été antérieurement dépossédée. Pourtant, il ne s'est pas opéré de véritable renouvellement des élites, le processus ayant été biaisé par l'hégémonie du parti majoritaire » (Le Bris, 1999 : 9).

« La difficulté tient aussi au fait que quand on montre ce qui n'est pas beau, on a des problèmes avec les autorités. C'est perçu de leur part comme une critique, c'est comme si on veut dire que les autorités ne travaillent pas. Chacun veut qu'on dise que sa ville est propre, qu'il n'y a pas de problèmes. C'est un peu délicat. Justement, tout est une question de communication, d'approche. Vous pouvez dire quelque chose crûment ; mais il faut le dire en caressant les gens ; il faut faire la synthèse. Il faut connaître la mentalité des gens avant de traiter une question. On accuse les journalistes à tort et à raison ; car on peut dire beaucoup, mais avoir la manière de le dire. Si je vois que la ville de Bobo est sale et que je dis « la ville de Bobo est sale, d'ailleurs on n'a jamais vu une ville aussi sale, on se demande ce que font les autorités, ils ne s'occupent pas de la ville ».

¹³³ Ce qui est presque la même chose !

Évidemment il y aura une réaction ! Mais si je parle de la propreté et en même temps des moyens de la commune pour poser le problème, c'est différent. On se demande si les moyens manquent au niveau de la mairie. On ne les agresse pas, alors ils seront obligés de participer à la chose. Aussi au lieu de faire des écrits ou des articles qui attaquent directement, on peut faire de la sensibilisation, proposer des spots de sensibilisation à la commune. C'est tout faire pour ne pas dénoncer. Sinon on t'interpelle. Il faut de la stratégie. » B. A. S., premier adjoint du maire de Bobo, le 4 septembre 2001.

« L'actuel maire de l'arrondissement de Konsa, c'est un ouvrier de la SONABHY, il n'a pas d'autre activité, peut-être que lui, ça l'arrange d'être maire. Le maire a une indemnité de 100000 FCFA par mois. Il garde en même temps son salaire de la SONABHY (une société para étatique). C'est moi qui l'ai choisi, à l'époque je l'ai préféré à J. (le premier adjoint au maire de Konsa). C'est un choix de personne, j'ai pensé que B. était plus facile. Mais si c'était à refaire, je choisirais J. Il a la carrure d'un maire, il est très compétent, il a un niveau scolaire acceptable, il a un comportement noble, sensible aux problèmes des gens. Le problème, c'est qu'il est dur, en Afrique c'est un défaut ! » S., Conseiller Municipal à la mairie de Konsa (Bobo-Dioulasso), enquête 2001

IV.D.2 Le discrédit des élus locaux : un déficit de légitimité

« Depuis longtemps, il existe à Bobo-Dioulasso une crise de confiance entre les élus locaux et la population urbaine. En plus de cette crise de confiance entre les citoyens et leurs représentants politiques, vient s'ajouter une certaine défiance vis-à-vis de l'action municipale » (Millogo, 2002 : 86).

IV.D.2.1 Les élus ont fraudé, ils ne nous représentent pas !

« Les gens croient qu'il y a des super conseillers, tout le monde sait ce qui se passe ici. Des villageois sont venus voter en ville, des femmes ont voté avec des cartes d'identité d'hommes, tout était faux ! » S.Y. Conseiller municipal, Dioulassoba, (secteur 1) Bobo-Dioulasso (enquête 2002)

« (le jour du vote) Si le secrétaire des assesseurs est du même parti que vous, on profite de l'absence pendant le repas de ceux qui ne peuvent être nourris sur place, ou bien quand tout le monde est fatigué on autorise les délégués à s'absenter pour faire du thé au-dehors, c'est vers 16h00, le bureau de vote va bientôt fermer, aussi on en profite pour « faire voter » les inscrits qui ne se sont pas présentés ! » Karim (enquête 2002)

« Ici, on cherche avant tout à « gagner son nom », on fait de la politique pour satisfaire ses intérêts personnels, non pas ceux de la ville ! » Bakari, directeur d'école, secteur 12 (Niénéta), ancien Conseiller Municipal (secrétaire général du parti RDA).

IV.D.2.2 Les hommes politiques sont toujours les mêmes !

La défiance populaire trouve en partie son origine dans le fait que les élus municipaux sont, pour la plupart, d'anciens membres des Comités de Défense de la Révolution (CDR) qui ont laissé, à Bobo-Dioulasso, d'assez mauvais souvenirs dans les quartiers de leur ex-jurisdiction :

« Nous nous souvenons encore de ce que nous avons subi sous la révolution avec les CDR.. Toutes sortes d'humiliations. Certains se sont même enrichis sur le dos du peuple. Je ne citerai pas de noms, mais vous savez de quoi je parle. Ce sont les mêmes qui sont au-devant des choses aujourd'hui. Comment voulez-vous que nous ayons le courage de travailler. Sous la révolution, Sankara nous avait habitué aux Travaux d'Intérêt

Commun. Dans les sous-secteurs, on s'organisait nous-mêmes pour le faire. Nous le faisons pour nous-mêmes et pour Sankara. Aujourd'hui...ha !, nous sommes tous burkinabè ! » Un homme du secteur 17 de Bobo-Dioulasso (Millogo, 2002 : 86).

« À trois mois des élections, nous nous étions dit que nous ne voulions pas du parti majoritaire, le CDP. Mais nous sommes partis dans un parti affilié au parti majoritaire, l'ULD (l'union des libéraux démocrates), sinon le CDP allait rafler toutes les places. À trois mois des élections, nous avons pu organiser le maximum de gens pour avoir un conseiller, vous voyez que les gens commencent à être conscientisés, notre objectif aujourd'hui c'est de nous imposer, nous multiplions des réunions. Nous voulons hisser ce conseiller aux plus hautes marches, nous parlons aux gens des droits et des devoirs du conseiller par rapport à ses électeurs. Nous, nous ne cherchons rien, nous cherchons simplement le devenir de la population au sein de ce secteur. Nous savons ce qui s'est passé. Nous voulons dire au maire que nous ne sommes pas d'accord avec les principes qui se passent. Ils sont trois conseillers dans le secteur et ils sont incapables de travailler ensemble avec le maire. Ça ne marche pas, il n'y a pas de réunions collectives. Nous allons faire une pétition que nous allons faire signer par la population et la remettre au maire central, pour lui dire que ça ne va pas dans notre secteur ! Le maire central écoute beaucoup, lui il sait qui est à la base de cette histoire, il sait qu'un député est en train de pousser cette personne. Mais nous allons lui montrer que nous sommes capables. Nous avons travaillé avec le troisième projet urbain qui était là, j'étais membre actif de ce projet. On a tout fait pour clôturer notre école, avoir le marché. On nous a bloqué la construction du marché, on nous a bloqué l'électrification publique. C'est que comme politiquement nous ne sommes pas des leurs, ils ne peuvent pas nous utiliser, alors ils nous foutent tout en l'air. Ce sont des gens du secteur. Il y avait en l'occurrence, le responsable administratif du secteur en la personne de S. qui est en train de créer toute une zizanie. Je peux vous dire que j'ai des problèmes avec des vieux qui sont ici, je leur dis ce que je pense. S. c'est terrible. Je ne comprends pas les gens qui continuent de manière sournoise à travailler avec cette même personne. J'ai eu à demander au maire si les conseillers savaient leurs droits et devoir par rapport à la population, il m'a dit qu'ils le savent, parce qu'il y a un document. Il n'y a pas de projet de développement par rapport au secteur, quand on demande, ils nous disent qu'il y a un document. Ce secteur est un secteur difficile, pour faire des choses, il ne faut pas écouter ce que les gens viennent vous dire, écoutez ce que les trois conseillers disent en même temps. » Konaté, habitant secteur 17 Bobo-Dioulasso, le 22 août 2001.

IV.D.2.3 « Ils » ne tiennent pas leurs promesses !

Par ailleurs, ces mêmes représentants élus¹³⁴ avant leurs élections ont fait de multiples promesses à la population dont les réalisations n'ont jamais vu le jour. Enfin, un certain nombre de conseillers municipaux ne font strictement rien dans leur circonscription :

« Au niveau du secteur, nous n'avons pas de représentants ! Les conseillers municipaux ne connaissent pas leur rôle. Ils se sont fait élire pour eux-mêmes. Je peux affirmer qu'ils se sont fait avoir aussi. Avant les élections, il était question qu'ils auraient un « désintéressement¹³⁵ » mensuel de 50.000 FCFA et une moto Yamaha-Dame. Ils sont déçus car ils n'ont rien eu et, personnellement, j'en suis très content. Qu'ont-ils fait pour être payé ? S'ils avaient effectivement été payés, alors nous aurions sali davantage, car nous aurions su que la Commune avait beaucoup d'argent. » Un fonctionnaire à la retraite au secteur 3 de Bobo-Dioulasso (Millogo, 2002 : 87).

¹³⁴ Tant ceux du 1^{er} mandat municipal que du 2^{ème} mandat municipal (Millogo, 2002 : 86)

¹³⁵ une indemnité.

« Au niveau communal, nombre de candidats au poste de Conseiller Municipal ont cru, au moment des élections, qu'ils seraient salariés par la mairie et « ils ont grouillé pour être sur les listes électorales ». Mais il n'en a rien été. Aussi nombre d'entre eux se sont « découragés » et ils n'accomplissent plus rien de leur mission de service public municipal. Un adjoint de mairie d'arrondissement, (enquête 2001).

« Nous avons créé une association ici même avec certains ténors du secteur. Nous avons donné un nom, mais malheureusement nous sommes confronté à certaines difficultés dans le secteur à savoir que les principaux responsables politiques qui dirigent le secteur ne sont pas dynamiques ou plutôt ils ont des côtés négatifs par rapport à l'assainissement du secteur. Nous, nous sommes des anciens ici, nous mettons l'accent sur les travaux à effectuer dans le secteur. Mais aucun des conseillers n'est capable de prendre des initiatives. Nous voulons prendre des initiatives, nous avons eu une réunion le dimanche dernier, nous voulons rencontrer le maire. Nous voulons lui dire un certain nombre de choses, au lieu de faire un nouveau lotissement, il faut assainir d'abord ce qui existe. Il n'y a pas de caniveau ici, l'eau courante est là, mais pas de caniveau, un quartier lotit sans caniveau ! Nous avons un problème ; à savoir que dès qu'il tombe une goutte d'eau, ceux qui sont de l'autre côté du bas-fond ne peuvent plus venir par là. Moi, je reçois souvent des gens ici pendant la saison des pluies, ils attendent la fin de la pluie avant de rentrer chez eux. Il n'y a pas de pont, on a discuté, pour savoir comment ils vont nous mettre des infrastructures. Et ils envisagent de lotir encore. On a envoyé quelqu'un pour rencontrer le maire et il est revenu nous dire que le maire était trop occupé pour prendre rendez-vous. On a dit au conseiller, qu'avant d'élaborer le projet de lotissement, il va falloir qu'on vous dise un certain nombre de chose. Nous sommes d'accord avec le lotissement, ça permet aux gens de s'installer. » I.K., habitant secteur 17 Bobo-Dioulasso, le 22 août 2001.

« (...), les gens n'ont pas bien compris le rôle de conseiller municipal ; les gens se sont battus pour être élu. Aujourd'hui, certains ne jouent pas leurs rôles. Nous avons tenu des réunions dans les secteurs ! Au moment des élections, c'était des attroupements, des bagarres dans les quartiers, aujourd'hui plus rien ! Il y a quelque chose qui ne va pas. » Célestin Koussoubé, maire de la commune de Bobo-Dioulasso (enquête 2001).

IV.D.2.4 « Ils » détournent notre argent !

Les citoyens-citadins ont le souvenir d'avoir cotisé des fonds pour des réalisations d'infrastructures urbaines qui n'ont jamais vu le jour et d'avoir déboursé des fonds pour des services publics qui n'ont jamais été rendus par la commune (par exemple, les cotisations instituées pour la mise en place de bacs à ordures dans les secteurs de la ville !).

« Nous ne savons jamais où vont nos cotisations et nous ne pouvons plus continuer à cotiser ; que ceux qui bouffent le fassent. Un fonctionnaire à la retraite du secteur 3 de Bobo-Dioulasso » (Millogo, 2002 : 89)

« De toute façon, ici les conseillers ont été élus dans des conditions catastrophiques. Sanogo a étalé sa richesse qu'il a volé d'ailleurs pour se faire élire. Le deuxième, nous avons tout fait, nous avons tapé à des portes à trois heures du matin pour convaincre les gens de voter pour lui, pour le changement, on l'a fait. Le troisième poste qui devait être pour l'ADF/RDA a été volé par le CDP. Je le dis haut et fort parce que les voix étaient les mêmes, et l'ADF/Rda avait dépassé de deux voix, mais le CDP a dit non, soit disant qu'il n'y avait pas de consensus par rapport à une personne. Ils ont caracolé, l'affaire est partie en justice et à la justice, je n'ai pas été, mais des camarades m'ont dit que c'était du vol à la justice. La voie est revenue au CDP. Parce que si la voie revenait à l'ADF, on pouvait s'associer pour faire la force dans le secteur. Vous voyez jusqu'à quel point ce problème politique nous le développement du secteur ! Nous, moi particulièrement, j'ai eu des initiatives dans ce secteur. Cette route n'était pas bien, il y avait des trous partout,

j'ai dit 'on va cotiser et on va voir la voirie pour les travaux', c'est la seule voie principale ici, on a dit minimum 500 F. Dès qu'ils ont appris qu'on avait cette initiative, ils ont fait une réunion rapide ; S. n'a pas voulu que les gens cotisent, il a enlevé l'argent et il a fait gratter la route. Il n'y a aucune volonté de travail, c'est la concurrence qui marche ici. Il nous a damé. Vous savez, si jamais il passe ici, les gens vont l'insulter. Ils vont lui dire : voleur, voleur ! » I. K., habitant secteur 17 Bobo-Dioulasso, le 22 août 2001.

A propos de notre rencontre pour l'entretien, un conseiller déclare : « J'ai dit à K., un collègue conseiller, que si il n'y a pas d'argent, je ne suis pas dedans. Nous ici, nous n'avons pas de salaire. Nous n'avons des perdiem que pour les conseils d'arrondissement (3000 FCFA par session, sauf exception), le conseil communal est trimestriel. C'est gênant de ne pas avoir de salaires, c'est un problème vis-à-vis de la population. On nous demande tout le temps de l'argent : « j'ai un enfant à inscrire à l'école ou alors je n'ai pas mangé, j'ai un malade, une ordonnance en main, j'ai pas d'essence. » Il faut tout le temps donner. Quand quelqu'un vient te voir, il croit que tu es mieux que lui. Politiquement, il faut donner, un politicien doit donner, tu auras besoin de ces gens-là un jour. C'est dû à l'organisation. On pose ce problème lors des conseils mais c'est une loi qui n'est pas en accord avec les réalités. Les députés eux ils ont des indemnités mensuelles, ils ont plus de 400 000 F par mois. Il y a des jaloux, moi quand je discute avec les gens, ils pensent que je fais le malin. Le vrai problème c'est qu'on n'a plus le temps de voir les gens, on n'explique pas ce que nous faisons, c'est un problème. C'est même ça qui fait que je veux quitter. Après les élections, ils attendaient quelque chose, ils attendent toujours et rien. » S., Conseiller CDP à la mairie Konsa, Bobo-Dioulasso

IV.D.3 Le jeu de la dénonciation réciproque

IV.D.3.1 D'un côté, l'homme de la rue critique l'indifférence des responsables à la pollution de la ville...

« Le poisson pourrit d'abord par la tête » proverbe bobolais

« Il n'y a pas de notion de service public. Les responsables ne connaissent pas les besoins de la société qu'ils dirigent. On prend seulement l'exemple qui vient d'en haut : on dit que les canards se suivent en regardant la tête de ceux qui sont devant : l'exemple vient d'en haut ! car le poisson pourrit par la tête. » Sébastien, agent de la RAN à la retraite, porte-parole des riverains du canal « Brakina », membre du parti d'opposition PDP, candidat aux législatives en 98 (enquête 2001).

La propreté urbaine n'est manifestement pas au centre des préoccupations des puissants et des notables influents de la ville, sinon ça se verrait ! Cette indifférence est particulièrement stigmatisée chez les industriels bobolais qui, depuis des lustres, déchargent tous leurs rejets bruts dans le canal « Brakina » qui traverse une partie de la ville en dégageant une puanteur immonde.

« On ne sait même plus à qui reprocher la faute, la mairie nous reproche, nous on reproche à la mairie, c'est la mairie l'autorité, c'est eux qui doivent aiguillonner tout le monde. Le maire actuel était notre maire de quartier avant d'être maire central. Il venait ici régulièrement, on longeait le canal, il parlait. Et maintenant qu'il est élu en haut, il n'en parle plus. » Entretien groupé avec M. Guigui (militaire à la retraite), M. Poda (infirmier à la retraite) » D. (magistrat à la retraite), trois voisins du quartier Accart-Ville, le 23 août 2001.

« Par rapport aux comportements des populations, ils sont liés à leur mentalité et au relâchement de l'administration. Il est nécessaire de dégager des stratégies adaptées, donner de l'information sur la mise en œuvre et les sanctions encourues pour ceux qui enfreignent les règles. Les populations ont intégré la corruption à tous les niveaux. Dès que quelqu'un est pris pour un manquement aux règles d'hygiène, il sait tout de suite qui contacter pour résoudre son problème à l'amiable. De même des autorités interviennent parfois en faveur de certaines personnes. » Un responsable des services techniques municipaux (Millogo, 2002 : 99).

« Ils (les conseillers municipaux) ne sont pas sur le terrain, ils se désintéressent de ce qui se passe dans l'arrondissement, ils ne se déplacent pas pour voir les problèmes qu'on leur signale. Ici on ne peut pas être candidat aux élections municipales si on ne fait pas partie d'un parti politique ; ils ont refusé d'instaurer des candidatures indépendantes : « L'appétit vient en mangeant, dès qu'il goûte, il ne veut plus laisser la place car en occupant cette place on trouve d'autres moyens de s'enrichir. Si on instaurait la candidature indépendante, aucun conseiller n'aurait été élu. » Sidiki, un habitant de Sarfalao, militant actif du parti ADF-RDA (enquête 2001).

Par ailleurs, les citoyens considèrent que les autres notables urbains, les grands commerçants, les hommes politiques et les élus locaux, s'intéressent avant tout à tirer de leur fonction ou de leur mandat des bénéfices immédiats pour leurs affaires personnelles : « La propreté urbaine et le cadre de vie importent peu » (P. Cadène, 1991 :16).

« Les conseillers municipaux ne sont pas nos portes-paroles ; c'est dommage. Ce sont des gens du quartier, mais dès qu'ils sont élus, ils ne demandent même pas quels sont les problèmes des gens. Ils ne viennent jamais. Le mot conseiller, c'est rencontrer de temps en temps les gens et discuter. Ce sont des analphabètes ; qu'est-ce qu'ils peuvent comprendre dans leur rôle ? La plupart des conseillers sont illettrés. On ne les connaît même pas les conseillers, on sait qu'il y a 3 conseillers, mais on ne sait pas qui est qui. Il n'y a qu'un seul qu'on connaît ; c'est Sanou Soungalo, c'est un ancien militaire, il représente les autochtones, il est plus âgé que nous, il n'a pas été à l'école. » M. Guigui (militaire à la retraite), M. Poda (infirmier à la retraite), M. Diallo (magistrat à la retraite), trois voisins du quartier Accart-Ville, le 23 août 2001.

Les citoyens aiment à souligner que la préoccupation principale des maires et des conseillers municipaux pendant leur mandat consiste à se préoccuper activement de faire fructifier leurs affaires privées avec l'argent public.

On reproche aux employés de la DSTM d'avoir des comportements de négligence :

« On dit ainsi que les camions bennes de la municipalité servent parfois à d'autres usages que celui consistant à relever les bennes à ordures dans les secteurs. « En effet, souvent, ils ne peuvent rouler faute de carburant ; il est alors aisé pour un particulier de « s'entendre » avec le chauffeur du camion pour que celui-ci transporte, par exemple, des matériaux de construction sur sa parcelle moyennant finance. » (enquête 2001).

Les reproches portent sur les inégalités du service de propreté, sur une gestion à deux poids deux mesures entre quartiers centraux et quartiers périphériques: les habitants de ces derniers expriment un profond sentiment d'abandon de la part du service et des pouvoirs publics :

« Ceux qui sont d'accord avec moi, ce sont les jeunes. J'ai dit à monsieur le maire que le lotissement n'est pas une urgence. Il n'y a pas de caniveau, pas de ponts, vous voulez lotir, vous voulez que les gens aillent chez eux en hélicoptère ou en bateau pendant la saison des pluies ? Il m'a dit 'nous avons pris des dispositions', les dispositions c'est lesquelles ? Les caniveaux sont où ? Il n'y a pas de plan, pas d'actions. Rien n'est affiché, pas de programme. Quand le maire s'assoit devant les gens pour parler, il pense que les gens ne comprennent pas ce que lui il dit, il les prend pour des bœufs, à la limite il se dit : 'j'ai été à l'école, vous n'avez pas été à l'école' d'autant plus les conseillers

sont souvent analphabètes, Sanogo par exemple, il a été où, je le connais depuis longtemps, je le prenais sur ma mobylette ; aujourd'hui nous ne faisons pas la même politique. Nous sommes divisés. » I.K., habitant secteur 17, Bobo-Dioulasso, le 22 août 2001.

Il ressort que les élus ne se sentent pas comptables de l'intérêt général, imprégnés du patrimonialisme ambiant, ils confondent très souvent « responsabilité » et « appropriation ». Les élus mandatés pour assurer cette gestion ignorent tout du « service public ». En l'état actuel, il n'existe pas de service public de niveau supérieur capable d'accompagner la prise en charge d'un service public de proximité.

Ce sentiment de laisser-faire concédé aux riches et de privilèges accordés aux puissants, d'abandon par les élus, entraîne une dépendance extrême vis-à-vis des pouvoirs locaux et favorise une soumission opportuniste à l'arbitraire administratif et policier¹³⁶ qui constitue, selon nous, un des principaux obstacles à une participation responsable et collective de la « société civile » à la propreté de l'espace public. Une des conséquences consécutive à tous ces manquements politiques est un déficit chronique de légitimité¹³⁷ des élus locaux qui se manifeste par la méfiance, la défiance et l'instrumentalisation généralisée des rapports à l'autorité communale.

« Le maire actuel ne va pas rester longtemps, il le sait, il sait les conditions dans lesquelles il est arrivé au pouvoir. L'ancien maire, il n'avait rien fait ; le jour qu'ils ont dit qu'ils avaient investi 64 milliards dans Bobo, on se demande ce qu'il a fait. Koussoubé a intérêt à travailler parce qu'il sait qu'il n'a qu'un seul mandat. Ce sont les gens comme nous autres qui le soutenons, mais il ne faudrait pas qu'il coupe les arbres à la racine ! » I.K., habitant secteur 17, Bobo-Dioulasso, le 22 août 2001.

La plupart des problèmes de collaboration entre les élus municipaux et les citoyens de la « société civile » tiennent à ce manque de légitimité populaire du pouvoir communal. Dans un tel contexte, il est très difficile de mobiliser les gens pour des actions liées à l'amélioration de leur cadre de vie (Millogo, 2002 : 87). Par contre, les quelques représentants des partis d'opposition élus au conseil municipal, « surfent » sur la vague du mécontentement populaire :

« Dans les doléances des habitants du secteur 1, on a demandé qu'on augmente le nombre de bacs à ordures. Le placement du bac à côté du marigot n'est pas du tout bon. Il faudrait les placer aux coins des rues. Mais comme c'est placé là, ça pollue l'eau du marigot. Il n'y a pas de fosses septiques dans les cours. Les gens m'interpellent pour me montrer le pont. J'ai vu le maire, il a dit qu'il fallait aller voir avec un technicien. Nous sommes vraiment sollicités. Pendant les travaux, il y a un conseiller qui a dit aux jeunes de ne pas sortir, il leur a dit qu'ils allaient travailler pour le parti d'opposition, parce que moi je suis UDF (Union Démocratique du Faso). Les jeunes ont refusé, ils ont dit qu'ils voulaient travailler avec un conseiller qui travaille. » S.Y. Conseiller municipal, Dioulassoba, (secteur 1) Bobo-Dioulasso (enquête 2002)

Les problèmes de propreté et d'assainissement de la ville sont en train de devenir un problème de politique locale !

IV.D.3.2 ...De l'autre, « la mairie » critique le comportement incivique et la saleté des habitants

« Les canards se suivent en regardant la tête de ceux qui sont devant » Proverbe bobolais

¹³⁶ Dans les représentations populaires, la notion de pouvoir reste fortement connotée de despotisme, d'arbitraire, de corruption, de privilège et de coercition.

¹³⁷ Nous ne parlons pas ici de légitimité électorale (fondée sur le résultat des votes) mais de légitimité sociologique fondée sur la reconnaissance collective de la représentativité des élus locaux.

D.3.2.1 De l'État- providence à la Commune- providence

« En réalité, ils sont nombreux les citoyens qui n'ont pas encore une conscience véritable de leurs droits et surtout de leurs devoirs (...). Ils semblent se complaire dans la situation d'assistés et avoir alors du mal à se défaire de la politique axée sur l'assistanat. Les devantures des concessions sont envahies d'herbes par endroits ; elles sont loin d'être assainies ; les eaux usées sont versées dans la rue, attendant la commune-providence pour améliorer le cadre de vie. Or l'action qui vise le développement n'est pas l'apanage des seuls administrateurs. Il appartient à tous, administrés et administrateurs de contribuer à l'essor économique de notre cité, à restaurer la renommée de Bobo-Dioulasso. » Alfred Sanou, ancien maire de la ville (PDSU, 1999 : 22).

« Vous savez, Bobo est une ville particulière, il faut bien cibler les gens. La vérité, c'est qu'il y a beaucoup de gens qui parlent ici et qui ne font rien. Moi, je n'étais pas dans les révolutionnaires, moi j'étais un cadre, j'étais plutôt de l'autre côté. Mais je dois dire que quand je réfléchis à certaines choses, c'est mieux les révolutionnaires à un moment donné, parce que moi j'aurais souhaité être révolutionnaire aujourd'hui pour mettre de l'ordre dans les choses. Les gens profitent de la démocratie pour ne plus rien faire et disent que sous la révolution, ils ont fait quelque chose. Ce n'est pas vrai, ce qu'on leur demande de faire, ce n'est pas pour le maire, c'est pour leur bien ! Ce n'est pas pour la commune, on ne leur demande même pas d'argent... » Célestin Koussoubé, maire de la commune de Bobo-Dioulasso (enquête 2001).

« Les gens disent on paye, on paye, mais on ne voit rien. Pourquoi ? J'ai fait plus de 6 émissions sur le 3^{ème} PDU ; j'avais vraiment espoir sur ce projet. C'est la base qui dit : 'voilà ce que nous on a à faire, mais voici ce que nous on donne, le reste c'est la mairie, la caisse' Mais il n'y a que les quartiers périphériques (17, 21, 24, 12) qui ont compris : ils se sont dits : 'on est obligé de travailler avec le 3^{ème} PDU parce qu'on n'a pas de caniveau'. Ce sont des quartiers qui collaborent parce qu'il y a aussi l'idée d'avoir des parcelles pendant les lotissements. Dans les centres, c'est difficile, l'exception c'est le secteur 5 ; ils travaillent. Dans le centre, c'est tout un problème pour regrouper les gens. Je préfère travailler avec les quartiers périphériques, c'est vrai que ce n'est pas en un seul jour qu'on fait de la sensibilisation. » Tioro Raphaël, responsable de l'émission radio « tam-tam dans la commune » sur radio Bobo (enquête 2001).

« Les conseillers sont là pour recenser les problèmes et les poser. Vous pensez que les conseillers d'un secteur doivent aller nettoyer les secteurs ? Le conseiller n'est pas un agent de la voirie, c'est le conseiller qui décide en fonction des problèmes de la population, le conseiller peut faire de la sensibilisation de maison en maison, mais c'est difficile. Il faut que la commune ait les moyens pour s'occuper du nettoyage. Il y a un problème de communication. Il faut que les gens patientent. La sensibilisation n'intéresse plus les gens. Il faut travailler, avoir des objectifs. Si vous voulez aller chez tout le monde, vous n'allez pas en finir avec les mécontents. C'est pour cela que l'expérience de Kaolak m'intéresse. Il y a les associations qui travaillent ensemble, il y a un bureau de quartier, tous les problèmes sont discutés et on cherche les solutions ensemble. C'est très bon. Mais ici, avec trois conseillers, c'est peu. Que voulez-vous qu'on fasse ? Il n'y a pas de communication entre les gens ici. Les gens ne parlent pas avec les conseillers. Et les conseillers ne font pas assez de réunions avec les gens. En matière d'assainissement, pour aller vite, il faut contraindre les gens à être propres. C'est par la contrainte que ça va passer. Mais cette contrainte doit rester dans la légalité. » B. A. S., premier adjoint du maire de Bobo (enquête 2001).

D.3.2.2 Une population indisciplinée et anarchique...

Les reproches adressés « aux populations » sont toujours les mêmes :

« Les gens jettent leurs ordures n'importe où, à côté du bac, devant chez le voisin ou dans les caniveaux qu'ils contribuent ainsi à boucher mais qu'ils se refusent à curer. »¹³⁸

Les responsables des services techniques (ingénieurs municipaux, techniciens ONEA) ne manquent pas de stigmatiser les comportements des citoyens qu'ils accusent d'incivisme ou d'irresponsabilité :

« Les gens disent que nous sommes venus trouver la ville telle quelle, c'est pas à nous de changer. On dit toujours que ce sont les moyens qui manquent. Au centre ville ; la propreté laisse vraiment à désirer. Le service d'hygiène a une dépendance bicéphale, nous dépendons de la mairie et de la DRS. Nous n'avons pas de véhicules pour faire les sorties, le seul véhicule est en panne depuis le 11 mai. Pour le réparer il faut plus d'un million. Quand nous sortons, nous fixons des amendes (2400F / taxes expirées ; 25000 F / vidange manuelle). Nous n'allons jamais à Dioulassoba, ce sont les autochtones, c'est pas la peine. Il y a des quartiers sales (Dioulassoba, Tounouma, Komougou, Sikassocira). Le changement de comportement est difficile. Ils pensent que c'est la municipalité qui doit tout faire. Les gens ne sont pas prêts à payer pour l'hygiène, ils veulent que ce soit la municipalité qui paye. Ils veulent même qu'on vienne balayer chez eux, c'est comme ça ! » Un technicien d'assainissement du service d'hygiène municipal.

La nécessité de les « sensibiliser » aux efforts engagés par la commune est affirmée avec insistance et des campagnes radio ont été engagées :

« Tout ce qui intéresse la commune est inclu dans mon émission. Je travaille avec les maires d'arrondissement, les conseillers, toute la ville de Bobo. Je peux rentrer chez n'importe quel maire et lui dire demain « j'ai une émission, je veux discuter avec vous ». On fait des émissions avec le troisième projet urbain, la voirie, tout ce qui est dans la commune. Nous avons des émissions sur la propreté et dans la propreté il y a plusieurs volets là-dedans. Dans les secteurs, on voit que les gens ne s'intéressent pas aux bacs, on va dans un secteur, on prend les responsables pour essayer de comprendre les choses. Les gens qui creusent leurs puits perdus dans la rue, on écoute les gens. Les femmes qui envoient les enfants pour aller jeter les ordures, elles disent que les bacs sont loin, les bacs sont enlevés, on accuse les responsables. Mais à côté de cela, il y a des femmes qui se sont regroupées en association. Le plus gros de la décentralisation, ce sont les taxes de résidence. Il faut expliquer aux gens l'intérêt de payer les taxes. On parle de la question des marchés ; on parle aussi de lotissement, ça c'est un problème chaud ! Dans l'émission, on a la main libre. Les responsables toujours le feu vert. Vous voyez, la ville de Bobo est sale. Nous avons des émissions sur le problème des fossés. Les fossés sont bouchés. Les gens ont tendance à dire, « c'est le problème de la mairie » Il faut faire quelque chose avant d'accuser la mairie ! On ne fait rien. Il faut balayer devant la porte, amener les gens à avoir cette conscience, la réalité de la décentralisation c'est que la décision doit venir de la base, que les gens puissent dire: 'voilà notre problème, voilà nos priorités'. Le problème des puits-perdus, le problème des caniveaux, le problème des vidanges en pleine rue, c'est grave ! Les ordures dans les cours, c'est un problème qui va s'améliorer. Mais il y a des quartiers où les gens sont plus mobilisés, Sarfalao, c'est un grand secteur très délaissé, il n'y a pas de caniveau dans Sarfalao. » Tioro Raphaël, responsable de l'émission radio « tam-tam dans la commune » sur radio Bobo (enquête 2001).

Les discours du maire, renvoie eux aussi au même stéréotype d'une population bobolaise, indisciplinée et incivique, qui ne respecte pas les règles de la vie en collectivité :

« Si les conseillers ne font plus leur travail, il va falloir que nous passions par des associations de quartier, il faut que les gens soient mobilisés. Rien n'empêche les gens de pouvoir se réunir et proposer quelque chose ! Le conseil municipal est ouvert ! Tout le

¹³⁸ cf un constat identique effectué au Maroc par Michèle Jolé (1991 : 35).

monde à Bobo peut venir au conseil et s'exprimer, si vous avez des idées, vous venez ici les exposer ! À Bobo, les gens cherchent des solutions de facilité. Chacun n'a qu'à faire un petit effort. Je disais hier à la radio que désherber devant sa cour, ça coûte quoi ? ne pas jeter les papiers dans la rue, ça coûte quoi ? On a essayé de mettre des bacs un peu partout. On est encore des enfants de paysans, donc le week-end on peut se permettre un peu de gymnastique et désherber devant la cour ! Vous ne pouvez pas demander à la mairie de trouver des gens pour désherber devant toutes les cours ! On a l'avantage d'avoir de la verdure, mais il faut l'arranger ! Même planter des arbres ; on plante, mais personne ne s'en occupe. Les générations actuelles accusent la mairie, mais personne ne fait quoi que ce soit. Les conseillers et les maires ne peuvent pas tout faire ! » Célestin Koussoubé, maire de la commune de Bobo-Dioulasso (enquête 2001).

Les responsables municipaux sont particulièrement agacés par la salissure provocatrice des citadins qui ne fait que souligner la déficience du système d'assainissement et, plus généralement, celle des services techniques municipaux. Pour « la mairie », l'envahissement de la ville par la saleté s'apparente à une forme de désordre et ce désordre signale qu'elle perd le contrôle de l'espace urbain :

« À Bobo, les gens cherchent des solutions de facilité. Chacun n'a qu'à faire un petit effort. Je disais hier à la radio que désherber devant sa cour, ça coûte quoi ? ne pas jeter les papiers dans la rue, ça coûte quoi ? On a essayé de mettre des bacs un peu partout. On est encore des enfants de paysans, donc le week-end on peut se permettre un peu de gymnastique et désherber devant la cour ! Vous ne pouvez pas demander à la mairie de trouver des gens pour désherber devant toutes les cours ! On a l'avantage d'avoir de la verdure, mais il faut l'arranger ! Même planter des arbres ; on plante, mais personne ne s'en occupe. Les générations actuelles accusent la mairie, mais personne ne fait quoi que ce soit. Les conseillers et les maires ne peuvent pas tout faire ! » Célestin Koussoubé, maire de la commune de Bobo-Dioulasso (enquête 2001).

Ce discours typique du point de vue politique, a pour caractéristique d'articuler étroitement la « propreté » urbaine à une représentation de « l'ordre social » de la ville.

« L'image que les responsables, dans leurs discours, renvoient de la population, et de leur comportement concernant les déchets et la propreté, est d'être indisciplinée, voire incivique, puisque ne respectant pas, par des rejets anarchiques et sauvages, les règles de fonctionnement de la collectivité, les règles du contrat ; ce discours émane autant des techniciens, des élus, des gestionnaires..., enfin de tous ceux qui sont chargés d'une façon ou d'une autre d'une mission de gestion collective. Les reproches sont divers : ils jettent n'importe où, à côté du vide-ordure ou de la benne, par les fenêtres, dans les cours, dans les escaliers, lorsqu'ils habitent des immeubles, devant chez le voisin lorsqu'il s'agit de logement individuel ; ils laissent s'accumuler et se multiplier les décharges sauvages en les alimentant. » (Jolé, 1991 : 35).

Ces représentations que les responsables marocains de la propreté urbaine se font des comportements de la population correspondent, terme à terme, à celles qui ressortent des entretiens que nous avons eu avec les maires et conseillers municipaux de Bobo-Dioulasso et à celles qui ressortent des articles de presse.

IV.E. Les dysfonctionnements de la régulation de contrôle

« Ceux qui voient dans la municipalisation la chance de l'Afrique et l'occasion de restructurer l'État depuis la base jusqu'au sommet feignent d'ignorer que les libertés locales ne peuvent résulter d'autre chose que d'un partage consenti de la puissance publique. Ni la participation populaire à la société civile, ni la municipalisation ne sauraient crédibiliser une politique de désengagement public comme voudraient le faire croire les théoriciens de la society centered approach. Ce sont pourtant les axes selon lesquels se construit le développement municipal africain au risque de la fragmentation et du localisme. » (Le Bris, 1999 : 8-9).

IV.E.1 La régulation de contrôle : manque de moyens et discours incantatoires

Au-delà de certaines limites, l'agrégat des comportements individuels de souillure entre en contradiction avec le *modus vivendi* des groupes dans la ville qui ne peut se perpétuer sans une intervention collective. L'autorité communale incarne la puissance publique garante de la paix civile. Pour ce faire, elle doit se doter des institutions, des techniques et des dispositifs de régulation (Ségaud, 1992 : 17). Or on connaît peu de choses de la manière dont les villes Ouest-africaines sont gouvernées aujourd'hui. On a peu d'informations sur les modes de régulation sociale qui permettent de vivre ensemble en ville. La commune, en tant que collectivité territoriale, a vocation à généraliser « sa » conception du droit à toute l'étendue de son territoire. Cela signifie être en mesure d'imposer une norme de propreté — celle des « blancs » comme dit le chef du quartier « autochtone » de Tounouma à Bobo-Dioulasso ? — comme loi universelle au détriment des systèmes d'ordre qui étaient en place¹³⁹ (Jeudy, 1991 : 86). Quoi qu'il en soit faire régner un ordre normatif est un acte de pouvoir.

« La commune de Bobo-Dioulasso devra s'engager pour la salubrité de la ville en exigeant (par arrêté municipal) que la population se conforme aux propositions du PSAB dans un délai de 10 à 15 ans. » Ta Thu Thui (1999)

L'action collective est nécessaire au maintien de cet ordre public et à sa perpétuation et elle se manifeste, entre autres, par des règlements, et des interdictions mais aussi par des dispositifs qui en sanctionnent efficacement la transgression.

IV.E.1.1 Un manque de moyens d'intervention

Le manque chronique de moyens en personnels qualifiés ou en moyens de déplacement du service d'hygiène¹⁴⁰, de l'environnement, ou de la santé, réduit leur efficacité potentielle à néant. La réaction des contrevenants s'ajuste en conséquence sur le mode « pas vu, pas pris ! ». Au-delà de cette réalité, les moyens matériels ne sont efficaces, et efficacement utilisés, qu'à partir du moment où leurs gestionnaires et usagers accordent de la valeur, de l'importance ou de l'intérêt à l'usage auxquels ils sont effectivement destinés.

¹³⁹ Comme la police « traditionnelle » des villages autochtones Bobo.

¹⁴⁰ En 2001, le service d'hygiène de Bobo-Dioulasso ne disposait que d'un seul véhicule, en panne, dont ils ne pouvaient payer la réparation qui s'élevait à un million de francs CFA.

Le maire critique la mauvaise gestion passée des services techniques municipaux qui remplissaient mal leur mission : *« il y avait une mauvaise utilisation des matériels municipaux, souvent détournés pour un usage privé (par exemple, les bennes utilisées pour le ramassage des pierres pour la construction d'une maison privée au lieu de ramasser les tas d'ordure débordant des bacs de quartier) ; il y avait aussi un mauvais suivi des actions entreprises (la régulation de contrôle ne s'est pas exercée) ; enfin les matériels en panne n'étaient pas réparés. »* Le maire de l'arrondissement de Dafra (enquête 2001).

La faiblesse des lignes budgétaires consacrées à l'assainissement, les interventions des « mogo puissants » pour faire « sauter » amendes et contraventions, ou encore, les nombreux cas de détournement de fonds et de matériels montrent que c'est loin d'être le cas.

« Au temps des blancs, la ville était propre, les blancs n'aimaient pas la saleté. Depuis que les blancs sont partis, chacun fait ce qu'il veut. Personne ne vient nous civiliser. Au temps des blancs, c'était la force ; tout le monde était obligé d'être propre. Les gens sont redevenus sales. Maintenant, les gens parlent, ils parlent, mais ils ne font rien. » Assita, Accart-ville, Bobo-Dioulasso (enquête 2001).

« Les problèmes qui se posent au service d'hygiène sont nombreux. D'abord celui de la double tutelle, chaque tutelle renvoie à l'autre ! ainsi, la Direction Régionale de la Santé s'est engagée dans une politique de districts sanitaires. Maintenant Bobo a deux districts semi-urbains qui disposent d'un budget conséquent, manque de volonté communale ; le personnel ne bénéficie d'aucun programme de formation (pourtant, le service collecte 30 Millions de FCFA / an qu'il rétrocède à la commune. Le personnel est insuffisant, Hamidou est seul pour exercer la fonction de contrôle sur toute la ville, sans disposer d'aucun véhicule (le véhicule du service est toujours en panne et personne ne veut payer la réparation). Notre service travaille, nous avons collecté cette année pour 1 400 000 FCFA d'amendes, alors que nous n'avions fait que 400 000 FCFA pendant l'exercice précédent ! de même, deux cimetières ont été fermés à Bobo pour cause de manque d'hygiène et nous avons augmenté la taxe d'inhumation à domicile qui est passée à 100 000FCFA ! » G.I., Directrice du service d'hygiène à la Commune de Bobo-Dioulasso (enquête 2002).

Au-delà des moyens économiques et des techniques de gestion, la propreté de la ville relève d'une conception de la propreté urbaine qui l'apparente donc à un certain ordre public.

« En cas de non paiement d'amende, on peut saisir un bien, mais souvent il n'y a rien à saisir ! Il y a la pauvreté, mais il y a des priorités, il faut des volontés, les jeunes boivent du thé à longueur de journée au lieu de travailler. Les gens sont passifs, ils disent qu'ils cherchent à manger, mais l'assainissement a un coût ! On peut même réduire le chômage en luttant contre la saleté. Il n'y a pas d'initiative. Les gens qui ne veulent pas payer 1000F pour l'enlèvement des ordures. Il faut que les gens se lèvent pour travailler, il faut qu'ils construisent ensemble. Leur priorité, ce n'est pas l'assainissement, l'habitat, ils sont propres au niveau du corps, ils s'habillent bien, mais le reste ne va pas. A Dioulassoba, c'est grave. L'assainissement collectif, c'est l'avenir avec la construction de station d'épuration, c'est comme construire en étage au lieu de faire des lotissements tout le temps. » G. I. Directrice du service d'hygiène (enquête 2001).

À partir du moment où l'on constate cette contradiction entre la réglementation urbaine et les pratiques effectives des habitants, il convient d'en comprendre la raison en s'interrogeant sur la nature et les fondements du compromis, explicite ou implicite, entre la régulation de contrôle (assurée par les services d'hygiène et de propreté et les forces de l'ordre) et la régulation effective (telle qu'elle ressort des pratiques des habitants).

IV.E.2 La régulation effective : un ajustement réciproque dominé par l'incapacité des dispositifs de répression

L'objectif de propreté urbaine exige une volonté politique d'action collective qui devrait se manifester, entre autres, par l'édiction et la diffusion de règlements et d'interdictions, mais aussi par des dispositifs qui en sanctionnent efficacement la transgression. Or, la plupart de ces fonctions de régulation et de contrôle de la mairie ne sont pas assurées.

IV.E.2.1 La maîtrise des risques sanitaires

E.2.1.1 Les dispositions légales et réglementaires

La propreté est une notion subjective et la « propreté souhaitable » est un élément d'hygiène et d'esthétique qui dans la même ville varie suivant la nature des espaces publics considérés et suivant aussi l'intérêt de ceux qui en ont la charge.

Le débat idéologique qui est au cœur de l'enjeu politique se situe entre l'idéal normatif : ce que « devrait être notre ville, reflet de notre culture, de notre civilisation, de notre éthique etc., et la réalité pragmatique : ce « qu'est concrètement la ville, somme de nos pratiques individuelles. » (Lesbet Djaffar, 1992).

Mais pour le législateur, la propreté urbaine apparaît comme le résultat de l'application et du respect des codes législatifs et réglementaires : une ville propre est une ville où la propriété est respectée, l'hygiène et la sécurité assurés (Clavel Maïté, 1991).

Mais, on est encore loin de constater l'émergence d'une volonté de régulation de l'espace public « au nom de la préservation du bien public » (*Le Bris, 1999 : 10*).

La propreté des villes est codifiée par un règlement sanitaire qui définit la propreté comme condition de la santé des habitants.

Le Code de l'environnement pose « les principes fondamentaux destinés à gérer et à protéger l'environnement contre toutes les formes de dégradation, afin de valoriser les ressources naturelles, lutter contre les différentes pollutions et nuisances et améliorer les conditions de vie des populations dans le respect de l'équilibre du milieu ambiant. » (*Loi n°002/94/ADP, article 2*).

Il en va de même à l'hôpital :

« Il n'y a pas aussi que les malades et les accompagnants, il y a le personnel à sensibiliser et ça c'est plus difficile, parce que c'est des gens qui connaissent déjà les règles mais qui ne les appliquent pas. Il faut les amener à appliquer les règles. C'est délicat, il faut savoir les prendre, savoir leur parler. Je n'impose pas une loi, je discute avec eux pour aboutir à quelque chose. Mais j'arrive à obtenir quelque chose. Il faut arriver à s'imposer, à se faire respecter. C'est une forme d'autorité qui est très avantageuse qui me permet quand même de travailler. » Madame Kambou, infirmière responsable du service d'hygiène de l'hôpital de Bobo, 6 septembre 2001

Mais les textes légaux ne donnent qu'une définition négative de la saleté : elle résulte de manquements que les dispositifs de répression sont censés sanctionner. Ces textes précisent les responsabilités des particuliers, des communes et de l'État concernant les souillures et les pollutions diverses qui peuvent affecter la santé, la sécurité et la propriété des personnes (Maïté Clavel, 1991: 9). Salir, encombrer, diffuser des odeurs désagréables chez le voisin sont des atteintes au droit de propriété. Tout encombrement des lieux publics est considéré comme un empêchement de circuler.

Un exemple de texte en vigueur : l'arrêté municipal réglementant la police municipale.

Titre premier relatif à la salubrité et à la propreté des voies publiques, cours et jardins.

Article premier. Il est formellement interdit : de déposer des ordures, détritiques, immondiçes et matières fécales sur le domaine public ; d'y jeter des chiffons, papiers ou tout autre objet, d'y entreposer de marchandises, matériels ou matériaux quelconques ainsi que sous les arcades des boutiques ; Et en général, d'y effectuer aucun dépôt de quelque nature et à quelque heure que ce soit .

Article 3. Il est interdit : de creuser des trous ou de prendre de la terre, sur un point quelconque du domaine public sans autorisation du Maire qui désignera l'emplacement où les extractions pourront se faire.

Article 6. Toute projection, écoulement ou ruissellement d'eaux usées, ménagères ou autres, et de tout liquide, sont interdits sur la voie publique.

Article 8. Il est interdit : De jeter des corps solides ou nauséabonds dans les égouts ; D'effectuer des inscriptions quelconques sur les murs des immeubles, les chaussées ou les trottoirs ; D'allumer des feux ou fourneaux sur la voie publique.

IV.E.2.2 La maîtrise de l'impact sur le milieu (respect des normes, surveillance)

La définition des normes, la gestion de l'éducation et de l'information sanitaire, la définition des mesures à prendre et les sanctions ne sont pas coordonnées au niveau communal. Il n'y a quasiment aucune collaboration avec les services techniques de l'Etat et les services spécialisés publics et privés (hôpitaux, laboratoires).

E.2.2.1 L'insuffisance juridique

Au Burkina Faso, le législateur a adopté des textes de loi dont la teneur comporte des dispositions régissant le domaine de l'eau et de l'assainissement. Le Code de la Santé Publique a prévu des mesures visant à lutter contre la pollution et à promouvoir la salubrité du cadre de vie par la prescription de systèmes d'assainissement fiables des eaux usées et des excréta :

« Une politique de l'environnement urbain ne se fait pas avec des textes, l'environnement urbain ne sera préservé que si les citoyens sont convaincus de son intérêt et responsabilisés en ce sens. La réglementation en environnement doit exprimer un constat des connaissances sur la situation de pollution locale et un consensus social sur ce constat. Dans un cadre démocratique, elle doit avoir valeur de repère ; » (Ta Thu Thui, 1999 :73).

Un cadre juridique existe donc. Mais, dans la mesure où certaines décisions réglementaires (décrets d'application, ordonnances, arrêtés, etc.) n'ont pas encore été prises, ces dispositions légales demeurent inapplicables.

« Il faut qu'un voisin se plaigne des mauvaises odeurs, nous ne pouvons pas nous lever comme ça pour aller sanctionner les gens automatiquement. C'est prévu mais c'est pas en application. » Un agent du service d'hygiène (enquête 2001)

Des dispositions juridiques qui ne peuvent être appliquées sont, en soi, totalement inefficaces. L'existence de dispositifs juridiques et réglementaires ne suffit donc pas.

Ainsi, à Bobo-Dioulasso, il n'existe pas encore de texte fixant les normes de qualité des eaux usées rejetables dans la nature, ou les normes de construction des ouvrages d'assainissement. Les dépôts des

ordures, les lieux de décharge et de dépôtage, le forage de puits, l'utilisation de produits phytosanitaires pouvant polluer les eaux superficielles comme souterraines ne sont pour l'instant soumis à aucune réglementation. Il ressort des enquêtes que les prescriptions juridiques relatives aux substances dangereuses sont peu connues voire ignorées par les responsables des entreprises (Ouédraogo & Stoll, 1994 : 13) mais aussi par des responsables de l'administration (Ouédraogo & Stoll, 1994 : 18).

Inversement, les responsables des services déconcentrés de l'État soulignent l'absence de directives réglant l'application des lois et sanctions prévues :

« On constate l'absence de stratégie de mise à disposition des instruments institutionnels, de même que l'absence de coordination entre les différents organes de l'administration. Les outils juridiques actuels ne sont absolument pas opérationnels » (Ouédraogo & Stoll, 1994 : 19).

Ceci peut expliquer la passivité, la démotivation et le découragement de la part de fonctionnaires par ailleurs compétents.

Comme on vient de le voir, les transgressions des lois sur l'hygiène et la propreté urbaine ne sont pas sanctionnées. La maîtrise des risques sanitaires repose donc essentiellement sur les comportements des acteurs de terrain et des usagers et sur leur compréhension des enjeux. La commune devrait soutenir et renforcer la sensibilisation sanitaire conduite par les acteurs de terrain. Or, la conception des stratégies de « sensibilisation » de la population est souvent indigente. En particulier, elle suppose toujours que les logiques de connaissance et les logiques d'action entrent d'elles-mêmes en cohérence. Ce présupposé est erroné : le fait que l'informateur sache que l'eau sale donne la diarrhée n'autorise pas à penser qu'il connaisse les mécanismes de la transmission ! La logique de connaissance met en œuvre des capacités hypothético-déductives ainsi que la mobilisation de la mémoire tandis que la logique de l'action combine des séries d'enjeux qui intègrent des coûts : coûts économiques au sens large, coûts culturels et sociaux, ou encore joue avec des contraintes écologiques, technologiques ou culturelles immédiates (Poloni, 1990 : 284).

IV.E.2.3 La maîtrise du processus d'urbanisation : immobilisme et impunité des rapports clientélistes

Les trois pouvoirs de régulation dont dispose la municipalité, sont l'autorisation réglementaire d'implantation qui va déterminer le choix de traitement des effluents, l'adoption de normes de qualité pour les ouvrages et le contrôle de leur respect par les professionnels, la maintenance des dispositifs par les prestataires de service, les services concernés et les usagers (tarification, recouvrement des coûts).

E.2.3.1 L'immobilisme : la délivrance du Permis Urbain d'Habiter

L'assainissement entretient des liens étroits avec l'habitat et la salubrité des constructions est une exigence sociale. L'obligation du permis de construire apparaît comme une nécessité. Au titre de la loi du 04/93/ADP du 12 mai 1993 portant organisation municipale, le maire a désormais compétence dans la délivrance des autorisations de construire. Les réglementations municipales constituent donc un outil majeur pour la mise en œuvre du PSAB par l'intégration des prescriptions techniques du PSAB dans les contraintes imposées aux constructions. La réglementation actuelle : kiti N° ANVII-O35 / FP / Equip / SEHU du 27/9/89 portant réglementation de la construction indique l'obligation de toilettes (latrines et douches) extérieures, situées dans la parcelle et accessible aux services de vidange et l'exigence que les eaux usées domestiques soient recueillies dans des puits perdus, obligatoirement situés à l'intérieur de la parcelle.

« L'institution du permis de construire correspond alors au sens juridique du terme, à un pouvoir de police dont les exigences varient selon la conception que l'on a à un moment donné des sécurités de la vie sociale, presque toujours l'hygiène, la salubrité, la

conservation de la voirie, de façon plus nuancée l'esthétique. Le permis de construire apparaît dès lors nettement comme lié aux besoins d'assainissement du cadre urbain à partir d'un certain stade de son développement. Dans ce sens, sa mise œuvre marquerait des pas décisifs dans l'assainissement de la cité. » (Ta Thu Thui, 1999 : 65).

Le positionnement des bâtiments sur la parcelle par l'urbaniste est, « normalement », la condition d'obtention du permis de construire par la mairie (décision administrative). Cette procédure aurait pu être le moment d'intégration des normes d'assainissement du cadre urbain¹⁴¹, promues par le PSAB, dans le processus de lotissement. Mais cette règle n'est ni appliquée ni sanctionnée!

« Lorsque quelqu'un s'adresse au service communal compétent pour l'octroi d'un permis de construire un bâtiment à usage d'habitation PUH (octroi qui devrait se faire sur la base des textes légaux qui le régissent) il est donné par complaisance, soit par népotisme, par favoritisme ou par mercantilisme ! Il est très courant de voir des gens construire sans que cette démarche préalable est été accomplie par négligence ou par ignorance. À cet égard, rien n'est fait dans le sens de l'information de la population ». Un membre d'association, fonctionnaire de l'administration à la retraite. (Millogo, 2002 : 102)

Ainsi, à Ouagadougou, les autorisations de construire effectivement délivrées représentent 3 % des constructions réalisées chaque année ! » (Ta Thu Thui, 1999 : 29).

IV.E.2.4 Une logique de l'impunité

« Nous, nous sommes locataires au 21 (le propriétaire de la cour est au Gabon, il a sa parente à Accart-ville), on est seul dans la cour. Il y a quelque chose qui sent mauvais, on ne peut plus respirer. On a vu quelque chose d'emballé dans le puisard, le trou n'est pas bien couvert, il y a juste une tôle. Nous sommes d'abord allés à la gendarmerie, mais ils nous ont renvoyé ici. Depuis dimanche, ça sent mauvais. Un vieux nous a dit qu'il a vu une fille tournée là-bas vers 4 heures du matin (il suspectait un infanticide). À la gendarmerie, ils nous ont mal accueillis, ils ne nous ont pas écouté. » Comme la gendarmerie les a renvoyés ici, ils vont aller voir les sapeurs-pompiers. Mais aucun agent du service ne fera le déplacement. Ils se contenteront de téléphoner aux sapeurs-pompiers pour se renseigner sur la cause exacte des nuisances olfactives. C'est ainsi qu'on expliquera que les sapeurs-pompiers ont découvert un porcelet en état de putréfaction dans la fosse. Cependant, une amende sera payée par le propriétaire de la cour pour ne pas avoir bien recouvert son puisard qui représente un danger : un enfant peut y tomber, à ciel ouvert cela entraîne des mauvaises odeurs et des moustiques. » Un agent du service d'hygiène (enquête 2001)

« Vous voyez, j'étais indigné par rapport à une sortie des gendarmes dans la circulation. Ils arrêtaient des gens pour des plaques d'immatriculation. J'étais avec un ami qui est capitaine à la gendarmerie. Je lui ai dit qu'ils étaient en train de faire un travail inutile. Il était étonné. Je lui ai dit qu'ils pouvaient faire rentrer de l'argent sans s'attaquer aux automobilistes pour des questions de plaques ou d'immatriculation. Avec les plaques, ce sont des individus qui en profitent, ceux qui les fabriquent. Mais il y a les feux de stop qui ne sont pas respectés, les gens les brûlent n'importe quand et à n'importe quel endroit. Les semi-remorques se garent n'importe comment en ville, il n'y a pas de contraventions, les commerçants stationnent n'importe comment, pas de contraventions. Ils peuvent gagner sept millions en une journée ! Les gens conduisent sans permis de conduire, ça passe sous silence, c'est des choses qu'il faut voir ! Et on veut développer une ville avec ça ! » Konaté, habitant secteur 17, Bobo-Dioulasso, le 22 août 2001.

¹⁴¹ Qui stipule notamment l'obligation que les latrines, douches et puits perdus doivent être situés à l'intérieur de la parcelle (articles 4 et 9, kiti n° An VII- 035/FP/EQUIP/SEHU)

En fait, les autorités communales sont prisonnières de leurs multiples liens de dépendances clientélistes. Ainsi, quand la « mairie » de Bobo-Dioulasso demande que les industriels de la ville fassent un effort pour réduire la pollution du canal « Brakina », elle est confrontée au chantage des pollueurs :

Les plaintes officielles déposées par le service d'hygiène ou les services de santé n'aboutissent jamais car les industriels pratiquent un chantage permanent auprès des élus locaux : « Ils se plaignent d'être déficitaire, si on les contraint à verser de lourdes amendes ou à faire des investissements trop importants, ils menacent la mairie de licencier du personnel ou de fermer boutique : en général la mairie recule ! » (Y. cadre du Centre d'Éducation pour la Santé et l'Assainissement (CRESA), enquête 2001)

Les hommes politiques et les élus sont politiquement paralysés : ils sont prisonniers à la fois de leur propre pratique, car leur(s) propriété(s) est(sont) en situation irrégulière au plan des règles sanitaires, mais aussi de leur clientèle électorale qui réagirait immédiatement :

« Le problème des élus et des hommes politiques est le suivant : ils n'ont pas courage politique de prendre les décisions juridiques ou techniques suggérées par les techniciens compétents car, d'une part, eux-mêmes ont des installations sanitaires qui ne sont pas conformes aux normes réglementaires et d'autre part, ces mesures seront impopulaires et la clientèle électorale réagirait négativement. » (Y. cadre du Centre d'Éducation pour la Santé et l'Assainissement (CRESA), enquête 2001)

« Les municipalités sont contraintes par le manque de moyens et de compétences. Problème en soi plus facile à résoudre que le problème politique lui-même qui est la dysfonction structurelle entre les niveaux politiques et techniques de l'administration municipale. Ce problème, c'est le clientélisme électoral des élus qui empêche les responsables des services techniques municipaux d'engager des poursuites contre des opérateurs économiques ou des particuliers en situation délictueuse : il suffit d'un coup de téléphone et le Directeur Général demande que l'affaire en cours soit abandonnée ! Résultat : les responsables de services techniques : santé, hygiène, environnement urbain, environnement (DPPA) sont totalement découragés ! » Un responsable des services techniques municipaux (enquête 2001).

« Dès sa mise en place, la nouvelle municipalité a essayé de faire quelque chose : sensibiliser les populations et curer les caniveaux. Mais la sensibilisation ne donne rien, le vrai problème, c'est celui de la sanction. « Ce n'est pas facile de dresser un procès-verbal, car il y a des « interventions » qui étouffent dans l'œuf toute velléité d'agir. À la commune ce sont des politiques et les citoyens pollueurs sont aussi leurs électeurs ! il ne peuvent rien faire ! En fait, on devrait laisser les citoyens tranquilles avec ces histoires de sensibilisation et plutôt se retourner vers nos directeurs et responsables pour leur demander de nous laisser travailler. » Le secrétaire général de l'arrondissement de Dafra (enquête 2001).

Personne ne peut prendre une quelconque sanction contre un quelconque contrevenant ! L'entretien tourne autour de la défaillance du dispositif de régulation de contrôle de la conformité aux normes réglementaires et légales des pratiques des ménages, des administrations et des entreprises. Quelle que soit l'instance de contrôle considérée (hygiène, police, santé, etc.) elle est toujours subvertie et neutralisée par la mobilisation du réseau p.a.c.a. de la personne ou du responsable incriminé !

« En 1998-99, la mairie avait imposé une taxe de 350 FCFA/mois pour collecter les ordures auprès de la population. L'argent a été détourné par les collecteurs recrutés par la mairie ; mais elle n'a pas pris de sanction significative. » (Y. cadre du Centre d'Éducation pour la Santé et l'Assainissement (CRESA), enquête 2001)

Comme ces collecteurs de taxes, la plupart des agents communaux ont été recrutés sur la base du népotisme ou du clientélisme, en conséquence, les cas de fraude, de détournement, d'incompétence ou

de corruption ne peuvent pas être sanctionnés : il est inconcevable pour la plupart des gens qu'un parent ou un protégé puisse faire l'objet d'une sanction.

« Oui, au service de..., Je sais que beaucoup de gens ont pris de mauvaises habitudes ; c'est pourquoi, il faut changer tous ces gens-là, il faut mettre de nouvelles équipes en place avec des consignes bien précises pour que les gens fassent bien leur travail. Tous ceux qui ont pris de mauvais plis, on ne peut pas continuer avec eux (...) Les services ne font pas correctement leur travail. J'étais fonctionnaire avant, je ne vois pas comment les eaux et forêts peuvent laisser les gens faire ce qu'ils font. J'ai fait une correspondance la semaine dernière pour faire un jardin zoologique ! Il faut renforcer les services de contrôle au niveau de la ville. La sensibilisation, ça suffit ! Les gens savent bien. En tout cas, je serai heureux de voir les conclusions de votre étude. Pour le moment, on a des difficultés, les gens ont pris des mauvaises habitudes. » Célestin Koussoubé, maire de la commune de Bobo-Dioulasso (enquête 2001).

« Nous avons prévu une sortie dans Sikassocira. En février, nous avons fait la sensibilisation, maintenant si on va là-bas, c'est pour taxer, une opération de grande envergure ; ils vont payer les amendes. Ce sera entre 1000 et 50 000 F suivant l'ampleur des dégâts, mais habituellement on part de 4800 à 25 000 F. » Un agent du service d'hygiène (enquête 2001)

En effet, que valent les lois sur l'environnement ou les règlements d'hygiène s'ils ne sont pas sanctionnés ? La régulation urbaine est actuellement soumise à la « loi du plus riche » : les contrevenants riches et les « mogo puissants » ont réussi à imposer et généraliser leur système d'impunité :

« L'impunité ! Ça a atteint un tel degré ! Le pays ne fonctionne plus. La corruption est partout. Les magistrats ne travaillent plus, eux-mêmes sont corrompus. Je lisais l'autre jour dans un journal. Quelqu'un a importé un moulin à mil sans payer les taxes de douanes, la machine a été saisie, le magistrat a pris la machine, il l'a emmené dans son village. On l'a fait passer en conseil de discipline, vous vous rendez compte ! C'est un détournement de pièce à conviction, c'est un délit grave ! Mais on laisse passer. Il a eu une mutation et ça s'arrête là. L'autre jour, il y a un peul qui est venu me trouver ; il me dit que son fils de 19 ans a volé la vache du voisin ; j'ai remboursé la vache, mais mon fils est gardé à la police en garde-à-vue depuis 75 jours. Ils ont droit qu'à 3 jours ; c'est complètement déséquilibré ! On le laisse durer pour que la famille apporte quelque chose. Le pays est gâté, le pays est pourri. Pendant la révolution, il y avait des choses qui marchaient. Depuis qu'il n'y a plus la révolution, tout est tombé du coup, comme s'il n'y avait rien eu. On a oublié ce qu'on avait avec la révolution. » Entretien groupé avec M. Guigui (militaire à la retraite), M. Poda (infirmier à la retraite), M. Diallo (magistrat à la retraite), trois voisins du quartier Accart-Ville, le 23 août 2001.

IV.F. L'enjeu politique pour la commune : se réapproprier l'espace urbain

Assurer la propreté de la ville, consisterait ainsi à reprendre son contrôle en instaurant une séparation nette et une lisibilité aisée des espaces urbains, en assurant leur fonctionnement quotidien, en facilitant les circulations et les échanges et en évitant les confusions et la souillure : bref, ré-instaurer l'ordre public !

IV.F.1 Le discours communal : une volonté d'agir!

« Dans un pays sous-développé comme le Burkina, il faut que les gens sachent qu'on ne doit pas jeter les ordures dans la rue. Il faut créer des dépotoirs comme à Paris. Là-bas, c'est fait de telle sorte qu'on n'a pas le temps de jeter des trucs dans la rue. Faire 300 mètres pour jeter quelque chose, c'est fatigant ; il faut libérer sa main à un moment donné, et en plus ici il n'y a personne pour verbaliser. Ce qui m'a surpris, c'est quand j'étais à Frankfort, j'ai acheté quelque chose dans une alimentation, quand j'ai jeté le sachet dans la rue, un petit garçon a été le ramasser pour le jeter dans la poubelle ; ça m'a marqué ! Pourtant je le savais, mais cet incident m'a marqué. C'est ça le développement ! » S.S., Conseiller Municipal CDP à la mairie de Konsa (Bobo-Dioulasso, enquête 2001)

« Si l'on veut vivre en ville qu'on le fasse en véritable citoyen » propos recueillis par Urbain Kaboré, L'express du Faso, n°657, jeudi 26 juillet 2001: 6

« Nous avons donné des instructions au service d'hygiène pour en cas de besoin, prendre des sanctions. Je vais vous dire quelque chose. Ce n'est pas parce que nous sommes une personne qui aime en venir aux sanctions, mais nous ne pensons pas qu'il y ait quelqu'un dans cette ville qui ignore ce qui est bon pour elle. Nous croyons que c'est de la mauvaise volonté la plupart du temps, sinon de l'égoïsme financier. Parce que ça vous arrange, vous continuez. Personne, à Bobo, n'ignore qu'il ne faut pas jeter des ordures dans les caniveaux ou y déverser les déchets du W.C. On ne peut pas passer tout le temps à sensibiliser les gens. Nous croyons qu'à un certain moment, il faut être honnête avec soi-même. Il y a des gens qui ne sont pas sérieux et qu'il va falloir mettre au pas. Si l'on veut vivre en ville, on doit y vivre en se comportant en véritable citoyen, c'est-à-dire propre. » Koussoubé Célestin, Maire de la commune de Bobo-Dioulasso.

« Nous, nous allons prendre des dispositions maintenant pour mettre de l'ordre. Nous sommes en train de toucher tout le monde. Je parle régulièrement à la radio ; hier on a parlé de la taxe de résidence, vous pouvez demander la bande à la radio ; la divagation des animaux, etc. Il faut une autorité forte à Bobo. Vous passez à côté du ciné Sagnon, vous allez voir ce qui se passe, c'est l'anarchie des vendeurs de poulets en plein centre ville. Les mendiants sont là ! Le pavé du ciné a coûté 364 millions ! C'est nous qui avons fait ça, j'étais maire de Konsa. Les mendiants se sont installés là pour recevoir l'aumône en pleine ville. On ne peut pas laisser le désordre comme ça. On en a besoin. On a écouté les gens, mais on identifié les problèmes, il faut maintenant agir, on va mettre le service d'hygiène dans la rue, verbaliser les gens, en cas de besoin amener les gens à la police. On ne peut pas être source de nuisance et de problèmes aux autres. Les gens s'en fichent ! » Célestin Koussoubé, maire de la commune de Bobo-Dioulasso (enquête 2001).

« Allez voir autour du marché et à l'intérieur le marché est vide ! les commerçants refusent de s'installer dans le marché. Nous sommes en train de lutter contre les commerçants véreux qui jouent à cache-cache. Il faut désengorger le centre ville pour lutter contre l'occupation anarchique. Une tournée a été faite pour identifier les kiosques et les étalages à détruire. Mais nous avons rencontré les maires d'arrondissement pour demander leur appui politique parce que d'ici qu'on soit dans la rue et que quelqu'un nous téléphone pour dire « j'ai une tante qui a un kiosque par-ci par-là ! » B., président de la commission d'assainissement¹⁴² ad hoc de la commune de Bobo-Dioulasso (enquête 2001).

¹⁴² La commission a été créée le 14 août 2001 et son installation a eu lieu le 16 août.

« La question des pressions quand on dresse un procès verbal, c'est une pratique courante ici. En ce qui me concerne, j'ai donné des consignes. C'est dit et écrit que quand il y a des pressions, c'est non. Mais les gens ont pris de mauvaises habitudes. Il y a des gens que nous serons obligé de changer, ils sont déjà dans un système qui est pourri. Et pour mettre un peu d'ordre, il faut enlever des gens. L'autre jour, on a attrapé des animaux, un conseiller est intervenu, un maire d'arrondissement lui a dit, « mais on a décidé en conseil, vous voulez qu'on attrape les animaux de qui ? » C'est l'habitude des africains de jouer à ce jeu là. Bobo, on ne peut plus se permettre de jouer au politique, il faut être ferme sur certaines choses, quitte à ce que les gens n'apprécient pas le maire. Si vous voulez qu'on vous apprécie ici à Bobo, rien ne va bouger. Dès que vous touchez quelque chose, on vous attaque. Il faut agir ! On a mis des milliards pour faire le marché, après les gens ne veulent plus rentrer ! Je n'aime pas le mot sensibilisation, on en a trop fait. Tout le monde sait ce que veut dire sensibilisation. » Célestin Koussoubé, maire de la commune de Bobo-Dioulasso (enquête 2001).

La commune essaie donc de se réapproprier l'espace urbain en promouvant, de discours en discours, une identité urbaine nouvelle : « Bobo, ville propre », qui aurait été celle de la ville dans un âge d'or au passé indéterminé. Ce projet puise dans la logique hygiéniste les raisons de sa légitimité et analyse la saleté actuelle comme la conséquence de l'incompréhension par « les populations » de l'enjeu vital que représente la propreté urbaine.

Au-delà des mesures municipales pour l'entretien de la propreté de l'espace public urbain, celle-ci ne pourra jamais être atteinte sans une implication, une participation, une acceptation ou un agrément des citoyens et des usagers :

« on est propre pour ce à quoi l'on tient, ce qu'on aime et ce qu'on respecte. » (Gouhier Jean, 1991).

À cet égard, les instances communales et les bailleurs de fonds souhaiteraient voir les administrés participer financièrement au coût de l'assainissement. Mais en l'état actuel, la plupart des habitants de Bobo-Dioulasso refusent toute idée de fournir un effort financier supplémentaire¹⁴³ pour l'assainissement de leur quartier. Ils clament haut et fort que c'est à la Mairie de prendre l'initiative et la responsabilité d'aménager les services publics d'assainissement de la ville puisque le territoire urbain est l'espace sur lequel elle exerce son autorité et sa puissance politique.

IV.F.2 Comment pérenniser la propreté retrouvée ?

La question de la réhabilitation des infrastructures d'assainissement urbain dans le cadre du PSAB pose le problème du maintien de cet état de « propreté retrouvée ». Après avoir construit de nouvelles infrastructures d'assainissement collectif, réhabilité les anciennes et promu un dispositif d'assainissement autonome, le véritable enjeu, si l'on s'inscrit dans une stratégie de développement durable, serait d'instaurer, ou de restaurer, le contrôle social assuré de façon concertée autant par les habitants eux-mêmes que par les instances gestionnaires de la propreté urbaine.

La stratégie adoptée jusqu'à présent consiste à ré-affirmer, de manière incantatoire, la nécessité d'une « sensibilisation des populations » aux efforts engagés par la mairie.

« Au niveau de la radio il y a des émissions telles que ménage en musique qui est surtout destiné aux femmes, ça concerne la santé, la propreté, l'hygiène et tout ce que vous voulez. C'est chaque matin et dans toutes les langues. Les thèmes sont variés ; on peut dire que c'est l'émission qui concerne réellement la salubrité. En dehors de ça, c'est au niveau des spots de sensibilisation que nous avons commencé à faire cette année ; à savoir 'ne pas jeter les ordures dans les caniveaux, il faut nettoyer autour de la maison, à

¹⁴³ Les abonnés au service d'adduction d'eau potable (ONEA) estiment que le fait de payer une taxe d'assainissement avec leur facture d'eau est une participation suffisante.

l'intérieur comme à l'extérieur'. C'est dans le cadre de radio-télé avec la commune. Nous avons un contrat dans le cadre de la sensibilisation dans tous les domaines. Il y a aussi le « barodéni de Sountéré » qui a beaucoup de thèmes dont l'assainissement, la propreté. Il y a « tam-tam dans la commune » qui est une émission radio sur le thème de la décentralisation, il faut amener les populations à participer davantage en action de développement. » Bakary Alexandre Sanou, premier adjoint du maire de Bobo, le 4 septembre 2001.

Mais la participation de la population à la gestion de l'espace public ne sera pas obtenue par le recours incantatoire et systématique à la « sensibilisation des populations ». Les critiques acerbes portées sur l'attitude de la population et l'absence d'autocritique municipale sont difficilement compatibles avec toute tentative ultérieure d'engager une véritable gestion participative de l'assainissement urbain.

Il faudrait restaurer la confiance entre les élus et leurs électeurs et promouvoir politiquement un voisinage citoyen qui considère et respecte l'Autre dans son altérité : on ne déverse plus ses déchets sur le terrain du voisin, on les dépose dans les espaces publics prévus à cet effet! Pour cela, il faudrait, sans doute, commencer par inventer un nouveau contrat social, une nouvelle forme de lien social urbain, qui ne serait plus fondée sur un « voisinage de relation » comme au village, mais sur un « voisinage de proximité » (Ségaud, 1992 : 17) propre à l'espace public de la ville. Ensuite, il faudrait aussi mettre en place un dispositif de régulation qui permette de contrôler et sanctionner, effectivement, les manquements à la règle collective.

V. Coopération institutionnelle & stratégies d'acteurs à Ouagadougou et Bobo-Dioulasso

V.A. Coopération institutionnelle & stratégies d'acteurs à Ouagadougou¹⁴⁴

L'objectif de la présente étude menée conjointement par le SHADYC de Marseille et le GRIL de l'université de Ouagadougou est de connaître les représentations des différents acteurs stratégiques impliqués dans la mise en œuvre de l'assainissement, notamment la gestion des eaux usées en milieu urbain à Ouagadougou et Bobo-Dioulasso. L'objet de recherche 2 en est une des composantes et aborde un des aspects de la problématique générale à savoir l'intervention des acteurs de l'assainissement sous l'angle de leurs rôles, leurs attentes et leurs logiques dans la ville de Ouagadougou.

Les enjeux de la gestion des déchets sont à la fois économiques et politiques et les différents intervenants dans la « filière » n'ont souvent ni les mêmes stratégies, ni les mêmes représentations et modes de pensées. Les intérêts en jeu sont donc différents ou contradictoires et les acteurs ont une emprise inégale sur les enjeux de leur coopération pour résoudre les problèmes d'assainissement. Le rapport social à la pollution et à l'assainissement des eaux usées est donc un rapport de coopération conflictuelle.

Enfin, tous les acteurs n'ont pas la même importance dans l'arène locale. Celui-ci dépend de la nature du rapport qu'ils entretiennent dans les activités de pollution / assainissement. Ainsi sont-ils plus ou moins fortement structurés selon leur intérêt à ce que rien ne change ou selon leur capacité à infléchir ou non les modalités ou les résultats d'une action collective orientée vers l'assainissement des eaux usées. En d'autres termes, selon leur capacité à trouver une place acceptable dans la coopération locale et à défendre leurs intérêts dans une relation conflictuelle.

L'implication des acteurs sera appréhendée sous l'angle de leur coopération comme une relation de coparticipation à l'activité d'assainissement définie comme sphère d'échange. Le concept de coopération est défini par un certain nombre de dimensions :

- Les ressources dont disposent les acteurs ;
- Le respect des règles du jeu social et des contrats ;
- L'implication des acteurs dans l'action collective d'assainissement.

Ces différentes dimensions renvoient à des indicateurs concrets c'est-à-dire observables sur le terrain. La coopération met en rapport des acteurs inégalement pourvus de ressources. Les conditions et les règles effectives régissant les échanges de coopération locale sont le produit d'un rapport de force, d'une négociation dans laquelle le plus faible en ressources et en capacité de négocier est obligé d'accepter les conditions du plus fort.

¹⁴⁴ Etude conduite par Clémence Ariste-Sanou pour le GRIL à Ouagadougou.

V.A.1 Méthodologie

Au plan méthodologique, les rapports ou documents de travail, consultés (cf PSAO, stratégie nationale d'assainissement, etc.) se sont surtout intéressés aux aspects techniques de l'assainissement de la ville de Ouagadougou qui est en pleine expansion et croissance démographique qui posent de sérieux problèmes d'urbanisation. Les aspects sociologiques et juridiques sont donc sommairement abordés dans la documentation consultée ou s'ils le sont c'est toujours en rapport avec les aspects purement techniques ce qui ne permet pas de bien cerner les questions institutionnelles notamment les rapports qui se tissent entre intervenants de la gestion des déchets et eaux usées. Les entretiens ont été conduits auprès de onze personnes :

- Le directeur de l'assainissement de l'ONEA
- Le responsable de l'assainissement autonome de l'ONEA
- Cinq conseillers municipaux de l'arrondissement de Bogodogo
- Trois conseillers municipaux de Baskuy
- Un conseiller municipal de Nongremassom

L'échantillon était donc constitué des acteurs du domaine technique de l'assainissement (ONEA) et de ceux du domaine politique (les élus locaux), tous étant des opérationnels, c'est-à-dire impliqués d'une manière ou d'une autre dans des actions concrètes visant l'assainissement. Les informations ont été transcrites avant leur traitement qui a consisté à les réduire en énoncés de sens et à les classer dans un tableau récapitulatif des différents aspects des relations entre acteurs de l'assainissement ainsi que leurs perceptions personnelles des déchets. L'analyse s'est appuyée sur la documentation existante ainsi que sur les dimensions issues du traitement des informations. Dans les résultats qui suivent, il apparaît une évolution dans le mode de gestion des déchets et dans l'assainissement. Les relations entre les divers intervenants de la filière assainissement, le rôle et les logiques de chacun, les enjeux de l'assainissement dans la ville de Ouagadougou ainsi que les attentes de chacun des partenaires ont été soulignés.

V.A.2 Historique de la gestion des déchets et de l'assainissement

La gestion des déchets a préoccupé depuis les années 60 les autorités municipales et politiques qui ont élaboré une réglementation en matière de gestion des déchets et d'assainissement.

V.A.2.1 La réglementation

La réglementation ainsi élaborée intéresse surtout les citoyens auxquels elle impose un certain nombre de règles de conduites. Ainsi :

- L'article 1 de l'arrêté¹⁴⁵ municipal du 25/03/1960 interdit aux populations urbaines le dépôt sur le domaine public des matières fécales et autres ordures, immondices et détritiques.
- Les articles 17 à 21 de l'arrêté municipal du 01/01/1963 indiquent les règles à suivre en matière de :
 - ➡ Evacuation des matières usées ;
 - ➡ Etablissement de cabinets d'aisance et de fosses septiques ;
 - ➡ Evacuation d'eaux sales et usées.

¹⁴⁵ Les différentes références aux textes réglementaires sont tirées de Savadogo-Tinto Aguiratou (1999)

- L'arrêté no 94 – 20/MAT/PRAD/HC/SG/DA/SAS a mis en place un comité provincial sur la salubrité et l'assainissement du Kadiogo. Son rôle est de :
 - Elaborer le programme de sensibilisation annuel sur l'assainissement
 - Rechercher et mobiliser les moyens d'action
 - Coordonner et contrôler toutes les activités du comité
 - Assurer la formation des membres des comités sectoriels des communes
- L'arrêté municipal no 97/027/MATS/PKAD/CO prescrit l'hygiène, la salubrité dans la ville de Ouagadougou. Il oblige chaque citoyen à balayer sa devanture chaque matin avant 8 H. Son article 3 interdit formellement de jeter les ordures ménagères et les balayures des maisons, cours, chantiers, magasins ainsi que les immondices et les matières fécales sur la voie publique.

Il apparaît donc clairement que les textes intiment aux citoyens certains comportements pour assurer un cadre de vie sain. L'État et les collectivités locales ne restent pas pour autant les bras croisés quant à leurs devoirs en matière d'assainissement.

Au point de vue juridique, les textes sont clairs en matière d'assainissement et délimitent normalement les espaces d'intervention de chacun des acteurs depuis la mise en œuvre du plan stratégique d'assainissement après des tâtonnements dont il importe de faire un compte-rendu.

V.A.2.2 *Petit historique de l'assainissement à Ouagadougou*

Sous le régime de la III^{ème} république, bien que sous-traitant avec une entreprise privée pour l'enlèvement et l'entreposage des ordures, la mairie avait la responsabilité de la gestion des déchets. Le manque de moyens financiers l'a conduit à une rupture du contrat avec cette entreprise et à procéder elle-même à travers son service de la voirie à l'enlèvement et à l'enfouissement des ordures dans les trous à banco de la ville.

L'avènement des états d'exception a vu cette activité confiée aux hauts commissariats. Sous le CNR, des opérations ponctuelles comme les « opérations *mana mana* » ont été initiées. De 1985 à 1990, l'ONASENE¹⁴⁶ s'occupait de la collecte des ordures tout comme l'ONEA qui, bien qu'Office National de l'Eau et de l'Assainissement, s'occupait surtout des eaux pluviales, du curage des caniveaux, de la construction d'aires de lavage dans certains marchés, etc.

Progressivement avec le retour à l'Etat de droit, ces aspects ont été à nouveau confiés à la mairie, ce qui a amené la suppression de l'ONASENE et le renforcement de la mairie par la DSTM¹⁴⁷ pour s'occuper de la collecte des ordures qui est une mission traditionnelle des municipalités.

Depuis l'érection des communes d'arrondissements, donc à la faveur de la décentralisation et de la mise en œuvre du plan stratégique d'assainissement, la commune s'est dotée d'une direction qui s'occupe de la propreté et de l'assainissement de la ville.

Le PSAO¹⁴⁸ a eu le mérite de définir les zones de compétences de chacun des acteurs institutionnels de l'assainissement. Ils forment 3 groupes d'acteurs principaux dont :

- Les institutions étatiques que sont les ministères de l'environnement et de l'eau; des infrastructures, de l'habitat et de l'urbanisme; de l'enseignement secondaire, supérieur et de la recherche scientifique; de l'administration territoriale; la commune;
- Les institutions sous tutelle ministérielle comme l'ONEA, les ONG, les privés, les communautés et les communes.
- Les organisations privées comme les sociétés de vidange, les associations de résidents, les ONG, les collecteurs d'ordures du secteur informel et formel, etc.

¹⁴⁶ Office national des services d'entretien, de nettoyage et d'embellissement

¹⁴⁷ Direction des services techniques municipaux

¹⁴⁸ Plan stratégique d'assainissement de la ville de Ouagadougou

De manière formelle, les différents acteurs ont leur champ d'intervention définis. Ainsi l'ONEA a la responsabilité générale de la collecte et de l'élimination des eaux usées domestiques et industrielle du fait que, selon la version officielle (cf. Stratégie nationale d'assainissement), elle est la seule structure capable de recouvrer facilement les coûts d'assainissement auprès des bénéficiaires de ses services et elle dispose également des compétences techniques adéquates pour le traitement des eaux. Pour les responsables de l'assainissement de l'ONEA, cet établissement distribue de l'eau potable, il est donc logique qu'elle s'occupe également des rejets de cette eau. L'ONEA doit être au début et à la fin de la distribution de l'eau potable aux populations.

La direction générale de la prévention de la pollution qui relève du ministère de l'environnement s'occupe des aspects législatifs de l'assainissement tandis que celui de la santé procède à des actions d'assainissement comme par exemple la démoustication.

Quant à la municipalité et aux mairies d'arrondissements, elles s'occupent de la gestion des déchets solides et des eaux pluviales que l'ONEA a progressivement abandonné pour s'occuper de sa mission première de traitement, de distribution d'eau potable et d'assainissement des eaux usées et excréta.

Les TOD¹⁴⁹ indiquent pourtant clairement au titre III, paragraphe 3, article 75 que la commune reçoit les compétences suivantes :

- Elaboration de plans communaux d'action pour l'environnement
- Participation à la protection des ressources en eaux souterraines et superficielles et des ressources halieutiques
- Assainissement
- Lutte contre l'insalubrité, les pollutions et les nuisances
- Opérations de reboisement et création d'espaces verts et des forêts
- Lutte contre la divagation des animaux et réglementation de l'élevage en milieu urbain
- Enlèvement et élimination des déchets ménagers
- Délivrance d'autorisation préalable de coupe à l'intérieur du périmètre communal
- Avis sur l'installation des industries polluantes de première et de deuxième catégories conformément au code de l'environnement.

Les textes ne souffrent donc d'aucune ambiguïté, le secteur de l'assainissement relève bel et bien en théorie des communes, mais en attendant que le transfert de compétences soit effectif, les sous-secteurs ont été répartis entre les intervenants institutionnels.

V.A.3 L'assainissement comme enjeu politique, économique et de développement

V.A.3.1 Un enjeu politique

Selon la majorité des conseillers municipaux interviewés, la gestion des déchets revêt un enjeu politique car le déchet n'est-il pas le rebut de toute activité humaine, n'est-il pas quelque chose de visible à l'œil nu, qui empeste souvent l'air, pollue l'atmosphère ? Le déchet lorsqu'il n'est pas évacué est cause de maladie et devient par là même un problème de santé publique susceptible de jouer sur la productivité des individus. Il devient alors un critère pour juger la politique municipale mise en œuvre.

« La gestion des déchets est visible ou ne l'est pas. Il faut satisfaire les doléances pré-électorales des citoyens. L'objectif des électeurs est de mettre les conseillers municipaux

¹⁴⁹ Textes d'orientation de la décentralisation

à l'épreuve surtout dans les marchés où aucune initiative n'est prise par les commerçants ». K., conseiller municipal de Bogodogo

« Les actions des élus locaux en matière de gestion des déchets en donne une image positive. Les conseillers municipaux ne seront pas oubliés puisque seuls les conseillers municipaux peuvent aller à la DSTM¹⁵⁰ (direction des services municipaux) pour demander une intervention pas des individus lambda » Un autre conseiller municipal du même arrondissement

« Il faut nettoyer pour que demain on sache qu'on ne vous a pas élue pour rien » Y., conseillère municipale à Baskuy

Tous ces propos montrent combien la gestion des déchets représente un enjeu de taille pour les élus locaux. Si ces derniers veulent à nouveau briguer un mandat aux prochaines élections, ils sont tenus satisfaire les besoins des résidents qui s'organisent de plus en plus pour exiger des autorités locales un minimum de bien être dans leur cadre de vie.

L'existence des déchets qu'ils soient solides comme liquides donne l'occasion aux élus locaux de valoriser leur rôle puisqu'ils sont régulièrement interpellés par les électeurs pour résoudre des conflits entre résidents et entre résidents et collecteurs d'ordures. Certains résidents de façon organisée ou individuelle s'adressent aux autorités locales pour ramener à la raison les résidents qui déversent leurs déchets sur la voie publique.

Les élus locaux sont unanimes sur le fait que les résidents les interpellent régulièrement sur les problèmes de caniveaux bouchés ou de routes que l'eau de ruissellement détériore considérablement. C'est le domaine où leur politique sera jugée.

« C'est un débat politique. L'enjeu est politique, il faut faire quelque chose rapidement pour charmer son électorat, ce qui revient à faire pour faire. » Un des responsables de l'assainissement de l'ONEA

« La conséquence en est que la commune initie des actions au coup par coup, n'a pas de programme précis d'intervention. Tout cela parce que les politiques veulent des actions rapides. » Un autre responsable

La question de l'assainissement constitue donc un enjeu politique de taille autour duquel les acteurs stratégiques de l'assainissement s'affrontent, qui pour conquérir l'électorat, qui pour remplir une mission qui, bien que technique revêt tout de même un caractère politique (capacité de l'institution à satisfaire les attentes de la population). Les enjeux économiques ne sont pour autant pas absents.

V.A.3.2 Un enjeu économique

« L'enjeu de l'assainissement c'est la taxe d'assainissement, la bataille n'est pas terminée. » Un des responsables de l'assainissement de l'ONEA

« La commune souhaite que la taxe d'assainissement lui revienne. Or cette taxe qui fait à peine plus de 300 millions de francs par an ne suffit pas à couvrir les dépenses d'assainissement en cours (allusion aux travaux d'assainissement collectif en cours). » Un autre responsable de l'assainissement de l'ONEA

Les élus locaux, par contre, ne font pas, dans leurs propos, allusion à cette taxe. Toutefois, ils soulignent les enjeux économiques puisque, selon eux, les déchets permettent à certains élus locaux de créer des emplois pour les femmes et les jeunes, de les occuper. Au niveau de la commune, il existe la brigade verte formée de femmes dont le rôle est de balayer les rues du centre ville. Elles sont

¹⁵⁰ C'est cette structure qui gère le matériel et coordonne les activités en matière d'assainissement dans toute la ville.

rétribuées symboliquement pour ces activités. La gestion des déchets procure donc des sources de revenus à des citoyens (cas des balayeurs) et permet à des entreprises structurées ou non structurées d'embaucher du personnel pour la collecte des ordures ménagères dans les quartiers. Les déchets sont réutilisés par certains agriculteurs des zones rurales proches de la capitale pour enrichir les terres cultivables.

Il ne faut pas perdre également de vue que le domaine de l'assainissement fait l'objet de nombreux financements notamment du PNUD et de la banque Mondiale. C'est l'ONEA comme structure opérationnelle technique qui gère le plus souvent ces fonds.

Les déchets possèdent donc une valeur économique certaine et de ce fait constitue un enjeu important pour les acteurs qui agissent dans ce domaine. Le politique et l'économique étant souvent imbriqués, procurer un emploi ou une occupation génératrice de revenus à des citoyens peut inciter ces derniers lors d'élections municipales à voter pour les candidats dont l'action a été visible dans ce domaine.

V.A.3.3 Un enjeu de développement et l'expression d'un modèle de société

Pour un des conseillers municipaux de Bogodogo, les enjeux politiques sont secondaires, il s'agit beaucoup plus d'enjeux de développement, d'enjeux social, sanitaire et éducatif. L'assainissement constitue la priorité :

« Car si l'environnement est sain, ça veut dire que les gens sont bien portants. » Un conseiller de NongrMassom

« Les enjeux de l'assainissement c'est surtout la santé des populations, la propreté de ville à cause des grandes manifestations ». Un autre conseiller de NongrMassom

La dimension image du pays à l'extérieur est un enjeu pour ce conseiller car une bonne gestion des déchets permet de donner à l'œil extérieur ou étranger à la commune une belle image, l'image d'une ville bien entretenue surtout que Ouagadougou est le carrefour de beaucoup de rencontres internationales à caractère culturel, scientifique ou politique. Par-delà donc les enjeux de pouvoir ou purement électoralistes, l'assainissement vise à procurer aux populations un cadre de vie sain susceptible d'influer sur leur santé et leur productivité. Il est en outre l'expression d'un modèle de société :

« La gestion des déchets démontre la vision de la vie que nous avons. » S., conseiller municipal de Baskuy et ingénieur du développement rural.

V.A.4 Les relations entre les acteurs stratégiques : complémentarité ou coopération conflictuelle

Dans le secteur de l'assainissement, une multitude d'acteurs interviennent. Entre ces derniers divers liens se tissent qui sont analysés ci-dessous.

V.A.4.1 Des relations de complémentarité

Il a été montré plus haut que les textes délimitent clairement les domaines d'intervention de chaque acteur dans la filière assainissement. Cependant, les différents intervenants sont obligés de s'appuyer sur les services de nombreux opérateurs privés.

L'ONEA a recours à des maîtres artisans qu'elle forme. Elle renvoie les clients vers les sociétés de vidange pour ceux qui sont intéressés à vider leurs fosses, etc. En outre, les animateurs qu'elle engage

pour l'assainissement autonome ont le plus souvent leurs bureaux logés dans les locaux des communes ou affectés par ces dernières dans le but de coordonner les actions en matière d'assainissement.

La commune et les mairies d'arrondissements dont les moyens matériels et financiers sont modiques sont relayées par de nombreux opérateurs économiques du secteur formel comme informel. Leur intervention est positivement appréciée et est perçue comme un appui indispensable aux élus locaux.

« Le secteur privé et les communes se complètent. (...) L'action de la mairie seule est insuffisante car elles (les communes d'arrondissements) n'ont pas de moyens pour fonctionner. » Y., conseillère municipale de Baskuy

« Il faut encourager, soutenir l'action des autres intervenants, demander que les organisations du privé s'investissent dans ce domaine. » M., conseiller de Bogodogo

L'appui des partenaires au développement est très apprécié notamment la construction en cours d'un centre technique d'enfouissement, de centres de collecte dans tous les secteurs (Troisième projet urbain), la formation des élus locaux et des responsables techniques par le CREPA. Ces actions sont perçues par les élus locaux comme relevant d'un partenariat.

Ces relations de complémentarité sont dictées par le contexte général du pays : faible niveau de développement, urbanisation à vitesse forcée sous la pression démographique, manque criant de moyens matériels, techniques et humains des acteurs pris individuellement. Ils ne doivent cependant pas occulter le fait que les acteurs sont dans une logique de coopération conflictuelle liée aux enjeux¹⁵¹ de l'assainissement tels que déjà décrits et à la perception que chacun a de son rôle ainsi qu'aux difficultés liées à la multiplicité des intervenants.

V.A.4.2 Une coopération conflictuelle

Les acteurs de la filière assainissement sont condamnés de fait à collaborer, ce qui ne se passe pas sans heurts.

A.4.2.1 La perception de l'ONEA

L'ONEA considère que son rôle est technique et consiste à appuyer les communes dans le domaine de l'assainissement. Elle respecte, selon elle, les TOD qui confient le secteur de l'assainissement aux municipalités. Ses services intègrent leurs activités dans la politique communale et appuient les EPCD. Pour être en accord avec les TOD, elle a mis sur pied, selon un des responsables, un comité de pilotage de ses réalisations avec sa tête le maire.

Cela lui permet, en tous cas, pour l'extérieur, de présenter la commune comme le leader de toutes les actions en matière d'assainissement même si les aspects techniques sont en vérité le fait de l'ONEA. Une telle approche n'est-elle pas susceptible de créer des frustrations au niveau de la commune et particulièrement du maire qui pourrait alors apparaître comme une marionnette.

« Il faut dépasser les aspects discussions lucratives et voir si quelque chose se fait. » Un des responsables de l'assainissement à l'ONEA

Rappelons que pour lui, la taxe d'assainissement ne saurait être l'objet de conflit à cause de son taux faible.

« Toute la bataille se situe au niveau de la taxe d'assainissement. Chacun estime qu'il doit avoir sa part de gâteau. Or la distribution de la taxe n'est pas possible parce que sur un plan juridique l'appellation ne tient pas la route. En réalité, il ne s'agit pas d'une taxe mais de frais pour services rendus en assainissement. » Un autre responsable de cette institution

¹⁵¹ Voir les parties précédentes

Par-delà le rôle technique qu'elle assume, l'ONEA considère qu'elle est une structure opérationnelle qui suit un plan national bien précis, contrairement aux communes qui agissent de manière anarchique :

« C'est du coup par coup, des petites actions quand on gagne de l'argent de quelqu'un quelque part. (...) Il faut que les communes essaient d'attendre car le schéma directeur des eaux pluviales, le schéma directeur des déchets vient d'être mis en place. »

Le transfert des compétences aux communes se fait attendre. L'ONEA évoque le manque de compétences techniques comme frein à l'absence de transfert du secteur de l'assainissement aux communes :

« Les communes n'ayant pas les compétences nécessaires, on est obligé de faire avec elles pour qu'elles puissent se faire la main. Après, on va leur donner, c'est un transfert de compétences. (...) Le transfert concerne l'autonome et même le collectif. Dans l'ordre de transfert, ce sera prioritairement l'autonome. Même l'eau potable doit y passer mais dans combien d'années ? » Un responsable à l'assainissement de l'ONEA

Tout ceci pose le problème des moyens financiers des communes qui le plus souvent comptent sur des fonds de l'Etat ou de partenaires de la coopération décentralisée. Les fonds ainsi reçus servent beaucoup plus à crédibiliser aux yeux de l'électorat les actions des élus locaux comme hommes politiques. Cette politique du coup par coup semble gêner l'ONEA, mais cache au fond une difficulté à « lâcher » un domaine dans lequel elle « s'est fait la main » et qui lui a donné une certaine notoriété¹⁵² en Afrique. Un des responsables ne s'inquiète-t-il pas de la forme que prendra le transfert aux communes : « Le problème de la forme juridique va se poser : gestion déléguée ou autre ? »

A.4.2.2 La perception des élus locaux

Les entretiens avec les élus locaux ont mis en exergue leurs perceptions de leur rôle comme politiques et de celui de l'institution communale qu'ils représentent dans le secteur de l'assainissement. Le rôle de l'institution communale serait de pourvoir des emplois aux femmes et aux jeunes grâce aux activités de la gestion des déchets. Il s'agit donc d'un rôle économique dont un des objectifs sous-entendus pourrait être la conquête de l'électorat. Cette position corrobore les analyses antérieures sur la gestion des déchets comme enjeu économique et politique.

Les communes, de l'avis de la majorité des conseillers municipaux, ont un rôle de contrôle et de coordination des actions des autres intervenants à qui elles doivent donner des cahiers de charge et indiquer les lieux de dépôtage.

« La gestion des déchets est du domaine de la commune parce qu'elle doit y veiller, seule elle est en mesure de faire respecter les mesures prises en ce sens. La commune doit ramener l'ordre à travers la police municipale.(...) La police communale doit entamer les négociations avec les grands pollueurs comme Tan Aliz. Mais la commune est limitée face à ces grands pollueurs. » Un conseiller municipal de Bogodogo.

Les communes ont également un rôle d'organisation du secteur de l'assainissement :

« Les mairies doivent mieux organiser le secteur privé pour qu'il passe de famille en famille pour enlever les ordures ménagères » M. conseiller municipal de Baskuy

Le rôle de la commune est de construire des ouvrages en vue de l'assainissement :

« La commune fait des efforts notamment avec la construction du centre d'enfouissement. Un centre de lagunage est en voie de construction pour drainer les eaux usées vers une

¹⁵² Elle est sollicitée dans de nombreux pays africains pour faire partager son expérience/

station d'épuration pour servir au jardinage (au secteur 25 après l'abattoir). Il y a également un projet de drainage plus des centres déjà construits dans les secteurs. »

La commune doit appuyer les populations à partir de leurs actions ponctuelles. Elle doit intervenir dans la gestion des déchets en dépassant le manque de moyens. Les élus locaux sont un interface entre les populations et les acteurs locaux comme l'attestent les propos d'un conseiller municipal de Bogodogo :

« Ils (les privés) se réfèrent à la mairie pour être des intermédiaires entre eux (la population et les privés) »

Les élus locaux ont une vision beaucoup plus politique, ancrée dans des actions ponctuelles pour obtenir des gains politiques immédiats. L'ONEA a une vision plus technique à laquelle elle s'accroche avec force comme pour justifier son intervention dans un domaine traditionnellement réservé aux municipalités dont elle recherche par ailleurs l'appui. Un des responsables de cette structure n'attend-il pas :

« Que les communes aident dans les petits ouvrages, qu'elles initient des actions dissuasives vis à vis des populations non respectueuses des règles d'assainissement(...). La mairie a un rôle de sensibilisation en impliquant les élus locaux. Il faut qu'elle aide les équipes d'animation de l'ONEA. »

Les allusions au transfert des compétences aux communes notamment à la forme (gestion déléguée ou autre type de gestion) que cela prendrait est révélatrice de ce fait.

Ces deux acteurs pourtant condamnés à coopérer à l'étape actuelle de la mise en œuvre du processus de décentralisation se retrouvent dans une situation de coopération conflictuelle liée aux enjeux de l'assainissement mais également à des moyens inégaux dont chacun dispose ainsi qu'aux contraintes créées par une multitude d'acteurs dans le domaine.

V.A.5 Les contraintes liées à la multiplicité des intervenants

Les deux acteurs stratégiques que sont l'ONEA et la commune ne sont pas les seuls intervenants du secteur. Une multitude d'opérateurs privés du secteur informel ou formel possédant des moyens archaïques, des ONG, associations des résidents, etc., interviennent face à la défaillance des communes. Tout ceci crée des contraintes qui confèrent à la coopération entre les acteurs un caractère conflictuel.

V.A.5.1 Un manque de structuration du secteur : tout le monde fait n'importe quoi

La non structuration du secteur de l'assainissement constitue une contrainte majeure selon le responsable de l'assainissement autonome et trois conseillers municipaux. La concertation fait cruellement défaut entre les différents intervenants. Les sociétés de vidange (10 au plus) ne se concertent pas et chacune dépose les excréta dans les dépotoirs de son choix.

Il en va de même des acteurs du secteur informel et du secteur formel qui, avec des moyens archaïques comme les charrettes, déversent n'importe où les ordures ménagères ou vident de manière artisanale les fosses des ménages dans la rue. L'anarchie est effective, et les communes n'arrivent pas à discipliner les résidents et les collecteurs d'ordures.

La non-structuration du secteur, le manque de concertation ainsi que l'anarchie qui y règne montrent à l'évidence une absence de politique étatique clairement définie notamment en ce qui concerne les lieux de dépôtage qui ne sont pas indiqués. Or cela est du ressort de l'Etat et des communes.

Les déchets liquides, mais surtout les déchets solides sont déversés n'importe où dans des dépôts sauvages, et sont causes de nombreuses maladies dont celles d'origine hydrique. Elles sont également sources de conflits entre les « déposeurs » et les populations riveraines ainsi qu'avec les élus locaux qui sont constamment sollicités pour des arbitrages. Une amorce de solution vient d'être trouvée avec le dépôt de bacs à ordures dans certains points des secteurs des arrondissements et la construction d'un centre d'enfouissement à Toudoulwéogo dans la commune de Nongr Massom. L'ONEA travaille également à l'expérimentation d'un projet écologique pour valoriser dans le maraîchage et l'agriculture par exemple les sous-produits de l'assainissement.

V.A.5.2 Le secteur de l'assainissement toujours en attente de la décentralisation

En dépit de l'existence des TOD et de l'érection des communes d'arrondissements, le matériel déjà insuffisant pour faire face aux besoins de la ville en assainissement et en gestion des ordures est centralisé au niveau de la DSTM. Malgré leur organisation (mise en place d'un service décentralisé pour épauler la mairie dans la gestion des ordures ménagères, choix d'un responsable administratif par secteur pour la gestion des déchets), les communes d'arrondissements disposent de peu de moyens adéquats pour assumer leur rôle traditionnel dans le domaine de l'assainissement.

« Les déchets sont confiés dans les arrondissements aux voiries qui travaillent en étroite collaboration avec la commune qui envoie des camions. Mais il faut obligatoirement faire une demande à la commune. (...) Il faut décentraliser la gestion des déchets, la commune ne peut pas tout faire. » O.A, conseiller municipal de Baskuy:

« Il faut que chaque arrondissement soit doté de matériel pour assainir au lieu que ce soit la commune seule qui ait les moyens. » Une autre conseillère de Baskuy

La décentralisation n'est pas effective puisque les communes d'arrondissements dépendent toujours de la mairie en ce qui concerne la voirie. Cette centralisation des moyens logistiques est source de conflits entre les habitants des secteurs et leurs élus.

V.A.6 En conclusion

Les investigations menées auprès des acteurs institutionnels de l'assainissement à Ouagadougou ont permis de montrer comment les différents acteurs occupent ce champ et quel type de rapport ils tissent entre eux. Il en ressort que malgré l'existence de textes pour réguler les actions, les relations sont à la fois complémentaires et conflictuelles. Elles sont d'abord complémentaires parce que chaque intervenant dispose en réalité de peu de moyens financiers et matériels pour s'investir intégralement dans le champ de l'assainissement sous tous ses angles. La faiblesse des moyens financiers détermine donc la capacité des acteurs à se positionner sur le marché de l'assainissement.

Les intervenants tissent des rapports de coopération conflictuelle parce que les enjeux de l'assainissement sont à la fois politiques, économiques et de développement et permettent la conquête du pouvoir fut-il de proximité.

Les causes de ces rapports de coopération conflictuelle se situent également dans la perception que chaque intervenant a de son rôle, du refus de chacun de céder un tant soit peu sa parcelle de compétences. Enfin, les enjeux réels de l'assainissement renvoient à la politique locale.

V.B. L'assainissement comme problème de participation Communautaire dans les quartiers Baskuy et Nongremassom¹⁵³

V.B.1 Les problèmes de la participation populaire

Les obstacles de la participation des populations à la gestion urbaine de l'assainissement sont multiples et diversifiés. Ils sont à la fois d'ordre subjectif et objectif. Les énumérer tels qu'ils ont été exprimés serait fastidieux. Aussi, les avons-nous regroupé pour ainsi les aborder aux plans organisationnel, institutionnel, de la communication, des perceptions et attitudes des populations.

En restreignant le cadre géographique à un arrondissement du centre ville de Ouagadougou (Baskuy) et un arrondissement périphérique (Nongremassom) nous avons voulu étudier des logiques, des pratiques et des réalités différentes.

En effet, le centre ville dispose plus d'équipements urbains et ceux qui y résident s'accommodent en général aux exigences urbaines. Les secteurs périphériques, par contre, sont souvent dépourvus de tous les équipements et abritent la majorité des immigrés récents qui conservent des pratiques plus rurales ; leurs représentations et perceptions s'inspirent de leur culture d'origine. Par ailleurs, ni « simples résidus résidentiels de l'urbanisation, ni annexes désarticulées et cloisonnées du centre ville, les arrondissements périphériques sont au contraire des espaces dynamiques » (Jaglin, 1996 : 17). Étudier les problèmes de participation à la gestion urbaine dans ce milieu semblait propre à éclairer les conditions de son épanouissement.

Si beaucoup d'enquêtés apprécient le travail du secteur privé, on les accuse aussi de jeter le produit de leur collecte sur des tas sauvages ou d'utiliser les bacs municipaux sans payer quoi que ce soit à la mairie. Leur action débarrasse les ménages de leurs déchets mais elle ne fait que transporter le problème au « bout de la rue » !

V.B.2 Une conception autoritaire de la participation

« La quasi-totalité des populations interrogées dit n'être au courant d'une quelconque organisation des populations pour leur participation à la gestion municipale. » (Ouédraogo, 2002).

Cependant, selon les entretiens avec certains responsables de la commune¹⁵⁴, les populations ont été approchées et des structures ont été mises en place pour la participation des populations :

- Le conseil des sages : Il regroupe les personnes âgées couramment appelées les anciens et est consulté chaque fois que de besoin par le conseil municipal par rapport à certaines décisions à prendre, telles que celles relatives aux lotissements et aux questions électorales.
- L'association des femmes de la commune,
- L'association des jeunes,
- L'association de soutien aux activités de la commune
- L'organisation des marchés et *yaars*,

¹⁵³ Extraits du mémoire de Jean-François Ouédraogo (2002).

¹⁵⁴ Entretien tenu avec le Directeur de Cabinet du Maire de Ouagadougou, actuel 1^{er} Adjoint et le Maire de l'arrondissement de Baskuy, Février 2001.

- L'association des volontaires pour la sécurité routière

Toutes ces organisations sont contactées et sollicitées pour les diverses activités envisagées par la commune (activités récréatives, éducation, santé...). De même, ces organisations constituent des relais pour toucher les populations en cas de besoin.

Cette liste est caricaturale, on retrouve ici, à quelques exceptions près, la même structure catégorielle que celle qui prévalait à l'époque des partis uniques dans la sous-région. Ces catégories (femmes, jeunes, anciens) ne représentent jamais les classes d'acteurs et les catégories sociales pertinentes car le bureau de ces associations sont systématiquement phagocytés par les notables, femmes de notables et fils de notables qui comptent dans les secteurs. Ces organisations qui ont été créées au début de la 1^{ère} mandature du conseil municipal ne jouent aucun rôle pour la participation des populations à la gestion urbaine.

V.B.2.1 *Les comités sectoriels de sensibilisation sur la salubrité et l'assainissement : une structure parachutée...*

En 1994, dans le cadre du rôle d'animation et d'information des communautés, les autorités ont mis en place au sein de chaque secteur, un comité de sensibilisation sur la salubrité et l'assainissement : le « comité sectoriel pour la sensibilisation sur la salubrité et l'assainissement » (CSSSA). L'objectif était d'aider la mise en œuvre de la stratégie d'assainissement urbain impulsée par le 2^{ème} projet urbain¹⁵⁵. En effet, dans le cadre de ce projet, une composante a été consacrée à la collecte des ordures ménagères dans les villes de Ouagadougou et de Bobo-Dioulasso, comportant des propositions organisationnelles et une série de solutions techniques reposant sur la participation des populations aux différentes actions de salubrité. Ces comités étaient chargés d'inciter les populations à jouer le rôle qui est le leur en matière d'assainissement urbain et de contribuer au recouvrement des redevances auprès des ménages.

Là encore, les entretiens exploratoires établissent que les comités n'ont pas été opérationnels. La problématique consiste alors à s'interroger sur les raisons de l'accomplissement insatisfaisant du rôle qui leur a été assigné. Les membres des comités avaient-ils suffisamment conscience de leurs responsabilités ? Partageaient-ils les mêmes valeurs et préoccupations que les autorités municipales ? Étaient-ils acceptés par les populations ?

Même si l'initiative est pertinente et louable, on peut la mettre en relation avec l'obligation de résultats performants auxquels sont tenus les projets et dont la recherche occulte parfois le fait que la participation des populations repose sur un processus lent et négocié. Quand au mode de choix des membres, il a consisté à coopter *ipso facto* les 6 conseillers de chaque secteur et à désigner les 6 autres membres selon l'âge, le sexe et la couche socioprofessionnelle. Ainsi on a dans un comité, les représentants des jeunes, des anciens, des femmes et des marchés et *yaar*.

V.B.2.2 *...Disparue sans laisser de trace !*

Sans qu'un texte formel ne dissolve ces comités, ceux-ci sont tombés dans les oubliettes et ne font plus partie de l'univers des acteurs du secteur de l'assainissement dans la ville de Ouagadougou.

Les CSSSA n'ont pas su canaliser convenablement la participation des populations. D'une manière générale, ils étaient, pour la plupart, méconnus des populations. Certes, la mémoire ne résiste pas toujours à l'épreuve du temps, mais les populations des secteurs semblent n'avoir pas été suffisamment informées sur l'existence, le fonctionnement et les missions de ces structures. Cette méconnaissance ne signifie t-elle pas que le travail des comités n'a pas touché l'ensemble des habitants des secteurs ?

Pour les enquêtés qui s'en souviennent, voici résumées leurs opinions : en ce qui concerne le mode de choix des membres des comités, certaines personnes affirment que ceux-ci ont été choisis sur la base

¹⁵⁵ On peut noter également que leur création a été à l'instigation du bureau du 2^{ème} PDU.

de la capacité d'influence, c'est-à-dire le respect, la considération et la confiance dont la personne jouit dans son milieu.

Pour d'autres, ce sont les anciens CDR, (Comité de Défense de la Révolution), organes politico - administratifs mis en place par le pouvoir à l'époque de la révolution, qui ont été choisis. Ces affirmations proviennent de la majeure partie des interviewés. Cette perception semble avoir entamé l'image des comités quand on sait que les C.D.R. n'ont pas toujours eu bonne presse dans les quartiers.

En effet jugeant de leur travail, notamment leur fonction de perception des redevances, des personnes disent que les familles ne payaient pas parce qu'elles n'avaient pas confiance. Elles reprochent également leurs méthodes de sensibilisation que sont les assemblées générales, approches qui ressemblent fort à celles des CDR de l'époque, ne convenaient pas, préférant le porte-à-porte et la sensibilisation par zones de quartier à l'aide de mégaphone.

Mais des avis contraires ont été aussi enregistrés. En effet, pour ceux qui croient savoir que les membres de ces comités ont été choisis sur le critère de la capacité d'influence, ces comités ont fait un travail appréciable. Ils reconnaissent que les comités ont contribué au changement de comportement des ménages : balayage des concessions, utilisation et transfert de poubelles aux dépôts de transit, meilleur usage des bacs-conteneurs etc. (propos recueillis au secteur 12). Mais ils soulignent que les comités n'ont pas eu les moyens de travail et qu'ils étaient parfois incompris des populations qui ne sortaient plus pour écouter les messages. On leur reproche surtout d'être des organisations parachutées par les autorités municipales de l'époque.

V.B.2.3 Au plan institutionnel

Parmi les éléments institutionnels, l'insuffisance de l'affirmation de la volonté politique pour la participation des populations a été retenue comme un obstacle majeur.

Pour l'opinion, cette volonté politique apparaît comme une pétition de principe plutôt qu'une réalité concrète. En effet, beaucoup d'enquêtés pensent que des actes comme des consultations générales obligatoires, des mesures et des pratiques administratives d'incitation à la participation auraient pu être posés. En plus de ce problème de volonté politique, on peut retenir :

- la présence insuffisante de l'institution municipale auprès des initiatives de la base. En l'espèce, les associations et ONG oeuvrant dans le domaine de l'assainissement soulignent qu'ils souffrent du manque de soutien et de concertation avec les autorités municipales ; ce mouvement semble en effet, être laissé à lui-même, d'où des insuffisances de compétences et de coordination ;
- l'absence d'un acteur porteur de la sensibilisation. Tout l'univers de l'enquête a relevé l'insuffisance ou le manque de sensibilisation des populations sur les nouveaux modes de gestion urbaine induits par la décentralisation en général et de celle de l'assainissement en particulier. Depuis la disparition des CSSSA, aucun acteur ne porte la responsabilité de la sensibilisation qui doit être pourtant permanente, soutenue et organisée ;
- le manque ou la faiblesse des moyens. Pour difficile et illusoire que soit la résolution de ce problème, l'institution communale ne consacre pas de moyens suffisants à la question de la participation ; L'insuffisance des bacs conteneurs et l'enlèvement tardif des ordures aux dépôts de transit qui découragent et émoissent l'élan des populations ainsi que l'absence de moyens de sensibilisation dont ont souffert les comités de salubrité sont des facteurs qui freinent la participation.

V.B.2.4 Au plan de la communication : crise de confiance

La quasi-totalité des personnes interviewées a souligné que le déficit de communication a été, et est un problème majeur dans les rapports autorités municipales / populations. Les populations reprochent

aux conseillers de ne pas déployer suffisamment d'efforts pour informer les citoyens des programmes d'action et des mesures prises pour leur application qui les concerne.

Ce constat de terrain confirme les conclusions de l'étude sur le bilan de cinq ans de gestion communale¹⁵⁶ réalisée en l'an 2000. En effet selon cette étude, l'état des relations de communication entre les populations et les instances municipales est passable voire médiocre.

À Nongremassom, les actions de communication (diffusion de programme d'action, meeting et rencontres de sensibilisation) ont été insuffisantes et n'ont été réalisées qu'à la première de la prise de fonction des élus (en 1995-1996) : bien que des efforts aient été faits par la Mairie de Baskuy (58 rencontres entre élus et populations), des insuffisances demeurent.

À entendre certains enquêtés, aussi bien les acteurs institutionnels que les populations, les habitants n'ont toujours pas confiance dans les autorités municipales :

« Nous sommes prêts à payer, mais nous ne sommes pas sûrs que la mairie fera le travail », allusion faite aux taxes d'assainissement. » Une personne interrogée (Ouédraogo, 2002).

Le moins qu'on puisse dire c'est que ce propos est suffisamment expressif du déficit de confiance entre l'institution communale et les populations. L'observation a montré que le sentiment d'appartenance des populations à la collectivité locale et leur connaissance des règles de jeu étaient déterminantes pour leur participation à l'action collective de développement de leur quartier. Pour le premier terme de notre hypothèse initiale, à savoir, la conscience de la citoyenneté, 48,7 % des citoyens affirment en avoir une claire conscience. Mais leur participation se traduit essentiellement par le paiement des taxes diverses.

L'autre groupe qui n'a pas une conscience claire de son appartenance à la collectivité urbaine et donc de ces responsabilités partagées dans la gestion de la cité n'y participe pas. Pour lui, la gestion de la cité est l'affaire des autorités communales. Son absence de participation serait-elle le résultat de cette inconscience civique ? Oui, pourrait-on être tenté de répondre. En effet, on note que l'analyse des opinions et des impressions des acteurs institutionnels, fait ressortir que les populations ne participent pas car elles n'appréhendent pas toujours les devoirs et obligations que comporte leur statut de citoyen de la cité. Elles attendent tout des autorités municipales !

« Il reste évident que le financement doit être basé sur la demande réelle des populations et il faudrait qu'à terme, l'on puisse sensibiliser de façon permanente les populations pour qu'elles acceptent de payer pour les services urbains. »

Jean Noël Ilboudo, Directeur de la Direction de la propreté (« Les populations doivent accepter de payer les frais de l'assainissement » *L'événement*, n°14, juillet 2002 : 8-9)

V.B.3 Le secteur de l'assainissement n'apparaît pas comme une priorité municipale

La restructuration récente du paysage institutionnel de la mairie a vu la création d'une direction de la propreté. Ceci traduit, peut être, l'intérêt que les politiques accordent aux problèmes de la salubrité publique. Dans les faits, quelques signes indiquent néanmoins le contraire :

Le service de la gestion des ordures, qui passe toujours après d'autres priorités, apparaît comme le parent pauvre de la collectivité locale. Malgré les efforts en effet, seulement 0,03 % du personnel est affecté à ce service (32 agents sur 1075) à Ouagadougou. Le parc du service de la voirie ne possède que 7 camions porte-conteneurs, 115 bennes, 3 camions-bennes et 2 camionnettes de suivi. Il n'est donc guère surprenant que ce service soit chroniquement débordé par l'ampleur de la tâche et n'arrive

¹⁵⁶ IMPACT-PLUS, étude sur le bilan de cinq ans de gestion communale, Ouagadougou, an 2000

pas à couvrir les besoins de collecte des ordures de la ville. Pour la majorité des citoyens, il n'y a pas de véritable service de collecte et d'enlèvement des ordures et la rancune est tenace vis-à-vis des autorités. Certains propos illustrent éloquemment cela :

*« On paie des taxes d'assainissement, mais la mairie ne passe pas ramasser les ordures »
Ouédraogo, 2002.*

Un autre indice de la marginalisation relative de ce service nous est fourni par la constatation que la taxe d'assainissement est encore gérée par l'ONEA qui l'utilise uniquement pour l'assainissement des eaux usées collectives. Les recettes relatives à cette taxe payée obligatoirement par l'ensemble des abonnés à l'ONEA auraient pu permettre de renforcer et entretenir le matériel du service de gestion des ordures, (même en n'étant pas entièrement reversées à la municipalité).

V.B.3.1 Une excessive politisation de la gestion urbaine qui paralyse la participation citoyenne

S'il y a bien un grief qui est constamment porté contre les autorités municipales, c'est bien l'insuffisance, voire le manque d'information. Toutes les personnes interviewées s'accordent pour dire qu'il n'y a pas d'information. En effet, aucune politique de sensibilisation des habitants n'est déployée pour les amener à comprendre la nouvelle politique de décentralisation en général et la nécessité de s'impliquer dans la gestion de l'assainissement urbain en particulier. La sensibilisation menée actuellement par les autorités est faite de façon ponctuelle. Elle ne s'inscrit pas dans une stratégie globale soutenue. Il en est ainsi, par exemple, des comités de sensibilisation sur la salubrité et l'assainissement dont les tâches ont été épisodiques puisqu'ils n'ont pas survécu après la mise en place des instances élues. La municipalité ne se sent pas responsable du manque de sensibilisation des gens. Si d'autres raisons peuvent expliquer cet incivisme fiscal, il faudrait aussi et surtout aller les chercher dans l'ignorance des populations des nouvelles règles¹⁵⁷ du jeu de la gestion urbaine.

Cette absence de volonté de conscientisation des populations est tout à fait surprenante dans la mesure où les problèmes de participation des populations et d'assainissement relèvent principalement de l'ignorance liée à l'analphabétisme et aux préjugés sur le rôle de la municipalité.

Le conseil municipal qui est l'instance suprême de la commune est une émanation de l'ensemble des élus locaux quelle que soit leur appartenance politique. En effet, dans un conseil municipal, on trouve des Conseillers qui n'appartiennent pas au parti majoritaire. C'est le cas du Conseil Municipal de Ouagadougou composé majoritairement d'élus du parti au pouvoir, le Congrès pour la Démocratie et le Progrès (CDP) et d'autres élus provenant de divers partis minoritaires. Une fois installé, le conseil gère les affaires locales sans discrimination.

Cependant, l'observation montre que pour nombre d'habitants de Ouagadougou, la gestion de la ville, comme celle de tout le pays, relève de la responsabilité du seul groupe politique au pouvoir : le Congrès pour la Démocratie et le Progrès. Cette façon de voir les choses est partagée par les résidents du centre ville, relativement mieux instruits et qui ont dans leur majorité une claire conscience que gérer la ville n'est pas l'affaire d'un seul parti mais d'une instance élue censée représenter les intérêts de l'ensemble des habitants.

En appréciant ainsi la conduite des affaires par l'administration locale, ne le suspectent-ils pas d'une gestion monopolistique ? N'y a-t-il pas une crise de la démocratie participative prônée par les autorités ?

De notre point de vue, les autorités municipales semblent ne rien entreprendre pour dissiper ces reproches culpabilisants. N'auraient-elles pas dû, en effet, engager des actions de sensibilisation dans ce sens ? Le silence entretenu par les autorités à ce propos est préjudiciable à l'engagement de l'ensemble des citoyens Ouagalais dans la gestion urbaine.

¹⁵⁷ Quoi qu'il en soit, la majeure partie des habitants de la ville n'a pas conscience que le droit de bénéficier des services de la municipalité implique également le devoir civique de payer un minimum de taxes et d'impôts qui constituent l'essentiel des ressources municipales.

V.B.4 Recommandations pour une meilleure participation de la population à l'assainissement

V.B.4.1 La nécessité d'un ancrage démocratique et d'une gestion transparente

Pour qu'il y ait participation, il faudrait que les instances élues soit légitimées, c'est-à-dire reconnues au terme d'un scrutin transparent, accepté par l'ensemble des acteurs et des électeurs. Autrement dit, les populations doivent se sentir effectivement représentées par les élus locaux porteurs de leurs intérêts.

La gestion de l'administration municipale doit aussi être transparente si l'on veut s'appuyer sur la participation des citoyens. Ce faisant, les affaires doivent être gérées avec la pleine participation et la responsabilisation des citoyens qui ne doivent plus être confinés dans le rôle de simples observateurs. En d'autres termes, le pouvoir doit être partagé et les élus locaux seront jugés à l'aune de leurs actes.

L'institution communale devrait contribuer à développer une culture civique et citoyenne. Il n'est pas possible de trouver des compromis entre les intérêts en présence en ville, de rapprocher les champs de préoccupation, si les acteurs ne partagent pas une représentation des problèmes et une conception commune de l'action. Les instances locales sont appelées à engager des actions cohérentes de sensibilisation et d'éducation civique mais aussi des mesures dissuasives si besoin à l'endroit de ceux qui enfreignent parfois délibérément les règles.

V.B.4.2 Instaurer un système efficace d'information

L'existence d'une démocratie participative et une organisation appropriée ne suffisent pas ; il ne peut y avoir de participation efficace sans circulation de l'information. À cet égard nous pouvons distinguer l'information civique pour informer les populations sur les mesures politiques adoptées par le gouvernement. Le processus de décentralisation peut faire, par exemple, l'objet de ce type d'information ; de même que les options stratégiques de développement urbain adoptées par la municipalité et l'information sur les activités de la municipalité.

V.B.4.3 Développer des cadres et des instances de concertation

Une fois élues, les instances municipales devraient instaurer la concertation avec les habitants de la ville. Ces prises de contacts doivent permettre d'imaginer, inventer et créer des cadres de concertation et de négociation, c'est-à-dire des lieux institutionnels et des agendas de négociation susceptibles de favoriser la concertation. Elles pourraient redynamiser les comités sectoriels de sensibilisation sur la salubrité et l'assainissement en laissant le choix des membres aux populations locales.

V.C. En guise de bilan pour la situation à Ouagadougou¹⁵⁸

Après plusieurs années de mise en œuvre du PSAO à Ouagadougou, qu'en est-il des changements de comportement induits par le programme ?

¹⁵⁸ Synthèse SHADYC.

En effet, d'un côté, l'Office avait pour mission de « structurer » la demande d'assainissement venant « des populations » et de structurer l'offre venant essentiellement du secteur informel. De l'autre, il avait pour mission de sensibiliser les gens, dans le but de susciter un changement de leurs pratiques et de leurs comportements vis-à-vis de l'hygiène domestique avec pour objectif final de couvrir le plus rapidement possible la totalité de la ville avec des solutions acceptables d'assainissement (Ta Thu Thui, 1999 : 60):

« La structuration de la demande, qui implique des changements importants de comportements », nécessite des actions de promotion et sensibilisation de la population » susceptibles de susciter et accroître la demande. » (ONEA, 1999)

En cette même année 1999, on trouvait ce billet d'humeur dans les « 50 meilleurs Megd'alors illustrés » du Journal du Jeudi (J.J., hors-série, n°4, Août 1999, page 20):

« (...) J'ai fait un tour sur le barrage et le canal qui passe par Paspanga. Hommes, femmes et enfants ont transformé cet innocent passage (non clouté) en *megderie* publique. On peut même plus en vouloir aux bœufs et aux moutons qui s'en servent aussi. Du caca, y'en a à chier là-bas ! de toutes les couleurs et les formes : des noirs en rumsteack, des marrons en saucisse, des bruns clairs en spirale, des verts en gélatine, des jaunes en omelette, megd'alors ! Et quand il pleut ,hop ! On a tiré la chasse. Tout ce beau monde microbien, bactérien et paradisiaque...pardon, parasitique s'en va polluer votre linge qu'un *blanchisseur* frappe en aval, en se demandant pourquoi son savon ne mousse pas. Et bonjour le typhus ! c'est pas avec une carte postale qu'on l'attrape. C'est surtout quand on se lave les mains avant et après le repas dans un petit seau qui a fait le tour de la même table pour nettoyer sept autres mains sales. »

Qu'en est-il en cette fin de mois d'août 2002 ? Il est difficile d'en avoir une idée précise sans disposer d'une évaluation de la mise en œuvre du programme qui n'existe pas pour l'instant. On peut cependant s'en faire une « petite » idée à travers une lecture suivie de la presse burkinabè. Il ne se passe, en effet, pas une semaine sans qu'un article d'un quotidien national ne tente d'alerter l'opinion publique sur les phénomènes sociaux que nous avons décrits et analysés dans cette étude.

Extrait de presse: « Assainissement de Ouagadougou : entre manque d'argent et problèmes d'incivisme » (Caroline Sorgho, dossier, *L'événement*, n°14, juillet 2002 : 8-9) :

À l'heure où la population de Ouagadougou ne cesse d'accroître et que la ville prend de plus en plus les allures d'une ville moderne, la question de l'assainissement se pose avec acuité et les réponses, bien que nombreuses, semblent avoir l'effet d'une goutte d'eau dans la mer.

Ouagadougou ville sale

En parcourant les grandes artères de la ville, régulièrement entretenues, on n'a pas toujours conscience que Ouagadougou est une ville sale. Il suffit cependant de faire un tour dans différents quartiers pour se convaincre qu'il reste fort à faire en matière de gestion de déchets solides, liquides, ménagers et industriels. Ça et là dans les rues, des dépôts spontanés d'ordures, des caniveaux bouchés, puants et sales, des sachets plastiques qui terminent leurs vies sur des arbustes etc. Selon les statistiques de la Mairie centrale, chaque habitant de Ouagadougou produit en moyenne 0,66 kilogrammes d'ordure par jour soit un total de 250 000 tonnes par an à l'échelle de la ville. Ces déchets auraient un effet négatif sur la santé des populations.

Une étude financée par l'Agence de l'Eau Seine-Normandie en France et réalisée par des experts français et burkinabè de divers domaines en 1997 dans la commune de Sig-Noghin avait conclu que la mauvaise gestion des ordures, des excréta, des eaux usées et les comportements ne respectant pas un minimum de précaution d'hygiène étaient à la base d'une forte prévalence de maladie diarrhéique dans la zone. Conscients de la

menace qu'un cadre de vie malsain représente pour leur santé, quelques citoyens mettent aujourd'hui les instances dirigeantes nationales et locales au banc des accusés, les accusant de ne pas jouer leur rôle en matière d'assainissement. C'est le cas de Mme Zagré Sidonie, ménagère à Ouagadougou :

« Je sais que la Mairie fait peut-être beaucoup d'efforts en matière d'assainissement ces derniers temps, mais elle n'a pas encore réussi dans sa mission de sensibilisation. Je déplore aussi le fait qu'elle ne mette pas à la disposition des gens suffisamment de poubelles publiques pour que l'on puisse à n'importe quel moment et n'importe où ne pas être obligé de jeter un lotus par terre. »

Le réseau WASTNET

Pourtant, depuis le début des années 1990, l'assainissement semble faire l'objet de plus d'attention à Ouagadougou et au Faso en général. Notre capitale fait même partie d'une stratégie régionale (Afrique de l'Ouest et Centrale) de gestion de la propreté appelée WASTNET. Ce réseau de villes a adopté en 1996 un plan d'action commun aux villes membres. Au plan strictement national, trois structures principales ainsi que diverses organisations de la société civile sont chargées de gérer la question de l'assainissement de la ville. Il s'agit de la Direction de la propreté (DP), relevant de la Mairie centrale, de la Direction de prévention des pollutions et de l'assainissement (DPPA), rattachée au ministère de l'Environnement et de l'Eau, de la Direction de l'assainissement de l'Office national de l'eau et de l'assainissement (DA-Onea). Chacune d'elle joue un rôle spécifique dans la « stratégie nationale du sous-secteur de l'assainissement » élaborée en 1996.

Créée officiellement en mai 2001, la Direction de la Propreté a pour missions principales de s'occuper du balayage manuel des voies urbaines, le nettoyage des bâtiments communaux, des espaces publics, des équipements publics monuments et mobiliers urbains, la collecte des déchets urbains, la lutte contre l'affichage sauvage et le graffiti, l'enlèvement des déchets encombrants, le curage des caniveaux, de la gestion des infrastructures de traitement et de valorisation des déchets, etc. La DPPA est chargée de l'élaboration de politiques, de l'étude de l'impact de la réalisation de projets d'assainissement, de la sensibilisation et de la formation des populations en matière d'amélioration de leur cadre de vie. Enfin, la DA-Onea s'occupe de la gestion des excréta et des eaux usées.

Mais malgré les efforts conjugués de ces structures, Ouagadougou ne paye toujours pas le mine. Les difficultés essentielles dans la gestion de l'assainissement restent celles liées à l'organisation et au financement de ce service. Le projet de gestion des déchets solides de la ville de Ouagadougou devrait à lui seul coûté 1 989 425 250 FCFA sans compter celui des eaux usées et excréta qui lui s'élève à 408 millions de FCFA, dont 30 % à la charge de l'Onea. M.Salo Bruno, directeur de la PPA, ne décolère pas au sujet de ce manque crucial de moyens pour gérer son service :

« Chaque année, on se retrouve avec un budget de 1 million à 1 million 500 pour travailler. Ce qui est plus qu'insuffisant. Alors la plupart du temps, on n'a même pas suffisamment de moyens pour payer le carburant pour les déplacements sur le terrain. Et comme beaucoup de structures étatiques, on ne dispose même pas de moyens humains nécessaires pour faire notre travail comme il se doit. Alors par dépit, on se contente d'élaborer des documents stratégiques et rien de plus ».

Du côté de la commune centrale, il y a beaucoup plus de moyens certes, mais avec un budget de 400 millions de FCFA par an, on n'arrive pas à tout faire. Conséquences, jusqu'à présent, sur 173,4 kilomètres de voies urbaines bitumées dans la ville, seuls 78.3 km sont nettoyés deux fois par semaine par les agents communaux, une opération qui coûte à la ville 150 millions de FCFA par an. Également, faute de moyens logistiques,

seul un arrondissement sur cinq, l'arrondissement central BASKUY est desservi depuis 1994 par une collecte publique par l'intermédiaire de containers métalliques. Ceux-ci, d'un volume de 7 000 litres, sont achetés par la ville et déposés au cœur des quartiers. Le parc est d'environ 150 containers (ce qui représente un volume de stockages de près de 1.05 millions de litres) ; ils sont levés par 6 camions à ampirol. Également, dans cet arrondissement privilégié, un service de collecte domiciliaire est offert aux populations, moyennant le paiement d'une redevance mensuelle de 1000 à 5 000F CFA. Ce service, qui concerne environ 2000 points de collecte, est assuré par 6 bennes tasseuses offertes par la Communauté Urbaine de Lyon. Dans les quatre autres arrondissements, où résident 60 % de la population, la gestion des ordures est laissée à la discrétion des initiatives communautaires. Des associations de femmes, de jeunes, y assurent tant bien que mal une collecte domiciliaire payante. »

Merneptah Noufou Zougmoré, « Ouaga se dote d'un réseau d'égouts et d'une décharge publique »
L'événement, n° 14, juillet 2002 : 9 :

« L'usure a fini par avoir raison des plaintes des habitants de Kossodo. Ils n'élèvent plus de la voix. Pourtant, la situation n'a guère changé, les puanteurs sont respirées à longueur de journée. Les éventuels passants sur la Nationale Ouaga-Kaya ne sont également pas épargnés. À quelque mètre au bord du goudron, un semblant de hangar fait face à l'usine Tan-Aliz. L'occupant du coin, un jeune mécanicien, témoigne : « Nous sommes excédés par les odeurs mais c'est une situation devenue permanente, mais que pouvons-nous faire ? Peut-être qu'une solution finira par être trouvée ». Sceptique pour la solution de ces problèmes d'odeur polluante, le voisinage de la zone s'est finalement résigné, une victime non assistée. » Pour répondre peut-être à l'attente de ces gens et au besoin actuel de la ville de Ouagadougou, la direction de l'assainissement a entrepris d'importants travaux au centre ville. Un réseau d'égouts est entrain d'être mis en place pour se charger de l'évacuation des eaux usées. Ce nouveau dispositif permettra d'évacuer les eaux usées à partir des immeubles de la zone commerciale et de la zone industrielle. Si les travaux sont exécutés dans les normes, les nuisances disparaîtront dans les zones puantes du centre ville » Arba Jules Ouédraogo, directeur de l'assainissement. Le coût de l'installation de ce réseau d'égouts s'élève à 5 milliards de nos francs. Pour la direction de l'assainissement, l'installation de réseau ne peut pas résoudre tous les problèmes d'odeurs. Il faut la participation des unités industrielles. Chacune d'elle devrait se doter d'une station d'épuration pour le pré-traitement de ces eaux avant que ça ne parvienne à leur niveau. Si ce travail préalable est fait, l'objectif de faire disparaître les odeurs ne peut qu'être atteint.

Pour cette raison, l'État a créé un fonds de dépollution qui subventionnera à hauteur de 30 % les dépenses que les usines effectueront pour l'installation des équipements de pré-traitement des eaux. Il se portera aussi garant dans les banques pour que les usines contractent des prêts pour la réalisation de ce projet. Selon monsieur Antoine Ouédraogo, responsable technique de l'usine Tan-Aliz, l'usine n'a pas attendu la subvention de l'État. Son unité industrielle qui serait en expérimentation et se mettrait au travail dans les jours à venir. Pour ce qui concerne la responsabilité de Tan-Aliz dans la pollution, monsieur Antoine Ouédraogo dira que cette assertion est non fondée et qu'elle a une connotation politique. Mais il reconnaîtra tout de même qu'il y a des odeurs. L'usine, dira-t-il, existe depuis belle lurette « avant qu'on ne nous la passe et d'ailleurs nous ne sommes pas les seuls à la zone industrielle. Ce n'est pas une zone d'habitation, je regrette, c'est une zone industrielle ».

« Quand tout sera au point, nous a dit monsieur Arba Jules, les eaux usées récupérées dans le réseau serviront à d'autres fins. On les utilisera pour la culture maraîchère après traitement. L'assainissement a un laboratoire qui se chargera du contrôle et du traitement de ces eaux pour que d'éventuelles bactéries ne s'échappent pas pour nuire à la santé de

la population. Le coup du travail sur le terrain et les différentes dépenses inhérentes sont estimés à 6 milliards de francs CFA. La direction de l'assainissement s'occupe essentiellement des eaux et entre autres activités qu'elle réalise c'est l'assainissement collectif, la réalisation de latrines dans les maisons d'habitation, la construction des WC scolaires etc... La sensibilisation est un maillon important de leurs activités. À cet effet, la direction compte 30 animateurs permanents et sollicite de temps à autre le concours des contractuels. Les importantes réalisations sont faites à Ouagadougou, mais les villes secondaires ne sont pas en reste. Des projets à moyen terme sont concoctés pour les villes de Banfora et Bobo-Dioulasso et pour d'autres localités également. Pour la réalisation du réseau d'égouts, le maître d'ouvrage est l'ONEA, le maître d'œuvre un bureau d'étude du nom de BCEOM. L'entreprise qui a réalisé les travaux sur le terrain est une compagnie française, le SADE. »,

Le centre politique et économique de la ville reste jusqu'à présent l'objet de toutes les attentions, alors que les quartiers périphériques ne sont toujours pas dotés des infrastructures d'assainissement collectifs et autonomes de base.

Extrait de presse: « Avenues et boulevards beaux, rues et ruelles insalubres » *L'observateur paalga*, mardi 20 août 2002 : 3 :

« Un usager de la route qui emprunte l'avenue Kwamé N'krumah puis le boulevard Charles De Gaulle est sans doute satisfait de la beauté et la propreté dont resplendent ces voies. À la faveur de la saison pluvieuse, de la tenue de grandes rencontres internationales ou de grands événements, on met en terre des plantes et autres fleurs que le visiteur contemple au cours de sa traversée. « Que c'est merveilleux tout ça » pourraient dire bon nombre de citoyens.

Mais au-delà de cette beauté qu'on peut attribuer à l'action communale, il y a nos rues qui sont délaissées et prises en otage par des citoyens inconscients et têtus. En plus, ces personnes n'ont aucun respect pour leurs voisins. Même si nous l'avons déjà signalé dans unes de nos éditions, il est nécessaire qu'on y revienne : nos rues sont devenues des dépotoirs où des videurs de w-c, déversent des quantités inestimables de déchets, pendant les nuits et souvent à la faveur d'une pluie.

Il y a ceux-là qui refusent de s'offrir un bac à ordures et qui entassent leurs déchets ménagers en pleine rue tout en espérant que les eaux ruisselantes de pluie viendront les amener loin de leur cour. À ce propos, nous pouvons citer la rue 12.47 à Dapoya. Le manque de savoir-vivre et la provocation sont souvent poussés à l'extrême dans la rue 12.55 où le propriétaire d'une cour disposant des trous d'évacuation des eaux usées les ferme volontairement et fait d'autres ouvertures pour laisser déverser les eaux puantes dans la rue. Résultat, les voisins sont indisposés par ces eaux. D'autres concessions connaissent le même calvaire dans pas mal de rues et de ruelles dans la ville de Ouagadougou. Il va falloir que Simon et ces hommes fassent de temps en temps des visites inopinées dans certaines rues qui sont devenues les dépotoirs naturels d'inconscientes gens qui méritent qu'on leur « colle » des amendes pour les obliger à arrêter leurs actes ignobles. À bon entendeur, salut ! »

Il semble bien que tous les quartiers de la capitale ne soient pas l'objet des mêmes attentions, ni des mêmes investissements, de la part de l'ONEA et de la nouvelle Direction municipale de la Propreté.

Jean Noël Ilboudo, Directeur de la Direction de la propreté, « Les populations doivent accepter de payer les frais de l'assainissement » *L'événement*, n° 14, juillet 2002 : 8-9 :

« En ce qui concerne les eaux usées et les excréta, il faut dire que cette compétence bien qu'elle soit formellement transférée à la commune ne l'est pas pratiquement dans la mesure où l'Office Nationale de l'Eau et de l'Assainissement (ONEA) continue à gérer ce

secteur sur la base d'un contrat plan qui existe entre cet office et l'État. Mais la commune participe pleinement au plan stratégique d'assainissement de la ville de Ouagadougou. Parallèlement à cela, la commune met à la disposition des Ouagalais, des camions vidangeurs, pour la vidange des fosses septiques à un prix social et nous participons à la sensibilisation des populations à travers des équipes d'animation mises en place dans les différents arrondissements et rémunérées par l'ONEA.

Théoriquement, à partir de 2003, il est prévu que la Direction de la Propreté prenne en charge la totalité de la gestion des eaux usées et excréta. Je pense donc qu'à partir de 2003, on pourra sentir une nette amélioration de l'état de propreté de la ville de Ouagadougou. Déjà nous maîtrisons le centre ville, mais dans les quartiers périphériques c'est vrai qu'il reste beaucoup à faire. »

« En ce qui concerne la gestion des déchets, nous sommes actuellement à un carrefour où nous voulons changer notre façon de faire. Nous sommes en train de mettre en place un schéma directeur de gestion des déchets. Des infrastructures sont déjà en construction notamment le premier centre d'enfouissement technique de la sous-région, une décharge aux normes qui évite les problèmes de pollutions des nappes et la contamination de l'environnement naturel parce qu'elle est imperméable. Les travaux de ce centre d'un coût global de 1,7 milliard de FCFA, ont débuté le 19 avril 2001 et devront prendre fin en août 2002. Il y a aussi la construction de 43 centres de collectes dans la ville dans lesquelles les ordures des ménages seront déposés en vue de leur transport vers le centre d'enfouissement technique. En principe, dès début 2003, on devrait être en mesure de mettre en place ce schéma qui permettra dès le départ de collecter 70 % des déchets de la ville contre 50 % actuellement et progresser de 5 % par an. »

Pourtant, si l'on en croit ce qui est dit plus haut, la souillure de l'espace public urbain continue de plus belle et les rues sont « prises en otage par des citoyens inconscients et têtus ». Le simple fait de constater qu'aujourd'hui encore, dans les quartiers, le « manque de savoir-vivre et la provocation » règnent de manière aussi visible, puante et nuisible, laisse craindre un certain échec de la mission de « sensibilisation des populations » par l'ONEA dans le cadre du PSAO.

V.D. Coopération institutionnelle & stratégies d'acteurs à Bobo-Dioulasso¹⁵⁹

V.D.1 Les enjeux de la coopération institutionnelle

« Le désengagement de l'État a pour conséquence, entre autres, l'affaiblissement financier et technique des administrations techniques, centrales ou déconcentrées. Cet état de fait conduit leurs agents à se tenir sur leur réserve et à se méfier de toute sollicitation de coopération avec d'autres, supposées, à tort ou à raison, mieux loties. Or, il n'émerge pas encore un véritable secteur privé en matière d'ingénierie urbaine et les nouvelles instances municipales ne sont pas en mesure de compenser cette défection ! »
(Le Bris, 1999 : 12).

Il convient de faire la part entre les discours politiques et les déclarations de principe sur les programmes stratégiques d'assainissement, adressés à qui veut bien les entendre, et l'adoption des

¹⁵⁹ Etude conduite par le SHADYC à Bobo-Dioulasso.

mesures politiques et des dispositions techniques susceptibles de les mettre effectivement en œuvre. La mise en œuvre effective des PSA butte sur un certain nombre de problèmes dont le plus important est sans doute l'incapacité politique à réduire la dispersion des responsabilités de l'assainissement entre plusieurs organismes nationaux inégalement dotés en ressources humaines et matérielles.

V.D.1.1 Une prolifération d'acteurs

Dans l'ensemble on constate un chevauchement dans les responsabilités entre les acteurs institutionnels. Il existe sur le plan réglementaire une pléthore d'acteurs sans qu'ils aient tous les moyens logistiques ni l'expérience nécessaire dans l'accomplissement de leurs tâches. Sylvie Jaglin constatait, il y dix ans de cela, la prolifération des acteurs :

*« la faiblesse institutionnelle du service d'assainissement qui est longtemps resté à l'image du désintérêt public pour une approche globale et écologique du problème »
(Jaglin Sylvie, 1995)*

Cette situation institutionnelle se trouve aggravée par d'autres problèmes, plus profonds et plus anciens, de communication, de collaboration et de coordination entre les différents organismes acteurs de l'assainissement et à l'intérieur de chacun d'eux. Au-delà des discours, on constate un manque d'engagement politique.

V.D.1.2 Des problèmes de coopération interne et de coordination verticale

Mis à part le cas spécifique de l'ONEA, pour les autres organismes institutionnels concernés par l'assainissement, le manque d'engagement politique s'est traduit par l'insuffisance des ressources humaines et matérielles mises à disposition, l'incompétence ou la formation inadéquate des agents, une mauvaise définition des fonctions et des responsabilités :

*« Les réflexions sur les insuffisances des municipalités africaines à assumer leur rôle de maître d'ouvrage ou de régulateur dans certains services urbains de base sont aussi valables pour les services déconcertés de l'État et les autres institutions nationales. »
(Ta Thu Thui, 1999 : 68)*

Cette situation a contribué au désengagement, ou à l'absence d'implication, des responsables de service des différents départements de ces institutions. Ainsi, les services techniques des arrondissements restent centralisés au niveau de la commune qui a la charge de la gestion des ordures de tous les secteurs de la ville. Mais étant donnés les moyens limités, ils semblent se concentrer dans certains secteurs centraux. Ainsi, à Bobo-Dioulasso, le service d'hygiène ne se déplace plus à Dioulassoba, komougou, Tounouma, Kinima.

Dans la situation actuelle, l'agent de terrain n'est pas tenu au courant des nouvelles orientations municipales ou nationales, la hiérarchie n'est pas informée des réactions de la population : les différents niveaux institutionnels et opérationnels s'ignorent. Dans la plupart des services, on est confronté à une absence totale de coordination verticale.

D.1.2.1 La transmission de l'information:

« Le dysfonctionnement majeur de la coopération institutionnelle porte sur la transmission de l'information (la communication d'informations utiles, faire circuler les rapports, faire connaître une étude, ...) d'abord entre les différents services dans la même institution et ensuite entre les niveaux hiérarchiques (par exemple directeur général et directeurs techniques) dans le même service. Ainsi, le rapport de faisabilité environnementale du PSAB a, peut-être, été transmis à mon directeur ou au maire de la commune, mais il n'a jamais été transmis à mon propre service ! » N. responsable des services techniques communaux (enquête 2002)

D.1.2.2 Les questions de compétence :

« Un autre dysfonctionnement est celui de la confusion des rôles et de la reconnaissance normale des compétences et des incompétences des uns et des autres. Ainsi, admettons que l'ONEA organise un atelier sur le PSAB et invite le maire ou son représentant. Si celui-ci s'y rend sans être accompagné du représentant des services municipaux compétents, ils peut être amené à valider (ce qui est normal) une décision technique (ce qui n'est pas normal) dont il ne comprend pas toutes les conséquences (ce qui est normal). Il est ensuite impossible de revenir en arrière (questions de honte et de préséance). » N. responsable des services techniques communaux (enquête 2002)

D.1.2.3 Le transfert des compétences :

« Personne, dans aucun service, n'est prêt à transférer ses compétence à quiconque! car les compétences ce sont des moyens et transférer ses moyens est suicidaire! aucun service n'est prêt à abandonner les ressources dont il dispose. » N. responsable des services techniques communaux (enquête 2002)

V.D.1.3 Des problèmes de coopération interinstitutionnelle

« A l'hôpital, les déchets biomédicaux, les poches de sang, les membres découpés sont déversés au secteur 21. Ce sont les enfants qui jouent dans ces déchets, le sang contaminé VIH, les enfants peuvent se blesser. Nous avons donné des conseils pour construire un incinérateur. Les industriels, SOFIB, Citec, Brakina, c'est un grand problème. Il faut voir l'installation de la zone industrielle dans le cadre du PDU. Ils sont installés sur la nappe phréatique. Il y a déjà eu des problèmes de contamination par la SAPHITO. L'ONEA prélève des taxes d'assainissement qui sont in fine, détournées pour faire tout autre chose. » Mme I., infirmière, responsable du service d'hygiène

On impute généralement cette situation à une série de dysfonctionnements politico-administratifs parmi lesquels:

- la méconnaissance des règles du jeu politique local
- la méconnaissance de leurs attributions par les acteurs institutionnels eux-mêmes,
- le manque de moyen pour l'exercice de ces attributions
- l'absence de cadre de concertation.

Aucun de ces arguments ne résiste vraiment à l'analyse. Le problème de fonds tient à la situation de concurrence entre les directeurs et chefs de services des grandes Directions et Offices institutionnels pour capter la ressource extraordinaire que constitue le financement des Programme Stratégiques d'Assainissement de Ouagadougou et de Bobo-Dioulasso.

« Les privés sont dans l'État. Les bureaux d'études ou les entreprises d'exécution des appels d'offre lancés par les Ministères sont possédés par des fonctionnaires (souvent ceux-là mêmes qui sont responsables de l'attribution de l'offre) et dirigés par des prête-noms. Aujourd'hui, les responsables, dans les Ministères en sont à investir (l'argent de l'État bien sûr !) dans du matériel de construction ou de chantier afin d'être en mesure de répondre aux offres qu'ils seront bientôt appelés à lancer. Comme exemple d'entreprise prête-nom qui réussi bien, on donne l'exemple de Faso baara. » N. (enquête 2002)

De fait, les services déconcentrés de l'Etat, les Offices et la commune sont en concurrence : ils s'observent et se dénigrent volontiers, en espérant que dans le processus de partage de la « manne du développement », les concurrents resteront sur la touche.

V.D.1.4 Un cas : l'absence de concertation entre la commune et les autres institutions et services déconcentrés

D.1.4.1 Une tradition d'attentisme et de passivité

« Les politiciens (élus communaux) ont une culture politique selon laquelle la mairie est positionnée comme « bénéficiaire » de programmes et d'interventions, tandis que les structures étatiques (comme l'ONEA ou les services déconcentrés de l'État) sont conçus comme « concepteurs » et « financeurs » de ces mêmes programmes. Ils semblent majoritairement se complaire dans ce rôle : il en résulte une attitude générale d'« attentisme » et de « passivité » du pouvoir communal par rapport aux enjeux et aux défis du moment. » N. responsable des services techniques communaux (enquête 2002)

D.1.4.2 Une tentative d'en sortir

Un atelier d'échange sur le partenariat entre la municipalité de Bobo-Dioulasso et les organisations socio-économiques de la ville s'est tenu en novembre 1999 à Bobo-Dioulasso¹⁶⁰. Il réunissait les grands acteurs institutionnels de la ville¹⁶¹. Les échanges ont conduit à une série de constat sur les problèmes de concertation et de coopération entre les institutions. Le premier d'entre eux est qu'il n'existe pas de cadre de concertation entre la municipalité, les acteurs de la société civile et les services déconcentrés de l'État.

D.1.4.2.a) Les constats des participants

L'ensemble des participants à la rencontre a constaté qu'aucun partenariat n'existait avec la commune (PDSU, 1999 : 10). La communication est inexistante et chaque institution pratique la rétention d'information.

« Le partenariat se réalise essentiellement de façon périodique, avec les femmes pour l'organisation de manifestations de sensibilisation à caractère essentiellement politique, et sous la forme d'écoute des problèmes des jeunes sans actions concrètes pour les résoudre. » (PDSU, 1999 : 6)

On constate une très faible mobilisation des jeunes qui ne sont pas motivés (défaut d'information, d'organisation et de moyens) ou qui sont découragés à cause des multiples promesses non tenues. Ils se sentent capables de contribuer au développement communal, par exemple, en aidant la mairie au recouvrement de l'impôt.

« Un manque de dialogue, de concertation entre la municipalité et les services déconcentrés de l'État notamment dans la conception et l'élaboration des orientations du développement communal et dans la mise en œuvre des programmes d'action. » (PDSU, 1999 : 6).

D.1.4.2.b) Les attentes des acteurs de la société civile

¹⁶⁰ source PDSU, 1999, *Le partenariat entre la municipalité et les organisations socio-économiques*, Actes de l'Atelier, décembre 1999, Programme de Développement social urbain, Commune de Bobo-Dioulasso.

¹⁶¹ Y participaient : Les élus communaux (mairie communale et maires d'arrondissements) présidents des commissions Plan & Finances et coopération décentralisée. L'administration communale : directeurs et chefs de services communaux (direction action culturelle et de la promotion sportive, direction de l'action sociale, de la santé et de l'éducation, cellule de gestion des projets), secrétaires généraux des mairies. Les acteurs de la société civile : les associations socio-professionnelles (associations des secrétaires, Royale, Finesse, Faso Kadi, Koroma, Timinandia, Faso Gala, Rémédé, Djiguiya, Djagnia), les collectifs de jeunes et de femmes (GAFREB, FDHO, Dafra, Zonta Club), les collectifs des associations et mouvements de jeunesse du Houet ; Les services et directions déconcentrés de l'État : Economie et plan, ONPE, Commerce, Industrie et Artisanat, coordination du plan de relance de la région de Bobo-Dioulasso ; Les structures d'appui : PDSU, 3^{ème} PDU, GRADI, CESAO ; La commission nationale de décentralisation ; L'association des maires du Burkina Faso (AMBF)

Les acteurs de la société civile attendaient de la mairie qu'elle s'investisse plus dans l'organisation et la structuration du tissu associatif et qu'elle mette en place, en son sein, les structures permettant la communication et la concertation. Ce cadre de concertation, permanent, aurait dû couvrir l'ensemble des questions relatives au développement communal et aurait été composé de l'ensemble des acteurs (mairie, société civile, services déconcentrés de l'État). Ils souhaitent que la municipalité accompagne l'organisation du mouvement associatif et consolide sa structuration sous forme de regroupement en collectifs.

« Pour une implication plus grande de la société civile, on a préconisé la mise en place de « maisons des associations » au niveau des arrondissements ou des secteurs qui constitueront des cadres d'information, d'échange et d'action et le regroupement des associations sous la forme de collectifs d'arrondissement qui seraient les interlocuteurs privilégiés de « la municipalité dans son action de sensibilisation des populations ». (PDSU, 1999 : 8)

Les services déconcentrés de l'État souhaitent la création d'un cadre ou d'un mécanisme de concertation au niveau communal. Pour eux, la mairie doit faire un effort de réorganisation interne ayant pour objectif de faciliter l'information, la communication et la concertation avec les autres acteurs sociaux : société civile, services déconcentrés de l'État, dispositifs d'appui. À cet égard, ils réclament l'élaboration d'un programme de développement communal¹⁶² auquel ils pourraient contribuer en participant à la définition des orientations, à la mise en œuvre et à l'exécution des programmes d'action communaux.

« Mais au-delà de l'appui à la mise en œuvre des orientations de la commune, on leur demande aussi d'appuyer l'action communale par la concertation et le dialogue. » (PDSU, 1999 : 12)

« C'est la première fois que je suis conseiller, je ne suis pas déçu ! L'organisation ne va pas. Les gens sont là pour leur propre intérêt. Personne ne s'occupe de la gestion de la commune. Il y a des réunions pour un problème de marché auxquelles je ne suis pas convié alors que je suis Conseiller du secteur 1. Par contre pour présenter des salutations aux funérailles, là on vient me voir ! Il n'y a pas assez de concertations, c'est le désordre. » S.Y. Conseiller municipal, Dioulassoba, (secteur 1) Bobo-Dioulasso (enquête 2002)

Concrètement, ces constats se traduisent par le souhait de voir la municipalité améliorer le fonctionnement de ses services techniques, appuyer financièrement les activités des associations et jouer un rôle de facilitation entre les acteurs de la société civile, les services déconcentrés et les dispositifs d'appui :

« L'organisation du partenariat passe par la clarification de la responsabilité de chaque partenaire et l'organisation de la prise de décision et du contrôle de l'exécution des décisions. » (PDSU, 1999 : 11).

D.1.4.2.c) Les attentes de la municipalité

Elle souligne la nécessité pour les acteurs de la société civile de jouer le rôle de force de proposition, d'animation auprès des populations en vue d'assurer leur contribution au financement du développement communal : incitation à l'accomplissement des devoirs fiscaux, participation aux efforts de salubrité et d'embellissement de la ville, etc. Tout le problème consiste à savoir en quoi consiste le « bien public » municipal. De manière assez classique, celui-ci semble circonscrit par les critères habituels « d'hygiène », qui nous intéresse ici, de « sécurité » et de « liberté de circulation ». On constate aussi un mauvais fonctionnement de la majorité des cadres de concertation :

¹⁶² « Le développement communal est le processus par lequel la population de la commune entreprend de résoudre progressivement ses problèmes et ambitions dans les domaines économiques, social, culturel, environnemental par la participation active de l'ensemble des citoyens pris individuellement ou collectivement. » (PDSU, 1999 : 25)

« L'absence d'interlocuteur pour les acteurs de la société civile au niveau communal ; Les représentants de la société civile n'ont aucun interlocuteur dédié au sein de l'administration municipale. Manque d'information sur la création et les objectifs du CLAS ; Difficultés d'accès à l'information dans les services techniques municipaux et dans les services déconcentrés de l'État ; Les Directions municipales (DASSE, DACPS) travaillent avec les associations sans faire circuler l'information. Utilisation des collectifs de jeunes et de femmes pour manifester la mobilisation des habitants lors des manifestations politiques. Les collectifs de femmes regrettent que le partenariat avec la commune se résume à des tâches d'animation de manifestations ou de sensibilisation et à un rôle protocolaire d'accueil des autorités dans la ville. »

Les relations institutionnelles sont très mauvaises dans l'ensemble : il n'y a aucune coopération. Cela tient au fait que les services de chaque administration gèrent des projets qui leur rapportent quelque chose : *per diem*, formations, matériels informatiques, véhicules, etc., sans compter les innombrables détournements de fonds. Aucune d'entre elles n'est donc disposée à se séparer de cette « manne », ni à en partager le bénéfice de ces ressources avec une autre : donc il n'y a ni coopération, ni concertation, ni circulation d'information, ni véritable transfert de compétences.

V.D.2 Un constat d'échec à Bobo-Dioulasso: le transfert des compétences du niveau national de l'État au niveau local de la commune

Au niveau communal, un sérieux problème de coordination des actions d'assainissement se pose du fait de l'absence de coopération réelle entre les différents acteurs. Pourtant, les textes sont clairs : la mise en œuvre opérationnelle de la décentralisation implique le transfert progressif de certaines compétences, dont l'assainissement, du niveau national au niveau local.

« Le PACVU a pris en charge le transfert des compétences à la mairie. Le problème majeur est que les structures étatiques (services déconcentrés de l'Etat : ONEA) résistent au transfert de compétences et de pouvoirs à la municipalité. De même, les municipalités sont contraintes par le manque de moyens et de compétences. Problème en soi plus facile à résoudre que le problème politique lui-même qui est la dysfonction structurelle entre les niveaux politiques et techniques de l'administration municipale. Ce problème, c'est le clientélisme électoral des élus qui empêche les responsables des services techniques municipaux d'engager des poursuites contre des opérateurs économiques ou des particuliers en situation délictueuse : il suffit d'un coup de téléphone et le Directeur Général demande que l'affaire en cours soit abandonnée ! Résultat : les responsables de services techniques : santé, hygiène, environnement urbain, environnement (DPPA) sont totalement découragés ! » Un responsable des services techniques municipaux (enquête 2001).

« On note un manque de coordination entre la Mairie et l'ONEA. Le transfert de compétences à la commune comme le recommande la décentralisation n'est pas effectif. Les services déconcentrés dispose de techniciens qu'ils ne veulent pas réaffecter. L'état des lieux des services techniques municipaux recommande une réorganisation de la structure avec la création d'un service chargé de l'environnement et de la propreté. » Un responsable des services techniques municipaux de Bobo-Dioulasso (Millogo, 2002 : 98).

Dans le domaine de l'assainissement, l'ONEA dispose d'un réel savoir technique et financier :

« Le transfert portera sur un outil, le PSA, qui aura démontré sa performance sur le terrain et son efficacité. Les modalités de transfert devront s'attacher à préserver ce qui

peut être considéré comme un véritable trésor de savoir faire technique et financier ».
(Ta Thu Thui, 1999 : 67)

« Il apparaît de façon évidente l'absence d'une politique de gestion méthodique et rationnelle de l'assainissement dans la commune de Bobo-Dioulasso. » (Millogo, 2002 : 105-106).

La commune, malgré ses difficultés et ses insuffisances, a rempli sa part de contrat du PSAB en mettant du personnel technique municipal¹⁶³ à disposition de l'ONEA pendant toute la durée du PSAB.

Adama Drabo, 27 mars 2002, *Le Pays*, n°2597 : 8 :

« Le maire de la commune de Bobo, Célestin Koussoubé, a rassuré les initiateurs du plan que les actions en matière d'assainissement entreprises par l'ONEA seront soutenues par le conseil municipal afin que prennent fin les pertes de poissons sacrés, les fortes odeurs nauséabondes émanant d la zone industrielle, les stagnations des eaux usées dans les rues. »

Pour accompagner le transfert de compétences du niveau national au niveau local, du personnel technique municipal (2 sociologues et 1 technicien) a été mis à disposition de l'ONEA pendant la phase pilote (DO) puis pendant la phase de passage à grande échelle du PSAB.

Mais il n'est pas sûr du tout que ces transferts puissent permettre à la commune de prendre totalement en charge la gestion de l'assainissement autonome sans risque de déperdition le moment où le transfert sera effectif. En effet, le technicien affecté à l'ONEA a démissionné en 2001 pour s'installer à son compte, l'un des deux sociologues est impliqué dans le programme d'ingénierie sociale du PACVU, tandis que l'autre se contente d'occuper, de temps en temps, un bureau à l'ONEA. On peut se demander quel savoir-faire sera acquis par la commune à partir de ces détachements ?

De son côté, l'Office ne déploie à Bobo-Dioulasso aucun effort en direction des maires d'arrondissement. Ainsi, la sociologue de la commune mise à disposition de l'ONEA n'a pas été sollicitée, ni pour procéder à l'évaluation de l'opération-pilote de Do, ni pour le passage du PSAB à l'échelle communale.

« Dans l'arrondissement de Do, les maçons se plaignaient (beaucoup ont démissionné), les animateurs se plaignaient, l'ABRAAD se plaignait. L'autre technicien communal (technicien sanitaire) a démissionné. Il a ouvert une entreprise privée d'assainissement. On n'a reçu aucune formation de la part de l'ONEA. » K., sociologue municipale détachée à l'ONEA (enquête 2002)

« Le même problème s'est posé au 3^{ème} PDU : les agents en place (sociologues de l'ONEA ou du PDU) ont vu d'un mauvais œil, ces sociologues communaux « étrangers » à l'institution, ils s'en méfient, ils veulent rester maîtres de « leurs » projets et ont peur d'en être dépossédés par les agents communaux qu'ils considèrent comme des intrus. Ils font tout ce qui est en leur pouvoir pour ne pas collaborer. Les anciens comités de salubrité de quartier qui avaient été mis en place par le PACVU n'ont pas été évalués, certains sont en stand by ils ne savent même pas qu'ils n'existent plus institutionnellement ! Cependant, on veut mettre en place de nouveaux comités de salubrité de secteur sans s'appuyer en aucune manière sur l'expérience passée. » D., sociologue communal détaché à la MOS

L'appui technique pour le transfert effectif, des compétences et des savoirs-faires aux collectivités territoriales par les services déconcentrés de l'État ne relève ni d'un apprentissage, ni d'une sensibilisation, mais d'une nouvelle approche des rapports institutionnels :

¹⁶³ Une sociologue et un technicien qui a récemment démissionné.

« Dans le cadre de la mise en œuvre du PSAB, l'exemple des relations entre la commune de Bobo-Dioulasso et de l'ONEA est éloquent. Une rivalité institutionnelle, sourde, est née à cause de la gestion de la taxe d'assainissement recouvrée par l'ONEA. C'est la commune qui est en charge de l'assainissement, mais c'est l'ONEA qui encaisse la taxe ! »

Un des problèmes à venir va être la signature de délégation de maîtrise d'ouvrage puis d'exploitation entre la municipalité et l'ONEA pour la construction et l'exploitation du réseau d'égouts public.

« Étant donné, le niveau d'expérience requis pour le suivi de la construction d'un réseau de canalisations et par son exploitation, la municipalité aura tout intérêt à confier à l'ONEA les prestations de maîtrise d'ouvrage déléguée pour la construction, puis les prestations d'exploitation de ce réseau. Ces prestations seront encadrées par des contrats administratifs, techniques et financiers qui seront négociés entre la mairie et l'ONEA, éventuellement avec l'assistance du Ministère de l'environnement et de l'eau. » (Ta Thu Thui, 1999 : 68).

Pour l'instant, l'ONEA n'est pas le « chef d'orchestre » qu'on attendait pour la mise en œuvre du PSAB (Ta Thu Thui, 1999 : 55), car sur le terrain, il n'y a pas d'orchestre, mais une cacophonie d'institution juxtaposées qui ne coopèrent pas ensemble et ne se concertent pas ! l'ONEA est un « soliste » comme les autres, qui agit seul, sans grande volonté de coopération et sans concertation avec les autorités communales et les autres services déconcentrés de l'État.

On peut s'attendre au développement d'une rude concurrence pour la captation de la « rente du développement » entre les institutions pressenties pour être associées au financement et à la gestion de ces contrats.

V.E. Les enjeux de la coopération avec la société civile¹⁶⁴

V.E.1 Qu'est-ce que la société civile burkinabè ?

Le bien collectif indivisible qu'est la propriété urbaine pose avec acuité la question de l'existence d'une « société civile » qui serait le partenaire et l'interlocuteur des autorités communales.

« Les nouveaux rapports institutionnels entre villes et États sont placés sous le signe d'une extrême confusion conceptuelle » (Le Bris Emile, 1999)

Mais il n'y a pas que les gens qui « se cherchent », l'espace public aussi « se cherche » dans les métamorphoses du système social et urbain qui constitue peut-être à l'émergence d'une « société civile ». La ville est aujourd'hui faite d'une constellation de groupes sociaux (communautés ethniques ou religieuses, associations, etc.), de classes et de catégories sociales, formelles ou informelles, qui se constituent en groupes d'intérêt plus ou moins déclarés. Cet ensemble disparate et mouvant constitue l'embryon de ce que d'aucuns qualifient la « société civile » burkinabè.

Elle est constituée des acteurs qui sont organisés à l'intérieur de la communauté . En 1999, parmi les acteurs reconnus de la société civile bobolaise¹⁶⁵, on trouvait les associations socio-professionnelles

¹⁶⁴ Etude conduite par le SHADYC à Bobo-Dioulasso.

(les associations des secrétaires, Royale, Finesse, Faso Kadi, Koroma, Timinandia, Faso Gala, Rémédé, Djiguiya, Djagnia), les collectifs de jeunes et de femmes (GAFREB, FDHO, Dafra, Zonta Club) ; les collectifs des associations et mouvements de jeunesse du Houet, etc.

« C'est tout ce qui n'est pas l'État mais dont l'action permet à l'État de gérer les affaires publiques pour le bien de l'ensemble de la nation. La société civile est un ensemble de pouvoirs organisés qui agissent comme des contre-pouvoirs pour limiter celui de l'État : ce sont les partis politiques, les syndicats, les associations, les sociétés, les confessions religieuses. Les sociétés civiles ne sont pas identiques dans tous les pays et leur pouvoir est proportionnel à la liberté que l'État leur laisse pour agir. Dans un régime autoritaire, il n'y a pas de place pour l'expression d'une société civile, car toute activité est étroitement contrôlée par les pouvoirs en place. La société civile se développe dans les États démocratiques où la population alphabétisée peut exprimer sa volonté ou son opposition aux orientations de l'État. » Maurice Kam, coordinateur du GRADI in PDSU, 1999 :33)

Pour les agences de la coopération internationale, qui ne jurent plus que pas cette notion, la société civile demeure, en général, un concept flou censé désigner un espace social situé en dehors de l'espace politique¹⁶⁶ et de l'espace économique. La meilleure définition qui soit actuellement est celle donnée par Ernest Gellner :

« Cet ensemble varié d'institutions non-gouvernementales, qui est suffisamment fort pour contrebalancer l'État et, bien qu'il ne l'empêche pas de remplir son rôle de gardien de la paix et d'arbitre entre les principaux intérêts, peut cependant l'empêcher de dominer et d'atomiser le reste de la société » (Gellner Ernest, 1995) .

C'est avec cet espace social composé de multiples acteurs, que la coopération internationale tente aujourd'hui d'établir un dialogue, sans médiation ni médiateurs, et de développer des partenariats. Enfin, c'est cette société civile qui est, à travers ses composantes, invitée à prendre en charge la gestion des ordures et des eaux usées et parfois, même, sollicitée pour la réalisation et la responsabilité d'équipements collectifs.

Au-delà de la redéfinition du rôle de l'État, qui s'opère à travers la décentralisation administrative et la démocratisation de la vie politique, on constate que la mise en avant de la société civile, souvent assortie de fortes exigences démocratiques, accompagne de fait un processus de développement des logiques marchandes (soumission croissante du secteur des services collectifs à des critères marchands) et des inégalités sociales caractéristiques de l'idéologie ultralibérale.

V.E.1.1 Au-delà de la disqualification de l'État : la disqualification du politique

Dans le cadre de la lutte contre la pauvreté et de la corruption, les bailleurs de fonds se sont convaincus que l'État africain était incapable d'assurer une « bonne » gouvernance¹⁶⁷. Ils se sont mis à la recherche d'interlocuteurs adéquats, qui ne seraient pas impliqués dans l'État et qui, à ce titre, ne pourraient être suspectés de parti pris politique ! Pour cela, ils ont inventé une « société civile » africaine. Encore fallait-il qu'elle s'incarne dans des institutions adéquates et le choix s'est porté sur les associations, les communautés locales¹⁶⁸ et les ONG qui apparaissaient, à tort on le sait maintenant,

¹⁶⁵ Ce sont ceux qui ont été officiellement invités lors de l'atelier d'échange sur le partenariat entre la municipalité de Bobo-Dioulasso et les organisations socio-économiques de la ville qui s'est tenu en novembre 1999 à Bobo-Dioulasso.

¹⁶⁶ Laquelle englobe pourtant les collectivités territoriales, les villages administratifs, les partis politiques et le processus électoral, les chefs religieux et les chefs coutumiers,...

¹⁶⁷ La citoyenneté présuppose l'individualisme et l'autonomie comme principes politiques, c'est-à-dire l'organisation contractuelle de la solidarité (la protection sociale) à l'échelle de la société globale (Marie, 1997).

¹⁶⁸ « La communauté représente l'ensemble des populations qui vivent, agissent sur un territoire donné et partagent les problèmes, les chances, les handicaps, la dynamique, qui constituent les fondements de leur développement. Cette population qui est, dans son ensemble, représentée par les groupes qui existent en son

comme plus proches de la population pauvre, moins bureaucratiques et moins corrompues que les services et les agences de l'État.

Pour la coopération internationale, la société civile représente donc l'espace social de la solidarité et de nombreux secteurs du développement local lui sont confiés (eau potable, assainissement, santé, éducation, environnement). Pourtant, très rapidement, et contrairement aux effets attendus, les pratiques de la coopération associées aux logiques communautaires ont contribué à généraliser des formes de privatisation du bien public.

Mais le présupposé le plus grave, car le plus lourd de conséquences, a sous doute été le postulat de possibilité d'un consensus « politique » entre les différents acteurs de la société civile :

« La concertation qui est vivement encouragée entre les acteurs de la société civile ne concerne que les interlocuteurs qui ont été préalablement « reconnus » comme tels par les autorités ou par les agences de développement. On passe sur ce point en oubliant que cette reconnaissance suppose pour les candidats de s'être préalablement engagé dans des stratégies de lobbying, dans tout un travail socio-politique de quête de reconnaissance qui passe par une affirmation de soi au détriment des concurrents et par des promesses et des engagements auprès des « supporters » qui sont autant d'entraves pour l'action à venir. »

Une telle conception du politique dans la cité contribue à disqualifier « le politique » précisément en ce qu'elle déconnecte les problèmes existentiels quotidiens de la population de la sphère des choix et des décisions politiques endogènes¹⁶⁹ et invalide toute future prétention à ce qu'ils soient inscrits dans un programme d'action politique de l'État.

V.E.1.2 Une opposition de principes

Le principe organisateur des groupements sociaux généralement associés à la notion de « société civile » est l'affiliation élective (associations) ou le statut assigné à la naissance (communautés locales et pouvoirs coutumiers). Les relations électives, généralement centrées sur une communauté d'intérêts, qui prévalent dans ces groupements ne sont pas du tout du même ordre que les relations qu'impose l'appartenance commune à un territoire politique :

« (...) les partisans d'une société civile à base de participation communautaire et associative s'exposent au risque de faire de la ville « une somme de territoires plus ou moins étanches. » (Le Bris, 1999 : 8)

Chacun des acteurs de la société civile ne représente en général que lui-même et ses intérêts. Et il n'existe pas de consensus qui permettrait un regroupement, représentatif des différents acteurs de la société civile, qui pourrait s'exprimer en son nom : toute notion de représentativité politique leur est étrangère ! la question politique fondamentale qui se pose est de savoir comment insérer les représentants de la « société civile » dans les dispositifs démocratiques de délégation de pouvoir ?

Ainsi, les autorités « traditionnelles » des quartiers font nécessairement partie de « l'échiquier organisationnel des initiatives communautaires » (Guène Oussénou *et al.*, 1999). Toutefois, leur emprise effective sur le système des acteurs locaux dépend fortement des situations particulières au contexte local. Les références aux organisations sociales de base ou aux communautés feignent d'ignorer que dans le contexte de défaillance étatique qui prévalait, ces entités ont toujours assuré, officiellement ou officieusement, des missions de gouvernement local (solidarité sociale, police et règlement des conflits, gestion foncière, etc.), elles ne sont donc pas vierges de politique !

sein et par chacun de ses membres, est acteur et sujet, en même temps qu'elle est objet et bénéficiaire du développement. » Maurice Kam, coordinateur du GRADI, PDSU (1999 :31).

¹⁶⁹ La pratique est maintenant habituelle dans les sphères de développement qu'un bailleur de fonds s'adresse directement à une ONG locale, sans associer les autorités communales, on peut interpréter cette pratique comme une manière de délégitimer les pouvoirs publics locaux en place, de ne pas reconnaître leur représentativité populaire.

En fonction des allégeances ou des oppositions, réelles ou supposées, à l'autorité municipale, elles vont intervenir comme vecteur ou inhibiteur de mobilisation sociale, comme médiateur ou comme instigateur des rapports souvent conflictuels entre associations et groupements locaux. Leurs autorités respectives ont joué un rôle très important lors des dernières élections municipales.

Courtisées et manipulées par tous les partis politiques qui cherchaient par là une légitimation « traditionnelle », elles se sont profondément déchirées et divisées à l'occasion des élections municipales qui ont donné lieu aux événements que l'on sait. Les rancœurs sont aujourd'hui encore très vives et une fraction importante des « autochtones » n'accorde aucun crédit au maire actuel qui n'est pas un « autochtone ».

« En ce qui concerne les chefs coutumiers du « village » de Dioulassoba, ils sont convaincus que les autorités municipales responsables refusent de leur accorder le même niveau de service et d'équipement en infrastructures que celui accordé aux quartiers résidentiels et administratifs » (enquête 2001).

Quoi qu'il en soit, elles cherchent toujours à s'impliquer dans tous les projets de leur quartier. La « tradition » politique qui continue de prévaloir consiste à phagocyter le plus rapidement possible tout groupement émergent de la dynamique associative locale en attente de « l'effet de manne ». La société urbaine n'a rien à gagner à troquer les formes connues du despotisme d'État par des formes bien connues elles aussi du despotisme communautaire.

V.E.1.3 Action collective & citoyenneté

Sans aucun doute, la problématique de la société civile partage avec l'espace communautaire la référence à une identité partagée ou au bien commun. Mais la citoyenneté¹⁷⁰ — la politique — à plus affaire avec l'action collective, qui est publique, qu'avec l'identité, qui est individuelle ou communautaire.

Il convient donc de distinguer les processus sociaux par lesquels un individu reçoit ses identités communautaires (familiale, confessionnelle, intellectuelle, ethnique, sociale, nationale, etc.) par lesquelles il constitue une identité collective fondée sur ces diverses manières « d'être en commun » — des processus politiques de subjectivation par lesquels se construit le rapport citoyen¹⁷¹ dans lequel un individu (identifié par ses appartenances communautaires) s'affronte à d'autres individus au cours de l'action collective dans l'espace public :

« Même dans les quartiers chics de Bobo, vous prenez les gens, vous leur demandez ce qu'ils payent à ma commune dans l'année : zéro. Même la taxe de résidence, ils ne payent pas. Maintenant, il faut que les gens payent, s'ils viennent demander un acte de naissance à la naissance, ils vont payer. C'est une taxe qui est instituée en fonction du niveau de standing des gens. Les gens veulent des choses, mais ne veulent rien faire. L'État ne subventionne pas ; l'État ne donne aucun franc à la commune de Bobo. On doit alors trouver nos ressources. La commune c'est qui ? La commune c'est eux ! » Célestin Koussoubé, maire de la commune de Bobo-Dioulasso (enquête 2001).

C'est dans l'action menée avec, et contre, d'autres que se révèle l'acteur politique. Ce n'est jamais dans le simple partage des valeurs, dans la simple communauté de codes d'honneur et de bienséance, dans le seul fait d'être de telle ou telle communauté.

« Il y a eu récemment une conférence dont le thème était droit du citoyen dans la démocratie, un sujet important, c'était passionnant. La démocratie que nous voulons faire est difficile à réaliser, parce qu'il y a quelque chose, et tout le monde est d'accord, c'est la corruption, c'est la pagaille organisée. C'est comme ça, la gangrène de la

170

171

corruption est partout. Mais on essaye de s'organiser. » Konaté, habitant secteur 17, Bobo-Dioulasso, le 22 août 2001.

Pour pouvoir mener une action contre d'autres sans engager toute sa communauté, pour être un sujet politique, un citoyen, il faut être un individu « individualisé », c'est-à-dire être, en priorité, responsable de soi-même et pour soi-même, c'est-à-dire autonome par rapport aux liens de dépendance communautaire.

V.E.2 Le mouvement associatif

La société civile est aujourd'hui constituée d'une multitude de petites associations dont le rayonnement est limité à l'espace micro-local et qui ne sont pas nécessairement organisées en réseaux. Le développement du mouvement associatif, basé sur des solidarités de voisinage, est un des phénomènes les plus marquants du désengagement des États. Ce secteur cherche à lutter contre le chômage et la désaffiliation en s'adonnant à des activités de proximité, comme la collecte des ordures ménagères.

V.E.2.1 Les associations pour l'assainissement à Bobo-Dioulasso

Depuis le retour à la vie constitutionnelle normale, l'article 21 de la loi fondamentale du Burkina Faso reconnaît la liberté d'association¹⁷². Les actions des associations de jeunes et de femmes s'inscrivent dans ce cadre. Parmi elles, quelques-unes s'investissent dans le domaine de l'assainissement et sont appuyées par le PPDU. Le GRADI a organisé un concours pour les associations s'investissant dans le domaine de la salubrité et quelques-unes ont été primées (Cf Annexes).

« Dans le cadre de notre recherche, nous avons visité les associations suivantes: Sya kini¹⁷³, Saniya¹⁷⁴, UJAP, ADES 17..., Sinignassigui des femmes du secteur 10 de Bobo-Dioulasso. L'APCEF-section de Bobo-Dioulasso est une organisation de jeunes qui s'occupe du ramassage des ordures ménagères. D'autres associations essayent de s'organiser à partir de critères de solidarité divers (voisinage, genre, âge, ethnie) pour s'entraider lors d'événements sociaux : mariages, baptêmes funéraires ; mais aussi pour des activités d'intérêt public : curage des caniveaux, nettoyage d'espaces publics (écoles). Ces associations de femmes ou de jeunes se sont impliquées dans différents programmes comme l'opération Saniya, DPASF, Faso Baara, CFD, etc. » Millogo, 2002 : 100.

« Les femmes se sentent très concernées par leur environnement et sont très sensibles aux questions liées à l'hygiène et à la propreté. Des associations féminines s'investissent dans le domaine de l'amélioration de leur environnement et s'organisent dans les services publics tel l'exemple du nettoyage de l'enceinte de la Mairie de Dafra à titre bénévole une fois par mois. » Millogo, 2002 : 100

¹⁷² Le Burkina Faso reconnaît trois types d'associations : les ONG, les associations d'utilité politique, et les associations « simples ». On distingue dans la commune de Bobo-Dioulasso les associations suivantes : des Associations de femmes à caractère émancipateur et formateur ; des Associations mixtes pour le développement économique en général (visent l'amélioration des conditions d'existence : parents d'élèves (clôture, salles de classe, latrines); des Associations mixtes à caractère politique ; des Associations à caractère commercial (élevage, confection et vente de savon); des Associations à caractère socio-professionnel (amélioration des conditions de travail) ; des Associations de résidents (maintien des liens socio-culturels) ; des Associations à caractère religieux (promotion du Coran ou de l'Évangile) ; des Associations à caractère syndical ; des Associations à caractère social (soutien aux veuves et orphelins) ; des Associations de retraités.

¹⁷³ Propreté de Sya en langue bobo

¹⁷⁴ Propreté en langue dioula

Il ressort qu'elles interviennent toutes dans le ramassage des ordures ménagères, le nettoyage des espaces publics, des actions de reboisement ou d'embellissement, l'entretien des espaces verts, le curage des caniveaux. Le plus souvent, ce sont des actions ponctuelles dans le cadre de marchés confiés par les services techniques municipaux, l'ONEA, l'agence d'exécution des travaux d'intérêt public (Faso Baara) et autres. Auprès des ménages, les services sont payés mensuellement. Le nombre d'abonnés varie selon les secteurs ; il en est de même du taux de recouvrement des frais qui varient entre 750 et 1000 FCFA pour un passage d'une fois par semaine. Les abonnés sont principalement de nouveaux résidents. Le réflexe de méfiance des habitants est toujours le même :

« dès qu'un étranger lettré pénètre dans une cour, les gens se méfient, ils ont peur d'être imposé ou d'être exploité d'une manière ou d'une autre. Pour les gens, la rue, le service de voirie, c'est la mairie. Pour convaincre, les gens de l'association assènent l'argument hygiéniste : « si vous attendez que la mairie s'occupe de l'assainissement alors, c'est 50 000 FCFA que vous irez payer à l'hôpital ! ». Les gens ont des petits moyens (60 % des habitants sont des retraités) et l'association effectue la desserte même quand le ménage n'a pas réglé son abonnement depuis plusieurs mois (Les cotisations antérieures à 350 FCFA n'ont abouti à rien) » O.M. (guérisseur) secteur 17, Sarfalao, arrondissement de Dafra, Bobo-Dioulasso (enquête 2001).

Le président de cette association d'assainissement est aussi président d'un parti politique, il dispose de deux charrettes à traction asine qui effectuent la pré-collecte des ordures ménagères (750FCFA/mois/ménage). Ils desservent 300 clients (soit 50 % de la population locale, 3 sous-secteurs sur 6).

Mais les associations de quartier qui œuvrent pour l'assainissement local insistent sur le fait qu'elles n'agissent qu'à cause de l'urgence et du danger potentiel et pour pallier aux défaillances des pouvoirs publics. Le sentiment qui prévaut chez les membres des associations c'est que « normalement, ce n'est pas notre affaire ! ».

« Il y a des associations dans ce quartier, mais nous sommes membres d'une association dans un autre quartier ; comme Souroukoukin et Diaradougou sont du secteur 2, nous faisons près du petit commissariat dans le secteur 2. Là où nous faisons nos réunions, leurs eaux de toilette sortaient et arrivaient jusqu'au lieu de la réunion donc à cause de ça ils se sont efforcés d'arranger le lieu. » Mme Z. Zouré, secteur 2 (Farkan), Bobo-Dioulasso, enquête 2001).

E.2.1.1 Les associations de riverains du canal « Brakina »

« En 2001, nous avons assisté à plus de sept réunions à la mairie de Konsa pour le problème du débouchage du canal d'évacuation des eaux usées industrielles. Lors des deux premières réunions, les industriels se sont rejetés la responsabilité de la pollution de la ville les uns sur les autres (chamailleries). C'est ainsi, qu'on a appris que le bassin d'épuration mis en place à grands frais par la CITEC ne fonctionnait pas vraiment. Cependant, il fut établi que les effluents de la CITEC avaient un Ph de 7, alors que les effluents de la SOFIB sont à Ph 14 ! Mais son propriétaire et patron se croit au-dessus de toutes les lois ! Ensuite, les effluents de la Brakina polluent surtout par les odeurs : ils sentent très mauvais mais leur pollution chimique est négligeable ! Ils ont voulu savoir le coût qu'ils auraient à supporter. Les élus communaux se sont réunis et ont estimé le coût des réalisations à 32 Millions FCFA. À la deuxième réunion, les industriels ont dit que c'était trop cher. À la troisième réunion, les riverains ont menacé de bétonner la sortie des effluents des usines si rien n'était fait. « On a failli se bastonner dans le bureau du maire : les riverains ont dit que la commune préfèrait tuer les hommes plutôt que les poissons bobo ! ». À la dernière réunion, le service technique a proposé un devis de 11 millions CFA pour le curage et la démoustication du canal, nous ne savons pas où en est le dossier actuellement. Avant l'ONEA reversait l'argent de l'assainissement au trésor, ce n'est qu'en 2000 que l'ONEA a commencé à garder l'argent pour l'assainissement. » T.K., Conseiller municipal, CDP, porte-parole des riverains du canal, secteur 9 (Konsa) Bobo-Dioulasso.

T.K. a été formé par le 3^{ème} PDU en assainissement individuel et domestique et en développement participatif. Il a été membre du comité sectoriel de salubrité mis en place par le 3^{ème} PDU, qui a procédé au curage des caniveaux. Il est aujourd'hui engagé dans la formation d'une association de riverains qui a été retardée pour des raisons de rivalité politique locale.

V.E.2.2 Les problèmes des associations

On observe un foisonnement de structures associatives dans les quartiers péri-urbains. Mais les structures associatives de quartier n'ont aucune tradition de prise en charge des questions de protection de l'environnement, de salubrité et d'hygiène qui ont toujours été du ressort des pouvoirs publics et qui sont même perçues par la population, ainsi qu'en témoigne l'enquête, comme une prérogative et un emblème de leur autorité¹⁷⁵. En général, les associations bobolaises manquent d'expérience et le niveau d'instruction des membres est généralement faible :

On constate une méconnaissance de la culture associative : les membres sont réticents à cotiser ! mais comme les activités programmées ne peuvent pas se réaliser sans l'apport d'un hypothétique financement, les membres se réfugient dans l'attentisme. On note aussi le manque de compétence dans le montage de dossiers ; une irresponsabilité par rapport aux missions acceptées ; le manque de transparence dans la gestion et la comptabilité : les détournements de fonds sont fréquents aussi les membres se découragent et se démobilisent. Enfin, la méconnaissance des principes associatifs : les gens adhèrent pour rechercher une position de prestige, pour gagner « le nom », pour obtenir des privilèges ou des avantages personnels ; ces stratégies suscitent des rivalités, des jalousies et des mésententes. » Maurice Kam, coordinateur du GRADI in PDSU (1999 :34).

Ces problèmes tendent à les rendre totalement inefficaces.

E.2.2.1 L'effet de « manne »

Les associations ou groupements actifs dans le secteur de l'assainissement sont rares. Le plus souvent, c'est l'arrivée ou la rumeur d'arrivée d'un projet dans un quartier qui suscite l'émergence précipitée d'associations de quartier qui se créent dans le seul but de capter la « rente » potentielle apportée par le projet, c'est l'effet de « manne » !

Les agents communaux n'échappent pas à l'effet de « manne ». Les projets ont une durée de vie courte (2 à 5 ans) et la dictature de l'urgence l'emporte trop souvent sur la responsabilisation des acteurs. La logique de projet échappe le plus souvent à l'institution municipale, mais elle n'échappe pas à ses agents. Ceux-ci sont sollicités et ils vont négocier leur signature ou leur tampon. Le Bris, 1999 :11.

Les associations, comme d'autres acteurs de la société civile, sont aussi des acteurs économiques. Même quand elles sont engagées dans des actions de solidarité, elles sollicitent des financements et se répartissent des ressources ; elles ne se distinguent guère des groupes d'intérêt qui agissent pour défendre un intérêt particulier.

« Ceci explique sans pourquoi les associations de secteur, telles que les fédérations d'association suscitées par l'opération Saniya, les comités d'assainissement de quartier mis en place par le 3^{ème} PDU, ou encore, les artisans formés par l'ONEA pour construire les éléments de l'assainissement autonome, ne se maintiennent pas après la clôture du programme ».

¹⁷⁵ Les régimes politiques autoritaires et centralisés, coloniaux et post-coloniaux, n'ont jamais favorisé le regroupement d'individus soucieux de prendre en main la protection de l'environnement urbain.

« Le ramassage des ordures ménagères est le premier service dans lequel les acteurs bobolais se sont investis. De la date de son démarrage à nos jours, il a permis aux associations impliquées d'acquérir des charrettes et des ânes avec lesquels elles assurent la propreté de la ville. Ces actions portent sur cinq secteurs et il semble possible d'étendre l'expérience à d'autres secteurs. Cette phase du PPDU se termine en fin 2002. Le PPDU apporte un appui aux associations dans le montage de dossiers de projets, sur les plans matériel et financier, sur le renforcement des compétences des acteurs associatifs, leur formation, mais leurs problèmes ne sont pas pour autant résolus » Millogo, 2002 : 101.

« Le président de l'ADES au secteur 17 a effectué un voyage d'études en France pour acquérir de l'expérience sur les Régies de Quartiers dans le cadre de la politique des villes. Son association a toujours une faible capacité d'intervention et dispose de matériels dérisoires » Millogo, 2002 : 101.

E.2.2.2 Concurrence & rivalités

La compétition pour l'accès aux ressources collectives (foncier, équipement et services urbains) des groupes constituant la société civile devient sévère. C'est, entre autres, la concurrence pour la captation de la manne du développement qui explique en partie les rivalités et le manque de coopération des associations :

« La collaboration entre associations d'un même quartier est rare. Les rapports sont le plus souvent conflictuels¹⁷⁶ surtout lorsque le programme présente un intérêt financier. On observe une réticence des structures associatives à « s'associer » pour participer à des programmes d'assainissement car le rôle d'éboueur n'est guère valorisé. » (enquête 2001).

E.2.2.2.a) Une intervention de sensibilisation des associations: Service d'hygiène et PPDU

« Du 6 au 14 novembre 2001 le service d'hygiène a effectué une sortie de « sensibilisation » auprès des Associations travaillant dans le domaine de l'évacuation des ordures ménagères dans le cadre du Programme prioritaire de développement urbain (PPDU). Les secteurs choisis¹⁷⁷ ont été retenus à cause de leur caractère périphérique car ces derniers sont moins inspectés que le centre ville. Le service d'hygiène avait pour mission d'appuyer les associations agissantes et le PPDU fournissait le carburant. Les animateurs des associations avaient identifié des zones d'insalubrité où il leur était difficile d'opérer car ne disposant pas de moyens de coercition. Leur objectif était de convaincre les populations de s'abonner pour l'enlèvement périodique de leurs ordures moyennant la somme de 750F CFA / mois. Elles utilisaient les charrettes à traction asine fournies par le PPDU. « À Bobo, les populations n'aiment pas qu'on les caresse dans le sens des poils. » Alors, le PPDU a imaginé qu'il pourrait bénéficier de notre soutien en nous fournissant le carburant pour les sorties. Les animateurs des associations nous ont donc conduit auprès des personnes dont les cours sont malpropres à cause des ordures ou des eaux usées. Nous leur prodiguons des conseils, tout en leur expliquant que la sanction planait au-dessus de leur tête si les améliorations demandées n'étaient pas exécutées dans les délais impartis. Mais pour certains, on a dû les convoquer, vu la gravité de leur situation d'assainissement et du mauvais accueil qu'ils nous ont réservé. Quand ils se présentaient à la convocation, on leur expliquait leurs torts et nous leur proposons de payer l'amende correspondante. Comme d'habitude, les gens criaient à la pauvreté, nous expliquant des problèmes sociaux auxquels nous ne résistions pas souvent, « surtout lorsque des larmes ponctuent l'intervention ! ». Nous, nous leur expliquions surtout que la vie en ville à un prix. Certains sont arrivés à payer l'amende et

¹⁷⁶ Une alternative trouvée pour apaiser les compétitions et les conflits est la cogestion d'un programme par plusieurs associations !

¹⁷⁷ le secteur 10 (Accart-ville, le 6/11), 11 (Colma, le 7/11), 15 (Ouezzinville, le 8/11), 17 (Sarfalao, le 13/11), 21 (Colsama, le 14/11).

ont promis de réaliser les travaux que nous leur indiquions. D'autres, plus curieux, nous demandaient de leur présenter l'arrêté sur la base duquel nous travaillions et fixions le montant des différentes amendes, ce que nous faisons volontiers puisque maintenant nous disposons d'un arrêté municipal (en date du 23/10/95). » H.Y., Service d'Hygiène, commune de Bobo-Dioulasso (enquête 2001).

« Enfin, d'autres encore, se plaignent des animateurs qui nous guident vers les lieux insalubres des secteurs. Ils considèrent qu'il s'agit là d'un règlement de compte. En effet, comme ils sont abonnés à une autre société d'enlèvement d'ordures, ces animateurs leur proposent de résilier leur contrat existant et d'adhérer à celle promue par les animateurs en question. Comme ils s'y opposent de manière catégorique, ils se voient convoqués au service d'hygiène par les animateurs sous prétexte que leurs eaux usées s'écoulent sur la voie publique. » H.Y., Service d'Hygiène, commune de Bobo-Dioulasso (enquête 2001).

« Et même si la version des animateurs avait été vraie, il n'aurait pas été judicieux de l'exposer à la population qui sait que la gestion des ordures d'une commune incombe de droit à ses premiers responsables. Même si la gestion des ordures arrivait à être privatisée, cela devra être clairement édicté pour que les responsabilités soient établies. Mais cela s'avèrera toujours insuffisant, car l'état des voies est regrettable. Les populations nous posent toujours ce problème comme quoi elles n'ont pas que des devoirs dans la cité : c'est ça la plaie de l'urbanisation sauvage dans les sociétés africaines. » H.Y., Service d'Hygiène, commune de Bobo-Dioulasso (enquête 2001).

E.2.2.3 La dépendance politique

La société civile est censée jouer un rôle d'interface entre le pouvoir et la population : vis-à-vis de la commune, elle agit tantôt comme bénéficiaire, tantôt comme acteur, jouant tantôt un rôle d'arbitre, tantôt un rôle d'auxiliaire et tantôt un rôle de contre-pouvoir. Pour cela, elle devrait être en mesure d'échapper au contrôle du pouvoir et des structures politiques. Mais en l'état actuel, il n'en est rien : les instances de la société civile sont courtisées, et souvent même phagocytées, par le pouvoir.

« En ce qui concerne le 3^{ème} PDU, le comité de gestion du Comité sectoriel de salubrité du secteur a été imposé d'en haut (téléguidage politique par la mairie). Or le responsable pressenti avait déjà une mauvaise réputation de gestion, les gens du quartier savaient qu'il avait détourné de grosses sommes alors qu'il était gestionnaire de la Caisse des Parents d'élèves de l'école. La mobilisation de la population locale passe par la confiance que peut susciter celui qui procède à la mobilisation. De fait, les seules réalisations qu'ils ont soutenues sont celles qui passaient devant leur porte ! Ce premier comité avait récolté 100 000 FCFA en un an. À l'époque le responsable assainissement a failli se boxer avec le maire de l'arrondissement de Do. Alors un comité dissident s'est structuré en réaction, celui-ci a récolté 600 000 FCFA en trois mois ! Les notables locaux, membres du parti majoritaire au pouvoir essayent toujours de phagocyter les bureaux des comités de gestion des associations de toutes sortes afin d'être en mesure d'en contrôler la « caisse » (trésorerie). On peut citer le cas des latrines de l'école C du secteur 12 : l'ONEA avait fixé son devis à 1 500 000 FCFA, et pourtant, la Caisse des Parents d'Elèves de l'école, commanditaire de l'installation, a payé 9 000 000 FCFA ! où est passé l'argent ? Invité à parler à la radio, j'ai dit publiquement que la démocratie, là, était seulement la raison du plus fort 'la démocratie du plus fort est toujours la meilleure'. » Bakari, directeur d'école, secteur 12 (Niénetá), ancien Conseiller Municipal (secrétaire général du parti RDA)

Le contrôle des associations est devenu un véritable enjeu de pouvoir entre les partis politiques, ainsi, au secteur 9, sept partis politiques ont participé à l'élaboration des statuts de l'association des riverains du canal « Brakina » !

« La saleté de Bobo, ce n'est pas que les gens sont sales, c'est parce qu'il y a magouille, une magouille qui fait qu'il y a une pagaille organisée. Même le maire dit qu'il n'a pas

autorité sur les eaux et forêts. Il y a un problème quelque part, il faut qu'on le trouve. Vous savez ici au Burkina, il y a des gens qui sont conscients des problèmes mais on ne leur donne pas la parole ; quand vous parlez trop, on vous crée des problèmes. On te met les bâtons dans les roues. Notre association, c'est l'ARDS, association pour la relance du développement du secteur. On nous a ralenti. On a dit au maire que s'il ne fait pas attention, aux prochaines élections, il pourra dire adieu à la mairie. Tous ceux qui sont à l'ASPROJEC était au départ avec nous, je ne sais pas où a germé l'idée de l'ASPROJEC mais nous soutenons cette association. Nous assistons à leurs réunions, ça nous permet de faire des micro-projets. Ce sont les jeunes qui sont à l'ASPROJEC, ils ont un programme, un statut. On se dit qu'à la longue ça va porter. Ce sont des gens dynamiques. On est obligé d'avoir des associations ici parce qu'il n'y a pas de vieux ici, nous venons tous d'ailleurs. Le problème est que nous ne parlons pas le même langage. Moi j'habite ici depuis 21 ans, les anciens CDR sont devenus des pourris, ils se sont mis à bouffer. » Konaté, habitant secteur 17, Bobo-Dioulasso, le 22 août 2001.

La réussite d'un projet et son appropriation par un groupe de personnes suscite inévitablement l'envie et la jalousie des acteurs stratégiques locaux (notables et autres groupements du quartier) qui vont chercher à intégrer le dispositif en marche et, dans ce cas, l'association se retrouve prisonnière d'un leadership étouffant. En cas d'échec de cette stratégie « entriste », les « jaloux » vont manifester leur capacité de nuisance en s'opposant au projet de toutes les manières possibles. Une tactique consiste à déployer une structure concurrente qui se lance dans la même activité.

« Lorsque des intérêts économiques sont en jeu, les rivalités et compétitions entre associations d'un même quartier semblent inéluctables. » (Guène, 1999 : 161).

E.2.2.4 Un problème de reconnaissance populaire

Il n'y a pas que les notables, Les associations ont du mal à se faire reconnaître et à valoriser leurs actions auprès des gens des quartiers qui en jalouent les responsables. Ceux-ci les traitent de « chercheurs de nom » car ils considèrent que c'est pour se faire « bien voir » qu'ils conduisent des activités d'assainissement qui relèvent « normalement » du domaine municipal. Elles comptent sur les acteurs institutionnels comme la municipalité pour gagner en représentativité. Selon:

« Seule la Mairie peut nous aider dans ce sens. Ni Mairie ya an bognan, peuple bi na an bognan. Si la Mairie nous grandit, le peuple va nous grandir » Le président de l'ADES au secteur 17 in Millogo, 2002 : 102-103.

En général, la population bénéficiaire participe plus ou moins activement aux rencontres associatives. De même, dans les milieux pauvres périurbains, la sensibilisation devrait être adaptée au contexte d'une population pauvre d'origine rurale¹⁷⁸, majoritairement analphabète, qui ignore tout des questions d'hygiène¹⁷⁹ du milieu de vie urbain. Mais la participation réelle dépend de son implication effective dans les différentes phases du projet de planification. L'implication des citoyens dans les stratégies d'assainissement de leur ville devrait donc se faire à toutes les étapes (depuis la planification jusqu'à l'évaluation) de la mise en oeuvre de projet et non pas seulement lors de la recherche d'adhérents qui cotisent et paient pour le service rendu.

V.E.3 Les associations & la Commune

Contrairement à l'esprit de la décentralisation, les administrations communales interviennent faiblement dans les programmes d'assainissement initiés à la base par les associations et on ne

¹⁷⁸ Car l'acceptabilité financière des installations d'assainissement autonome est fonction du coût des ouvrages, de l'équilibre financier du programme et de la volonté de payer des habitants de la zone du projet.

¹⁷⁹ Elle ignore en général, les liens existant entre les maladies courantes et l'insalubrité de l'habitat comme de l'alimentation.

constate guère de volonté politique pour intégrer officiellement les actions communautaires dans les stratégies municipales de gestion de l'environnement.

« La mairie de Konsa a été interpellée par les riverains du canal « Brakina », organisés en associations afin que la municipalité prenne des mesures de traitement insecticide des eaux stagnantes (nid à moustiques) et favorise l'écoulement de l'eau dans le canal. La mairie de Konsa a aussi tenté une sensibilisation des « autres » riverains afin qu'ils cessent d'y jeter leurs excréta qui provoquent une odeur pestilentielle dans tous les secteurs traversés mais aussi leurs déchets solides qui empêchent l'écoulement des eaux usées industrielles dans le canal. Actuellement, elle essaie de mettre en place des Comités d'hygiène dans chaque secteur, mais, à cette date, le seul Comité fonctionnel se trouve dans le secteur 8. ils pensent que la mairie pourrait faire mieux en matière d'assainissement : faire cotiser les industriels par exemple ou mobiliser les moyens de la coopération décentralisée. Mieux appuyer le service d'hygiène aussi en mettant à sa disposition un véhicule en état de marche. Les solutions d'évacuation des déchets liquides par les industriels sont inadaptées aux conditions actuelles du développement de la ville. Les représentants des industriels ont été conviés en juin 2001 par la mairie de Konsa à une réunion de travail sur l'assainissement, mais ils ne sont pas venus. Il est confirmé que les industriels ont un comportement laxiste vis-à-vis des questions de pollution de l'environnement. Mais surtout, ils sont en position de force dans leurs négociations avec les autorités municipales qu'ils menacent de la pire des calamités municipales : ils estiment, en effet, que le coût excessif occasionné par la mise en place d'unités de pré-traitement de leurs déchets et déjections provoquerait nécessairement des licenciements massifs de personnels ou même, la fermeture de certaines entreprises. Les autorités municipales sont donc « coincées ». » M. J. Ouattara, bio-chimiste immunologue, premier adjoint au maire de l'arrondissement de Konsa (enquête 2001).

V.E.3.1 Les fédérations d'association

Au nom d'un partenariat pluraliste (qui ne se réalise en fait qu'au sommet de la hiérarchie fédérale), les dispositions actuelles des bailleurs de fonds contraignent les associations à s'organiser en fédérations regroupées sur la base d'intérêts ou d'identités présumées partagées, au détriment de la prise en compte de cadre territorial des secteurs et des arrondissements où elles se rencontrent déjà. Malgré la concurrence et les problèmes de coexistence existant entre les associations et les groupements d'un même secteur, on observe ainsi, paradoxalement, l'émergence de réseaux d'associations s'occupant de la gestion des ordures ménagères appartenant à des quartiers différents.

« L'avenir du secteur est incertain (concurrence du secteur public et des entreprises privées) aussi certaines associations tentent de se fédérer (La fédération fournit un cadre de concertation et d'échanges) pour renforcer leur position sur l'échiquier institutionnel municipal. » (Guène, 1999 : 163)

Cette fédération de groupements en forme de réseaux cherche à se positionner comme cadre de concertation, d'échange et de défense des intérêts des membres mais aussi comme interlocuteur dans le débat autour de l'organisation du secteur de l'assainissement urbain.

« Nous avons créé un collectif des associations, en réalité, c'est ce vers quoi nous tendons. Mais Bobo est la ville où il y a le plus d'associations, tous les jours, il y a tant d'associations qui se créent qu'on ne se retrouve pas. Il y a aussi des fausses associations, des gens qui demandent des récipissés et qui se promènent avec ces papiers comme si c'était un laisser-passer, c'est des mendiants officiels ! Les associations de nettoyage, si elles sont organisées, on peut les aider. Il faut que les gens aient le sens civique. » Célestin Koussoubé, maire de la commune de Bobo-Dioulasso (enquête 2001).

Leur rôle politique (au sens large) est évident, mais les fédérations d'association souffrent d'un problème de légitimité. Comme les autres acteurs de la société civile, elles tirent légitimité de leur

reconnaissance par les agences de développement et les partenaires étrangers. Mais, localement, elles suscitent la méfiance des pouvoirs publics locaux qui les perçoivent comme une menace et qui tentent de les contrôler.

V.E.3.2 La coopération avec les services communaux

Et ceci explique sans doute cela : toutes les associations déplorent le manque de collaboration formalisée avec la Mairie qui semble ne pas accorder de l'importance à leurs actions à la hauteur des sacrifices consentis même si certaines de leurs actions sont à but lucratif.

« (...) Si les conseillers ne font plus leur travail, il va falloir que nous passions par des associations de quartier, il faut que les gens soient mobilisés. Rien n'empêche les gens de pouvoir se réunir et proposer quelque chose ! Le conseil municipal est ouvert ! Tout le monde à Bobo peut venir au conseil et s'exprimer, si vous avez des idées, vous venez ici les exposer ! » Célestin Koussoubé, maire de la commune de Bobo-Dioulasso (enquête 2001).

Les associations considèrent par ailleurs que les services techniques municipaux ne remplissent pas leur mission d'assainissement en ce qui concerne l'enlèvement régulier des ordures dans les centres de transit et l'application effective des mesures réglementaires concernant la réalisation d'infrastructures sanitaires d'assainissement dans les secteurs :

« Les stratégies commerciales des animateurs d'associations ne s'embarrassent pas de principes. Ils disent à la population que si la voirie municipale enlève les bacs à ordures pour les déposer à la DSTM (Direction des services techniques municipaux), c'est pour obliger ceux qui les utilisaient à adhérer à leur association de ramassage. Effectivement, la voirie enlève des bacs mais seulement ceux qui sont détériorés ou hors d'usage (environ une centaine) et qui doivent être réparés. Au 14/11/01 seulement onze bennes avaient pu être réparées. Comme la mairie a des difficultés pour faire face aux dépenses d'assainissement, elle ne peut enlever les bacs pleins avec régularité. Alors, dans toute la ville, les riverains, excédés, se sont mis à mettre le feu aux ordures dans les bacs ce qui a eu pour conséquence de les détériorer gravement. » H.Y., Service d'Hygiène, commune de Bobo-Dioulasso (enquête 2001).

Partout, la question de la participation des populations demeure ambiguë. Et les structures associatives n'ont pas de compétence particulière en matière d'approche participative : elles ont tendance à se structurer « à l'ancienne », à savoir, à partir d'une conception extrêmement rigide et hiérarchique de l'organisation associative, dotée d'un bureau « tout puissant » composé des notables locaux qui poursuivent généralement des objectifs personnels à peine déguisés. Et dans la plupart des cas, la « sensibilisation »¹⁸⁰ consiste en tout et pour tout à susciter la participation financière des membres ou l'acquiescement de la redevance pour service rendu.

V.E.3.3 Un problème de mobilisation populaire

Après avoir pris en charge, pendant la révolution, un minimum d'aménagements extérieurs, les habitants estiment généralement avoir fait leur part, et ils estiment que c'est à l'État de faire le reste. Des comités de salubrité avaient été initiés par le MOS du 2^{ème} PDU et parrainés par les autorités municipales, pour assurer l'animation sur la collecte et l'enlèvement des ordures ménagères dans les secteurs. Le bénévolat exigé de la part des participants et la faiblesse du dispositif d'assainissement ont rapidement eu raison de ces comités :

Or, avec la fin de l'État-providence, le mot d'ordre est pourtant aujourd'hui de faire contribuer la population. Transformer cette attitude nécessite sans doute un important travail de sensibilisation qui est en cours à Bobo-Dioulasso (émissions de radio « tam-tam » le dimanche matin, articles de presse, etc.) et à Ouagadougou.

¹⁸⁰ Alors qu'elle devrait être massivement sensibilisée aux risques sanitaires liées la contamination des eaux usées et des excréta.

« Les ordures des voisins étaient déposées sur notre place, devant notre porte et les enfants venaient y déféquer. Nous nous sommes révoltés et on a protesté. J'ai proposé qu'on s'unisse pour supprimer le dépotoir. Comme il y a des trous à certains endroits du quartier, on pourrait essayer de remplir ces trous ; une fois remplis, on brûlerait celles qui sont en surface. Les gens ont admis que c'était une bonne idée. Il se sont demandés comment, moi, un enfant j'ai pu faire pour prendre conscience de ce problème et oser en parler ? j'ai répondu que pour moi c'était une question de bien-être collectif. » Ali : 25 ans vendeur d'eau, fils du propriétaire d'une cour comprenant 20 personnes (enquête 2002)

Mais pour les autres, ceux qui ont choisi le marquage de l'espace public par la saleté, il ne seront mobilisables que lorsqu'ils auront retrouvé confiance dans leurs représentants élus. Désabusés, les gens ont la conviction bien ancrée que plus rien n'est de leur ressort ou de leur obligation¹⁸¹.

Les gens « se cherchent », mais ils se débrouillent individuellement. Non pas parce qu'ils sont individualistes, mais parce qu'en termes d'efficacité, il n'y a pas d'autre moyen que de recourir aux personnes ressources de leur réseau « p.a.c.a. » susceptibles de résoudre leur problème. Il règne donc un sentiment général de soumission à l'arbitraire administratif et policier et d'abandon par les services municipaux dans un contexte de laisser-faire concédé aux riches et de privilèges accordés aux puissants. Ces conditions, politiques, de la vie urbaine — qui, bien sûr, ne sont pas prises en compte dans les campagnes de sensibilisation— constituent le principal obstacle à une appropriation collective, responsable, de la propreté de l'espace public.

¹⁸¹ Cf Navez-Bouchanine, 1991.

Conclusion

Les conceptions de la propreté et les trajectoires de l'ordure

Il est remarquable de constater que les conceptions de la propreté et de la saleté révélées par l'enquête reposent sur les mêmes principes que ceux observés ailleurs dans le monde et théorisés par Mary Douglas. Ici aussi, la saleté manifeste un désordre symbolique : « c'est ce qui n'est pas là où ça devrait être ! ». Le travail de propreté consiste donc à remettre (soi-même, ses choses ou son espace) en ordre et l'état de propreté n'est rien d'autre que cet ordre retrouvé et constaté par le regard des autres. Mais, ici comme ailleurs, l'« ordre » du propre diffère selon les groupes, les milieux ou les classes sociales. Ainsi, dans les milieux populaires, l'ordre du propre obéit à une symbolique ancienne qui pose que certains déchets personnels (sang, règles, placenta, sécrétions vaginales, sperme, poils, cheveux) sont dans une relation de continuité avec la personne dont ils sont issus. De ce fait, ils sont potentiellement dangereux pour leur propriétaire et leur évacuation exige un soin tout particulier. Une des difficultés de l'enquête tenait à la faible spécialisation lexicale qui ne permettait de différencier les registres de discours qu'après de longs entretiens : en effet, tout le monde emploie le terme « propre » pour « pur » et « propreté » pour « pureté » ! Cette indistinction lexicale n'est pas sans engendrer une certaine confusion des discours et des messages de santé publique puisque, en tout état de causes, on peut être, simultanément, rituellement « pur » et hygiéniquement « sale », et inversement !

Sur un autre plan, les enquêtes conduites à Ouagadougou sur les processus, procédures et trajectoires, de déchéance des objets permettent de comprendre la raison de ces assemblages hétéroclites d'objets, apparemment désaffectés, qui « traînent » posés en divers endroits de la cour. Il s'agit simplement ici, d'une manifestation particulière de l'« art de faire des pauvres », que, là aussi, on retrouve ailleurs et en d'autres temps, et qui consiste à démultiplier le cycle de récupération des objets-déchets et à diversifier à l'extrême leur circuit de récupération. Mais, à Ouagadougou comme à Bobo-Dioulasso, ce qui caractérise les lieux de vie, c'est l'indifférenciation fonctionnelle de l'espace. Les activités différentes qui se succèdent dans un même lieu, engendrent des proximités paradoxales qui posent de sérieux problèmes d'hygiène ! À propos des jugements de valeurs portés sur le manque d'hygiène des gens, nous avons constaté une tendance, récurrente, à présupposer que les logiques de connaissance et d'action se recouvrent. Or, partout, et pour tout le monde, ce recouvrement n'est que partiel. Ainsi, le fait qu'un individu sache que l'eau sale transmet la diarrhée n'autorise pas à penser qu'il connaisse, ou qu'il ait compris, les mécanismes de la transmission. La logique de connaissance ne fonctionne pas de la même manière que la logique d'action : la première mobilise la mémoire et met en œuvre des capacités hypothético-déductives tandis que la seconde combine des séries d'enjeux qui intègrent des coûts (coûts économiques, coûts culturels et sociaux) et des contraintes (écologiques, technologiques normatives ou culturelles).

La voie de l'eau courante

Si la fange rassemble et concentre les déchets, depuis toujours c'est l'eau qui les véhicule. La croyance locale, très partagée, considère que l'on peut faire disparaître les eaux usées et les excréta d'une part, en les diluant et d'autre part, en les dispersant. Et le meilleur agent pour obtenir ce résultat c'est l'eau courante. Toutes les eaux, courantes ou moins courantes, possibles et imaginables. D'abord, celle des cours d'eau, bien sûr, et c'est pourquoi on voit tant d'ordures sur les berges du Houet. Mais aussi les ruissellements consécutifs aux fortes pluies dans les rues, les rigoles, les canaux d'évacuation des eaux pluviales, de même que l'eau stagnante autour des bornes-fontaines.

Quand il n'y a pas d'eau et qu'on ne peut pas diluer, on essaye de les disperser en les jetant à la rue tout en espérant que les roues des véhicules et les semelles des gens emporteront petit à petit les traces de la fange au loin. C'est à la fois le moyen le plus ancien et aussi le plus économique de se débarrasser personnellement de l'ordure. Cette volonté de dispersion et de dilution est à mettre en rapport avec la perception de la saleté : la saleté, ça se voit et surtout ça pue ! Les enquêtes ont bien montré que ce n'est pas tant la saleté, en soi, qui gêne ; c'est plutôt sa vue et son odeur. Le corollaire est que quand on ne voit plus de saleté et que ça ne sent plus mauvais, alors ce n'est plus sale, et si ce n'est pas sale, c'est propre !

Mais nous ne nous attendions pas à constater cette souillure systématique de l'espace public, ni cette indifférence, relative, des gens à la proximité de l'ordure et de la fange. Cette découverte nous a conduit à recentrer l'enquête sur ces thèmes. Et, chaque fois, les discours des interlocuteurs nous ont renvoyé à la manière dont ils s'appropriaient leur espace de vie, à la conception de « leur » territoire urbain, à l'état de leurs liens sociaux de proximité et à leur conception d'une cité sans espace public partagé. Les formes que prend la transition du domaine privé réservé à l'espace domestique, au domaine commun et au domaine public font apparaître des différences qui sont révélatrices d'un mode original d'appréhension de l'espace et d'organisation de l'habitat.

Une conception topocentrique de l'espace habité : le tas d'ordures comme limite

Le point important à retenir est que, traditionnellement, l'espace n'est pas conçu comme appropriable par un propriétaire ; il est, ou non, approprié à un usage, quel qu'en soit l'usager. Ainsi, l'appropriation de l'espace — qui obéit à une logique de « défricheur » — se développe de manière concentrique et décroissante à partir du point central constitué par le lieu de vie qu'est la cour d'habitation. Le dépotoir d'ordures et le lieu de défécation marquaient la limite entre le domaine familial et l'extérieur et aussi, la limite entre le monde des hommes et le monde invisible, car des génies y résident. En milieu mossi, il est notoire que le dépotoir d'ordures domestique *tampuure* est un symbole de richesse et de puissance ! le paradoxe n'est qu'apparent, car il sert à la fumure des champs de case dont il marque aussi la limite. Avant les pluies, le monticule de déchets est raclé et transporté sur le champ pour les engraisser. En milieu rural traditionnel, le dépotoir d'ordures — dont l'importance signalait la richesse du propriétaire — servait de marqueur des limites entre le dedans et le dehors de l'espace habité.

Au-delà de l'hétérogénéité des identités de religion, de culture, de classe ou d'appartenance, deux civilisations sont en train de se confronter au Burkina Faso. L'une, émergente, portée par les élites, où le « sale » n'a plus sa place, et l'autre, finissante, celle de la majorité des pauvres, dans laquelle le sale se confond avec la souillure à connotation morale ou religieuse et n'a aucun rapport avec l'hygiène et encore moins avec l'esthétique. Cette confrontation, inévitable, est source d'une formidable tension qui s'exprime d'une part, dans le traitement populaire de l'espace public, où la juxtaposition des proximités paradoxales donne aux rues cet air de désordre et de confusion et d'autre part, dans cette incessante volonté de nettoyage et de mise en ordre de l'espace urbain toujours affirmée, mais jamais réalisée, par des autorités municipales qui souhaiteraient voir la ville retrouver sa propreté d'antan.

Une conception prédatrice de la propriété : l'empire du droit d'usage permanent et inaliénable

En Afrique de l'Ouest, l'appropriation en général, et l'appropriation de l'espace en particulier, est fondée sur l'usage, pas sur l'usager. En conséquences, premièrement, tout espace non utilisé est potentiellement utilisable par n'importe qui, quel qu'en soit le propriétaire! et, deuxièmement, il n'y a pas de problème à ce qu'un même espace fasse, successivement, l'objet d'usages différents par différents usagers. Traditionnellement, c'est l'usage qui compte, pas la propriété ! Et l'on comprend mieux qu'en milieu populaire on n'ait pas de respect, *a priori*, pour le droit de propriété sur l'espace. Il ne suffit pas d'affirmer un droit sur quelque chose (parcelle, maison, etc.) ou quelqu'un (épouse ou mari) pour qu'il soit reconnu. Pour être reconnu, un droit doit être effectivement défendu contre toute tentative de subversion. Une propriété qu'on respecte est une propriété interdite et donc défendue. Sinon, l'Autre peut toujours tenter de s'en emparer. Le système de valeurs n'est pas celui qu'on croit : on admire celui qui arrive à s'emparer d'un bien et à en profiter sans se faire prendre, et l'on méprise celui qui se fait déposséder de « sa chose » qu'il n'a pas su protéger. Le seul principe qui vaille, toujours et partout, est que ce qui n'est pas défendu est toujours disponible.

Code de l'honneur et de la honte versus code civil

À ce propos qu'en est-il du droit ? Ici plus, qu'ailleurs, le droit est une fiction, car personne n'y croit. Dans la plupart des milieux sociaux, les conduites et les interactions sociale sont régulées de manière dominante par des normes du savoir-vivre et de la bienséance, fondées sur un code, largement partagé, de l'honneur et de la honte. Selon ce code, qui n'a rien à voir avec les Droits qu'énonce le code civil, l'honnête homme connaît les privilèges et les obligations attachées à sa position sociale et il obéit aux

règles de la bienséance dans ses rapports à autrui. Mais ces règles varient selon le rang de noblesse, d'aïnesse, de séniorité ou de richesse de la personne et des qualités honorables très différentes sont associées à ces variations de positions sociales. Le pouvoir, le renom et le prestige d'un homme tiennent à sa réputation d'honneur qui doit être maintenue en permanence et par tous les moyens.

Ici, l'honneur n'est pas un sentiment mais une variété de Droit. C'est l'expression d'un Droit à la reconnaissance de soi dans une société où la protection d'une richesse possédée — femmes, domaine, terre, bétail, argent, etc. — n'est pas assurée par le système juridico-policié de l'État, mais par l'aptitude du propriétaire à défendre son honneur ! En tant que variété de Droit, l'honneur peut être conféré ou acquis, attaqué, défendu ou perdu. Car l'honorabilité s'acquiert aussi par le défi, en agressant les Droits d'autrui. Et ceci explique cela. Il s'ensuit que manquer de respect à quelqu'un — ce qui équivaut à mépriser son droit à la reconnaissance sociale — devrait provoquer de sa part une réaction de vengeance qui vise à réparer l'offense faite à sa réputation d'honneur. Quand bien même l'offense n'est pas grave, toute violation de l'honneur est une atteinte potentielle à la totalité des biens possédés par la partie lésée. Cette incursion dans le domaine des conceptions « indigènes » du Droit, donne, pensons-nous, du sens à la stratégie de défiance par la souillure, adoptée par la population urbaine des déshérités contre l'autorité municipale.

Car l'espace social populaire est régulé par ce code de l'honneur. En son sein, celui-ci est éminent, et toute personne jugée honorable par ses pairs peut, sans aucune perte d'intégrité, transgresser la Loi et les règlements communaux tout en conservant son honneur et sa bonne réputation. Dans un contexte de relative impunité légale, ce code d'honneur établit une hiérarchie des bonnes conduites, et de leurs sanctions effectives, qui ouvre la possibilité d'agir contre la loi. On l'a bien vu avec le problème que pose le recours légal contre les infractions aux normes d'assainissement, le citoyen craint plus la vengeance de ses voisins que la sanction du tribunal ! Ce point est capital, car il permet, je crois, de mieux comprendre le rapport social que les citoyens entretiennent avec les lois, les règlements et les règles de toutes sortes.

Que devient dans ce cas l'espace public ?

Selon les conceptions populaires, la première caractéristique de l'espace public est qu'il n'appartient à aucune famille, il n'appartient donc à personne ! Mais appartenir à personne n'est pas du tout la même chose (et n'a pas les mêmes conséquences) qu'appartenir à tout le monde. En effet, un bien qui appartiendrait à tout le monde serait un bien public, or, la conception d'un bien public, qui serait commun à toutes les familles de la ville, non seulement n'existe pas, mais elle semble inconcevable ! Les gens qui nous aiment bien, nous ont confié qu'une telle idée ne pouvait être qu'une idée de *toubabou*, une idée de « blanc » !

Bien au contraire, la conception qui prévaut localement est que l'espace public n'appartient à personne. Il est donc, à ce titre, et selon la coutume, en libre accès ; c'est-à-dire appropriable privativement par toute personne capable, premièrement, de s'en saisir pour en faire un usage privé et, deuxièmement, de faire respecter son droit de premier occupant-utilisateur auprès de tout nouveau venu ! Cette logique permet de comprendre les tentatives de d'appropriation, constamment renouvelées, de l'espace limitrophe des habitations ou de portions plus conséquentes de l'espace public urbain. Elle nous renvoie à une conception de la propriété selon laquelle, la légitimité d'un droit exercé sur l'espace, les choses ou les gens, est directement fonction de la capacité du propriétaire à le défendre. Le corollaire est qu'une autorité n'est reconnue, et donc respectée, que dans la mesure où elle se montre capable de défendre ses droits dans son domaine. On comprend mieux maintenant le sens politique du jeu de la souillure de la ville, engagé contre l'autorité communale.

La souillure de la ville : affaiblissement du lien social et dégradation du rapport à la cité

L'indifférence à la pollution du voisinage par la saleté a pu être interprétée comme un indicateur de l'affaiblissement du lien social, de la solidarité de voisinage et plus généralement, de la dégradation du rapport entre les hommes, et entre les hommes et leur cité. La pollution industrielle, les rebuts abandonnés dans les canaux d'évacuation des eaux pluviales, les ordures et les excréta étalés dans les rues, les bennes à ordures vides, incendiées et entourées d'ordures, signalent aussi bien l'ignorance des néo-citadins, le comportement irresponsable des industriels, le désordre provocateur des autochtones, que la souillure protestataire des citoyens découragés face à la négligence laxiste des autorités de contrôle.

La cause de ces dégradations est, évidemment, le processus de modernisation de la vie urbaine qui touche de façon inégale et à des degrés divers les groupes sociaux et qui renvoie les couches économiquement faibles à la périphérie de la modernité. Cette dynamique, perceptible à travers la topologie des investissements en infrastructures collectives est au fondement d'un « incivisme » urbain qui se manifeste par la souillure, volontaire, de l'espace public et qui n'est rien d'autre qu'une réponse à la domination sociale ressentie par ceux qui participent à l'effort collectif, mais qui se voient rejetés « hors de la ville ». À vrai dire, toutes les études sur la propreté urbaine¹⁸² confirment que les attitudes positives des citoyens sont liées à un sentiment d'attachement à « leur » ville, souvent associé à la conscience d'un intérêt collectif vis-à-vis du territoire urbain. Partout, la disposition à préserver, ou à ne pas préserver, la propreté de l'espace habité (qu'il soit privé, limitrophe ou public) semble être fonction de la volonté de reproduire à l'identique, ou non, le rapport social qu'on entretient à l'espace vécu.

L'image de l'autorité communale : un pouvoir despotique, clientéliste et corrompu !

Historiquement, à l'époque coloniale, l'autorité à la fois distante et despotique du pouvoir communal ne se manifestait aux citoyens que par l'exercice de la puissance publique à travers, entre autres, les actions, les contrôles et les sanctions effectués par les services techniques municipaux. Aujourd'hui, au Burkina Faso, les citoyens continuent, à tort ou à raison, de se représenter le pouvoir communal comme une instance autoritaire, distante et clientéliste. Le processus récent de démocratisation de la vie politique locale est perçu comme un trompe-l'œil qui permet cependant de contester vigoureusement la légitimité de l'autorité communale.

On stigmatise vigoureusement, en paroles, l'incapacité de la mairie, son inefficacité et son manque de sens de la chose publique : « ils ne viennent jamais dans nos quartiers ! », « ils ne mettent pas les pieds ici ! ». Les habitants des quartiers populaires considèrent que l'absence de prise en charge des infrastructures d'assainissement de « leur » quartier par l'autorité communale est bien autre chose qu'un simple dysfonctionnement technique ou organisationnel : c'est le manque de considération politique (en fonction de la même logique de respect du code d'honneur) qu'ils lisent dans ce défaut de prise en charge. À cause du clientélisme et de la fraude électorale généralisés qui ne profitent guère qu'aux notables, les citoyens pauvres ont le sentiment de ne pas être représentés politiquement. Le désarroi et l'incertitude quotidiens des exclus du modernisme ont engendré une forme de désaffiliation politique qui s'exprime, entre autres, par la souillure de l'espace public de la ville. Comme nous l'avons vu, la souillure de la ville a d'autres raisons, concomitantes, relativement indépendantes les unes des autres, mais qui agissent toutes dans le même sens et qui se renforcent les unes les autres pour souligner l'incapacité municipale.

Pour les « muets » de l'arène politique locale, l'enjeu est de subvertir la réglementation municipale de l'hygiène et de la propreté qui, pour la population pauvre semble symboliser et incarner la toute puissance politique du pouvoir municipal. L'enjeu est de montrer que « le maire » est impuissant à faire régner « son ordre » symbolique, l'ordre hygiénique, sur « son territoire », la commune. Et ça marche ! car, ici comme ailleurs, la saleté de la ville dérange les autorités : elle marque la perte de contrôle de « l'espace public » par la « puissance publique ». La souillure de l'espace public est donc, en partie, un acte conscient qui peut être analysé comme une forme populaire de violence critique réagissant à la défaillance du pouvoir communal à faire régner l'ordre hygiénique dans la ville.

Elle met en cause la légitimité du pouvoir communal à promulguer des règles dont chacun sait que ses représentants sont les premiers à les transgresser. À cet égard, sur le plan de la régulation, le décalage entre les règles normatives d'organisation de l'espace public et les règles effectives de sa pratique a atteint un tel niveau qu'on se trouve dans une situation d'absurdité « ubuesque ». L'espace public apparaît clairement comme le lieu de leur affrontement et la propreté urbaine comme son enjeu.

Cependant, le fait de se servir de la saleté pour souiller le territoire de la commune est plus un défi (renvoyant à une logique néo-traditionnelle de l'honneur, de la honte et de la malédiction) qu'une expression politique (renvoyant à une logique civique et citoyenne). Il est douteux cependant que cette forme délétère de violence contestataire soit susceptible d'ébranler les causes réelles de l'immobilisme

¹⁸² Corbin, 1982a, 1982b, 1984 ; Dupuis, 1982 ; Lesbet, 1985, 1992, 1999 ; Vigarello, 1985 ; Jolé, 1982, 1986, 1989, 1991 ; Jeudy, 1985, 1991a, 1991b ; Clavel, 1986, 1991 ; Navez-Bouchanine, 1987, 1988, 1989, 1991 ; Csergo, 1988 ; Tauveron *et alii*, 1988.

communal et de la coercition politique. Inorganisée et impensée, cette forme de réaction subversive semble incapable de faire bouger un système politique, insensible à la pollution urbaine et capable d'absorber ou de neutraliser les résistances et les détournements des citoyens. Il n'en reste pas moins que ce défi manifeste la volonté des exclus du progrès de ne pas se soumettre à l'ordre symbolique de la ville que tente d'imposer la commune. Une intervention sociale adaptée menée par les pouvoirs politiques locaux consisterait à renforcer les liens entre les lieux et les habitants. Ce serait le seul moyen, s'il en est encore temps, d'éviter le franchissement de certains seuils de dégradation sociale au-delà desquels la malpropreté et l'inconfort n'atteignent plus les sensibilités émoussées des franges marginalisées d'une population en rupture de société.

Rivalité, concurrence et « chacun pour soi » institutionnel: les conséquences de « l'effet de manne »

Les problèmes d'assainissement de la ville de Bobo-Dioulasso sont un bon indicateur de l'ambiguïté politique qui caractérise la coopération institutionnelle en l'état actuel du processus de décentralisation. En effet, bien que la loi prévoie, entre autres, le transfert à la commune des compétences de l'État en matière d'assainissement, on observe que les services déconcentrés de l'État résistent de toute leur capacité d'inertie au transfert de leurs compétences à la municipalité. Au-delà des raisons spécifiques ou conjoncturelles, il y a des raisons structurelles pour qu'il en soit ainsi. L'une d'entre elles, très générale, est la conséquence de « l'effet de manne » : les directeurs et responsables des services de l'État craignent, à juste titre, de perdre la position d'intermédiaire obligé qu'ils occupent actuellement, qui leur donne un accès privilégié aux ressources de la rente du développement qu'ils ont pris l'habitude de capter de toutes les manières possibles.

Du côté des autorités communales, la situation n'est pas meilleure ; elles manquent de moyens et sont à peu près totalement paralysées par les grandes et les petites dettes clientélistes qu'elles ont contractées pendant la période électorale. Elles n'arrivent toujours pas à s'imposer, ni aux directions des services déconcentrés de l'État, ni à la population, faute de disposer de compétences et de moyens d'action crédibles. La seule ressource dont elles disposent, qui compte, et dont elles abusent, c'est la « manne » provenant du détournement des parcelles d'habitation dans le cadre du lotissement des secteurs urbains. Enfin, au-delà des textes de loi et des résistances multiples, il n'y a pas une définition précise des compétences qui pourraient être attribuées aux différents partenaires locaux (municipalité, opérateurs privés, services déconcentrés de l'État, ménages, coopération décentralisée, ONG...) impliqués dans les activités d'assainissement.

La perspective des Plans Stratégiques d'Assainissement de Ouagadougou et de Bobo-Dioulasso

Si les Plans Stratégiques d'Assainissement de Ouagadougou et Bobo-Dioulasso devaient négliger de prendre en considération cette dimension politique de la souillure urbaine, ils s'interdiraient sans doute d'atteindre leurs objectifs majeurs. Le rapport à la propreté de l'espace urbain est une dimension du rapport social complexe qu'on appelle le « civisme », qui présuppose l'existence de liens spécifiques entre les habitants et leur espace d'habitation, entre les habitants eux-mêmes et enfin entre les habitants et les services municipaux en tant que représentants du gouvernement de la cité. Au-delà de ces liens, il présuppose aussi, et surtout, l'existence d'une conception partagée de ce qui relève du domaine public et du domaine privé, du service public et de l'espace public.

À travers les « conceptions culturelles, pratiques sociales et enjeux institutionnels autour de la gestion des eaux usées à Ouagadougou et Bobo-Dioulasso » c'est ce rapport civique, entre les habitants et leur cité, que nous avons tenté d'investiguer dans la plupart de ses dimensions sociologiques. En l'état actuel, ce rapport est fait de méfiance, de défiance et de mépris réciproques qui se manifestent par un manquement systématique aux attentes de l'Autre.

Pour ce que nous en avons dit, ce rapport politique est à réinventer entièrement. L'usager de l'espace public, le citoyen, doit être reconsidéré comme un acteur social compétent, comme un citoyen. Car les situations les plus dangereuses pour l'espace public sont celles où l'usager est captif, impuissant à transformer son environnement et contraint à la co-présence quotidienne et régulière avec l'irréparable (Isaac, 1991 :72). Le constat d'impuissance que manifestent certaines déclarations d'informateurs laisse penser que, dans certains lieux de la ville, l'irréparable est déjà là. Or, l'irréparable est le dommage le plus dramatique parce qu'il met à mal le droit de regard citoyen, sa fonction sociale de témoin qui exprime publiquement sa gêne, son trouble, sa plainte, et qu'il est l'aboutissement le plus dégradant des atteintes aux qualités d'urbanité et de civilité d'un espace public.

Pour devenir une réalité urbaine, à Ouagadougou et à Bobo-Dioulasso, la propreté nécessiterait la conclusion d'une sorte de convention civique entre la municipalité et les citoyens. En premier lieu, la commune devrait être en mesure de fournir un vrai service public d'assainissement aux citoyens afin de produire ce « bien collectif indivisible » (Jolé, 1991: 33) qu'est la propreté urbaine. Ce service public de propreté urbaine devrait être en mesure d'assurer efficacement à tous les citoyens un moyen facile de se débarrasser de leurs ordures et il devrait contrôler son élimination dans l'ensemble de l'espace urbain pour des raisons d'hygiène, de propreté, d'embellissement de la ville : bref ! de respect de ses habitants. La fourniture de ce service public est un préalable à toute volonté de changement du rapport politique au bien collectif qu'est la propreté urbaine. Les conditions politiques actuelles de la vie urbaine constituent certainement le principal obstacle à une appropriation responsable et civique de la propreté de l'espace public.

VI. Bibliographie

VI.A. Bibliographie des auteurs cités dans le texte

Barbichon Guy, 1991, Espaces partagés: variation et variété des cultures, *Espaces et Sociétés*, "Espaces publics et complexité sociale", N° 62-63: 107-134.

Barraqué Bernard, 1992, "La ville propre: pour une approche anthropologique et historique", in *Le propre de la ville: pratiques et symboles*, Edité par M. Ségaud, La Garenne-Colombes: Editions de l'Espace Européen: 161-170.

Beaune Jean-Claude, 1999, *Le déchet, le rebut, le rien, Milieux*, Seyssel: Champs Vallon.

Bernard Yvonne & Ségaud M., Eds, 1991, *La ville inquiète: habitat et sentiment d'insécurité*, La Garenne-Colombes: Editions de l'Espace Européen

Bernard Yvonne *et alii*, 1987, Pratiques de l'habitat et modèles culturels : recherches comparatives, *Psychologie française*, tome 32,1/2: 45-51.

Bouju Jacky, 2000b, Clientélisme, corruption et gouvernance locale à Mopti (Mali), *Autrepart*, Logiques identitaires, logiques territoriales, n°14: 143-163.

—, 2000a, En collaboration avec Lavigne-Delville Philippe & Le Roy Etienne, *Prendre en compte les enjeux fonciers dans une démarche d'aménagement. Stratégies foncières et bas-fonds au Sahel*, Coll. Etudes & travaux, Editions du GRET, octobre 2000 : 128p.

—, 1999, "La sociabilité urbaine et la "crise" en Afrique de l'ouest : entre les défaillances de la solidarité familiale et la concurrence cérémonielle, "on se cherche!", in *Amitiés : Anthropologie et Histoire*, Edité par Georges Ravis-Giordani, Aix-en-Provence: Publication de l'Université de Provence: 325-352.

—, 1998, "Approche anthropologique des stratégies d'acteurs et des pouvoirs locaux autour du service de l'eau à Bandiagara, Koro et Mopti (Mali)", PS / Eau-Ministère de la Coopération.

—, 1995, Anthropologies parallèles : description d'une procédure d'Enquête Anthropologique Rapide (E.A.R.), *Bulletin de l'APAD*, n° 9, juin 1995 : 77-86.

Bourdieu Pierre, 1966, "The sentiment of honor in Kabyle society", in *Honor and Shame: the values of mediterranean society*, Edité par J. G. Peristiany, Chicago: University of Chicago Press.: 191-241.

Clavel Maïté, 1991, La propreté au risque de l'exclusion, *Les Annales de la Recherche Urbaine*, décembre 1991,n°53: 4-11.

Déverin-Kouanda Yveline, 1993, De la fertillité à la nuisance urbaine; les difficiles variations culturelles du Tampuure (tas d'ordure) en pays Mossi (région de Ouagadougou, Burkina Faso), *Géographie & Cultures*, Université de Ouagadougou:

Déverin-Kouanda Yveline, 1991, Gestion des espaces collectifs : pratiques ouagalaises, *Espaces et Sociétés*, "Espaces publics et complexité sociale", N° 62-63,L'Harmattan: 93-106.

Douglas Mary, 1992. *De la souillure, études sur la notion de pollution et de tabou*. Paris : La découverte : 193 pages (première édition *Purity and Danger*, Routledge and Kegan Paul Ltd., Londres, 1967).

Gellner Ernest, 1995, "The importance of being modular", in *Civil Society, Theory, History Comparison*, Edité par J.A. Hall: Polity Press:

Gouhier Jean, 1991, La rose et l'ordure à la Villeneuve de Grenoble. Propreté urbaine et grands ensembles, *Les Annales de la Recherche urbaine*, décembre 1991,n°53: 78-87.

Guène Oussénou, Cheikh S. Touré & Maystre Lucien Yves, 1999, *Promotion de l'hygiène du milieu. Une stratégie participative*, Vol. 17, Coll. "Gérer l'environnement", Lausanne: Presses polytechniques et universitaires romandes.

Harpet Cyrille, 1999, "Le déchet : une horloge chaotique : série sémantique des termes de la déchéance", in *Le déchet, le rebut, le rien*, Coll. *Milieux*, Edité par Beaune Jean-Claude, Seyssel: Champs Vallon: 181-199.

Isaac Jules, 1991, La gestion des espaces publics, *Espaces et Sociétés*, "Espaces publics et complexité sociale",N° 62-63: 70.

Jaglin Sylvie, 1995, *Gestion urbaine partagée à Ouagadougou. Pouvoirs et périphéries (1983-1991)*, Paris: Karthala-Orstom.

Jeady Henri-Pierre, 1991, Norme et transgression dans l'espace public, *Espaces et Sociétés*, "Espaces publics et complexité sociale",62-63: 83-92.

Jolé Michèle, 1991, Gérer ses résidus en public. R'bati, Slaoui, et habitants de Temara aux prises avec leurs déchets, *Les Annales de la Recherche Urbaine*, décembre 1991,n°53: 32-39.

Kanki Bernadette,Curtis Valérie,Mertens Thierry,Traoré Etienne,Cousens Simon,Tall François & Diallo Ibrahima, 1994, Des croyances aux comportements: diarrhées et pratiques d'hygiène au Burkina Faso, *Cahiers Santé*, 4: 359-66.

Knaebel Georges, 1991, Le rangement du résidu, *Les Annales de la Recherche Urbaine*, décembre 1991,n°53: 22-31.

Korosec-Serfaty P., 1991, Espaces publics et complexité sociale, *Espaces et Sociétés*, N° 62-63: 30-60.

Le Bris Emile, 1999, La construction municipale en Afrique. La laborieuse gestation d'un nouvel espace public, *Politique africaine*, n° 74: 6-12.

Lesbet Djaffar, 1992, "La résistance des ordures à Alger", in *Le propre de la ville: pratiques et symboles*, Edité par M. Ségaud, La Garenne Colombes: Editions de l'Espace Européen: 207-219.

—, 1999, "La Casbah : une cité en reste", in *Le déchet, le rebut, le rien*, Coll. *Milieux*, Edité par Beaune Jean-Claude, Seyssel: Champs Vallon: 123-150.

Lund Christian, 1999, A Question of Honor : Property Disputes and Brokerage in Burkina faso, *Africa*, 69, (4): 575-594.

Millogo Malimata, 2002, Analyse des pratiques de pollution de l'environnement urbain a Bobo-Dioulasso (Burkina Faso), Mémoire de recherche pour l'obtention du Diplôme Supérieur en Travail Social International (DSTSI), MAE/Collège Coopératif, Bobo-Dioulasso:158 pages.

Navez-Bouchanine Françoise, 1991, L'espace limitrophe: entre le privé et le public, un no man's land? La pratique urbaine au Maroc, *Espaces et Sociétés*, "Espaces publics et complexité sociale", N° 62-63: 135-162.

ONEA, 1999, *Plan Stratégique d'assainissement des eaux usées de la ville de Bobo-Dioulasso (PSAB), Document final suite au conseil de cabinet de M.E.E. le 28 avril 1999*, Ouagadougou: Direction de l'assainissement.

Ouattara Fatoumata, 1999a, *Savoir-vivre et honte chez les Senoufo Nanerge (Burkina Faso)*, thèse de doctorat nouveau régime, EHESS, Marseille, 370 pages, multigr.

Ouédraogo G. & Stoll H.R., 1994, *3ème Projet Urbain "Amélioration des conditions de vie urbaines" : volet "Déchets industriels et toxiques"*, Infraconsult SA, Berne, Rapport sectoriel de la mission supplémentaire à Bobo-Dioulasso (version provisoire).

Ouédraogo Jean-François, 2002, Participation Communautaire au Développement Social local : la question de l'assainissement à Baskuy et à Nongremassom dans la ville de Ouagadougou, Mémoire DSTSI, Collège Coopératif, Aix-en-Provence: 90 pages.

PDSU, 1999, *Le partenariat entre la municipalité et les organisations socio-économiques*, Programme de Développement social urbain-Commune de Bobo-Dioulasso, Actes de l'Atelier.

Pellegrino et al., 1991, Espace public et évolution des liens sociaux, *Espaces et Sociétés*, "Espaces publics et complexité sociale", n° 62-63: 11-26.

Peristiany J. G., 1966, "Honor and Shame", in *Honor and Shame*, Edité par J. G. Peristiany, Chicago: University of Chicago Press: 9-18.

Poloni Arlette, 1990, "Sociologie et Hygiène. Des pratiques de propreté dans les secteurs périphériques de Ouagadougou", in *Sociétés, Développement et santé, Coll. Universités francophones*, Edité par Didier Fassin et Yannick Jaffré: Ellipses / Aupelf-UREF: 273-287.

Querrien Anne, 1991, Introduction, *Les Annales de la Recherche Urbaine*, décembre 1991 "Le génie du propre", n°53: 3-4.

Rémy Jean, 1991, Présentation, *Espaces et Sociétés*, "Espaces publics et complexité sociale", N° 62-63: 5-8.

Sanou Doti Bruno & Sanou Sma Kma ti Zugo Alice, 1994, *Odonymes et noms de places de Bobo-Dioulasso. La mémoire collective à Sia, source d'inspiration, à travers les rues et places 1927-1993*, Vol. tome I, Bobo-Dioulasso: Centre africain de recherche pour une pratique culturelle du développement.

Ségaud Marion, Ed., 1992, *Le propre de la ville : pratiques et symboles*, La Garenne-Colombes: Editions de l'Espace Européen: 268 p.

Stewart Franck Henderson, 1994, *Honor*, Chicago & London: The University of Chicago Press.

Ta Thu Thui, 1999, *Etude institutionnelle et financière du plan stratégique d'assainissement de Bobo-Dioulasso (ou PSAB)*, ONEA - Burkina Faso, Rapport final.

Tauveron Albert, 1999, "Le déchet, le rebut, le rien: au carrefour des disciplines", in *Le déchet, le rebut, le rien, Coll. Milieux*, Edité par Beaune Jean-Claude, Seyssel: Champs Vallon: 173-180.

Wyngaerden François, 2001, *Le "nouveau reste" Approche socio-anthropologique des pratiques et des représentations liées aux déchets à Ziniaré, ville émergente au Burkina Faso*, Mémoire de fin d'étude, Faculté des Sciences Economiques, Sociales et Politiques. Unité de sociologie et d'anthropologie, Université catholique de Louvain, Louvain: 158 pages.

VI.B. Références thématiques sur l'assainissement

- Abel F. 1982. Gestes de la vie quotidienne dans le Constantinois. Thèse de troisième cycle.
- Abraham K., 1965, *Psychanalyse et culture*, Paris: Payot.
- ACA-IUP (Agence de Coopération et d'Aménagement - Institut d'Urbanisme Parisien). 1984. *Quelles alternatives pour l'assainissement des villes du Tiers-Monde*. ACA/IUP.
- Actes. 1989. "Villes et Santé en Grande-Bretagne." *Colloque, Clermont-Ferrand, 1989*.
- Agulhon Maurice, 1975, Imagerie civique et décor urbain, *Ethnologie Française* n°5.
- Arcens M. T. 1993. *La gestion des déchets solides. Une étude de cas au Burkina Faso : relations entre hommes et femmes dans le projet pilote du quartier de Wogodogo-Nossin, secteur 10 de la ville de Ouagadougou*. CREPA 01014.
- Ativon K. & Hereau F. 1986. *Etude des toilettes publiques collectives*. CIEH 01134.
- Bagré Alain, 1998, "La réglementation communale de l'assainissement," in *Actes de la deuxième édition des journées eaux usées et excréta*, Edited by ONEA, pp. 20-21. Ouagadougou: ONEA (114 p.).
- Barraqué Bernard. 1984. *Espace politique local et praticiens de l'aménagement, les services municipaux d'Annecy*. MRT. Comité collectivités territoriales et décentralisation.
- Basagana Ramon & Sayad Ali, 1974, *Habitat traditionnel et structures familiales en Kabylie.*, Alger: Centre de Recherches Anthropologiques, Préhistoriques et Ethnographiques.
- Bataille Georges, 1967, *La part Maudite*, paris: Minuit.
- Beaune Jean-Claude,, 1999, "Le déchet, le rebut, le rien: l'antidémiurgie: la matière vue du bas," in *Le déchet, le rebut, le rien, Coll. Milieux*, Edited by Beaune Jean-Claude, Seyssel: Champs Vallon: 9-20
- Benaria Farouk, 1980, *Alger: agrégat ou cité*, Alger: SNED.
- Benyoucef B., 1986, *Le M'zab, les pratiques de l'espace*, Alger: ENAL.
- Bernard Yvonne *et alii*, 1987, Pratiques de l'habitat et modèles culturels : recherches comparatives, *Psychologie française*, tome 32:45-51.
- Bernardet-Van Staëvel Elvire, 1999, "De la monstruosité du déchet ultime," in *Le déchet, le rebut, le rien, Coll. Milieux*, Edited by Beaune Jean-Claude, Seyssel: Champs Vallon: 112-122
- Berque Jacques, *Normes et valeurs dans l'Islam contemporain*, Paris: Payot.
- Bertolini Gérard, *Déchets et design, les ambassadeurs du futur*: société Alpine de Publications.
- , *Eau, déchets et modèles culturels, alternatives au tout-à-l'égout*: Entente.
- , *Homo Plasticus, les plastiques, défi écologique*: Sang de la terre.
- , *Le marché des ordures*: L'Harmattan.
- , *Rebuts ou ressources? La socio-économie du déchet*: Entente.
- , 1991, Du balai ou les ratés du progrès, *Les Annales de la Recherche urbaine* décembre 1991:88-91.
- , 1999a, "L'or et l'ordure, le déchet et l'argent," in *Le déchet, le rebut, le rien, Coll. Milieux*, Edited by Beaune Jean-Claude, pp. 37-49. Seyssel: Champs Vallon.
- , 1999b, "Les déchets : recueil de citations et dictons," in *Le déchet, le rebut, le rien, Coll. Milieux*, Edited by Beaune Jean-Claude, pp. 210-230. Seyssel: Champs Vallon.
- Bertolini Gérard & Chabert d'Hières M., 1987, *Déchets ménagers dans les pays en développement*, Paris: CNRS-APREDE.

- Bertolini Gérard et alii, 1992, *Déchets d'oeuvres - La littérature et le déchet*, Paris: coéd. Ademe-Le Polygraphe.
- Billet Philippe, 1999, "Le déchet, du label au statut : considérations juridiques sur un abandon," in *Le déchet, le rebut, le rien*, Coll. *Milieux*, Edited by Beaune Jean-Claude, pp. 99-111. Seyssel: Champs Vallon.
- Billiard Isabelle, 1986, L'espace public, *Les Annales de la Recherche Urbaine* avril 1986:87-94.
- Blanchet A., Dard Philippe & Palmade G., 1981, *Odeurs et habiter*: CSTB.
- Bonou Gninty Boniface. *Technologies appropriées d'eau potable et d'assainissement et comportements socio-sanitaires des populations du quartier Wogodogo et du village de Roumtenga*. CNRST, Direction de la coordination et du contrôle scientifique, CREPA.
- Boudriot P.D., 1986, Essai sur l'ordure en milieu urbain à l'époque pré-industrielle: boues, immondices et gadoue à Paris au XVIII^e siècle, *Histoire, Economie, Société* n°4:515-528.
- Bouhdiba Abdelwahab, 1973, *A la recherche des normes perdues*, Tunis: MTE.
- , 1975, *La sexualité en Islam*, Coll. *Quadrige*, Paris: PUF.
- Bouju Jacky, 1998, "Approche anthropologique des stratégies d'acteurs et des pouvoirs locaux autour du service de l'eau à Bandiagara, Koro et Mopti (Mali)," vol. 1998, pp. 29-38, 74-88: PS / Eau-Ministère de la Coopération.
- Boutin C. & Lago S. 1991. *Le traitement des eaux usées de type collectif au Burkina Faso et au Sénégal*. CEMAGREF - CIEH 00968.
- Brouardel P., 1904, "La propreté et l'Hygiène," in *Les applications sociales de la solidarité*. Paris: Alcan.
- Burgers Lizette, Boot Marieke, Sidibesma W.I.J.K. & Van Christine. 1988. *Hygiene education in water supply and sanitation: literature review with selected and annotated bibliography*. International Water and Sanitation Centre (IRC).
- Cadène Philippe, 1991, La mise au propre des villes indiennes. De la dégradation à la différenciation?, *Les Annales de la Recherche urbaine* décembre 1991:12-21.
- CAPEL, 1975, L'image de la ville et le comportement spatial des citadins, *L'espace géographique* n°1.
- Centre Muraz. 2000. *contrôle de la qualité bactériologique des eaux de consommation humaine dans la ville de bobo-Dioulasso, Burkina Faso*.
- , 2001. *Contrôle de la qualité bactériologique des eaux de consommation humaine dans la ville de Bobo-Dioulasso, Burkina Faso*. Centre Muraz.
- Charnay J.-P., 1980, *Les contre-Orients ou comment penser l'Autre selon Soi.*, Coll. *la Bibliothèque arabe*, Paris: Sindbad.
- Charnay Jean-Paul, 1978, *Sociologie religieuse de l'Islam*, Paris: Sindbad.
- Chevallier D. et alii, 1979, *L'espace social de la ville arabe*, Paris: Maisonneuve et Larose.
- Chevallier Jean & Gheerbrant Alain, 1985, "Excrément," in *Dictionnaire des symboles*. Paris: R. Laffont / Jupiter.
- Cissé Guéladio, 1999, Risques sanitaires liés à l'utilisation d'eaux polluées en maraîchage urbain au sahel. Cas de Ouagadougou (Burkina Faso), *Sud Sciences & Technologies* n° 3: 4-13.
- Cisse I. *Influence de l'assainissement (ou de son absence) sur la qualité des eaux de puits traditionnels en zone d'habitat spontané*. EIER 01164.
- Clavel Maité, 1986, Propreté: mots, rites, images, *Cahiers Internationaux de Sociologie* LXXX.
- , 1991, La propreté au risque de l'exclusion, *Les Annales de la Recherche Urbaine* décembre 1991:4-11.

- Clerc A. 1996. *Analyse critique du système de gestion par la division économique des déchets municipaux de Ouagadougou*. CREPA, EPFL 01159.
- CND, 1998, *Les textes d'orientation de la décentralisation*, Ouagadougou: Commission Nationale de la décentralisation.
- Coing Henri & Montano Iraida, 1985, *Villes et déchets dans le Tiers-Monde*, Paris: Editions de l'ENPC.
- Coing Henri & Montaño Iraida, 1986, La gestion de l'eau potable dans le Tiers-Monde, *Les Annales de la Recherche Urbaine "L'eau dans la ville"*, N°30:34-72.
- Commission d'Anthropologie et d'Ethnologie française. 1986. "Usages et représentations de l'eau." *Poitiers, 1986*, pp. 316 pages Actes du 111ème congrès national des sociétés savantes.
- Corbin Alain, 1982a, L'hygiène publique et les "excreta" dans la ville préhaussamanienne, *Ethnologie Française* 12.
- , 1982b, *Le miasme et la Jonquille, l'odorat et l'imaginaire social, XVIIIème et XIXème siècles*, Coll. *Champs*, Paris: Flammarion.
- , 1984, *Déchets, généalogie des pratiques*, Paris: Centre Georges Pompidou.
- Cotton A. 1991. "Urban aspects." *Watsan 2000. Proceedings of the UNICEF orientation/training Workshop for Water and Sanitation Staff, 1991*, pp. 47-59.
- CREPA. 2001. *Un plan stratégique pour l'assainissement urbain. L'expérience du Burkina Faso*. CREPA.
- CREPA / CIEH. 1992. *Environnement et développement des villes africaines. Contribution à la gestion des déchets solides*. Institut africain de gestion urbaine.
- CREPA / IAGU. 1992. *Enquête sur la gestion des déchets solides à Ouagadougou*.
- CREPA / Ouagadougou. *Etude de la volonté et la capacité des populations à payer des ouvrages d'assainissement individuels : secteur 10 de Bobo-Dioulasso*. CREPA 01475.
- , *Programme Saniya : étude de la volonté et de la capacité des populations à payer des ouvrages d'assainissement individuels, secteur 10 de Bobo-Dioulasso, Burkina Faso*. CREPA 01421.
- , *Projet d'amélioration des conditions de vie du quartier Accart-ville nord à Bobo-Dioulasso*. CREPA 01334.
- , *Projet d'eau, d'assainissement et d'hygiène en milieu rural, Burkina Faso : l'expérience d'Imiougou*. CREPA 01426.
- , *Rapport final d'exécution des travaux de construction de blocs de latrines publiques et installation de dispositif de lavage de mains*. CREPA.
- , 1992. *Environnement et développement des villes africaines : contribution à la gestion des déchets solides*. CREPA - CIEH 01012.
- , 1998. *Rapport final d'exécution des travaux de construction des blocs de latrines publiques et réhabilitation des installations sanitaires*. CREPA 00375.
- CREPA / ouagadougou. 1998. *Rapport final d'exécution des travaux du programme " Eau et Assainissement " du Plan International*. CREPA 01355.
- Crooks Harold, 1984, *La bataille des ordures*, Montréal: Boréal Express.
- Csergo Julia, 1988, *Liberté, Egalité, Propreté. La morale de l'hygiène au XIX° siècle*, Paris: Albin Michel.
- Dabilgou Vincent, 1998, "La place et le rôle de l'Assainissement dans les politiques et Stratégies de gestion urbaine," in *Actes de la deuxième édition des journées eaux usées et excréta*, Edited by ONEA, pp. 19-20. Ouagadougou: ONEA (114 p.).
- Dagognet François, *Des détritius, des déchets, de l'abject: une philosophie écologique*, Vol. Les empêcheurs de penser en rond.

—, *Les dieux sont dans la cuisine, philosophie des objets et objets de la philosophie*: Les empêcheurs de penser en rond.

—, 1999, "Éloge du Déchet," in *Le déchet, le rebut, le rien*, Coll. Milieux, Edited by Beaune Jean-Claude, pp. 200-209. Seyssel: Champs Vallon.

Dakouré D. 1997. *Rôle des opérateurs privés dans la distribution d'eau potable dans les quartiers périurbains et les centres secondaires : cas de Bobo-Dioulasso et Niangologo (Burkina Faso)*. Hydro Conseil.

Dereux Philippe, 1996, *Petit traité des épiluchures*, Paris: Julliard.

Dianzinga Fidèle. 1984. L'eau dans Brazzaville et le service public de l'eau. Réflexion sur l'adaptation d'une organisation technique à son environnement social, culturel et urbain. thèse de 3ème cycle, Institut d'Urbanisme.

Diarra Joseph Marie, 1998, "La problématique de l'Assainissement urbain en Afrique de l'Ouest", in *Actes de la deuxième édition des journées eaux usées et excréta*, 14,15,16 et 17 septembre édition, Edité par ONEA, Ouagadougou: ONEA (114 p.): 21-22.

Diop O. E., *Projet d'amélioration des conditions de vie urbaine à Ouagadougou : gestion des déchets solides municipaux : étude de faisabilité et d'ingénierie préliminaire*, PDU, rapport provisoire, 00546.

Direction du 3ème Projet de développement urbain / Ouagadougou, 1996, *Plan d'action pour la gestion des déchets ménagers et industriels à Ouagadougou et Bobo-Dioulasso*, SOCREGE, Document provisoire, 01450.

Dixon Stephen, 1992, *Ordures*, paris: Balland.

Donati Nadia, 1998, *Concurrence et contrat dans le traitement des ordures ménagères*, Thèse de Doctorat, Paris I - Sorbonne:

Douglas Mary, 1971, *De la souillure - Essai sur les notions de pollution et de tabou*, Paris: François Maspéro.

Dr. Stoll H.R. & Ouédraogo G., 1994, *Amélioration des conditions de vie urbaines. Volet : Déchets industriels et toxiques*, Infraconsult SA, Rapport sectoriel de la mission supplémentaire à Bobo-Dioulasso : version provisoire.

Dreyfus Jacques, 1986, L'eau et l'assainissement en Afrique Noire. Le point de vue de Fidèle Dianzinga, *Les Annales de la Recherche Urbaine*, "L'eau dans la ville", N°30, avril 1986: 73-77.

Dupuy Gabriel & Knaebel Georges, 1978, *Choix techniques et assainissement urbain en France de 1800 à 1977*, Paris: Institut d'Urbanisme de Paris.

—, 1982, *Assainir la ville hier et aujourd'hui*, Paris: Dunod.

Edmond R., 1977, *L'esthétique en question*, Paris: PUF.

Elias Norbert, 1973, *La civilisation des moeurs*, Paris: Calmann-Lévy.

Etienne Janique, 1994, *Etude de cas sur l'eau et la santé dans les quartiers urbains défavorisés*, BURGEAP/CFD, Rapport final,

Faggianelli Daniel & Sidibé M., 1998, *Développement des systèmes d'alimentation en eau potable dans les centres ruraux et semi-urbains au Mali*, Académie de l'eau.

Filiod Jean-Paul, 1995, L'univers domestique au singulier pluriel, contribution à une ethnographie de l'habiter, Thèse de Doctorat de Sociologie et Sciences Sociales, Lyon II:

—, 1996, "Présence et représentations de la nature dans l'univers domestique", Edité par Architecture et Nature. Contribution à une anthropologie du patrimoine: P.U.L.: 125-147.

—, 1999, "L'épiluchure, le matelas, la statuette : l'univers domestique à l'épreuve de la conservation", in *Le déchet, le rebut, le rien*, Coll. Milieux, Edité par Beaune Jean-Claude, Seyssel: Champs Vallon: 151-172.

- Flemming Konradsen, Wim van der Hoek, Chris Perry & Daniel Renault, 1997, De l'eau : où la prendre et pour qui ?, *Forum mondial de la santé*, vol. 18: 45-47.
- Frey Jean-Pierre, 1991, La domestication urbaine des commodités. Les modèles d'habitat des usines Schneider au Creusot, *Les Annales de la Recherche urbaine*, décembre 1991, n°53: 58-71.
- G.R.A.D.I., 2000, *Opération Saniya. Rapport d'exécution*, Groupe de Recherche-Action pour le Développement Intégré, Rapport d'exécution.
- Gayon Jean, 1999, "Nietzsche, le déchet et la sélection", in *Le déchet, le rebut, le rien*, Coll. *Milieux*, Edité par Beaune Jean-Claude, Seyssel: Champs Vallon: 70-79.
- GERAL, 1996, *Des déchets et des hommes*, Ministère de l'Environnement, sous-direction des produits et des déchets.
- Gleichmann Peter Reinhart, 1982, Des villes propres et sans odeurs. La vidange du corps humain, ses équipements et sa domestication, *Urbi*, 5, V - avril 1982:
- GOPA, 1995, *Etude d'assainissement des eaux usées*, ONEA.
- Goubert Jean-Pierre, 1986, *La conquête de l'eau. L'avènement de la santé à l'âge industriel*, Coll. *Pluriel*, Paris: Robert Lafont.
- Goubert Jean-Pierre, 1984, Equipements hydrauliques et pratiques sanitaires dans la France du XIX° siècle, *Etudes Rurales*, 93-93:
- , 1988, *Du luxe au confort*, Coll. *Modernité XIX° & XX°*, Paris: éd. Belin.
- Gouhier Jean, 1984, ""Intouchables" rejetés ou "Métèques" courtisés : les déchets marqueurs de l'espace géographique", in *L'art d'accommoder les restes*, Edité par C. Beaubourg, Paris: Catalogue du Centre Georges Pompidou:
- , 1990, La marge, *Géographie sociale*, N° 8, Université du Maine, CNRS-URA 915:
- , 1991, La rose et l'ordure à la Villeneuve de Grenoble. Propreté urbaine et grands ensembles, *Les Annales de la Recherche urbaine*, décembre 1991, n°53: 78-87.
- , 1999, "La marge: entre rejet et intégration", in *Le déchet, le rebut, le rien*, Coll. *Milieux*, Edité par Beaune Jean-Claude, Seyssel: Champs Vallon: 80-89.
- Green Edwards C. , 1982, *A knowledge, attitudes and practices survey of water and sanitation in Swaziland*, Academy for Educational Development.
- GRET, 2000, Aperçu des pratiques d'assainissement en milieu rural, *La lettre du pS-Eau*, n°36: 3-5.
- Guène Oussénou, Cheikh S. Touré & Maystre Lucien Yves, 1999, *Promotion de l'hygiène du milieu. Une stratégie participative*, Vol. 17, Coll. "*Gérer l'environnement*", Lausanne: Presses polytechniques et universitaires romandes.
- Guerrand Roger-Henri, 1983a, La bataille du tout-à-l'égout, *L'histoire*, 53, février:
- , 1983b, *Les Lieux: histoire des commodités*, Paris: La Découverte.
- Guigo Denis, 1991, Sisyphe dans la ville. La propreté à Besançon au fil des âges, *Les Annales de la Recherche urbaine*, décembre 1991, n°53: 46-57.
- Guillerme André, 1991, De l'humide au sec ou la fin des saisons. La disparition des milieux naturels urbains, XVIIIe-XIXe siècles, *Les Annales de la Recherche Urbaine*, décembre 1991, n°53: 40-45.
- Guillerme Jacques, 1977, Le malsain et l'économie de la nature, *XYIII° siècle*, n° 9: p. 61.
- Halbwachs H. , 1994, L'élimination des déchets solides dans les établissements sanitaires de district, *Forum mondial de la santé*, vol. 15: 387-392.
- Harpet Cyrille, *Du déchet, philosophie des immondices*: L'Harmattan.
- , *Poussières, Dust Memories*: Fonds Régional d'Art Contemporain de Bourgogne.

- , 1999, "Le déchet : une horloge chaotique : série sémantique des termes de la déchéance", in *Le déchet, le rebut, le rien, Coll. Milieux*, Edité par Beaune Jean-Claude, Seyssel: Champs Vallon: 181-199.
- Haunemann R. & Hojlund A. S., *Rapport d'étude sur la perception traditionnelle des maladies d'origine hydrique chez les Gouins : ville de Banfora*, MEE / ONEA / DANIDA.
- Hensens S., 1982, La ville et l'espace urbain,est-ce à l'usage de s'adapter à l'équipement ?, *Bulletin Economique et social du Maroc*, 147-148,"La ville et l'espace urbain":
- Hubleby John, 1986, Barriers to health education in developing countries, *Health Education Research: Theory and Practice*, 1,n°4: 233-245.
- Isaac Jules, 1991, La gestion des espaces publics, *Espaces et Sociétés*, "Espaces publics et complexité sociale",N° 62-63: 70.
- Jacot Frédéric,Lanbert Cédric & P. Pierre, 1991, Espaces publics et figures du lien social, *Espaces et sociétés*, "Espaces publics et complexité sociale", N° 62-63,L'Harmattan: 11-28.
- Judy Henri-Pierre, 1985, Le propre et le sale, *Temps libre*, n°9
- , 1991a, Le choix public du propre. Une propriété des sociétés modernes, *Les Annales de la Recherche urbaine*, décembre 1991,n°53: 102-107.
- , 1991b, Norme et transgression dans l'espace public, *Espaces et Sociétés*, "Espaces publics et complexité sociale",62-63: 83-92.
- Jijalkow Yankel, 1991, Mesurer l'hygiène urbaine en épargnant les propriétaires. le casier sanitaire des maisons de Paris, *Les Annales de la Recherche urbaine*, décembre 1991,n°53: 72-77.
- Jodelet Denise, 1989, *Folies et représentations sociales*, Paris: PUF.
- Jolé Michèle, 1982, L'hygiène publique et l'espace urbain, exemple: Rabat, *Bulletin économique et social du Maroc*, 147-148,"la ville et l'espace urbain" CRESM: 102-116.
- , 1986, *Pratiques de propreté à Tunis. Extraits du rapport sur : Que faire des villes sans égout ?*, IUT-ISTED.
- , 1989, Le déchet ou l'autre côté de la limite, *Espaces et sociétés dans le Monde Arabe*, n° spécial Maghreb-Machrek, janvier 1989:
- , 1991, Gérer ses résidus en public. R'bati, Slaoui, et habitants de Temara aux prises avec leurs déchets, *Les Annales de la Recherche Urbaine*, décembre 1991,n°53: 32-39.
- Joseph Isaac, 1991a, Voir, exposer, observer, *L'espace du public*, Plan urbain / éd. Recherches
- , 1991b, La Gestion des espaces publics, *Espaces et Sociétés*, "Espaces publics et complexité sociale", N° 62-63, L'Harmattan : 65-73.
- Kaufmann Jean-Claude, 1997, *Le coeur à l'ouvrage, théorie de l'action ménagère*, Paris: Nathan.
- Knaebel Georges et al., 1986, *Que faire des villes sans égouts?* Paris: SEDES.
- , 1988, *Ranger l'excrément à Salvador de Bahia (Brésil)*, Salvador, créteil: IUP Mestrado da FA-UFBa.
- , 1991, Le rangement du résidu, *Les Annales de la Recherche Urbaine*, décembre 1991, n°53: 22-31.
- , 1978, Les problèmes d'assainissement d'une ville du Tiers-Monde : Pointe-Noire, thèse de 3° cycle
- kokoreff M., 1991, *Les Annales de la Recherche Urbaine*, décembre 1991 "Le génie du propre",n°53:
- Kristin Shrader-Frechette, 1991, L'éthique et l'environnement, *Forum mondial de la santé.*, vol. 12: 344-355.
- Laporte Dominique, 1978, *Histoire de la merde*, Paris: Chistian Bourgois.
- Lapouge Gilles, 1980, Utopie et hygiène, *Cadmos*, 9: p. 120.

- Le Guerer Annick, 1984, Sang et Encens. Anthropologie de l'odeur, thèse, Université de Paris VII, Paris
- Lesbet Djaffar, 1985, *La Casbah d'Alger, gestion urbaine et vide social*, Alger: Office des publications universitaires.
- Lévi-Strauss Claude, 1966, *Du miel aux cendres*, Paris: Plon.
- Mathis C., 1946, *L'oeuvre des pastoriens en Afrique Noire, A.O.F.*, Paris: PUF.
- Melosi Martin, 1981, *Garbage in the cities, 1880-1980*: Texas A and M University Press.
- Ministère de l'Environnement et de l'Eau, 1997, *Problématique des déchets solides dans les villes africaines : communication sur la situation de la gestion des déchets solides dans la ville de Ouagadougou, la commune de Bobo-Dioulasso, la commune de Koudougou*, Ministère de l'Environnement et de l'Eau, Cahier technique.
- Ministère de l'Environnement et de l'eau en partenariat avec l'IEPF, la région WAKKIBBE en Belgique & le CWBI, " La problématique des déchets solides dans les villes africaines ", *Atelier*, Ouagadougou (BF), 203 p.
- Monjour L., Kaboré A., Bonkoungou D. B. & Farhati K., 1998, *Comités des jeunes pour l'eau potable, l'hygiène et l'assainissement : arrondissement de Signoghin, ville de Ouagadougou, Burkina Faso*, rapport final d'activité.
- Mourey Jean-Pierre, 1999, "Pratiques du rebut et matériologies dans l'art du XXème siècle", in *Le déchet, le rebut, le rien, Coll. Milieux*, Edité par Beaune Jean-Claude, Seyssel: Champs Vallon: 21-36.
- Nakoulma B., *Assainissement à faible coût de la cité des 1200 logements*, EIER, 01096.
- Navarro Alain, 1999, "Le déchet fatal", in *Le déchet, le rebut, le rien, Coll. Milieux*, Edité par Beaune Jean-Claude, Seyssel: Champs Vallon: 63-69.
- Navez-Bouchanine Françoise, 1987, *Gestion des ordures ménagères à Rabat-Salé*, Programme Rexcoop., Ecole Nationale des Ponts et Chaussées., Université de Paris XII - latts:
- , 1988, *Les habitants de Fès face à leurs déchets*, Plan Urbain -Programme Rexcoop.
- , 1989, *Les ordures ménagères à Meknès: services et attitudes de la population*, I.N.A.U.
- Neuenschwander Katia, 1995, *Etude d'un projet de gestion des ordures ménagères et de compostage dans un quartier populaire de Ouagadougou (Burkina Faso)*, Travail pratique de diplôme, CREPA, Ecole Polytechnique Fédérale de Lausanne, Lausanne:
- O.M.S., 1983, *La Gestion des Déchets des Hôpitaux et autres établissements de soins de santé*, Rapports et Etudes Euro 97, Rapport sur une réunion de l'OMS.
- Obirih-Opareh Nelson & Post Johan, 2002, " Partnerships and the public interest: assessing the performance of public-private collaboration in solid waste collection in Accra. " *The Governance of daily life in Africa, public and collective services and their users*, Leiden (Pays-Bas), 2002, 1-14.
- Obrist van Eeuwijk Brigit, 2002, *Daily Governance of health Practices in dar es Salaam, Tanzania, The governance of daily life in Africa: Public and collective services and their users*, Leiden, Pays-Bas, 2002, 1-15.
- OMS, 1991, *L'hygiène de l'environnement dans l'aménagement urbain*, O.M.S., Série de rapports techniques, n° 807.
- ONEA, 1993, *Plan stratégique d'assainissement de Ouagadougou*, Ministère du Plan du Burkina Faso, 01427.
- , 1997, *Plan stratégique d'assainissement de la ville de Bobo-Dioulasso : analyse de situation*, Ministère du Plan du Burkina Faso, rapport de discussion, 01417.
- Ouallet Catherine, 1997, *Les déchets, définitions juridiques et conséquences*, Paris: AFNOR.
- Ouattara Fatoumata, 2001, "Transmission des maladies et gestion de la saleté en milieu rural senufo (Burkina Faso)", in *Conceptions populaires sur la contagion et la transmission des maladies en Afrique de l'Ouest.*, Edité par Doris Bonnet & Yannick Jaffré

Ouattara Fatoumata, 1999b « Kaliya, une entité nosologique du changement social chez les paysans senufo du Burkina Faso ? », in Yannick Jaffré et Jean-Pierre Olivier de Sardan (sous la direction de) *La construction sociale des maladies*, Paris : PUF.

PACVU, 1996, *Plan d'action pour la gestion des déchets ménagers et industriels à Ouagadougou et Bobo-Dioulasso*, PACVU.

—, 1999, *Schémas directeurs d'assainissement pluvial de la ville de Ouagadougou - rapport final*, BCEOM / Sahel Consult.

Paul-Lévy F. & Ségaud M., 1983, *Anthropologie de l'espace*, Paris: CCI-Centre Georges Pompidou.

Peeters Alice, 1982, L'hygiène et les traditions de la propreté. L'exemple des Antilles françaises, *Bull. d'ethnomédecine*, 11, mars 1982: 3-24.

—, 1991, Le cercle de l'immondice. Postface anthropologique, *Les Annales de la Recherche urbaine*, décembre 1991, n°53: 108-111.

PNUD-Banque mondiale, 1991, *Programme d'alimentation en eau et d'assainissement*, Pnud-Banque mondiale, Rapport annuel 1990-1991.

Poda Jean-Noël, 1987, *Impact des rejets urbains sur les eaux de surface à Ouagadougou et Bobo-Dioulasso (Burkina Faso)*, International Water Resources Association (IWRA).

Poloni Arlette, 1990, "Sociologie et Hygiène. Des pratiques de propreté dans les secteurs périphériques de Ouagadougou", in *Sociétés, Développement et santé, Coll. Universités francophones*, Edité par Didier Fassin et Yannick Jaffré: Ellipses / Aupelf-UREF: 273-287.

Poloni Arlette & Charlet F., 1988, *Mesures d'urgence pour l'alimentation en eau potable de la ville de Ouagadougou*, Gauff Ingénieur.

Preli Georges & Clavel Maïté, 1984, Le sale comme objet phobique. planification urbaine et propreté, *Temps libre*, 9,(3) "Crise de l'urbain, futur de la ville": 101-109.

Rambol, 1997, *Rapport d'étude sur la perception traditionnelle des maladies d'origine hydrique chez les Mossi : ville de Koudougou*, ONEA.

Rassat M.-L., 1976, Le statut juridique du placenta humain, *J.C.P.*, I - 2777, éd. G.:

Rehacek Susanne, 1996, Gestion des boues de vidange de la ville de Ouagadougou, Travail de diplôme en assainissement, Département de génie rural institut de Génie de l'environnement, Ecole Polytechnique Fédérale, Lausanne: 65 p.

Revue "Sciences et techniques", 1996, Déchets, *Sciences et techniques*, N° 1.

Rochette R.M., Monimart M. & Walraevens P., 1991, *Enquêtes socio-économiques sur l'eau et l'assainissement en milieu rural et urbain au Mali*, DNHE / PNUD.

Roth Claudia & Lindig Susi, 1998, *Travail dans une décharge: les femmes de la savonnerie de Bobo-Dioulasso*, Vol. 2 vol., *Catalogue d'exposition photographique*, Zürich: Herbst.

SANIYA, 1995a, *Assainissement dans les écoles de la ville de Bobo-Dioulasso*, Projet SANIYA.

—, 1995b, *Diarrhée et hygiène: qu'en savent les gens, que croient-elles et que font-elles? exemple d'une ville Ouest-africaine.*, Projet SANIYA.

Sansot Pierre, 1978, "Vers une petite métaphysique du reste", in *Le Reste*, vol. tome I, *Coll. Traverses*, Edité par Sansot Pierre, Paris: Minuit-Centre Georges Pompidou:

—, 1978, *Le Reste*, Vol. tome 1, *coll. Traverses*, Paris: Minuit - Centre Georges Pompidou.

—, 1991, Autour d'une accessibilité aux espaces publics, *Espaces et Sociétés*, "Espaces publics et complexité sociale", N° 62-63, L'Harmattan: 77-82.

Savadoogo Rosalie, 1997, *Croyances, pratiques et habitudes en matière d'hygiène et d'assainissement dans la zone du " projet assainissement ville de Ouahigouya "*, Recherche appliquée à la gestion de l'eau des déchets et de l'environnement (RAGEDE), Association Etre comme les Autres (ECLA), Rapport final: Ouahigouya.

Savadogo-Tinto Aguiratou, 1999, Etude du système de gestion des boues de vidange à Ouagadougou, Mémoire de fin d'études, Ecole Inter-Etats d'Ingénieurs de L'équipement rural, Ouagadougou:

Sawadogo Aminata, 1997, Comportement des ménages vis-à-vis des ordures dans les quartiers traditionnels de Ouahigouya : cas de Bingo, Mémoire de Maîtrise de sociologie, FLASH, Université de Ouagadougou, Ouagadougou:

Schutz A., 1987, *Le chercheur et le quotidien*, Paris: Méridiens-Klincksieck.

Silguy (de) Catherine, 1989, *La saga des ordures. Du Moyen Age à nos jours*, Coll. Griffures, Paris: éd. de L'instant.

Tarnagda Z., N'Diaye S., Ido G., Berthet, Bassolet K. & Rossillon F., 2001a, " Les eaux usées domestiques et industrielles dans la ville de Bobo-Dioulasso : une menace sanitaire et écologique ? " *Les 10 èmes journées des Sciences de la Santé "Santé et Environnement. Aspects physiques, économiques, socio-culturels"*, Bobo-Dioulasso, 2001a,

Tarnagda Z., Sombié I., Ouangré A., Ouédraogo L., Kone D. & Van de Perre Ph., 2001b, " Qualité bactériologique des eaux de consommation humaine dans la ville de Bobo-Dioulasso, Burkina Faso ", *Santé et Environnement. Aspects physiques, économiques, socio-culturels*, Bobo-Dioulasso, 2001b,

Tauveron Albert, *Les Années poubelle*: Presses Universitaires de Grenoble.

Tauveron Albert & Beurret Claude, 1988, *Les habitants de Fès face à leurs déchets*, Paris: Rexcoop-Plan urbain.

Toe Joseph, 1998, *Stratégies pour un développement communautaire urbain, Projet d'Amélioration des Conditions de Vie Urbaines à Ouagadougou et Bobo-Dioulasso*, Appui au Développement des Capacités Locales et des Initiatives de Base en Environnement Urbain.

Touré C., 1990, *Technologies appropriées d'assainissement dans les pays en voie de développement*, Ouagadougou: Publications CREPA.

Traoré Sanata, 1997, *Approche intégrée de l'assainissement urbain de la concession au quartier: approche participative et adéquation des techniques alternatives au niveau du quartier de Tanghin à Ouagadougou*, Ecole Inter-Etats des Techniciens Supérieurs de l'Hydraulique et de l'Équipement Rural, Analyse de données d'enquêtes.

Traoré Yacouba, 1993, *La gestion des ordures ménagères à bobo-Dioulasso*.

Van der Geest Sjaak, 1998, Akan shit. Getting rid of dirt in Ghana, *Anthropology today*, Vol. 14, N° 3, June: 8-12.

Van der Geest Sjaak & Obirih-Opareh Nelson, 2002, " Getting out of the shit: toilets and the daily failure of governance in Ghana ", *The governance of daily life in Africa: Public and collective services and their users*, Leiden, Pays-Bas, 2002, 1-13.

Vigarelo Georges, 1985, *Le propre et le sale. L'hygiène du corps depuis le Moyen Age*, Coll. Points histoire, Paris: éd. du Seuil.

—, 1999, *Histoire des pratiques de santé. Le sain et le malsain depuis le Moyen-Age*, Coll. Points - Histoire, Paris: Editions du Seuil.

White Alastair, 1981, *Community Participation in water and sanitation: concepts, strategies and methods.*, International Water and Sanitation Centre (IRC), Technical Paper Series, n°17.

Winbland Uno, 1990, "Excreta disposal and the rural poor", in *Society, Environment and Health in low-income countries*, Edité par E. N. D. Finer, Stockholm: Karolinska Institutet: 87-93.

Wright Lawrence, 1960, *Clean and decent. The history of the bathroom and the WC*, London: Routledge & Kegan Paul.

Zonabend Françoise, 1999, "L'innommable et l'innommé", in *Le déchet, le rebut, le rien*, Coll. Milieux, Edité par Beaune Jean-Claude, Seyssel: Champs Vallon: 90-98.

VI.C. Quelques références thématiques en anthropologie politique de la ville

- Godard Francis, Ed., 1997, *Le gouvernement des villes. Territoire et pouvoir*, Paris: Editions Descartes et Compagnie.
- Gaudin Jean-pierre, 1995, Politiques urbaines et négociations territoriales, *Revue française des sciences politiques* .
- Laborie Jean-Paul 1996. "La ville face à ses territoires" in *Courrier du CNRS*, vol. Villes, cities, ciudades.
- Le Galès, Patrick 1995, Du gouvernement des villes à la gouvernance urbaine, *Revue française des sciences politiques*.
- Marcou Gérard, 1997, "Gouverner les villes par le droit" in *La gouvernabilité*, Edited by Gérard Marcou. Paris: PUF.
- Padioleau Jean-Gustave & Demesteeer René, 1991, Les démarches stratégiques de développement des villes, *Les Annales de la Recherche Urbaine*, n°51.
- Raymond A., 1979, Espaces publics et espaces privés dans les villes arabes traditionnelles, *Espaces et sociétés*, n° spécial, janvier 1979.
- Rémy Jean, 1991, Présentation, *Espaces et Sociétés*, "Espaces publics et complexité sociale", N° 62-63: 5-8.
- Rémy Jean & V. L., 1981, *Ville, ordre et violence*, paris: PUF.
- Pétonnet Colette, 1972, Espace, distance et dimension dans une société musulmane, *L'Homme*, XII,2-avril-juin
- Sanon Benjamin, 1993, l'Ex-canton de Sya :134 pages.
- Sanou Daouda & Some Calixte, 1999, *Monographie du secteur 17 de Bobo-Dioulasso. Synthèse du document*, ASPROJED.
- Sanou Doti Bruno, 1996, *Commune de Bobo-Dioulasso: Les Racines du futur*, Bobo-Dioulasso: Edition du C.A.D.
-